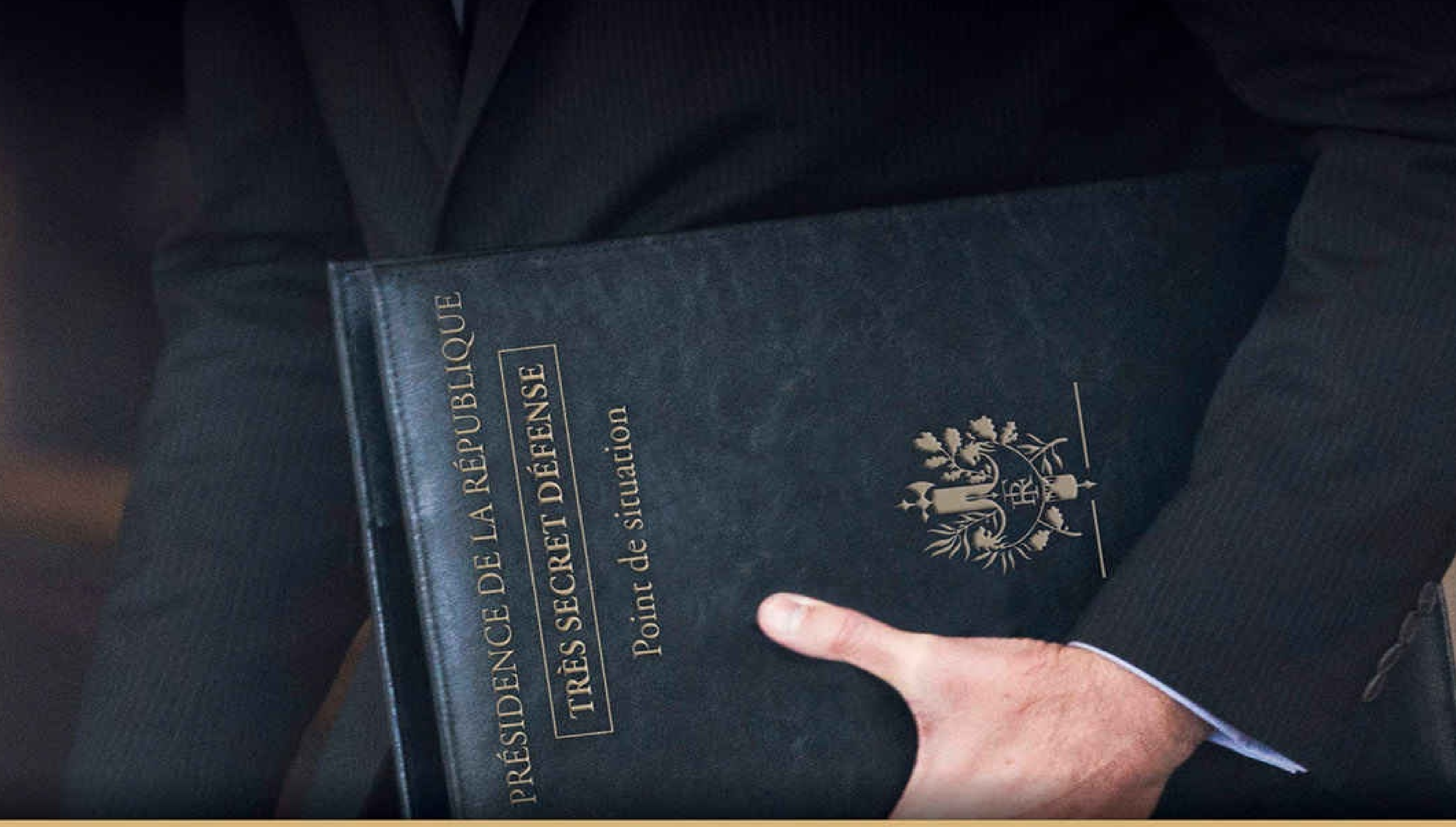
Floran Vadillo

Alexandre Papaemmanuel

LES ESPIONS DE L'ÉLYSÉE



Le Président et les services de renseignement

Tallandier

Floran
Vadillo

Alexandre
Papaemmanuel

LES ESPIONS DE L'ÉLYSÉE

*Le Président
et les services de renseignement*

TALLANDIER



48, rue du Faubourg-Montmartre – 75009 Paris
www.tallandier.com

EAN : 979-10-210-3993-3

Ce document numérique a été réalisé par Nord Compo.

Sommaire

Introduction

Si dans la Constitution le Président détient peu de pouvoirs, dans la réalité il les concentre. Tout converge vers lui, des décisions stratégiques au positionnement des acteurs politiques ; il est le point focal des attentes citoyennes, notamment en période de crise. Conscient de cette charge symbolique et politique, Nicolas Sarkozy a voulu instituer l'Élysée en centre de décision. Aucun champ d'action de l'État n'a échappé à son appétit, pas même le renseignement, d'ordinaire marginalisé et objet de méfiance.

Ainsi, le chef de l'État élu en 2007 a-t-il immédiatement créé la fonction de Coordonnateur national du renseignement (CNR) pour le conseiller dans ce domaine stratégique mais également pour relayer ses instructions à des administrations très autonomes. Désormais, la présidence supervise les services spécialisés de la communauté du renseignement et s'assure de leur bonne coopération. À cette fin, le CNR élabore le Plan national d'orientation du renseignement, feuille de route au caractère impératif. De même, destinataire de toute la production des services, il la synthétise au profit du Président qui, à la veille d'une négociation diplomatique au plus haut niveau ou dans l'urgence d'une crise terroriste, dispose d'éléments pour fonder ses choix et tenir le rang dans la compétition internationale.

Face à la centralisation opérée, les esprits s'affolent au sujet de ce « chef des espions » qui s'installe au sommet de l'État, dans le cœur du pouvoir. La suspicion plane : le renseignement, enjeu de pouvoir, serait-il en train de muer en un instrument de pouvoir ? Le « secret du roi », embryon de service de renseignement sous Louis XV, va-t-il se réincarner dans cet « espion de l'Élysée » ? Car l'intérêt pour ce sujet ne peut être que suspect tant les services de renseignement ont longtemps été considérés comme un mal nécessaire, un rouage peu apprécié de l'« État secret[1] » qui, précisément, devait le demeurer et, pour cela, se trouvait relégué à la marginalité. Les responsables politiques ne s'en préoccupaient que contraints et forcés, hantés par les scandales qui émaillèrent la Cinquième République, de l'opération Résurrection à l'affaire Clearstream, en passant par le Rainbow Warrior ou les micros du *Canard enchaîné*. De fait, ces activités ne faisaient traditionnellement l'objet ni d'une supervision suivie, ni d'une orientation, ni d'une coordination pérenne et encore moins d'un contrôle. Les services se trouvaient quelque peu livrés à eux-mêmes, se cherchant – parfois en vain – des interlocuteurs éparpillés à tous les niveaux stratégiques de l'État (entourage présidentiel, état-major particulier du chef de l'État[2], entourage du Premier ministre, Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale[3], ministres de tutelle, etc.). Un indéniable et tenace parfum de soufre nimbait cette activité régalienne. Le vocabulaire usuellement employé en atteste : « espion », « secret », « ombre », « barbouzes », « opérations spéciales », etc.

Cependant, la greffe voulue par Nicolas Sarkozy, mais insuffisamment accompagnée, ne prend pas. L'entourage présidentiel et les services de renseignement s'accordent pour rogner les ailes de celui dont ils ne souhaitent pas qu'il s'installe en « Maître espion ». Sa naissance se réalise dans la douleur et tout acte de son existence devient un combat. Les blessures originelles laisseront des séquelles. Depuis, loin d'être le chef des services de renseignement, le coordonnateur joue plutôt le rôle de courroie de transmission entre des administrations ou des échelons qui,

d'ordinaire, s'ignoraient. Bien qu'indispensable, il peut incarner, selon les configurations, une force d'impulsion ou n'être qu'un spectateur engagé. Pourtant, les questions traitées sont stratégiques, les enjeux, vitaux et les moyens déployés, considérables. D'ailleurs, les crises se succèdent, et réservent une place croissante aux activités de renseignement : terrorisme, conflits armés, conflits géopolitiques (en Syrie, en Irak), scandale d'espionnage (affaire Snowden, Russiagate), attaques cyber, etc.

On imagine un univers où l'irrationnel n'a pas sa place, où les rivalités n'existent pas. On se trompe. Le terrorisme, en particulier, cristallise l'attention et les ambitions. Car, dans cette gestion très opérationnelle, le coordonnateur ne trouve pas de place tant celle-ci est disputée par d'autres, installés depuis plus longtemps et sans doute plus opiniâtres.

Il fallait donc ouvrir cette « boîte noire » de l'État, éclairer les vicissitudes de sa structuration, saisir les mécanismes d'institutionnalisation du renseignement mais aussi les freins et les obstacles pour, *in fine*, appréhender comment s'exerce le pouvoir. Pour servir cette ambition, nous avons donné la parole aux principaux concernés : anciens coordonnateurs, conseillers, ministres et président de la République ont accepté de se livrer à un exercice dont ils sont peu coutumiers, d'évoquer leur succès et, surtout, leurs échecs ou les difficultés rencontrées. Ni hagiographie, ni brûlot, l'ouvrage retrace les cahots d'une histoire administrative passionnante qui nous emmène au sommet de l'État et nous place au cœur des enjeux mondiaux. Tous ont démontré la justesse de la phrase de Cocteau, selon laquelle « un secret a toujours la forme d'une oreille ».

PREMIÈRE PARTIE

NAISSANCE D'UNE INSTITUTION L'INCONSTANCE DE NICOLAS SARKOZY

2008-2011

Au cours de son quinquennat, Nicolas Sarkozy a procédé à une très importante réforme du renseignement, promouvant ainsi une rapide modernisation de ces administrations.

À peine élu à la présidence de la République, il ordonne la mise en œuvre d'un projet conçu lors de son passage au ministère de l'Intérieur mais bloquée par le veto de Jacques Chirac : l'absorption d'une partie des effectifs et des missions de la Direction centrale des renseignements généraux (DCRG) [1] par la Direction de la surveillance du territoire (DST) [2] dans l'objectif de créer la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI) [3] que d'aucuns présentent de manière erronée comme le « FBI à la française ». Pour trompeuse que soit la comparaison, elle traduit l'ambition du projet. En parallèle, le reliquat des effectifs et missions des RG est dégradé au sein d'une Sous-Direction à l'information générale (SDIG) [4] confiée à la Direction centrale de la sécurité publique (DCSP) [5].

Indéniablement, la réforme est marquée par l'influence de certains acteurs clés des enquêtes déclenchées lors de la vague d'attentats des années 1995-1996 : ils occupent des fonctions éminentes entre 2002 et 2012, à l'instar de Claude Guéant, ancien directeur général de la police nationale de 1994 à 1998, devenu directeur de cabinet de Nicolas Sarkozy place Beauvau puis secrétaire général de l'Élysée [6], ou encore de Bernard Squarcini, directeur central adjoint des renseignements généraux entre 1999 et 2004, nommé directeur de la Surveillance du territoire en 2007.

Si l'objectif global consistait à rationaliser la lutte contre le terrorisme qui s'était auparavant épuisée en luttes intestines, cette greffe et cette *diminutio capitis* produisent des effets jugés contre-productifs par nombre d'observateurs [7] et de policiers, mais aussi par la majorité issue des élections de 2012 qui repensera l'entier dispositif de renseignement intérieur.

Dans la même dynamique réformatrice, Nicolas Sarkozy reprend une initiative législative lancée par Dominique de Villepin en mars 2006 dans le but de créer une Délégation parlementaire au renseignement (DPR). Le texte, identique à son devancier, est inscrit à l'ordre du jour du Sénat dès le mois de juin 2007 et définitivement adopté en octobre, manifestation d'une incontestable volonté politique traduite en actes. La novation s'avère à la fois considérable et banale : considérable car jamais la France n'avait légiféré en matière de contrôle parlementaire, faisant preuve au contraire d'un certain conservatisme sur ce point ; banale parce qu'elle était le dernier pays d'Europe avec Chypre à ne pas disposer d'une telle instance. Les prérogatives de celle-ci demeurent d'ailleurs timorées (le dispositif sera entièrement refondu en décembre 2013).

Conséquence connexe de cette loi du 9 octobre 2007 : la liste des services de renseignement est pour la première fois arrêtée. La France en compte désormais six : à la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) [8], la DST (devenue DCRI), la Direction du renseignement militaire (DRM) [9] et la Direction de la protection et de la sécurité de la Défense (DPSD) [10], les parlementaires ont souhaité ajouter Tracfin [11] et la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) [12].

Enfin, dès le 26 juillet 2007, Nicolas Sarkozy confie à Jean-Claude Mallet le soin de présider la commission chargée de rédiger un nouveau *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*. Ce travail programmatique, publié en juin 2008, contribue notamment à promouvoir et à légitimer les activités de renseignement, érigées en un pilier stratégique dénommé « connaissance et anticipation ». Le rapport plaide en particulier pour des recrutements, un meilleur déroulement de carrière et une formation adéquate (la DGSE en sera la principale bénéficiaire). Dans cet esprit, en juillet 2010, l'Académie du renseignement est instituée [13] pour doter la communauté du renseignement d'un organe de formation et de promotion de la culture éponyme. D'abord peu acceptée par les services, il semblerait qu'après

huit années d'existence, la structure soit en passe de trouver sa voie (actions d'extériorisation, liens avec le monde universitaire, etc.).

Le *Livre blanc* pointe aussi la nécessité d'investissements techniques afin de développer notamment des capacités souveraines d'interception à l'international ou de déchiffrement au profit de la DGSE ou de la DRM. Ce choix stratégique, opéré au moment où la National Security Agency (NSA)[14] réalise des offres de services à nombre d'agences de renseignement européennes (à l'instar de l'Allemagne qui le regrettera au moment des révélations d'Edward Snowden[15]), correspond à une volonté d'indépendance nationale dont notre pays bénéficie aujourd'hui pleinement.

En outre, de nouvelles prérogatives juridiques sont préconisées au profit des services. Car le terme « renseignement » ne dispose d'aucun fondement juridique et ne figure dans aucun texte législatif alors que les démocraties comparables ont adopté des dispositifs ou amélioré leurs textes après les attentats du 11 septembre 2001. Mais les réunions de travail organisées sous l'égide du SGDN ne déboucheront que sur des dispositions législatives éparses, principalement consacrées à la protection du secret de la défense nationale. Il faudra attendre la loi du 24 juillet 2015 relative au renseignement pour satisfaire l'exigence démocratique et opérationnelle.

Le rapport plaide aussi pour la création d'un Conseil national du renseignement, formation spécialisée du traditionnel Conseil de défense[16], afin de consacrer la spécificité et le caractère stratégique des matières traitées. Au cours de la campagne, le candidat Sarkozy plaidait pour un Conseil de défense et de sécurité nationale sur le modèle américain[17]. Il confia au comité Balladur[18] le soin de proposer des modifications des prérogatives constitutionnelles du chef de l'État, au détriment du Premier ministre. Préconisés dans le rapport du 29 octobre 2007, ces changements ont été atténués dans le projet de loi constitutionnelle déposé par le gouvernement Fillon puis repoussés par

l'examen parlementaire. Cela explique sans doute la configuration de cette solution médiane concernant le renseignement.

Enfin et surtout, le *Livre blanc* réclame que soit institué un coordonnateur national du renseignement auprès du chef de l'État, point unique de convergence de la production des services et de diffusion des orientations. Sans attendre, Nicolas Sarkozy met également en œuvre ces préconisations et adresse, dès juillet 2008, une lettre de mission à Bernard Bajolet[19], alors ambassadeur de France en Algérie[20]. Celui-ci est chargé de constituer une équipe pour préfigurer la structure et participer à la rédaction des textes qui, par le biais de la réforme du SGDN, introduiront en décembre 2009 dans le code de la Défense le conseil national du renseignement et la fonction de coordonnateur[21].

L'ampleur des modifications et innovations, entreprises dans les premiers mois du quinquennat et conduites en un laps de temps très court, s'avère considérable et n'a que peu de précédents depuis l'après-guerre. Si la plupart de ces réformes ne suscitent guère de commentaire, la création de la DCRI est jugée inopportune par certains tandis que la création d'un coordonnateur est attaquée en raison de la présidentialisation induite, à rebours des choix opérés par le constituant dans le cadre de la révision de 2008[22].

Car le *Livre blanc* puis Nicolas Sarkozy ne créent pas *ex nihilo* une fonction de coordination ; ils la retirent des fonctions du Premier ministre, estimant – à bon droit – qu'elle n'avait été assumée ni avec suffisamment d'implication, ni avec suffisamment de constance. Un réflexe présidentialiste vient ainsi clore un chapitre de l'histoire du renseignement en France, marqué par sa profonde désorganisation.

Pourtant, le nouveau chapitre qui s'ouvre est tout aussi heurté. Désormais une institution existe, qui concentre sur elle les attentions et rivalités même si son positionnement auprès du chef de l'État lui assure une pérennité qui a tant fait défaut aux structures précédentes. Et le progrès paraît notable.

Dans ce contexte, le premier coordonnateur national du renseignement, l'ambassadeur Bernard Bajolet, a pour mission de créer son poste et d'installer cette fonction dans le paysage du renseignement. Le diplomate, qui n'est issu ni des services de renseignement, ni de l'entourage présidentiel, jouit d'une réputation de spécialiste du Moyen-Orient, objet de toutes les préoccupations. Ses sponsors – Jean-David Levitte, conseiller diplomatique du Président, au premier chef – pensent ainsi avoir trouvé un précieux collègue et un affidé.

Pour le seconder, Bernard Bajolet s'adjoint les services du colonel Christophe Gomart avec qui il va poser les bases de cette nouvelle institution aux ambitions affichées. En témoigne la lettre de mission que les deux hommes rédigent et proposent à la signature du président de la République. Ce document inédit, reproduit dans cet ouvrage, établit clairement la volonté de positionnement stratégique d'un CNR disposant de pouvoirs étendus.

Or c'est précisément ce qui froisse l'entourage présidentiel, en poste depuis plus d'un an et désireux de conserver ses prérogatives. Les heurts avec la cellule diplomatique et l'EMP sont immédiats. La bataille pour obtenir des locaux en constitue la dérisoire illustration, tandis que les premiers arbitrages perdus sur son rattachement administratif et donc son positionnement dans l'écosystème présidentiel conduisent Bernard Bajolet à proposer sa démission à Claude Guéant, le secrétaire général de l'Élysée. Les signes d'une coordination non désirée s'accumulent. L'Élysée semble n'avoir jamais voulu pleinement intégrer le CNR ni à son organigramme – pour ne pas faire de l'ombre à l'entourage présidentiel – ni à ses effectifs – pour ne pas peser sur le budget de la présidence. Le décret constitutif de 2009 vient annihiler les espoirs de la lettre de mission et le rattachement fonctionnel au Secrétariat général du gouvernement (SGG)[23] achève le portait d'un organisme administratif non identifié. Afin de circonscrire son rôle, il sera également tenu éloigné des opérations sensibles, et ses tentatives pour appliquer une supervision opérationnelle des hommes et

des moyens ne s’avéreront guère fructueuses. Les leviers d’action lui font alors défaut.

D’autant que si Claude Guéant sert de référent au coordonnateur, son intérêt pour la création décroît très rapidement, l’exercice quotidien du pouvoir ravalant le renseignement derrière les priorités du moment. De même, Nicolas Sarkozy ne rencontre pas son nouveau conseiller et, ainsi, n’aide pas la structure à s’imposer. L’ambition de Bernard Bajolet est déçue par celle du chef de l’État et de son premier conseiller qui n’attendent guère que des synthèses de renseignement et l’absence de bévues. De fait, les services de renseignement, d’abord méfiants, s’accommodent de la nouvelle structure puisqu’ils ont placé leurs pions au sein des équipes nouvellement instituées et continuent de rencontrer le Président et le secrétaire général.

Même si la crise entre la Russie et la Géorgie au sujet de l’Abkhazie constitue un baptême du feu pour la coordination, l’élan des premiers mois s’étiole tandis que l’hostilité de l’environnement perdure, lequel exige parfois jusqu’à la démission du coordonnateur. Malgré tout, une coutume se crée, des outils et moyens sont mis en place et perdureront : Plan national d’orientation du renseignement (PNOR), réunions mensuelles des chefs de service de renseignement, synthèse quotidienne à l’adresse du Président, recommandations capacitaires et pilotage de la mutualisation technique, diplomatie du renseignement, etc. Naturellement, toutes les recommandations formulées par le CNR ne sont pas suivies, à l’image de l’accord obtenu de Nicolas Sarkozy pour l’achat sur étagère du drone américain Predator, ou de la mise en place d’un coordonnateur de la lutte contre le trafic de drogue à Matignon.

Las d’un combat à l’issue incertaine, Bernard Bajolet finit par quitter ses fonctions en 2011. L’institution lui survit mais l’ambition initiale semble amputée.

CHAPITRE PREMIER

Baptême sous le feu pour Bernard Bajolet

Diplomate atypique, coutumier des situations complexes, sinon dangereuses, Bernard Bajolet a façonné une spécialité reconnue du monde arabe au gré des postes occupés. À ce titre, à partir de 1975, il exerce pendant trois ans les fonctions de premier secrétaire à l'ambassade de France en Algérie où, en 1978, il accueille François Hollande pour huit mois dans le cadre de son stage de l'ENA. Après une parenthèse européenne et en administration centrale, il devient en 1986 premier conseiller à Damas, puis directeur adjoint Afrique du Nord et Moyen-Orient au Quai d'Orsay en 1991.

De 1994 à 1998, ses fonctions à l'ambassade de Jordanie lui donnent l'occasion de suivre la signature et les conséquences du traité de paix israélo-jordanien [1] visant à normaliser les relations entre les deux pays. En 1999, il quitte le Moyen-Orient bouillonnant pour occuper un poste en Bosnie-Herzégovine jusqu'en 2003. Il vit la mise en place du processus de paix, l'inauguration du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est et la traque des criminels de guerre.

Contrairement à nombre de ses collègues, il connaît et apprécie les services de renseignement avec lesquels il a travaillé. En particulier, alors

qu'il représente la France en Irak entre 2003 et 2006, au sortir de la deuxième guerre du Golfe, il gère la longue prise en otages de Christian Chesnot et Georges Malbrunot, d'août à décembre 2004. Il obtient par la suite la prestigieuse ambassade de France à Alger avant d'être appelé par l'Élysée pour prendre la tête de la coordination nationale du renseignement en 2008.

Après deux ans et demi passés à ce poste, il sollicite un nouveau départ en ambassade et choisit l'une des plus difficiles au monde : l'Afghanistan. Il y réside jusqu'en avril 2013 quand, à la demande du président de la République François Hollande, il retrouve des fonctions dans la communauté du renseignement en devenant directeur général de la Sécurité extérieure (DGSE). Sa proximité avec le président Hollande et son expérience lui confèrent une influence majeure jusqu'à son départ en 2017.

L'INCONNU DU SÉRAIL

« Dès le mois de février 2008, alors que je n'étais à Alger que depuis quatorze mois, on m'a sondé sur le poste de coordonnateur du renseignement. Quelques semaines plus tard, j'ai donné mon accord de principe et, début avril, on m'a informé que le président de la République lui-même avait accepté mon nom. Ma prise de fonctions était envisagée pour la fin du mois de juillet.

Pourquoi a-t-on pensé à moi qui n'avais pas de compétences particulières en matière de renseignement et n'avais rien sollicité ? L'argument présenté à Nicolas Sarkozy – j'ai eu l'occasion de lire la note qui lui avait été adressée pour suggérer ma candidature – se fondait sur mon expérience dans le monde arabo-islamique alors que la menace terroriste était déjà prégnante. Je ne sais si mon travail en Irak avec la DGSE sur les affaires d'otages avait aussi joué un rôle. Quant aux services intérieurs, ils me connaissaient assez bien depuis ma période syrienne, à la fin des années 1980, et la crise algérienne du début des années 1990. Les sujets et les acteurs n'étaient donc pas totalement nouveaux pour moi.

Mais je pense surtout que les collaborateurs institutionnels du Président craignaient la nomination à ce poste d'un homme de son premier cercle qui leur aurait fait de l'ombre. Il s'agissait donc d'une recherche d'équilibre des pouvoirs au sein de l'Élysée. Si je simplifie, ils se sont peut-être dit : “Bajolet est fonctionnaire, donc on le tiendra”. Si tel

est le cas, cela signifie qu'ils ne me connaissaient pas si bien que cela. J'ai appris que trois autres noms avaient été proposés, mais j'ignore lesquels. »

En effet, face à ce profil institutionnel mais atypique circulent les noms de personnalités proches de Nicolas Sarkozy, à l'instar de Pierre Charon[2] ou d'Olivier Debouzy[3]. Bernard Bajolet sait-il comment son nom a fini par s'imposer ? « Je ne peux vous dire s'il a été question des noms mentionnés. Pour ma part, je connaissais peu Nicolas Sarkozy ; je l'avais uniquement croisé. Quand il a été élu, j'étais ambassadeur à Alger et j'ai sollicité une audience, comme je l'avais fait auprès de tous ses prédécesseurs. François Mitterrand m'avait reçu avant mon départ pour la Jordanie où il m'avait nommé. Jacques Chirac agirait de même à de nombreuses reprises. Mais on m'a signalé que le nouveau chef de l'État ne travaillait pas ainsi, qu'il ne voyait pas les ambassadeurs.

En revanche, Nicolas Sarkozy a effectué deux déplacements en Algérie. Le premier, dès le mois de juillet 2007, trois mois à peine après son élection, était une petite visite assez sympathique. Nous avons partagé un méchoui avec Abdelaziz Bouteflika[4]. Il n'y avait pas d'enjeu, sinon de nouer un premier contact utile en raison du préjugé de beaucoup d'Algériens à l'encontre de Nicolas Sarkozy. Quelques mois plus tard, en décembre 2007, celui-ci a effectué une visite d'État beaucoup plus lourde d'enjeux. Le projet de traité d'amitié envisagé par Jacques Chirac avait échoué, sous prétexte d'un article de loi voté nuitamment par les parlementaires : l'article 5 de la loi du 23 février 2005[5]. En fait, les Algériens n'étaient peut-être pas encore prêts pour envisager un traité d'amitié avec la France. Nicolas Sarkozy avait à l'esprit un accord plus modeste, pragmatique, qu'il appelait en privé son “traité d'amitié simplifié”, et dont on m'a confié la négociation.

Les Algériens avaient donné leur accord à un texte, mais le remirent en cause la veille de la visite, le liant à d'autres sujets. Finalement, un accord fut trouvé pendant la visite. D'autre part, Nicolas Sarkozy, d'abord réticent pour aborder les questions mémorielles, prononça sur ce point un

superbe discours à Constantine, finalisé pendant son déplacement. Au total, cette visite à hauts risques et aux enjeux importants a été un succès, dont on m'a attribué, à tort ou à raison, le mérite. Je crois que ces deux visites ont constitué l'élément déclencheur de ma future nomination – dont il n'a commencé à être question que deux ou trois mois plus tard. Leur bon déroulement a pu amener les collaborateurs du chef de l'État à penser que Nicolas Sarkozy accepterait sans peine mon nom s'ils le lui proposaient. »

DU CONSEIL NATIONAL DE SÉCURITÉ À CELUI DU RENSEIGNEMENT

Nicolas Sarkozy avait envisagé, au cours de la campagne électorale, la création d'un Conseil national de sécurité ; l'hypothèse perdure-t-elle lorsque Bernard Bajolet est approché par l'entourage présidentiel ? « L'idée n'avait finalement pas été retenue. Sans qu'on me l'ait réellement expliqué, j'ai cru comprendre que l'abandon de ce projet était lié, de nouveau, à une question d'équilibre des pouvoirs au sein de l'Élysée : le conseiller national de sécurité aurait été trop puissant, créé un échelon supplémentaire au-dessus de certains conseillers, et aurait pu priver le secrétaire général d'une partie de ses attributions. Dans la pratique, c'était ce dernier qui faisait office de conseiller national de sécurité. Il supervisait le conseiller diplomatique, le chef de l'état-major particulier et, après ma nomination, le CNR. De temps à autre, il recevait les patrons des services de renseignement. En ce qui me concerne, je rendais d'abord compte à Claude Guéant, lequel m'a plutôt soutenu au départ.

Quant au poste de coordonnateur, c'est le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* de 2008[6] qui l'a proposé et conceptualisé. En réponse, Nicolas Sarkozy a très vite annoncé sa volonté de mettre en œuvre cette préconisation.

Au moment où ma nomination à ce poste fut acquise, je me trouvais encore à Alger. J'échangeais régulièrement au téléphone avec le secrétaire

général de l'Élysée. *Le Livre blanc* entrait dans sa dernière phrase d'élaboration. Je rendis visite à Jean-Claude Mallet, président de la Commission, qui n'avait pas encore finalisé le document. Nous avons évoqué le poste de coordonnateur du renseignement ; il m'en a exposé l'importance. De façon anecdotique, j'ai insisté pour l'ajout du mot "national" afin de conférer à cette fonction un peu plus de surface, à l'instar du directeur national du renseignement aux États-Unis[7]. Sans cet adjectif, le terme "coordonnateur" aurait eu une connotation trop technique.

J'ai suivi avec une attention particulière la dernière étape de la rédaction des passages du *Livre blanc* consacrés au renseignement. Figurait notamment dans le projet une phrase instituant le coordonnateur national du renseignement en point d'accès unique des services de renseignement à l'Élysée. Cette disposition me paraissait centrale. Or à un moment, elle disparut d'une des versions de travail, à l'insu du président de la Commission. Elle a été rétablie après que je lui signalai cette omission, dont j'ai appris qu'elle avait pour origine une des structures élyséennes. Cela m'a donné des indications pour l'avenir…

Par la suite, lorsque je rédigerais la lettre de mission du CNR soumise à la signature de Nicolas Sarkozy, je veillerais – en compagnie de mon adjoint Christophe Gomart qui m'aidait à conforter l'idée assez précise que j'avais de la fonction de coordonnateur – à traduire une conception ambitieuse que le décret vint pour l'essentiel consacrer quelques mois après. Je souhaitais une équipe resserrée parce qu'à mes yeux le coordonnateur devait occuper un rôle stratégique et non pas opérationnel. Les services en éprouvaient quelque appréhension, mais elle n'était pas justifiée car je n'avais pas l'intention de m'ingérer dans la conduite opérationnelle de leurs affaires. Je n'y aurais eu aucune valeur ajoutée. En revanche, le coordonnateur doit proposer au président de la République et au Gouvernement les priorités de recherche et d'action des services. Il doit veiller à faire travailler les services ensemble et assurer une parfaite fluidité de leur relation, notamment en matière de lutte anti-terroriste.

C’est l’essence de sa fonction. Il doit par ailleurs développer une vision sur leur organisation et leur fonctionnement, être en mesure, le cas échéant, de proposer les réformes de nature à les améliorer ; il doit aussi jouir d’une connaissance précise des besoins des services, en personnel et en équipement. Il doit superviser leurs budgets et piloter les programmes majeurs d’équipement. Au quotidien, il doit veiller à ce que toutes les informations pertinentes – seulement celles-là, mais toutes celles-là – remontent bien au chef de l’État. Cela implique que toutes les informations en provenance de services lui soient communiquées. Elles doivent passer par lui. »

Une présidentialisation du renseignement

Face à cette initiative élyséenne, souvent assimilée à une présidentialisation du renseignement, comment le Premier ministre François Fillon réagit-il ? « Le 28 juin 2008, François Fillon effectua une visite officielle en Algérie. Il a été reçu par Abdelaziz Bouteflika que j'avais informé depuis plusieurs semaines de ma prochaine nomination à l'Élysée. Le Président algérien interrogea alors notre Premier ministre à propos du poste qui allait m'être confié : "Allez-vous lui donner un vrai pouvoir ou va-t-il devoir se cantonner à de la figuration ?" Le Président algérien avait bien saisi l'enjeu stratégique. François Fillon avait paru embarrassé devant cette question. J'en apprendrais la raison dans l'avion du retour, dans lequel le Premier ministre m'avait offert de l'accompagner : il avait des réserves sur la création même du poste, sans doute pour des raisons institutionnelles.

D'ailleurs, Matignon manifesterait toujours une certaine distance à l'égard du coordonnateur, en dépit des bonnes relations que j'entretenais avec le cabinet du Premier ministre. Je veillais à informer ce dernier de mes activités et, notamment, je lui communiquais systématiquement avant les conseils restreints[8] les notes que je rédigeais pour le président de la République, avec l'accord de ce dernier. J'agissais en totale transparence avec lui. Je veillais d'autre part à associer le SGDSN, service relevant du Premier ministre. Cela était d'autant plus normal que cet organisme

assure, de façon institutionnelle, le secrétariat des conseils nationaux du renseignement[9].

Néanmoins, cette réserve de Matignon continuerait de se manifester lors de la préparation du décret de 2009 qui fonde les pouvoirs du CNR. Je voulais en effet inscrire dans ce texte : “Le CNR coordonne et anime les activités des services de renseignement” ; mais le cabinet du Premier ministre, influencé semble-t-il par certains de mes collègues de l’Élysée, refusa le terme “anime”. Dans l’esprit de ces derniers, ce mot m’aurait conféré une forme d’autorité sur les services (c’était d’ailleurs bien ainsi que je l’entendais, moi aussi). Il figurait pourtant dans la note que le secrétaire général de l’Élysée avait adressée au président de la République en mars 2008 pour lui proposer ma nomination. Je n’ai pas obtenu gain de cause : dans le texte, le coordonnateur coordonne, un point c’est tout. Dans les faits, en raison de la forte volonté de Nicolas Sarkozy, au moins au départ, j’ai animé les activités des services de renseignement, même si l’on m’avait refusé la consécration juridique de ce rôle. »

En dépit de cette forte réserve du Premier ministre, le choix sera tout de même opéré de faire supporter à Matignon la charge financière de la nouvelle structure, sur laquelle il avait peu d’influence… « En effet, un décret publié en 2010[10] matérialisa la décision. Il avait été préparé par le directeur de cabinet du Président, Christian Frémont. Il ne m’avait rien dit et j’en fus très contrarié. Son souci, je pense, était de pur affichage : soucieux de réduire les dépenses de l’Élysée, il ne souhaitait pas que le budget du CNR vînt charger le budget de la présidence, même si, pour l’État et le contribuable, cela ne changeait rien. Pour ma part, je tenais au rattachement de mon budget à l’Élysée : dans cette période encore très fragile pour le CNR, son positionnement à la présidence devait être souligné et non pas affaibli. De plus, comme ma reconduction dans mon poste était envisagée lors du même Conseil des ministres (le décret instituant officiellement la fonction de CNR rendait cette procédure

obligatoire[11]), j'annonçais au secrétaire général que je n'étais pas candidat à ma propre reconduction. En somme, je donnais ma démission.

Le secrétaire général était très ennuyé car Nicolas Sarkozy n'avait sans doute pas été informé de toutes ces péripéties et, à ce moment-là, mon départ l'aurait sans doute contrarié. Je finis par céder, moyennant la promesse que le CNR et sa structure se verraient reconnaître au sein de l'Élysée, y compris dans l'organigramme officiel, un statut équivalent à celui de l'état-major particulier du Président. Mais la promesse du secrétaire général ne serait jamais tenue et ce serait une des raisons qui, quelques mois plus tard, m'amèneraient à demander mon départ.

Pour faire fonctionner ma structure, j'avais récupéré une partie des fonds consacrés jusque-là au comité interministériel du renseignement (CIR), supprimé du fait de la création du CNR. Je connaissais bien ce comité pour avoir présidé son groupe de travail consacré au Maghreb, lorsque je travaillais au Quai d'Orsay. À cette époque, j'étais le correspondant des services au sein de la direction d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.

Le SGDN – qui n'avait pas encore gagné sa lettre supplémentaire attribuée par le décret de 2009[12] – assurait le secrétariat des conseils nationaux du renseignement. Dans mon esprit, la création du CNR devait conduire à repenser les fonctions de cette institution. Je la croyais utile et même indispensable, notamment dans sa fonction de coordination interministérielle qu'elle exerçait de façon très correcte. Mais craignant de disparaître, elle avait accumulé les fonctions dans une sorte de "politique de l'attrape-tout". Il fallait redonner du sens à son action, une vision à son avenir, structurer ses missions. Nicolas Sarkozy et le secrétaire général de l'Élysée n'avaient pas une grande considération pour le SGDN. Le cabinet du Premier ministre, tout en partageant mon opinion sur l'intérêt d'une refonte, craignait, connaissant les sentiments de l'Élysée, que celle-ci ne fît écrouler tout l'édifice. Mon ambition de réformer la structure n'alla donc pas bien loin.

J'ai cependant pu en détacher la fonction d'intelligence économique.

Le secrétaire général de la défense nationale, Francis Delon, s'en est d'autant moins formalisé que le titulaire de ce poste, Alain Juillet[13], agissait en électron libre (le poste avait été créé pour lui dans le but de le sortir de la DGSE). Persuadé cependant de l'importance de la fonction d'intelligence économique, j'ai souhaité créer une "délégation interministérielle à l'intelligence économique" (D2IE)[14]. Matignon, réticent pour exercer la tutelle du nouvel organisme, proposa de le rattacher au ministère de l'Économie. Nicolas Sarkozy, doutant de l'intérêt de Bercy pour l'intelligence économique, n'aurait pas été hostile au rattachement de cette structure au CNR. Nous avons fait un compromis : la structure serait localisée à Bercy, mais pilotée par un comité sous l'autorité du secrétaire général de l'Élysée, et en fait présidé par moi-même. Dans la pratique, Matignon a fini par assurer un suivi étroit et efficace de l'instance. Pour diriger celle-ci, j'ai choisi Olivier Buquen, un cadre de haut niveau issu du secteur privé. Il était jusque-là directeur du développement de Plastic Omnium, le n° 2 de l'entreprise. Olivier Buquen a été un excellent patron de l'intelligence économique qui a fait progresser les dossiers. Cette structure a été depuis intégralement absorbée par Bercy. Je ne suis pas certain qu'elle y ait gagné en rayonnement. »

Une place à prendre

« Je savais comment constituer mon équipe pour superviser le renseignement civil et militaire. Il me fallait en premier lieu un militaire. Le chef d'état-major des armées (CEMA) me présenta trois bonnes candidatures : comme de coutume, un marin, un aviateur et un terrien[15]. Mais je connaissais un peu le système et, comme je le pratiquerais ensuite à la DGSE, je veillais à ce que, parmi les candidatures proposées par les armées, figurât celle que j'avais l'intention de retenir. Je rencontrai les trois officiers avant de sélectionner Christophe Gomart qui me parut le plus prometteur. Il occupait alors les fonctions de chef du bureau réservé[16], un poste clé au ministère de la Défense. Par la suite, nous avons tout fait ensemble. Comme évoqué, il a été d'excellent conseil pour guetter les manœuvres visant à priver le poste de son contenu et, parallèlement, pour s'assurer de la conformité à nos souhaits de la lettre de mission soumise à la signature du président Sarkozy.

J'ai ensuite recruté Nacer Meddah qui, à cette époque, était préfet de l'Aube. Issu de la Cour des comptes, il était réputé pour sa compétence dans les domaines économique et budgétaire. Un seul membre de mon équipe m'a été imposé, à l'instigation de la DCRI qui voulait un homme dans la place. Son rôle principal était de faire des photocopies et de surveiller nos mouvements…

Composer mes équipes impliquait de pouvoir les loger et leur donner les moyens de travailler. Or, à l'époque, mon équipe faisait l'objet de vexations plus mesquines les unes que les autres. Les obstacles se présentaient sur tous les sujets, y compris les plus insignifiants. Par exemple, concernant notre adresse internet : je souhaitais une adresse en @elysee.fr, mais il fallut trouver un compromis en @cnr-elysee.fr. Je pourrais également évoquer l'accès des enfants de mes collaborateurs et collaboratrices à la crèche de l'Élysée, les plateaux-repas… Tout cela était bien petit.

De même, je rencontrai aussitôt un problème de locaux dans la mesure où nous arrivions après la bataille : les équipes présidentielles, déjà formées, disposaient de leurs bureaux. Or on sait bien que, sur la scène parisienne, les bureaux occupés tiennent une place importante dans le positionnement et l'influence. En l'espèce, nous ne disposions que d'une petite salle de réunion attenante aux toilettes de l'état-major particulier, qui avait accepté de nous accueillir, avec peut-être une idée derrière la tête. Mais dans quelles conditions ! Il semble que l'idée consistait à nous diluer dans tout le bâtiment pour faire de notre structure une sorte d'annexe de l'état-major particulier.

Dans l'attente de locaux adaptés, nous prîmes place à l'hôtel de Marigny[17], mais j'éprouvais quelques réticences à l'égard de cet emplacement, pour trois raisons : d'une part, il accueillait à cette époque l'équipe de l'Union pour la Méditerranée[18], ce qui lui donnait un profil un peu marginal au sein de l'Élysée – car ce sujet était, on peut le regretter, passé de mode ; d'autre part, cet hôtel particulier, au demeurant somptueux, accueillait occasionnellement les chefs d'État étrangers en visite en France. À chaque visite, nous étions menacés de devoir quitter les lieux. C'est dans le jardin de cet immeuble que Mouammar Kadhafi avait planté sa tente. Enfin, l'Élysée étudiait, semble-t-il, l'hypothèse d'une vente de l'hôtel. Notre structure risquait de devenir nomade, situation pour le moins inconfortable.

Aussi voulais-je loger, sinon dans le palais de l'Élysée lui-même – ce

qui paraissait impossible même si, dans les premiers temps, il m'arrivait d'y recevoir à déjeuner dans une salle du premier étage –, au moins dans un des immeubles de la rue de l'Élysée. Je ne souhaitais pas m'installer dans le bâtiment réservé à la cellule diplomatique : en ma qualité de diplomate, j'aurais risqué d'apparaître comme un membre rapporté et, de toute façon, on ne me l'avait pas proposé. En revanche, dans l'immeuble réservé à l'état-major particulier, pour éviter le risque de dilution que j'ai évoqué, je réclamai un étage et demi complet, véritable *casus belli*. Il fallut faire déménager des personnalités et des services – notamment celui des décorations –, mais j'obtins l'arbitrage favorable du secrétaire général de l'Élysée. Ce dernier avait parfaitement compris l'enjeu de pouvoir que supposait cette affaire de locaux. Il vint inaugurer lui-même notre installation.

Peu après cette bagarre inaugurale, de nouvelles tensions, très vives, apparurent avec plusieurs services élyséens, la cellule diplomatique et l'état-major particulier notamment, qui souhaitaient exercer un droit de regard sur les activités du CNR. Pour ma part, je souhaitais travailler en totale transparence avec eux, mais sans me soumettre à leur autorité. J'estimais en effet ne relever que du secrétaire général et du président de la République. Un incident survint quelques semaines seulement après ma prise de fonctions à propos d'une note que j'avais adressée au Président sous le couvert du secrétaire général, avec seulement copie à mes camarades diplomates et militaires. Ceux-ci me convoquèrent à une sorte de tribunal, mais ne réussirent pas à me faire céder. Nous convînmes de réunions régulières avec les autres équipes élyséennes, avant et après celles que je tenais avec les services de renseignement, réunions qui s'espacèrent ensuite. Après cette mini-crise, les relations demeurèrent tendues et méfiantes jusqu'au bout. Il ne s'agissait pas de problèmes personnels, puisque certains des protagonistes étaient mes amis, et le sont demeurés. Mais des problèmes de fond nous opposaient.

Car, à nouveau, le CNR se trouvait dans mon esprit sur le même plan que la cellule diplomatique, l'EMP ou le directeur de cabinet du Président.

En termes d’affichage, je ne souhaitais pas faire partie du cabinet, ne m’estimant pas politique. Pour moi, le CNR revêtait une dimension institutionnelle. Pour autant, étant le seul collaborateur du président de la République nommé par décret en Conseil des ministres, je pensais devoir figurer sur l’organigramme de l’Élysée, au même titre que la cellule diplomatique ou l’état-major particulier. Mais, comme je l’ai expliqué, cela ne serait jamais le cas.

J’ai appris que certains collaborateurs du Président avaient demandé mon départ, mais que Nicolas Sarkozy me soutint fermement. Il avait voulu la création du CNR et ne s’étonnait pas qu’elle se heurtât à des résistances. Claude Guéant de son côté convoqua plusieurs des responsables concernés en ma présence et leur ordonna : “Messieurs, il faut mettre au pas vos collaborateurs.” En réalité, c’étaient eux-mêmes qui étaient visés.

Je m’attendais moi-même, dès le départ, à des difficultés de ce genre et étais décidé à faire face, du moins jusqu’à ce que le nouveau dispositif fût consolidé. En revanche, d’autres de mes collaborateurs se laissèrent gagner par le découragement, dont Nacer Meddah, qui remit sa démission dès le mois de janvier 2009. Alors que l’aventure avait d’abord suscité son enthousiasme, il estimait désormais que l’on m’avait fait venir d’Alger pour rien, que le poste ne bénéficiait pas du soutien qu’on avait pu imaginer à l’origine. Il s’agissait d’un mauvais départ après un temps aussi court. Cela fragilisa quelque peu le dispositif, car trouver une personne de son calibre n’était pas chose aisée. »

DES SERVICES DE RENSEIGNEMENT DANS L'EXPECTATIVE

Face à ces difficultés internes, les relations avec les services de renseignement prenaient-elles la même tournure ? « Dès mon arrivée, j'ai souhaité effectuer une sorte de "stage d'immersion". J'ai d'abord pris contact avec Bernard Squarcini qui dirigeait la DCRI. Il m'a réservé le meilleur accueil avec son style très enveloppant. J'ai passé quasiment dix jours dans le service, d'abord à Paris puis à Marseille, dans une ambiance très conviviale.

Pierre Brochand, directeur général de la DGSE, avait quant à lui préparé un programme standard d'un jour et demi. Je lui ai signalé que la comparaison n'était pas tenable avec ses "cousins" de la DCRI et il a allongé la session. Je garderai toujours en mémoire la présentation qu'il a faite en personne dans la "salle de situation", sans savoir que j'y passerais moi-même des heures quelques années plus tard : derrière son pupitre en Plexiglas, il a développé en sept points très précis ce qu'il attendait du coordonnateur. Il s'appuyait sur une longue note manuscrite qu'il avait rédigée. J'ai souvent relu les notes que j'avais prises pendant son intervention. Elles m'ont été utiles par la suite, y compris lorsque j'ai pris la tête de la DGSE. Son propos était constructif. Il était convaincu de l'utilité, voire de la nécessité, du poste de CNR dont il avait soutenu la création lors de l'élaboration du *Livre blanc*, avec cependant certaines

limites, au demeurant pertinentes et peu éloignées de celles que je me fixerais quand je serais à la DGSE… »

Mais cette conception de Bernard Bajolet, directeur général de la DGSE, correspondait-elle à celle du CNR qu'il était précédemment ? « Je n'ai pas vraiment changé d'avis. L'automobiliste n'oublie pas totalement qu'il a été piéton et inversement. Comme CNR, j'avais le souci de ne pas faire le travail des services à leur place, de ne pas m'ingérer dans leurs affaires opérationnelles. Mon rôle consistait à les faire travailler ensemble, à mettre de l'huile dans les rouages, à donner des impulsions, à fixer des priorités, en accord avec les autorités politiques, à soutenir les services dans leurs besoins en personnel ou en équipement, etc. Et cette répartition des rôles leur convenait globalement.

J'avais noué de bonnes relations avec les directeurs des deux principaux services. En revanche, ils ne s'entendaient pas entre eux. Au-delà des rivalités de services, on ne pouvait imaginer deux personnalités plus différentes. J'ai donc estimé que ma première action consistait à rapprocher les deux directeurs et leurs services. Je trouvais déplorable que ces deux administrations eussent autant de difficultés à travailler ensemble. Il y avait entre la DST – dont la DCRI était principalement l'héritière – et la DGSE, un lourd passif historique. Ainsi, Bernard Squarcini avait-il retrouvé dans ses archives une vieille note de la DGSE qui plaidait pour une alliance avec les RG contre la DST, dont elle disait pis que pendre. Je crois me souvenir que cette note avait été égarée par un agent de la DGSE dans le métro et retrouvée par un de ses collègues de la DST, et cela aussi, je ne l'oublierais pas lorsque je dirigerais le service extérieur.

Au début de l'année 2007, Pierre Brochand avait proposé un protocole à la DST qui comprenait de nombreux points, dont certains me paraissaient très positifs, pour resserrer la coopération en matière de lutte antiterroriste en amont. J'exhumai ce protocole, le modifiai quelque peu et le proposai à la signature des deux patrons. L'un et l'autre se montraient réticents mais j'insistais. Ils souhaitèrent la modification de

quelques mots mais, en définitive, ne divergeaient pas tellement sur le fond. Naturellement, je tenais Nicolas Sarkozy et Claude Guéant informés. Le protocole serait donc signé. Mais quand je prendrais mes fonctions à la tête de la DGSE en 2013, je constaterais qu'il n'avait en réalité pas été mis en œuvre sur un certain nombre de points essentiels.

De même, je n'ai rencontré de problème majeur ni avec le cabinet du ministre de la Défense, ni avec celui du ministre de l'Intérieur. Le ministre de la Défense, Hervé Morin, montrait de bonnes dispositions à mon égard. Mais il ne s'intéressait guère au renseignement et ne s'en cachait pas. Cela n'était pas gênant car je travaillais avec son cabinet et le chef d'état-major des armées. Au ministère de l'Intérieur, la situation était plus délicate, en raison de la proximité du ministre Brice Hortefeux[19] et de Bernard Squarcini avec Nicolas Sarkozy. Néanmoins, le ministre, à ma connaissance, n'entrava jamais mon action – sauf, peut-être, sur l'organisation de l'État en matière de lutte contre la drogue. Ma bonne entente avec le directeur général de la police nationale, Frédéric Péchenard, facilita beaucoup les choses. La DCRI appréciait, je crois, mon soutien. Ainsi, je m'étais fermement opposé à l'application, à ce service, de la règle du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Cela lui permit de conserver les 400 postes qu'il était question de supprimer.

Après six ans à la tête de la DGSE, Pierre Brochand a été remplacé par Erard Corbin de Mangoux à la fin de 2008. J'ai été informé de ce choix le week-end précédant la nomination. Seulement informé alors même que la lettre de mission signée peu de temps auparavant par le président de la République précisait que je devais être consulté sur le choix des directeurs mais aussi sur celui des cadres supérieurs de chacun des deux services. Je l'ai parfois été ; je me suis aussi saisi d'initiative de certaines nominations. Cela a été le cas pour celle du n° 2 de la DCRI à la tête de la direction du renseignement de la DGSE[20]. Je voyais dans ce choix un des moyens de rapprocher les deux grands services.

D’une manière générale, je rencontrais les directeurs des services assez fréquemment en tête à tête, en particulier à l’occasion de déjeuners pour ne pas paraître les convoquer. J’organisais également des déjeuners à trois (CNR, DCRI, DGSE) et parfois à quatre avec la DRM. De temps à autre, je déjeunais avec le DRM, le général Puga. En outre, une fois par mois, je réunissais tous les directeurs dans mon bureau. Cette réunion existe toujours, je crois. J’exigeais que les directeurs participent en personne. Ils le faisaient. Le soutien, connu, de Nicolas Sarkozy m’aidait en cela. »

DONNER DU CORPS À LA FONCTION

« Au-delà de la remontée d'informations et de la synthèse que nous adressions quotidiennement au chef de l'État, je suivais personnellement certains sujets transversaux, notamment en matière d'équipement. À titre d'exemple, j'avais fait approuver par Nicolas Sarkozy l'achat sur étagère[21] du drone Predator[22]. D'aucuns lui ont reproché de n'avoir rien décidé en la matière, mais la décision avait été prise ! Toutefois, les successeurs d'Hervé Morin au ministère de la Défense la remirent en cause, pour privilégier des solutions industrielles françaises alors que celles-ci n'existaient pas. Les industriels avaient mis en avant des perspectives excessivement optimistes, comme on peut d'ailleurs le vérifier aujourd'hui. Leur intervention retarda ainsi de plusieurs années le choix en faveur de la solution américaine. Ce choix me déplaisait, mais c'était le seul possible. C'est uniquement sous le mandat de François Hollande que le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, reprendra cette décision, trop longtemps différée. Pour autant, à ma connaissance, nos drones ne sont toujours pas équipés de moyens d'interception électronique, ni armés.

Dans le même ordre d'idées, j'avais beaucoup poussé le projet européen de satellites militaires d'observation MUSIS, pour faire suite à Helios[23]. J'avais aussi insisté pour obtenir le pilotage ou, dans certains cas, le copilotage avec l'état-major particulier, des grands programmes

techniques de renseignement dans lesquels l’État investit des sommes considérables depuis 2008. Cette organisation est toujours en place aujourd’hui.

Enfin, nous avons également procédé à la rédaction du premier Plan national d’orientation du renseignement (PNOR) qui, à l’époque, n’était pas le “catalogue de La Redoute” qu’il a pu être. Le SGDN élaborait, par le biais du CIR, un pavé d’une centaine de pages dont les services avaient fini par ignorer jusqu’à l’existence. J’ai souhaité un document très court, reflétant bien les priorités des autorités politiques, et non pas ce que les services souhaitaient faire. Néanmoins, leur apport fut essentiel, en particulier pour dresser l’état des lieux. Mes demandes étaient intrusives, ce qui a pu les surprendre. Mais en définitive, ils ont joué le jeu.

Je ne crois pas que cet exercice du PNOR ait été vain dans la mesure où il a présenté l’avantage de clarifier les choses, d’établir des priorités. J’ai eu le sentiment par la suite, y compris lors de mon passage à la DGSE, que le PNOR constituait un point de référence important. Les services, leurs directions ou sous-directions, s’y référaient régulièrement pour justifier les moyens alloués à telle ou telle thématique ou solliciter des arbitrages. Le PNOR a donc contribué à la légitimation des priorités internes. Je concède néanmoins qu’un certain nombre de sujets dont j’avais fait remonter le niveau de priorité dans le PNOR, lorsque j’étais CNR, n’avaient pas vraiment bougé. Mais cela n’invalide pas la démarche.

En revanche, pendant mes années à la DGSE, j’ai déploré une certaine dérive : le PNOR est redevenu trop long et détaillé, les principales priorités ne ressortaient pas suffisamment. Il évitait des arbitrages aussi nécessaires que douloureux. En somme, ce document, qui ne faisait pas l’objet d’un vrai débat au niveau politique, était devenu trop bureaucratique. »

Le Président et le CNR

« Je ne voyais jamais le Président en tête à tête. Il y eut une exception, quand je lui fis ma visite d'adieux, j'en profitai pour formuler un certain nombre de recommandations, notamment sur l'organisation du renseignement intérieur. À l'inverse, je rencontrais le secrétaire général de l'Élysée une fois par semaine. Du moins au départ. Ensuite, ce dernier s'est lassé et a espacé les réunions. Les services traitaient des affaires directement avec lui ou le Président. *A posteriori*, j'ai pensé que cela valait mieux pour moi peut-être[24]…

À défaut de voir le chef de l'État, je lui adressais des notes qu'il commentait. Il lisait tout, annotait souvent et indiquait ses instructions, en particulier sur la synthèse quotidienne. La diffusion de celle-ci, extrêmement limitée, avait fait l'objet de pressions pour son extension ; il ne pouvait en être autrement si l'on voulait y aborder les sujets les plus sensibles. J'ai résisté ainsi à certains ministres qui insistaient pour être destinataires de ce papier. Ils n'ont jamais obtenu gain de cause.

Je voyais le plus souvent le Président lors des conseils restreints. Leur périodicité n'était alors pas hebdomadaire comme ce serait le cas sous le mandat de François Hollande après les attentats terroristes de 2015. En qualité de CNR, j'étais invité la plupart du temps aux conseils de défense, sauf lorsque les sujets traités n'intéressaient que les forces armées. En revanche, je prenais part aux conseils restreints portant sur la lutte contre

le terrorisme. J’en pilotais la préparation et en animais le déroulement au côté du Président. Ce rôle correspondait pour moi à une évidence que la dernière réforme du CNR souhaitée par Emmanuel Macron a consacrée, puisque le coordonnateur national du renseignement est aussi désormais officiellement celui de la lutte contre le terrorisme, d’où sa nouvelle dénomination (CNRLT)[25]. J’étais déjà le coordonnateur de la lutte contre le terrorisme, sans que cela eût à figurer dans mon titre. À cet égard, John Brennan, que je retrouverais quelques années plus tard comme patron de la CIA, était mon interlocuteur à la Maison-Blanche. Il était en effet, à l’époque, le conseiller du président Obama pour la lutte contre le terrorisme. Notre amitié date de cette époque.

Je rédigeais les notes préparatoires pour le Président, organisais les conseils restreints dédiés, intervenais, sollicitais des décisions, etc. Je mettais aussi en œuvre ce qu’Alain Juppé m’avait autrefois appris : j’avais un relevé de décisions tout prêt avant même d’entrer en réunion. Le Président approuvait ou n’approuvait pas, mais je savais que tel ou tel point devait être discuté. Ce rôle-là ne m’a jamais été contesté, y compris en interne à l’Élysée. En revanche, j’eus moins de succès lors de ma tentative pour traiter à ce niveau la lutte contre le trafic de drogue. Il s’agit pourtant d’un fléau au moins aussi grave que le terrorisme. J’avais commandé une étude au SGDN. Cela n’entrait pas dans ses compétences – son secrétaire général Francis Delon me l’avait signalé –, mais il effectua un très bon travail. Nous réunîmes donc un conseil restreint sur ce sujet. Mais le ministère de l’Intérieur, soucieux de conserver le pilotage de ce dossier, torpilla l’initiative.

Il ne s’agissait pas pour moi de m’emparer de ce sujet pour accroître mon champ de compétence – ce dont on m’avait soupçonné à l’époque ; je plaidais en faveur de la nomination d’un coordonnateur de la lutte contre le trafic de drogue à Matignon. J’ai relancé ce dossier après l’élection de François Hollande, en vain. Mais je continue à penser que notre dispositif actuel ne fonctionne pas, en raison, entre autres, de la concurrence entre les douanes et l’OCRTIS[26], qui dépend du ministère de l’Intérieur.

D’ailleurs, la lutte contre la criminalité organisée ne figure pas parmi les compétences de la DGSI et c’est, à mon avis, une lacune. L’OCRTIS ne dispose pas en propre des moyens d’un service de renseignement. »

Alors que Nicolas Sarkozy a créé le Conseil national du renseignement, il ne l’a réuni qu’une seule fois. Le paradoxe suscite l’étonnement… « La première réunion du Conseil national du renseignement a eu lieu avant que le décret ne fonde juridiquement cette instance. Donc, en théorie, mais en théorie seulement, ce conseil n’a pas existé. Je me rappelle très bien cette réunion : j’avais suivi à la lettre les prescriptions du *Livre blanc* en conviant les six services de renseignement et leurs ministres de tutelle. Les principaux conseillers de l’Élysée souhaitaient également y prendre part et je n’avais guère le pouvoir de le leur interdire… Nous étions donc très nombreux autour de la table (une vingtaine), à tel point qu’on ne pouvait pas tenir la réunion dans le salon vert qui jouxte le bureau du Président. Nous avons dû nous installer dans le salon Murat[27]. Sortant de son bureau, Nicolas Sarkozy s’étonna de ce changement de lieu ; il descendit, furieux, et lança : “Comment voulez-vous discuter de renseignement dans un cercle aussi large ?” Je lui répondis : “Monsieur le Président, c’est exactement le format du *Livre blanc*, que vous avez approuvé.” Sur le fond, le Président n’avait pas tort et nous ménageâmes ensuite dans le décret la possibilité de réunir cette instance dans des formats plus restreints. Mais le format large – et peu efficace – a continué à prévaloir sous le mandat suivant.

Ce fut donc le seul et unique conseil national du renseignement du mandat Sarkozy, et encore n’était-il pas officiel. Je n’ai pas éprouvé le besoin de réunir de nouveau cette instance dans la mesure où les conseils restreints et d’autres réunions, en format encore plus réduit et sans les ministres, permettaient de traiter les sujets importants avec le chef de l’État. »

Les homologues étrangers

« Je me suis rendu aux États-Unis pour rencontrer le DNI Dennis Blair[28]. J'avais bien connu le premier DNI, John Negroponte[29], lorsqu'il était, comme moi, ambassadeur de son pays à Bagdad. J'avais établi avec lui une très bonne relation. En 2006, peu de temps avant la fin de mes fonctions en Irak, Jacques Chirac m'avait envoyé à Washington pour partager mes impressions sur la situation en Irak avec Negroponte, devenu DNI, et d'autres responsables américains. Avant ma nomination au poste de CNR, le hasard de la carrière diplomatique m'avait ainsi procuré quelques contacts utiles.

Dennis Blair organisa une réunion dans ses locaux à laquelle prit part, entre autres, la CIA. À l'issue, il souhaita échanger en tête à tête : “Je trouve idiot que l'on s'espionne les uns les autres. Je te propose la négociation d'un accord de non-espionnage entre nos deux pays.” J'étais très surpris de cette proposition, que j'avais bien sûr accueillie très positivement, tout en sachant que le contrôle de sa mise en œuvre serait quasiment impossible. Tout aurait reposé sur la parole donnée. À mon retour, j'en informai le président Sarkozy, qui réagit avec enthousiasme. Mais très vite, nous dûmes déchanter : nous nous rendîmes compte que Dennis Blair ne disposait de l'accord ni d'Obama ni de la CIA. D'ailleurs, Leon Panetta[30] me rendit visite à Paris. Il faisait chaud dans mon bureau et il me lança : “Si tu veux, ton bureau, je te le climatise[31]”, avant

d'éclater de rire. J'évoquais avec lui le sujet qui fâchait : "Alors cet accord, il paraît que tu as des réserves…" Il ne le nia pas : "Écoute, mon grand-père était italien et me disait *Chi va piano, va sano.*"

Nicolas Sarkozy, à qui j'avais rendu compte de cette conversation, était déçu. Malgré tout, il souhaita insister auprès d'Obama et me demanda de l'accompagner lors de la visite qu'il accomplit peu de temps après à Washington. Obama et lui évoquèrent ce sujet, non devant les délégations en raison de sa sensibilité, mais en marge d'un dîner avec leurs épouses. À l'issue, le Président me confirma le souhait de son homologue américain de se donner un peu de temps, du fait des réserves de la CIA… Le temps a passé, en vain. J'eus l'occasion d'évoquer de nouveau cette question en juillet 2011, en marge d'une visite de Nicolas Sarkozy en Afghanistan, où j'étais ambassadeur. J'avais souhaité le présenter à David Petraeus, qui venait d'être nommé à la tête de la CIA. Petraeus, qui découvrait le sujet, promit d'y penser… Mais il quitta la CIA avant d'aller plus loin dans la réflexion.

La disproportion des moyens entre nos deux pays était manifeste. Lors d'une de mes visites aux États-Unis, j'avais été reçu par les deux sous-comités du renseignement du Congrès[32]. Un congressman m'interrogea sur le nombre de personnes travaillant sous mes ordres :

– Fifteen. (Et encore, je comptais les chauffeurs et les secrétaires.)

– You mean fifteen hundred ?

– No, fifteen…

– One hundred fifteen ? No ? Fifty ?

– No, fifteen.

Ils s'étonnaient que je pusse coordonner tous les services de renseignement français avec quinze personnes. Je leur avais alors expliqué mon souhait de limiter les effectifs de mon service à un niveau restreint pour ne pas être tenté d'agir en lieu et place des services de renseignement, mais au contraire pour être en mesure de prendre du recul, d'élaborer une vision, de donner les impulsions, de coordonner au sens strict du terme.

Je rencontrais également mes homologues britanniques et allemands. Il s'agit d'interlocuteurs qui comptent : Robert Hannigan (numéro deux du National Security Council[33] avant de prendre la tête du Government Communications Headquarters [GCHQ][34] dans les années qui ont suivi) et Klaus-Dieter Fritsche (secrétaire d'État à la chancellerie fédérale et délégué du gouvernement fédéral aux services de renseignement fédéraux).

Dans mes contacts à l'étranger, je veillais à ne pas doublonner le travail des services de renseignement. Je rencontrais mes homologues, non les patrons de la CIA ou du FBI, que je recevais cependant lorsqu'ils venaient à Paris. Pour le reste, je m'appuyais sur la DCRI et la DGSE. »

LASSITUDE ET DÉPART

Deux périodes peuvent être distinguées dans le passage de Bernard Bajolet à l'Élysée : de 2008 à la fin de l'année 2009, le diplomate installe la fonction et prend tous les dossiers à bras-le-corps ; puis de 2010 à février 2011, date de son départ, les difficultés s'amoncellent et suscitent une certaine lassitude, au point qu'il présente sa démission… « Je constatais la dissipation de l'enthousiasme des débuts de la part de mes chefs et un moindre soutien face aux oppositions que je rencontrais au sein de l'Élysée – mais, je le répète, pas de la part des services ni des ministères. Il m'est même arrivé de me demander si finalement le CNR n'avait pas été un gadget – le terme est sans doute excessif – ou au moins un projet passé de mode : objet d'un vif intérêt au départ, il était victime d'un manque de volonté politique pour le mener à son terme et conférer une réelle autorité à la structure que je dirigeais.

Certes, lorsque Nicolas Sarkozy a dû arbitrer certaines questions – cela remontait rarement à son niveau –, il m'a toujours réservé un accueil bienveillant. Aucun accrochage sérieux ne nous a jamais opposés, en dépit parfois de quelques échanges un peu vifs. Mais c'était son caractère et j'avais le mien. Je peux même dire que j'ai entretenu avec lui une relation agréable.

Mais malgré cela, j'estimais ne pas bénéficier d'un soutien suffisant. Je voyais bien que certaines grosses affaires ne passaient pas par moi, que les

services traitaient directement avec le Président. À titre d'exemple, je m'aperçus qu'une réunion de sécurité intérieure se tenait en dehors du CNR tous les dix jours. Je n'en recevais bien sûr aucun compte rendu. Mais cela valait peut-être mieux.

Tout ceci se conjugue et, à la fin, j'avais le sentiment d'avoir été marginalisé. J'estimais avoir accompli ma tâche, mis en route le dispositif, établi une relation avec la Délégation parlementaire au renseignement (DPR), lancé des chantiers stratégiques. J'avais accompli mon devoir. Mais ce rôle s'écartait de celui initialement envisagé et, au bout de deux ans et demi, je jugeais qu'il me fallait partir. Je souhaitais en prendre l'initiative. Nicolas Sarkozy l'accepta. J'avais d'ailleurs veillé à m'en ouvrir à Claude Guéant très en amont. Je ne pris personne en traître. Quand j'ai su que l'ambassade de Kaboul se libérait, je l'ai demandée. On ne pouvait me la refuser : ce n'était pas un poste particulièrement convoité et en l'obtenant, j'avais le sentiment de ne rien devoir à personne.

Ma succession me préoccupait. J'avais prospecté parmi les préfets, les ambassadeurs et les officiers généraux. J'avais d'abord pensé à plusieurs préfets parmi l'élite de ce corps mais, en raison justement de leur qualité, ils étaient déjà réservés pour d'autres postes. Je ne voyais pas vraiment, à cette époque, de diplomate disponible ayant le profil adéquat et, finalement, ma préférence allait à un militaire, qui était candidat et avait une solide expérience dans le domaine du renseignement, tout en sachant qu'un tel choix pourrait poser un problème à l'état-major particulier (mais au fond, pas plus qu'un diplomate avec la cellule diplomatique). Au-delà du choix d'une personne, j'avais surtout défini le profil : un haut fonctionnaire d'autorité, reconnu par ses pairs, non marqué politiquement, qui ne pourrait faire l'objet d'aucun soupçon lors de la période préélectorale qui allait s'ouvrir. Je soulignais aussi la nécessaire dimension internationale du futur coordonnateur qui, pour le moins, devait parler anglais.

Je m'étais ouvert de mon souci auprès du secrétaire général mais il ne se découvrait pas. Cependant, j'avais une idée de ses possibles intentions,

Bernard Squarcini m’ayant sondé sur le nom d’Ange Mancini. Celui-ci, fondateur du RAID, avait été un grand policier. C’était aussi un homme pourvu d’un solide bon sens. Mais il ne correspondait pas au profil que j’avais défini. Cette option me serait confirmée juste avant la visite d’adieux que je ferais au Président, quelques jours avant mon départ pour Kaboul. Et cette information de dernière minute était bien sûr délibérée.

Le Président m’interrogea sur la pertinence d’un tel choix, mais j’ai compris qu’il avait quasiment arrêté sa décision. D’autre part, si mon successeur n’était pas désigné avant mon départ, on assisterait à une foire d’empoigne qui risquait de déstabiliser la structure. J’émis donc quelques interrogations, mais pas une objection de nature à amener le chef de l’État à revoir sa décision. De façon très élégante, François Hollande maintiendrait Ange Mancini à son poste jusqu’à l’échéance de ses 69 ans. De la même façon, il confirmerait le général Puga dans sa fonction de chef de l’état-major particulier, ainsi que le chef de la DGSE, Erard Corbin de Mangoux. Seul parmi les chefs des grands services, Bernard Squarcini serait remplacé (par Patrick Calvar, alors directeur du renseignement de la DGSE).

Après mon entretien avec Nicolas Sarkozy, j’invitai mon successeur à déjeuner. Je lui laissai tous les dossiers. Je lui communiquai également une note sur les sujets que je considérais comme importants, les priorités, etc. J’agis toujours ainsi quand je quitte un poste : je laisse un testament aussi précis que possible. »

LE CNR VU DE LA DGSE

Deux ans après son départ de l'Élysée, Bernard Bajolet renoue avec le renseignement en devenant directeur général de la DGSE. Il bénéficie d'une relation privilégiée avec le président de la République. De fait, son regard s'inverse-t-il ? « Ma relation avec le président Hollande m'aida beaucoup, c'est certain. Je portais un regard sans trop d'indulgence sur le CNR parce que celui-ci n'était plus ce que j'avais envisagé, même si j'avais moi-même rencontré des difficultés dès les derniers mois. Le poste avait nettement perdu en influence depuis mon départ. Cela ne met d'ailleurs pas en cause la qualité des personnes. La structure elle-même suscitait peut-être moins d'intérêt. Je crois que les choses ont changé avec le CNRLT, et pour ma part, je m'en réjouis. Outre l'attachement que je peux éprouver pour une structure que j'ai mise en place et pour laquelle j'ai donné de l'énergie, supporté des tensions, je pense que c'est l'intérêt de l'État. Mais à l'époque où je dirigeais à la DGSE, j'avais l'impression d'un CNR qui déclinait. Je le regrettais.

C'est certain que j'aurais été gêné par un CNR qui aurait fait écran avec le président de la République et aurait interféré dans ma relation avec lui. Une concurrence à ce niveau de l'État aurait été contre-productive. Mais fondamentalement, la DGSE, pas plus que les autres services, n'a intérêt à la faiblesse du CNR. C'est le contraire, à la condition que chacun comprenne bien le rôle de l'autre et le respecte. Si le CNR ne

se mêle pas de l’opérationnel et si les services ne le court-circuitent pas, cela peut très bien fonctionner. Au contraire, CNR et services sont très complémentaires. Comme je l’ai indiqué, il peut faire énormément pour épauler les services, s’assurer qu’ils ont les moyens nécessaires, le cadre juridique adéquat, des orientations claires, faciliter la coopération entre eux. Peu de temps avant la fin de ma mission à la tête de la DGSE, les relations entre les deux grands services – intérieur et extérieur – se sont tendues, pour des raisons d’ailleurs essentiellement psychologiques et “culturelles”. Un CNR fort aurait sans doute pu contribuer à faciliter le dialogue qui, malgré tout et heureusement, n’a jamais été rompu.

J’ai eu le sentiment, en outre, que le CNR avait un peu renoncé à son rôle dans le domaine capacitaire. Il est vrai aussi que la présence de cabinets forts, à l’Intérieur et à la Défense, ne lui laissait guère d’espace pour cela. Enfin, il avait été quasiment marginalisé dans la lutte contre le terrorisme, alors que, on l’a vu, ce n’était pas le cas au départ. C’est pourquoi l’adjonction de LT (lutte contre le terrorisme) au sigle CNR, avec les moyens correspondants, me paraît être une excellente chose. »

Fort d’instructions présidentielles ambitieuses, Bernard Bajolet aura donc déployé une grande énergie pour créer une structure et surmonter les obstacles inhérents à toute création administrative, mais rehaussés par la particularité de l’écosystème concerné. Dans cette lutte, bien que secondé par son adjoint Christophe Gomart, il aura souffert de l’inconstance présidentielle et d’habitudes concurrentielles trop fortes. Sa principale victoire, il l’obtient en définitive en partant puisque le CNR lui survit.

CHAPITRE II

Christophe Gomart
Un soldat pour la bataille de l'Élysée

En 2008, Bernard Bajolet porte son choix sur le colonel Christophe Gomart pour poser avec lui les premières pierres de l'institution dont on lui a confié la création. Ce recrutement semble logique tant le parcours du militaire garantit au diplomate de disposer d'un acteur qui connaît le monde du renseignement, son équilibre parfois précaire comme sa réticence au changement. En effet, en sa qualité de chef du bureau réservé au sein du cabinet de la ministre de la Défense, cet ancien chef de corps du 13e RDP[1] veille aux liens avec les services de renseignement du ministère (DGSE, DRM, DPSD) ; il se situe également en première ligne pour voir émerger l'idée de CNR lors des travaux préparatoires à la rédaction du *Livre blanc pour la défense et la sécurité nationale* de 2008.

Christophe Gomart accompagne donc la création du CNR, la constitution des équipes et la structuration de la communauté du renseignement. Avec Bernard Bajolet, il s'investit dans une structure en proie à l'hostilité d'un écosystème auquel elle doit s'imposer. Les deux hommes vivent les premières déceptions et l'âpreté d'un combat de tous les instants pour définir le périmètre de cette nouvelle organisation qui,

en dépit de sa situation auprès du président de la République, n'appartient pas vraiment à l'Élysée.

Depuis son poste d'adjoint, Christophe Gomart a pu observer parfois plus froidement les avanies rencontrées par le coordonnateur et ses équipes. Loin de tempérer le jugement porté par Bernard Bajolet, il le corrobore et souligne l'opiniâtreté du diplomate pour mettre en œuvre une consigne présidentielle que le chef de l'État lui-même semble avoir oubliée. Cependant, les acquis obtenus de haute lutte s'avèrent tout à fait conséquents et apaisent le souvenir des combats.

Après le départ de Bernard Bajolet, l'opportunité se présente pour Christophe Gomart de prendre le commandement des opérations spéciales (COS). Il quitte donc l'Élysée pour ce poste puis, en juin 2013, pour celui de directeur du renseignement militaire. Il retrouve alors Bernard Bajolet, désormais à la tête de la DGSE. Il sait alors s'appuyer sur le CNR pour s'imposer face au service extérieur mais aussi pour insuffler une nouvelle jeunesse à la DRM qui fête ses vingt-cinq ans en 2017.

UN SOLDAT À L'ÉLYSÉE

« Peu après son élection à la présidence de la République, Nicolas Sarkozy décide de confier à Jean-Claude Mallet la rédaction d'un nouveau *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*. L'exercice n'a pas été accompli depuis 1994. En ma qualité de chef du bureau réservé au ministère de la Défense, je participe à certains travaux de la Commission sur le *Livre blanc* et constate que l'idée d'une structuration de la communauté du renseignement autour d'un CNR progresse dans les esprits. Il s'agit d'une aubaine, non pas personnelle, mais au profit des services de renseignement puisqu'une instance va fédérer leur action.

En raison de mes fonctions au sein du cabinet de Michèle Alliot-Marie[2], j'entretiens une relation nourrie avec le chef d'état-major particulier du président de la République et les représentants des trois armées auprès de lui : Didier Castres pour l'armée de terre, Charles-Édouard de Coriolis pour la marine nationale et Antoine Noguier pour l'armée de l'air. De fait, dès la création de la structure confirmée, l'amiral Guillaud, qui en a saisi les enjeux, m'indique qu'il pense à moi pour y exercer des fonctions. Il estime indispensable la présence d'un militaire au sein de cette structure afin d'en connaître l'activité exacte, de disposer d'un "œil de Moscou" en somme. C'est d'ailleurs ce qu'ont pensé tous les ministères au moment de désigner des représentants. Ils ont voulu tout savoir de ce nouvel objet institutionnel pouvant atteindre à leur

autonomie. C’est ainsi que je deviens candidat sans avoir fait acte de candidature.

Au demeurant, mon profil répond aux souhaits de Bernard Bajolet : un militaire jouissant d’une expérience du travail en cabinet ministériel et surtout qui connaît les services. En outre, dans la mesure où il n’a pas encore été officiellement nommé, il demeure en poste à Alger et ma présence en cabinet ministériel lui permet de disposer d’un pion parisien. Après m’avoir reçu, il m’a rapidement téléphoné pour confirmer mon recrutement. »

PREMIÈRES MISSIONS

« Je prends cette nouvelle affectation sans lettre de mission de la part des armées, sans consignes particulières, au sein d'une institution dont les statuts s'écrivent jour après jour. Tout est à bâtir, et en premier lieu les équipes. Depuis Alger, Bernard Bajolet me charge d'une première mission : recevoir les autres candidats désireux d'intégrer la future structure élyséenne. Il estime nécessaire la présence d'un diplomate, d'un militaire, d'un représentant du ministère de l'Intérieur et d'un expert financier. Après avoir prévenu Claude Guéant, il sollicite donc les ministères et je reçois les candidats même si je n'ai aucune liberté dans leur choix. À l'issue des entretiens, je lui envoie un courriel ou l'appelle pour lui donner mon impression.

Nous recrutons très rapidement Nacer Meddah, préfet de l'Aube, qui bénéficie d'une bonne réputation. Le CNR souhaite également un diplomate et a un candidat[3]. Mais pour Claude Guéant, il y a déjà un diplomate en la personne de Bernard Bajolet ; de surcroît, des raisons politiques avaient déjà privé le candidat en question d'intégrer la cellule diplomatique. Son nom a donc été à nouveau refusé. C'est dommage car je l'apprécie beaucoup et nous aurons l'occasion de très bien travailler dans la suite de nos parcours professionnels.

Un jour, Bernard Bajolet m'appelle pour me demander si je connais un candidat désireux d'entrer au CNR sur proposition du ministère de

l’Intérieur, un certain Pierre Lieutaud. Je le connaissais uniquement de nom parce qu’il avait fait Saint-Cyr puis avait servi au REP[4] avant d’intégrer le corps préfectoral où il s’était très bien entendu avec Jean-François Carenco[5]. Lors d’un de ses passages à Paris, le CNR me demande de l’accompagner pour recevoir le candidat. Nous nous rendons donc dans le bureau du préfet Jean-François Étienne des Rosaies, au troisième étage du palais de l’Élysée. L’entretien se passe très bien. Quoi qu’il en soit, nous n’avons pas vraiment la possibilité de rejeter cette candidature : le service intérieur veut un homme à lui au CNR.

Nous constituons une équipe de départ de trois personnes. Nous nous répartissons les missions : Nacer Meddah supervise l’économie et plus particulièrement la DNRED et Tracfin, Pierre Lieutaud l’Intérieur, et moi, j’ai en charge la relation avec les services relevant du ministère de la Défense, DGSE incluse. Je poursuis finalement la mission qui était la mienne au Bureau réservé.

Le DGSE de l’époque, Pierre Brochand, va très rapidement proposer un candidat issu de son administration. Mais le CNR s’avère réticent car il souhaite des collaborateurs indépendants des services. Mais, dans la mesure où le DGSE veut à tout prix proposer une ressource, nous accueillons un ingénieur, placé sous la responsabilité de Nacer Meddah, mais qui n’est pas resté longtemps. Nous recrutons également Lorraine Tournyol du Clos en qualité de chargée de mission. Elle œuvre à la fois pour Pierre Lieutaud et moi-même afin de superviser les groupes de travail au SGDSN et la rédaction du point de situation. Je la retrouverai deux ans plus tard à la DRM où l’a recrutée le général Bolelli. Elle m’a aidé à transformer la direction avec la même énergie que celle déployée à l’Élysée.

Bernard Bajolet me demande également de veiller sur les derniers travaux de rédaction du *Livre blanc* pour nous assurer que les versions installant le CNR et son cadre d’action ne divergent pas de l’ambition initiale. Il faut batailler âprement pour conserver l’intégrité de la page intitulée “Nouvelle organisation du renseignement” qui comporte un

organigramme présentant le CNR rattaché directement au Président et placé au cœur de la communauté du Renseignement.

Je dois aussi rédiger le premier texte fondateur de l'institution : la lettre de mission qui valide les objectifs de Bernard Bajolet. L'état-major particulier souhaite alors modifier un élément, ce que refuse Bernard Bajolet pour préserver un CNR fort. Et de fait, le Président a signé cette lettre qui positionne le CNR sur un échelon stratégique et lui confie des prérogatives considérables. En effet, si elle devait un jour être appliquée intégralement, elle instituerait un coordonnateur très puissant. »

L'ENNEMI DE L'INTÉRIEUR

« Nous formons une équipe resserrée dotée d'une très forte ambition ! Arriver à l'Élysée représente une opportunité extraordinaire. Quand vous l'annoncez, vous êtes perçu comme travaillant à proximité de Dieu le Père. Mais nous nous sommes assez vite rendu compte de la distance avec Dieu le Père, d'autant qu'aucun accueil particulier ne nous est réservé à l'Élysée. Rien ! Pas même des locaux. Heureusement qu'en ma qualité de militaire, j'ai accès à l'état-major particulier car, apprenant que nous n'avons pas de bureaux, le CEMP nous propose de nous prêter sa salle de réunion. Nous voilà accueillis dans une salle entre la photocopieuse et les toilettes. En ces lieux, nous passons quinze jours à débroussailler le terrain, à se demander quel titre porter : "conseiller", "adjoint au coordonnateur", "coordonnateur adjoint" ? Il est décidé qu'il n'y aura pas de coordonnateur adjoint et que nous occuperons donc les fonctions d'adjoints au coordonnateur. Se posent ensuite des questions logistiques, notamment pour accomplir des déplacements. Nous sollicitons donc des véhicules… Une véritable installation *ex nihilo*.

Bernard Bajolet profite de cet intervalle pour se faire présenter la DGSE et la DCRI – il y sera moins à l'aise. Puis, nous nous rendons à la DRM où nous accueille le général Puga. Les trois autres services feront l'objet d'une présentation plus rapide. Après quoi, nous décidons que

l'équipe prendra quinze jours de congé, le coordonnateur une semaine seulement, préférant ne pas trop s'éloigner de Paris.

À notre retour, début août, peu de chose a changé à l'exception d'une bascule du 14 au 22 de la rue de l'Élysée, dans des appartements loués par la présidence pour en faire des bureaux. Nous disposons enfin d'un bureau et d'une salle de réunion que nous ne pouvons cependant pas occuper à temps plein puisqu'un service voisin en a aussi l'usage. Malgré tout, nous avons progressé et il faut reconnaître que Pierre Lieutaud a été très utile et assez débrouillard : il a intensément parlementé avec les gens de l'Élysée pour trouver une solution. Même s'il y a un problème de place à l'Élysée, nous sommes surpris de notre situation et toute l'équipe espère que la question des bureaux se débloquera rapidement.

Nous posons ensuite nos cartons à l'hôtel de Marigny de manière temporaire dans la mesure où, d'une part, l'Union pour la Méditerranée dispose de tout le corps central du bâtiment et, d'autre part, nous aurions dû déménager à chaque passage de chef d'État étranger. Au bout de six mois, et grâce à une implication à quasi plein temps de Pierre Lieutaud, il est enfin décidé de nous attribuer définitivement un plateau au deuxième étage du 14 rue de l'Élysée ainsi que deux bureaux au-dessus, dans lesquels nous aménageons de petites salles de réunion. Nous en prenons possession en février 2009. Ce temps passé à nous installer n'a guère permis de mettre en valeur l'existence du CNR. Ce qui aurait dû n'être, de mon point de vue, qu'un détail logistique a pris beaucoup trop de temps et d'énergie.

Devoir négocier des locaux paraît assez étrange : soit le président de la République souhaite installer un coordonnateur, soit on ne change rien. Dans la mesure où la décision a été prise, tout le reste n'aurait dû être qu'une question d'intendance. Or, même lorsque Bernard Bajolet adresse en personne un courriel à l'intendance, on lui demande de patienter car aucun ordre n'a été donné au profit de notre installation. Nous avons l'impression que tout est fait pour freiner l'arrivée du CNR. Tous les jours, nous subissons des petits obstacles, des non-dits, des oublis d'invitation à

des réunions, etc. À chaque fois, il faut s'imposer, même pour obtenir des adresses électroniques et encore, sans avoir pleinement satisfaction : alors que les adresses classiques sont en @elysee.fr, celles du CNR diffèrent au prétexte que nous pourrions être la cible d'attaque cyber compte tenu de notre identité « renseignement ». Il faut donc éviter que la messagerie de l'Élysée ne soit une victime collatérale de cette potentielle attaque. Argument surprenant quand on sait qu'il ne s'applique pas à l'EMP qui traite pourtant de dissuasion nucléaire.

Bernard Bajolet, conquérant, désireux de mettre en place cette structure, se confronte rapidement à un mur qui se situe finalement à l'Élysée plus que dans les services de renseignement. Ces derniers, pour leur part, attendent, curieux de savoir ce qui va se passer.

Au-delà de ces questions logistiques, nous devons nous insérer dans la barque élyséenne, et notamment exister entre la cellule diplomatique et l'état-major particulier. Chacun désire bien évidemment piloter le CNR pour conserver ses prérogatives. L'amiral Guillaud par exemple nous indique dès les premiers jours son désir de conserver les contacts avec la DGSE, se prévalant d'une pratique coutumière qu'il veut immuable. Son combat, comme celui du conseiller diplomatique, se résume aisément : le CNR ne doit pas assurer la gestion opérationnelle des services. Nous devons uniquement coordonner, mais que recouvre ce terme assez flou ? Dès lors que le coordonnateur n'a aucun poids dans la nomination des chefs de service et qu'il n'a pas de prérogatives directes sur le budget des services, que reste-t-il ? Au départ, nous n'intervenons jamais, pas même en matière de répartition des fonds spéciaux[6] (la situation se décantera quelque peu). Il en va de même pour le budget du CNR puisque nous récupérons celui du CIR, ce qui nous place, *de facto*, dans la dépendance du SGDSN. Mais Nacer Meddah gère cette question et il jouit d'un vrai savoir-faire.

Se pose la question de la participation du CNR aux réunions du cabinet. Faisons-nous d'ailleurs partie du cabinet ? Même si nous pressentons la réponse et que nous n'avons pas grand-chose à partager,

nous décidons de forcer un peu la porte. Au demeurant, nous vivons un décalage et devons prendre notre place auprès d'acteurs qui se connaissent bien, ont déjà leurs automatismes après un an de travail en commun. En outre, certains se demandent encore pourquoi le président de la République souhaite installer un coordonnateur à l'Élysée ! D'autres feignent encore de s'interroger, estimant qu'il aurait été plus judicieux de nous installer auprès du SGDN ou du Premier ministre… Pourtant, avec un président de la République comme Sarkozy, tous savent très bien où se situe le pouvoir ! Au demeurant, ces questions ont été tranchées par le *Livre blanc* : quelqu'un doit pouvoir coordonner les services de renseignement pour assurer la sécurité des Français. Même sans avoir à l'époque subi d'attentats, la menace est palpable. Une structure s'impose donc. Il faut sans doute que la greffe prenne et, malgré les vicissitudes, nous nous ménageons une place. Claude Guéant appuie la démarche mais des ordres plus directifs de sa part auraient permis une installation beaucoup plus rapide. Nous sommes restés comme un organisme administratif non identifié. Bernard Bajolet comme moi, en serviteurs de l'État, ne comprenons pas pourquoi l'État rejette ce qu'il a lui-même imaginé. »

Les rudiments de la coordination

Très rapidement, l'équipe constituée assume les missions conférées par le président de la République. Il faut pour cela leur donner du corps. En ce domaine, tout est à inventer. Quatre principales missions se distinguent.

Réunir les services, informer le Président

« Nous avons très tôt estimé que, pour exister, nous devons adresser des notes au président de la République. Nous créons donc le point de situation quotidien du Président que nous lui adressons chaque soir. Le DNI américain a pour nous valeur d'exemple car il briefe le Président tous les matins. Mais l'esprit de la fonction présidentielle française n'est pas le même. L'idée consiste plutôt à rédiger quelques paragraphes sur les sujets chauds du jour et de l'adresser tous les soirs à 17 heures au secrétaire général de l'Élysée, pour transmission au président Sarkozy. Ce dernier annote, soit au crayon bleu, soit au crayon rouge : "Ça m'intéresse", "À suivre", "Vu", etc.

Bernard Bajolet juge également nécessaire de réunir les directeurs de la communauté à intervalles réguliers. Une réunion tous les mois nous paraît plus raisonnable que tous les 15 jours ou toutes les semaines.

Bernard Bajolet souhaite associer le SGDSN Francis Delon. Au départ, les trois adjoints du CNR y assistent puis on nous a demandé de ne plus venir et une réunion s'est tenue sans que personne ne tienne un relevé de décision. De fait, à la suivante, j'ai été convié, en compagnie de Bruno Marescaux pour le SGDSN. Puis, finalement, j'ai continué l'aventure seul. Écouter les directeurs de services évoquer leur activité s'est avéré réellement passionnant.

Pour la petite histoire : à l'occasion de la première réunion, tenue à l'hôtel de Marigny, nous avons placé des casiers pour que chacun des directeurs puisse y déposer son téléphone portable et assurer ainsi une parfaite confidentialité. L'un d'entre eux a alors rejeté l'idée d'une phrase : "On arrête de jouer aux Américains. Mon portable j'en ai besoin. Je le garde !"

Nous avons également dû réunir le premier Conseil national du renseignement, créé par les mêmes textes que ceux de la coordination. Le processus a été assez long pour aboutir à la première édition – et dernière pour la présidence Sarkozy, le Conseil de défense permettant de traiter ces sujets. Nous devons en effet établir l'ordre du jour, les points soumis à l'arbitrage du Président – car il faut une décision à prendre, c'est un préalable pour réunir du monde autour de la table ! Nous avons donc profité de l'occasion pour valider le premier Plan national d'orientation du renseignement. Je n'ai pas souvenir d'autres décisions prises, mais il était nécessaire de le réunir pour officialiser son existence. Et la première réunion s'est plutôt bien passée malgré le nombre de personnes présentes. Le président Sarkozy n'a d'ailleurs pas manqué de le souligner. Mais, en réalité, quand les conseillers du Président sont tous invités, il y a forcément foule : CEMP, conseiller "diplo", secrétaire général, directeur de cabinet, conseiller intérieur, ministres des services concernés (Défense, Intérieur, Économie et Finances), Premier ministre, directeur de cabinet du Premier ministre, coordonnateur et son équipe, SGDN.

Enfin, nous organisons également des réunions internes à l'Élysée avec la cellule "diplo", l'EMP et la cellule intérieure. La coordination se met

donc en place rapidement. Mais c'est une crise qui va nous permettre de pleinement exister : celle qui éclate entre la Russie et la Géorgie[7] en août 2008. Le CNR réussit alors à imposer l'idée de corédiger une note avec la cellule "diplo" et l'EMP afin de donner plus de poids à la démarche. De notre côté, nous apportons la substantifique moelle extraite des notes des services de renseignement que nous recevons quotidiennement afin d'informer le Président et de permettre sa prise de décision. »

Orienter la production des services

« D'une manière générale, l'accès à ces notes nous permet d'identifier les spécificités de chacun mais aussi les manques au niveau global, les trous dans la raquette. C'est pourquoi nous proposons de faire évoluer les groupes de travail (GT) du SGDN[8] pour reprendre la main sur les sujets et les thématiques à creuser. Concrètement, le SGDN continue d'accueillir et de conduire ces groupes, mais le CNR a obtenu d'en valider les orientations. Nous avons donc souhaité la suppression de certains d'entre eux, ce qui a généré quelques tensions entre Bernard Bajolet et Francis Delon. Toutefois, et alors que les services de renseignement ne voulaient plus de ces GT, nous soulignons qu'ils permettent aux agents de se réunir, de discuter et surtout de partager autour d'une thématique précise entre différents services d'ordinaire imperméables les uns aux autres.

Puis, nous proposons un Plan national d'orientation du renseignement (PNOR). Le Comité interministériel du renseignement (CIR) produisait déjà un document d'orientation mais les critiques étaient vives sur ces 500 pages rébarbatives. Le coordonnateur me charge de sa rédaction en me précisant que ce document ne doit pas dépasser les dix pages, pages de garde et sommaire compris. Je dois confesser que la formalisation d'un PNOR resserré a pris un peu de temps. J'ai pris soin de faire valider le document final par l'ensemble des contributeurs, en m'assurant que pour

chaque service y ait une mission précisément définie, clarifiant ainsi le rôle de chacun au sein de la communauté. Bien évidemment la DCRI, et la DGSE se sont battues car elles ne partagent pas la même vision de leurs compétences respectives. La DRM estime quant à elle que le PNOR n'est pas suffisamment marqué par le renseignement d'intérêt militaire, si bien qu'elle juge disparaître au bénéfice des autres services.

Malgré ces rapports de force, nous avons sorti un PNOR mis à jour et qui existe toujours puisque son utilité réside dans l'attribution des missions respectives des services et de leurs périmètres. En revanche, toute la partie relative aux actions menées par les services a été suivie par l'EMP. S'agissant de la DCRI, Bernard Squarcini a directement accès à Claude Guéant. Donc en réalité, la partie opérationnelle n'est pas du tout dans la main du coordonnateur. La gestion des otages[9] a agi comme un révélateur de cette impuissance d'autant plus que, par le passé, Bernard Bajolet avait déjà eu à gérer personnellement ces sujets-là. Cette expérience l'a conduit à souhaiter être le seul point de contact, condition du succès, comme il avait pu le constater. Mais ce sujet n'a jamais intégré le champ d'action du coordonnateur qui, dans le meilleur des cas, est associé à des réunions présidées par l'EMP, véritable pilote de ces affaires sensibles. Cet épisode a dû laisser des traces car, lorsque Bernard Bajolet dirigera la DGSE, il tiendra une position intransigeante qui lui vaudra quelques échanges vifs avec Jean-Yves Le Drian. Il expliquera à François Hollande sa conviction de la nécessité d'un interlocuteur unique. Mais comme la crise des otages durera, d'autres se mettront sur “l'affaire”. »

Affermir le cadre juridique

« Toujours dans l'optique d'une modernisation de l'appareil de renseignement sous l'impulsion du CNR, nous sollicitons également de nombreuses réunions interministérielles (RIM) qui conduisent aux prémices d'une loi sur le renseignement. La loi d'octobre 2007 portant

création sur une délégation parlementaire du renseignement avait d'ailleurs ouvert le chemin. J'avais suivi ce sujet dans mes précédentes attributions au Bureau réservé et j'ai donc été identifié au CNR comme le conseiller devant assister à ces RIM, à l'exception de celles qui touchent aux finances puisque le sujet relève de Nacer Meddah. »

Les premiers pas de la mutualisation

« Au-delà de la coordination “institutionnelle”, voire administrative, le CNR doit selon nous arbitrer les questions stratégiques liées aux outils techniques de recueil de renseignement. Bernard Bajolet anime avec le SGDN des réunions dédiées. Nous ressentons très vite les premiers frottements entre, d'un côté, une DGSE très réticente à l'égard de la mutualisation, de l'autre, une DCRI très volontaire et, enfin, une DRM allante mais dont le directeur n'a pas pressenti les enjeux et ne s'est donc lancé dans la partie cyber.

Convaincus de la pertinence de drones au profit des armées notamment, nous tenons également un rôle actif sur ce sujet, parfois en conflit assumé avec la DGSE. Les ministres de la Défense se sont d'ailleurs succédé avec la même conviction. Nous parvenons donc à faire signer par le président Sarkozy des directives en faveur de l'acquisition de drones mais, face à la division des militaires sur le sujet, le projet n'aboutira pas. Car la DGSE souhaite acheter ses propres drones pilotables et a monté un dossier pour expliciter le besoin et son choix. Mais nous disposons d'une information importante : cette solution n'est pas mûre et le pilote a manqué d'écraser l'appareil. De surcroît, l'armée de terre désire acheter son propre appareil, arguant d'un besoin spécifique. Tous confirment le besoin mais ne conjuguent par leurs efforts dans le même sens. Il aura donc fallu dix ans pour procéder à l'achat sous l'impulsion du ministre Le Drian. Mais ce manque de convergence a coûté à l'industrie française qui

se serait mieux portée si nous avions réussi à nous entendre en interne : nous n'aurions pas été obligés d'acheter américain.

En définitive, quand je dresse le bilan de ces années, je constate que nos innovations demeurent : le point de situation quotidien au Président, les groupes de travail, le PNOR qui continue à être mis à jour régulièrement et pour lequel chaque service cherche à préserver le rôle qui est le sien, la mutualisation, les drones, etc. »

La greffe ne prend pas

« L'hostilité des services n'a jamais été franche et déclarée. Ils ont éprouvé des réticences, bien sûr, mais je les ai trouvés plutôt bénévolents. Les petits services, en particulier, ont très rapidement compris l'utilité du CNR et l'intérêt particulier qu'ils pouvaient en tirer. Bernard Squarcini dispose d'un accès direct à Claude Guéant et Nicolas Sarkozy, il ne voit pas dans le CNR un obstacle. Il bénéficie même des productions de la DGSE grâce au relais dont il dispose au sein de l'instance. Avec la DGSE, les choses sont différentes : d'abord, Pierre Brochand est "ambassadeur de France", ce qui compte aux yeux d'un Bernard Bajolet très respectueux des hiérarchies. Néanmoins, des tensions apparaissent le jour où le coordonnateur indique son souhait de disposer d'une connaissance exhaustive des activités du service, de la localisation des agents, etc. Il s'agit certes d'une volonté intrusive mais qui s'avère indispensable pour contraindre la DGSE à nous considérer et à ne pas uniquement en référer à l'EMP.

Si l'on ajoute à cela la configuration interne à l'Élysée, on comprend que les frottements se sont multipliés. Le coordonnateur a été contraint d'aller à la confrontation. Pour ma part, j'ai cherché à temporiser, à faire que les choses évoluent, à travailler en bonne intelligence avec François Richier pour la cellule diplomatique, avec Castres, Coriolis, et Noguier pour l'EMP. D'aucuns ont estimé que la personnalité de Bernard Bajolet

explique des tensions. Je ne le crois pas. L'origine de tout cela réside surtout dans ce que personne ne veut d'un coordonnateur, ou alors uniquement un coordonnateur pour "raconter" le renseignement, pour faire des notes, pas pour agir. L'amiral Guillaud le dit en permanence : "Pas question qu'il participe aux opérations." Ce refus d'accès au renseignement opérationnel explique la marginalité du CNR pour les affaires d'otages et, plus généralement, pour toutes les affaires sensibles.

Au demeurant, l'une des vraies problématiques d'un coordonnateur réside dans son absence de tutelle ministérielle. Tous les autres conseillers élyséens ont un ministère de référence : le ministère de la Défense pour l'EMP, le Quai d'Orsay pour le conseiller diplo, etc. Le coordonnateur, quant à lui, en est réduit à parler à plusieurs ministres, donc à personne. D'autant que ni le Premier ministre, ni son directeur de cabinet ne font montre d'une grande ouverture, comme l'illustre la gestion des fonds spéciaux qui ne nous a jamais été déléguée. »

Dans ce contexte, les premières déceptions conduisent aux premières défections. Christophe Gomart se remémore : « Nacer Meddah est parti le premier et, finalement, assez rapidement. Il est préfet, il espère sans doute plus de reconnaissance. Il y a eu un affrontement de volonté entre la sienne et celle de Bernard Bajolet. Il estime que Bajolet ne lui laisse pas assez d'espace. En outre, comme moi, il a connu les déboires du début et en a éprouvé une grande lassitude. Pour ma part, je reste en dépit de tout. Je conçois ce poste comme une affectation particulièrement intéressante qu'il faut mener jusqu'au bout. En revanche, je ne sais combien de temps je demeurerai en poste. »

L’ANNÉE DES ADIEUX

« Bernard Bajolet a fini par s’en aller car il se rend compte que sa mission est impossible. Il a beau vouloir agir, il se trouve bloqué ; s’il prend une autre voie, il est à nouveau bloqué. Néanmoins, face à cette situation, je ne crois pas qu’il ait jamais rencontré Nicolas Sarkozy en tête à tête. Il est tout de même resté en place deux ans et demi ! Son souci a consisté à comprendre comment l’Élysée fonctionne. Toutefois, le rejet est assez unanime. Certes, Claude Guéant l’a associé à un groupe de travail sur le “décèlement précoce” pour analyser des signaux faibles en vue d’anticiper la menace. Alain Bauer anime ce groupe composé, entre autres, de Bernard Squarcini, d’Erard Corbin de Mangoux, de Philippe Delmas, de Valérie Derouet et de Cédric Lewandowski. Le CNR en assume le secrétariat. Il a été sensible à cette preuve de confiance qui lui confère un rôle auprès de Claude Guéant. Mais cela ne change pas le rapport de force défavorable instauré.

Je dois reconnaître que, pour lui, ces années ont dû être assez éprouvantes. À l’inverse, ma situation est simple : j’ai un chef. En revanche, lui n’a personne à qui en référer, malgré son souhait. Ses demandes de rendez-vous auprès de Claude Guéant restent souvent sans réponse. Je lui recommande alors une approche très militaire : “Allez le voir ! Forcez la porte.” Il me répond invariablement : “Non Christophe. Ce n’est pas comme cela qu’on procède. Je vais lui écrire une note.” Nombre

d’entre elles sont restées sans réponse. Il a compris qu’il avait été “cornerisé”, alors il a pris l’Afghanistan. J’ai été sincèrement triste de son départ, nous nous sommes liés d’amitié. C’est un homme de conviction, courageux.

Je lui ai emboîté le pas quelques mois après. En effet, l’équipe n’a pas eu de chef pendant quelques semaines et les relations se sont dégradées en interne en raison de l’ambition affichée par certains d’assumer l’interrègne. Un coordonnateur par intérim a même été désigné par Christian Frémont, le directeur de cabinet du Président, sans pour autant disposer de la légitimité nécessaire pour être obéi. Après m’en être ouvert auprès du général Puga, devenu CEMP entre-temps, celui-ci me rassure et me signale que le COS[10] se libère. Le poste est trop beau pour ne pas me tenter. À son arrivée, Ange Mancini s’est montré extrêmement sympathique à mon égard et m’a soutenu dans ma démarche. »

Le CNR vu de la DRM

En 2013, Christophe Gomart prend la tête de la DRM et reconnaît l'importance du CNR pour valoriser le renseignement militaire face aux deux acteurs prédominants que sont la DGSE et la DGSI : « J'ai entretenu de très bons rapports avec le CNR parce qu'il a permis aux petits services comme au service de taille moyenne qu'est la DRM d'exister au milieu des autres, de pouvoir partager un certain nombre de choses et de pouvoir dialoguer. Le général Bolelli l'exprimait en son temps avec une grande clarté. Pour un DRM, s'appuyer sur un CNR représente la garantie d'être beaucoup plus constructif que le service du renseignement militaire isolé au sein des armées. Cela induit un rayonnement et une reconnaissance beaucoup plus importants et, par conséquent, un intérêt accru pour ce service. Sans le coordonnateur, la DRM serait beaucoup moins connue qu'elle ne l'est, disposerait de moins de moyens, etc., même si j'ai bénéficié d'un ministre de la Défense et d'un directeur de cabinet, Cédric Lewandowski, qui m'ont manifesté un soutien sans faille.

À cette époque, je retrouve Bernard Bajolet, directeur général de la DGSE. Nous ne jouons pas tous les deux le même jeu à l'égard de cette institution que nous avons bâtie, notamment en raison de son lien direct et exclusif avec le président de la République qui a grandement bénéficié à son service. Chaque institution a sa logique et la mémoire des hommes

ploie aisément. Reste l'œuvre considérable bâtie, parfois contre un système, à l'Élysée comme au sein du service extérieur. »

CHAPITRE III

Claude Guéant ou le mentor malgré lui

Lorsque Nicolas Sarkozy est élu président de la République en mai 2007, il confie le secrétariat général de l'Élysée à celui qui officie auprès de lui depuis 2002 en qualité de directeur de cabinet : Claude Guéant. Le haut fonctionnaire exerce alors une influence et un pouvoir considérables.

Fort de son expérience au ministère de l'Intérieur où il a occupé des fonctions de cabinet (auprès des ministres Christian Bonnet ou Charles Pasqua) et administratives de premier plan, il porte une attention toute particulière à la réforme de la Direction centrale du renseignement intérieure (DCRI). Convaincu de la nécessité d'organiser la remontée d'informations et d'éviter les angles morts, il accompagne les premiers pas du CNR.

En effet, alors qu'il était directeur général de la police nationale, au plus fort de la vague terroriste de 1995-1996, Claude Guéant a forgé sa conviction sur les défauts du système français. Il s'est alors personnellement impliqué et exposé dans la coordination de services devenus concurrents quand il s'agit de partager un renseignement ou une information sensible. Dans les épreuves, il a noué de solides relations avec

des professionnels du renseignement qu'il promeut à des postes de responsabilité à partir de 2002.

Mais, passées les rigueurs de l'installation, et accaparé par d'autres pans de l'activité de l'État, il se détache assez vite du suivi quotidien du CNR. En 2011, il quitte l'Élysée pour devenir ministre de l'Intérieur et diriger ainsi des services de renseignement qu'il a contribué à réorganiser.

GENÈSE D'UNE ÉVIDENCE : LES ATTENTATS DE 1995

« Dès son élection à la présidence de la République, Nicolas Sarkozy a souhaité mettre en œuvre des réformes du renseignement français conçues à l'aune de notre expérience au ministère de l'Intérieur et de notre conscience des enjeux auxquels était confronté le pays. Pareille volonté s'est matérialisée au travers de deux projets d'envergure, indissociables l'un de l'autre : la réforme du renseignement intérieur avec la création d'une DCRI et la mise en place d'une coordination nationale du renseignement.

La réforme de la DCRI, à travers la suppression de la direction centrale des renseignements généraux (DCRG), procède d'une conviction très forte de Nicolas Sarkozy forgée au ministère de l'Intérieur : il avait en effet été scandalisé par les relents de police politique qui marquaient les activités de cette direction et en particulier par la pratique des notes blanches, documents à la crédibilité douteuse puisqu'anonymes et non sourcés. Je puis témoigner d'expérience qu'un certain nombre de notes blanches relevaient purement et simplement de la catégorie des propos de bistrot : un fonctionnaire déjeunait avec un journaliste d'investigation et voilà qu'une note blanche sortait, à même de ruiner des carrières ou des réputations. Le ministre de l'Intérieur s'était donc efforcé d'obtenir la suppression de cette direction, sans succès face au refus catégorique du président de la République de l'époque[1].

De mon côté, j'étais animé par le souci de recentrer l'activité des services sur l'essentiel : la protection contre l'ennemi extérieur, le terrorisme et les activismes violents. Ces fonctions relevaient de la direction de la surveillance du territoire (DST). Nous avons par conséquent supprimé la DCRG et réparti ses effectifs d'une part, au profit de l'ex-DST (devenue DCRI et qui a ainsi doublé ses effectifs) et, d'autre part, auprès de la Direction centrale de la sécurité publique pour créer ce qu'on appelle aujourd'hui le renseignement territorial (RT)[2]. Une bonne utilisation en a-t-elle été faite ? Je n'en sais rien, mais on dit souvent que les effectifs du RT ne se sont pas assez dédiés à l'observation des filières terroristes. Il faut signaler qu'à l'époque, la menace terroriste différait grandement de celle d'aujourd'hui. En 2012, Daech n'existait pas.

Le second volet de la réforme a concerné l'animation du renseignement en France. Si, pendant la campagne présidentielle, la création à l'Élysée d'un conseil national de sécurité (CNS) a pu être évoquée, nous lui avons préféré l'idée d'un Conseil national du renseignement afin que toute la politique de défense et de sécurité ne soit pas traitée, imaginée, suggérée par ce CNS avant même toute décision présidentielle, englobant ainsi le domaine militaire. Ce n'est pas le cas du CNR et de la coordination nationale du renseignement même si elle inclut une participation militaire *via* la DRM. Une fois la décision présidentielle prise, j'ai effectivement beaucoup œuvré à la mise en place de cette coordination nationale du renseignement en me fondant sur deux expériences : l'une opérationnelle, et l'autre plus conceptuelle, relevant de la politique de renseignement. En effet, l'évanescence de la concertation interministérielle en matière de renseignement m'avait profondément frappé : le Secrétariat général de la défense nationale (SGDN) organisait chaque année un Comité interministériel du renseignement (CIR), réunion des plus solennelles, pour valider le Plan national du renseignement (PNR)[3]. Or ce vaste plan n'éliminait pas les doublons, n'incluait pas systématiquement certains objectifs importants et ne présentait pas de traduction concrète. Car même si des réunions

techniques rassemblant les différents services spécialisés se tenaient en amont du CIR, leur caractère non contraignant supposait une illusoire collaboration volontaire. J'en ai gardé le sentiment d'un processus peu actif, dénué de dynamisme et surtout trop ponctuel, sans vision dans la durée.

Dans un registre plus opérationnel, les attentats de 1995 constituent le souvenir le plus vif et cruel que j'aie gardé à l'esprit. Il a forgé ma conviction d'un besoin de coordination dans le domaine du renseignement. Ce fut une période particulièrement difficile, étalée sur plusieurs mois au cours desquels nous sommes longtemps demeurés sans même le début d'une piste jusqu'à ce qu'une empreinte digitale, à peine exploitable, laissée sur un sparadrap censé commander un dispositif explosif au passage du TGV Paris-Lyon, nous révèle l'identité de Khaled Kelkal[4]. Naturellement, je ne veux pas insinuer que ces lenteurs tenaient à l'insuffisance du renseignement et de sa coordination. Toutefois, durant cette période où j'occupais les fonctions de directeur général de la police nationale, j'animais de façon quotidienne l'action menée par les services de renseignement et de police. Et je mesurais alors à quel point les services fonctionnaient selon leur propre logique, agissaient dans leur sillon et avaient, plutôt que le souci de la réussite collective, celui de leur propre réussite. Par exemple, je présidais quotidiennement des réunions pour rassembler tous les acteurs avec tous ceux pouvant contribuer en apportant un élément même le plus infime, y compris ceux qui n'appartenaient pas à la sphère habituelle de l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT). Je faisais ainsi participer la gendarmerie qui réalisait déjà un travail remarquable en matière de renseignement. La DGSE était également conviée. Anecdote à la fois drôle et dramatique : à l'issue de chaque réunion au cours de laquelle il n'avait pas pris la parole, le représentant de la DGSE venait invariablement me voir en aparté en me confiant ce qu'il ne pouvait dire qu'à moi seul selon lui. Cela me plaçait dans une situation très inconfortable, moi qui n'étais pas policier. Je notais fébrilement ses dires sur un cahier spécialement dédié à ses

habituelles confidences, pour les exploiter ou les restituer à d'autres services. La DST participait quant à elle très volontiers au partage d'information : au début de l'enquête “Kelkal”, au lendemain de l'attentat, les services algériens, traditionnellement en meilleure relation avec la DST qu'avec la DGSE, nous avaient communiqué l'identité et des photographies du commanditaire par l'intermédiaire de Raymond Nart, directeur adjoint de la DST. La piste s'est finalement révélée fausse bien que les Algériens n'aient pas complètement tort puisqu'entre-temps, le responsable du commando avait été remplacé. En revanche, les relations entre la Préfecture de police (PP) et la police nationale étaient très compliquées. À tel point que, à la suite de fuites dans la presse, j'ai préféré dissimuler pendant vingt-quatre ou quarante-huit heures une information stratégique à la PP, convaincu qu'elle était la source de ces fuites !

Cette expérience au contact des différents services de renseignement a nourri ma réflexion à l'heure de proposer une coordination nationale du renseignement. L'idée était en premier lieu que notre dispositif de renseignement ne connaisse pas d'angle mort ; que les services échangent vraiment ; qu'une autorité s'assure de cet échange et, enfin, que nous disposions d'une garantie quotidienne de l'exploitation et de la diffusion du renseignement aux acteurs ayant à en connaître. Restait à constituer et diriger cette équipe, ce qui ne représentait pas la moindre des difficultés. »

Un diplomate pour une mission impossible

« Pour obtenir une participation sans réserve de tous les services de renseignement, ils devaient être représentés dans la nouvelle équipe ; chacun des ministères a donc désigné ses correspondants au sein de la coordination. Puis est venu le choix du coordonnateur lui-même. Pour ce poste, il était entendu qu'une certaine rotation soit instaurée entre les différents ministères régaliens, Intérieur, Défense et Affaires étrangères.

Quoi qu'il en soit, le choix s'est d'abord porté sur un diplomate, Bernard Bajolet, car les menaces les plus importantes de l'époque relevaient pleinement de son domaine de compétences. En effet, l'homme est un formidable diplomate et même un diplomate baroudeur qui connaît bien la région de tous les dangers, l'Irak, pour y avoir exercé les fonctions d'ambassadeur. On nomme rarement une personnalité de cet acabit au sein des armées sans que cela pose problème dans la sphère militaire. De même dans la sphère policière… Il appartient par ailleurs à la sphère administrative ce qui, sans tomber dans un travers français, se révèle néanmoins utile à ces postes. Je ne le connaissais pas personnellement à l'époque, son nom m'a été suggéré par Jean-David Levitte. »

Interrogé sur les difficultés évoquées par Bernard Bajolet, Claude Guéant ne garde pas souvenir de celles-ci : « Je ne me rappelle pas qu'il ait rencontré des difficultés matérielles, juridiques ou personnelles. Les relations entre Bernard Bajolet et le conseiller diplomatique du Président

étaient bonnes, le second ayant proposé le premier. En outre, tous deux issus du ministère des Affaires étrangères, ils partageaient une culture administrative commune. Je crois à la même qualité de relation avec le chef d'état-major particulier, l'amiral Guillaud. Cela ne signifie pas que les choses étaient simples. Peut-être Bernard Bajolet a-t-il éprouvé un embarras avec ses collègues de l'Élysée. Mais j'ai davantage le souvenir qu'il a rencontré des difficultés avec les services de renseignement, en particulier la DGSE, mais pas uniquement. Le problème réside dans la volonté de chacun de conserver son pré carré, une forme d'indépendance. Il est vrai aussi que les chefs de service ont pu s'adresser directement au président Sarkozy ou à moi-même en cas de force majeure. Mais là n'est pas vraiment la question. Il m'est arrivé d'intervenir après que Bernard Bajolet s'en est ouvert auprès de moi. Mais je pense que cela a dû s'arranger. La mise en place d'une culture institutionnelle prend du temps ! Je reconnais la complexité que représente la création d'une institution qui donne aux services le sentiment qu'elle va *de facto* marcher sur leurs plates-bandes. Mais je l'ai beaucoup accompagné au début, notamment parce qu'il en a éprouvé le besoin. C'était mon devoir de l'appuyer dans la mise en place de cette institution dont nous voulions qu'elle réussisse. Elle a d'ailleurs démontré son utilité puisque personne ne l'a supprimée. Le président Macron l'a même renforcée en lui donnant un tour plus opérationnel. Cela me semble aller dans le bon sens.

Par conséquent, nous avons eu de fréquents entretiens à l'époque, en particulier pour constituer l'équipe du CNR qui a notamment accueilli trois membres issus du corps préfectoral : le préfet Lieutaud, Jérôme Poirot et Nacer Meddah. Je connaissais un peu le premier, il dirigeait le service opérationnel des RG et jouissait d'un passé militaire assez brillant, avec un passage par les forces spéciales. Il paraissait donc qualifié pour la fonction. Jérôme Poirot venait quant à lui du ministère des Finances, il a donc supervisé la question du renseignement économique. Ce sujet me semblait de la plus haute importance et j'y ai beaucoup travaillé, avec des fortunes diverses : à chaque fois que j'ai créé une fonction dans le

renseignement économique, elle a été supprimée après mon départ… Il y avait des enjeux de pouvoir considérables impliquant Bercy et la nomination de Jérôme Poirot a permis d'inclure cette dimension. Enfin, concernant Nacer Meddah, il me semblait intéressant de l'inclure dans les équipes du CNR compte tenu de son expérience au Trésor. De plus, le Président avait cette volonté d'ouvrir la fonction publique à d'autres profils. Il n'est pas resté longtemps au CNR mais je ne me souviens pas des circonstances exactes de son départ.

En parallèle de ce travail de constitution des équipes, Bernard Bajolet rédige la lettre de mission que le président Sarkozy souhaite lui adresser. Puis, nous élaborons le décret de 2009 qui institue le conseil national du renseignement en formation spécialisée du conseil national de défense et crée la fonction de coordonnateur. Je n'ai pas souvenir de difficultés concernant ces questions. *A posteriori*, cette position externe à l'entourage du président de la République me semble idoine. C'est consolider le CNR que de l'instituer en structure permanente de l'État. Certes, le Premier ministre n'a pas été un grand admirateur de la nouvelle structure, mais cela relève des relations entre institutions et non entre administrations. D'une certaine façon, le CNR a dépouillé le chef du Gouvernement de ses prérogatives d'animation du renseignement au profit d'une instance placée directement auprès du Président, même si elle est également au service de Matignon… Mais le Premier ministre n'a jamais fait savoir son désaccord. Nous avons évidemment perçu sa réserve. Si François Fillon a souvent dit par la suite qu'il était mal à l'aise, je ne l'ai jamais entendu exprimer la moindre opinion divergente en cinq années de fonctions. »

Le CNR au quotidien

« Avec la création du CNR, nous avions le sentiment que l’État disposait d’un instrument de veille permanente. Je demandai d’ailleurs très rapidement à Bernard Bajolet de produire une note quotidienne à l’attention du président de la République et du Premier ministre pour effectuer la synthèse des notes reçues quotidiennement en provenance des services de renseignement. Le format ne devait pas dépasser une page et demie. Grâce à cette note unique, nous pouvions enfin trier et hiérarchiser les renseignements remontés. Les signaux faibles pouvaient être repérés d’emblée. La teneur des notes ne constituait pas un enjeu fondamental, nous étions surtout rassurés par leur existence.

Au-delà de ce travail, le CNR devait élaborer le plan national d’orientation du renseignement et, surtout, le faire vivre au quotidien, veiller à son application par les services de renseignement. À ce titre, je pense que Bernard Bajolet a eu beaucoup de mérite.

Enfin, le CNR devait préparer les réunions du conseil national. Mais je n’ai pas en mémoire la tenue de nombreuses réunions. Je pense que le format privilégié pour ces réunions doit se limiter au CNR, au CEMA, au DGSE et au DCRI. Il est probable que le président de la République ait pu estimer tout autre format comme pléthorique. Au demeurant, en dehors de ces réunions, le CNR n’a pas vocation à rencontrer régulièrement le Président. De fait, Bernard Bajolet a rarement été reçu en entretien par le

Président. Mais cela tenait avant tout au mode de fonctionnement du président Sarkozy : il ne recevait guère les chefs de service, ni même les ministres, sauf pour des raisons politiques. Il tenait très souvent des réunions de ministres, toujours en présence du Premier ministre, mais ne recevait jamais les ministres sur leurs champs de compétence.

Pour ma part, j'appuyai la naissance du CNR plutôt que sa vie quotidienne. La structure fonctionnait, elle a pu vivre sur son aire. Nous continuions cependant à nous voir régulièrement avec le CNR, généralement le samedi matin. Pour un secrétaire général de l'Élysée, le sujet est stratégique parmi d'autres. À titre d'exemple, l'émergence de la menace du virus H1N1 a accaparé mon attention dès avril 2009, date à laquelle nous mettons en place un dispositif d'alerte et de surveillance en France. C'était devenu le sujet stratégique de l'instant. »

Le renseignement face à la technologie

Si Nicolas Sarkozy procéda à une réforme institutionnelle importante du dispositif de renseignement, il décida également de grands investissements techniques au profit des services de renseignement, et de la DGSE en particulier. L'ancien secrétaire général de l'Élysée se rappelle : « Le CNR était associé dans la supervision de ces investissements techniques. À la suite d'investissements conséquents, la DGSE se retrouva en position de force dans des domaines techniques très particuliers[5]. Il fut donc décidé qu'elle devrait mettre ces moyens à disposition des autres services, notamment de la DCRI. Il n'y avait pas d'autre option envisageable. Nous n'allions pas dupliquer les moyens et les investissements.

De même, le CNR était associé par les armées à la création d'un service de guerre électronique[6]. Les réunions relatives à ce sujet avaient lieu dans le salon vert de l'Élysée. Le CNR coprésidait également, avec

l'état-major particulier, un groupe de travail sur la Lutte informatique active (LIA) [7] et les investissements techniques associés. »

Le dossier « drones »

« Le CNR a beaucoup agi sur le sujet des drones. Le Président avait pris la décision de procéder à l'achat de drones sur étagère, décision malheureusement restée sans suite. Il faut garder en mémoire le vif conflit qui existait sur ce sujet au sein des Armées. Deux questions majeures nous préoccupaient : celle de la mise en œuvre et celle du choix industriel. Sur la première, le général Georgelin, chef d'état-major des armées (CEMA) [8], était hostile aux drones car il préférait consacrer l'argent disponible à des moyens terrestres, à la différence de l'armée de l'air, naturellement. La seconde consistait à s'interroger sur l'opportunité d'acheter des drones sur étagère aux États-Unis ou de favoriser la filière française. Du reste, nous avions choisi de ménager les deux : acheter ce qui était disponible aux Américains, en ne négligeant pas les faiblesses que cela pouvait engendrer et encourager la filière française. Nos successeurs ont agi de même. »

Défendre les entreprises

« L'intelligence économique relevait pleinement de la sphère de compétences du CNR. Il s'agit d'un sujet très important. Que ce soit au sein du CNR ou à Bercy, nous n'avons pas suffisamment agi en ce domaine. Je me suis pourtant personnellement impliqué car j'avais beaucoup travaillé sur ces sujets-là sous l'égide du SGDN Jean Picq [9] qui animait des groupes de réflexion assez libres à l'époque, avec le préfet Rémy Pautrat et le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères Bertrand Dufourcq.

Concrètement, nous ne pouvions pas développer raisonnablement une ambition en matière d'intelligence économique sans placer Bercy au centre du dispositif. C'est pourquoi j'ai créé une délégation interministérielle à l'intelligence économique (D2IE), pilotée par mes soins avec Matignon. J'y ai nommé Olivier Buquen, cadre dirigeant de Plastic Omnium. Les enjeux du renseignement économique sont considérables mais Bercy est extrêmement jaloux de ses prérogatives dans ce domaine et manifeste une sorte de répugnance culturelle à travailler avec d'autres services. La bagarre qui se joue en permanence entre les Affaires étrangères et Bercy au sujet de l'autorité sur les postes économiques en ambassade témoigne avec éloquence de cette confrontation. Il faut également, et c'était là toute une réflexion de Rémy Pautrat, animer un lien avec la sphère privée, *via* par exemple l'Agence pour la diffusion de l'information technologique (ADIT)[10]. C'est un organisme privé, à la performance inégale, mais tous ses membres vivent en son sein comme s'ils étaient au service de l'État.

Même si je suis désormais loin de ces sujets, je pense que des progrès considérables restent à accomplir dans le domaine de l'intelligence économique. J'aimerais croire que le relatif silence autour de ce sujet est un gage d'efficacité… »

LES LIMITES DU CNR

Si Claude Guéant n'a pas souvenir de difficultés dirimantes rencontrées par le CNR, il signale les domaines où son intervention n'était pas requise, dessinant ainsi son champ de compétence : « En matière de nomination des chefs de service ou des principaux acteurs de la communauté du renseignement, je doute que l'avis du CNR ait été sollicité. Il existe des processus prévus pour ces nominations mais, dans la pratique, ils s'avèrent souvent "consultatifs". À titre d'exemple, au sein du ministère de l'Intérieur, le Conseil supérieur de l'administration territoriale[11] est supposé apprécier les sous-préfets et les préfets afin d'aider le pouvoir politique à choisir les bonnes personnes. Je n'ai jamais vu un ministre demander l'avis de ce Conseil avant de procéder à une nomination !

Au demeurant, le Président procédait lui-même à certaines nominations. Ainsi, le choix d'Erard Corbin de Mangoux était celui du chef de l'État qui le connaissait beaucoup mieux que moi grâce à leur expérience commune au conseil général des Hauts-de-Seine. Son statut d'ancien commissaire de Marine pouvait faciliter son insertion et il se distinguait par son intelligence. Avec son aide, nous œuvrâmes à la nomination en qualité de directeur du renseignement du commissaire Patrick Calvar, en 2009. Il avait occupé le poste d'attaché de sécurité intérieure à Londres, il était donc programmé pour faire du

pluridisciplinaire. Pareille décision participait d’une volonté de décloisonnement très importante à mes yeux.

Dans un autre registre, nous considérions que le CNR ne devait pas exercer une activité opérationnelle. Parfois, le renseignement relève de l’opérationnel, du quasi immédiat. Le CNR n’est alors pas dans la boucle. À titre d’exemple, nous déplorions un enlèvement dans un pays d’Afrique dans lequel se trouvaient nos armées qui entretenaient naturellement un contact direct avec le CEMA. Nous suivîmes donc les instructions d’intervention, données en direct. Information et décision d’intervention étaient alors supervisées par les militaires.

De même, nous tenions des réunions de sécurité intérieure, notamment avec Bernard Squarcini et Frédéric Péchenard (DGPN), auxquelles Bernard Bajolet n’était pas convié dans la mesure où le sujet traité relevait des seules “affaires intérieures”, y compris avec un versant opérationnel. Même si nous avions installé le CNR, il fallait malgré tout veiller à respecter le périmètre des services. J’ai ainsi toujours estimé que l’aspect stratégique devait échoir au CNR et que l’aspect opérationnel devait rester dans le giron des services pour ne pas les décourager en empiétant sur leurs compétences. »

SUCCESSION À L'ÉLYSÉE

« Après deux ans et demi en fonction, Bernard Bajolet a souhaité partir à Kaboul. Je salue d'ailleurs cet acte de volonté à l'égard d'un poste difficile. La question de son remplaçant s'est alors posée. En février 2011, nous avons choisi Ange Mancini, que je connaissais personnellement du temps où il était sous-directeur de la police judiciaire. Depuis, il avait intégré le corps préfectoral où il avait bien réussi.

Je n'ai pas, d'initiative, proposé son nom ; Ange Mancini était le candidat du ministère de l'Intérieur. Il connaissait très bien Bernard Squarcini qui a appuyé sa candidature. Mais cela était naturel puisque, après un diplomate à la personnalité forte qui avait inauguré le poste de CNR, venait le tour de la police. La logique voudrait qu'un militaire y accède également un jour mais, à l'époque, la question de nommer un militaire ne s'est pas posée. Au demeurant, et même si la camaraderie militaire peut aider, la cohabitation d'un second officier général à plusieurs étoiles aux côtés du chef d'état-major particulier s'avérerait sans doute compliquée à gérer quotidiennement. En outre, l'organisation des lieux fait aussi les choses : géographiquement, le siège du CNR était proche de l'état-major particulier, ce qui facilitait les échanges et a rendu moins impérieuse la nécessité de nommer un militaire.

Mais je n'ai pas travaillé avec Ange Mancini : il a été nommé en Conseil des ministres le 23 février 2011 tandis que le président de la

République me confiait le ministère de l'Intérieur le 27 février. Ministre, je me contentais des notes de la DCRI voire de la DGSE. Je constatais toutefois que la structure CNR était bien installée. »

Si Nicolas Sarkozy a initié l'institutionnalisation du renseignement dès son accession au pouvoir, la matière n'a pas immédiatement gagné la place stratégique qu'elle occupe aujourd'hui dans le processus décisionnel. Claude Guéant retranscrit cet état de fait en rappelant la modestie des ambitions initiales, en décalage avec la perception de Bernard Bajolet : assurer la remontée d'informations à la présidence et s'assurer de l'absence de failles dans le dispositif de renseignement. En outre, un constant souci de ne pas bousculer l'organisation existante semble avoir animé le secrétaire général de l'Élysée qui, de ce fait, ne pouvait répondre aux attentes du premier CNR.

DEUXIÈME PARTIE

LE TEMPS DES MUTATIONS

2011-2015

Le départ de son fondateur place la coordination nationale du renseignement dans une situation à risques. Mais, preuve que trois ans après sa création elle semble s'être malgré tout inscrite dans le paysage institutionnel, la DCRI se mobilise pour qu'un ancien policier devenu préfet succède à Bernard Bajolet. En effet, Ange Mancini est désigné à ce poste, certes au profit du ministère de l'Intérieur, mais surtout pour apaiser les relations avec l'entourage présidentiel et les services de renseignement.

La pérennité de la structure constitue un indéniable argument en sa faveur même si, après les ambitions de rivaliser avec l'EMP ou la cellule diplomatique, elle se place désormais – et de manière durable – sous la supervision du directeur de cabinet du Président.

Ange Mancini se mobilise sur la réforme du renseignement intérieur mais veille également à la mutualisation des moyens entre une DGSE disposant d'extraordinaires capacités techniques et une DRM bénéficiant de capacités d'observation satellite sans égal. Mais, à la veille de l'élection présidentielle[1], les attentats commis par Mohammed Merah en mars 2012 interrogent sur la performance des services de renseignement. En trois expéditions, « le tueur au scooter » assassine sept personnes et cause six blessés. Il est finalement abattu lors d'un assaut, après un siège de trente-deux heures. Ange Mancini, ancien chef du RAID, doit alors monter au créneau pour défendre les services compte tenu du parcours du terroriste, passé en Afghanistan en 2010, puis au Pakistan en 2011.

L'alternance de 2012 constitue une nouvelle période de risques tant pour le coordonnateur que pour ses fonctions. Pourtant, le nouveau Président s'accommode des deux. Considérant qu'il lui est impossible de se défaire de cette institution sans encourir un risque médiatique et politique, il contribue donc à naturaliser son existence. Et même si en

2013 il désigne Alain Zabulon, directeur adjoint de son cabinet, pour succéder à Ange Mancini, il n'institue pas le poste en centre de pouvoir.

Néanmoins, le monde du renseignement va connaître des réformes qui compteront parmi les plus importantes de son histoire, et ce, dans la continuité de celles initiées par Nicolas Sarkozy, en dépit de certaines réserves : le renseignement intérieur est entièrement réformé, le contrôle parlementaire rénové, une inspection des services de renseignement créée, des moyens juridiques nouveaux sont adoptés par le Parlement, les moyens humains, budgétaires et techniques bénéficient d'un accroissement inégalé. Cette évolution contribue à l'institutionnalisation – tardive – du renseignement et à sa meilleure intégration au processus décisionnel. La lutte contre le terrorisme accélère cette mue en même temps qu'elle prive le coordonnateur de leviers d'autorité puisque la primauté de l'opérationnel l'exclut *de facto*.

Car le pays doit faire face à la résurgence du terrorisme sur le territoire national : après les attentats perpétrés en mars 2012, ceux de janvier 2015 ouvrent une période qui n'est toujours pas close et charrie un lot considérable de victimes. Alain Zabulon soutient, malgré l'opposition culturelle et le poids des habitudes, le partage d'informations entre services grâce à la création des cellules interagences : Hermès et Allat. La novation s'avère tout à fait considérable tant elle rompt avec le cloisonnement traditionnel. Une nouvelle ère s'ouvre.

Auparavant, l'affaire Snowden avait constitué le baptême du feu d'Alain Zabulon : à la suite des révélations d'Edward Snowden, en juin 2013, sur les programmes de surveillance de masse des communications par la NSA, la France doit réagir diplomatiquement. Car l'agence américaine, sous couvert de lutte contre le terrorisme, a placé sur écoute de nombreux dirigeants étrangers – dont les Présidents français – et une grande partie du secteur économique et industriel. La question technique s'impose comme un sujet majeur, à l'intérieur de la communauté comme dans le débat politique. Elle offre l'occasion, notamment lors du vote en 2015 de la loi relative au renseignement, de

rappeler les spécificités du modèle français qui préfère le ciblage à la captation de masse.

En définitive, le CNR doit apprendre à se repositionner en fonction des événements, des nouveaux rapports de force mais aussi des exigences de l'époque. Il travaille sous le regard acéré d'un Bernard Bajolet devenu le puissant directeur général de la DGSE, notamment du fait de sa proximité avec le président Hollande. Et si le CNR de 2015 n'est certes pas celui pensé en 2008, il anime indiscutablement la communauté du renseignement, à une place qu'il a façonnée au gré de ses titulaires, des défis et des difficultés.

CHAPITRE IV

Ange Mancini *cunctator*[1]

Pour succéder à Bernard Bajolet, Nicolas Sarkozy désigne un ancien policier à la solide réputation, spécialiste de police judiciaire, fondateur du RAID, devenu préfet : Ange Mancini. Ce choix lui est suggéré par Bernard Squarcini, le DCRI, qui voit dans ce profil la rondeur nécessaire pour un fonctionnement sans heurts, mais également un ami avec lequel il pourra composer sans difficulté. La transition est délicate car, à travers elle, se joue en partie la pérennité de la structure après le départ de son fondateur.

LA RONDEUR AUX RESPONSABILITÉS

« Alors que j'étais hospitalisé à la suite d'une intervention chirurgicale, Bernard Squarcini est venu me rendre visite. Je le connais très bien, je l'ai vu en culottes courtes : j'occupais les fonctions de directeur de la police judiciaire (PJ) en Corse quand il a pris le poste d'adjoint du directeur régional des renseignements généraux (RG). Il m'a dit que le président de la République pensait à moi pour succéder à Bernard Bajolet au CNR. Le chef de l'État – vraisemblablement son entourage – souhaitait quelqu'un de pragmatique et d'assez consensuel auprès des services, qui me connaissaient pour la plupart. Je pense en particulier que Claude Guéant a dû suggérer mon nom à Nicolas Sarkozy qui, je suppose, n'y aurait pas songé spontanément. J'avais connu Claude Guéant alors qu'il était un rigoureux et excellent directeur général de la police nationale. Mais ce n'était pas un intime. Je connaissais Nicolas Sarkozy uniquement par le biais de rencontres officielles ; je n'étais pas non plus dans son intimité. Je l'avais notamment rencontré en Corse lorsqu'il m'avait annoncé ma nomination en qualité de préfet de Guyane. Il m'a d'ailleurs rendu plusieurs visites dans ce bout de France en Amérique. Il évoquait régulièrement l'importance qu'il attachait à ce que des préfets soient issus de la police car cette expérience induit un autre regard. Lors d'un discours, il m'avait d'ailleurs qualifié de "préfet tout-terrain".

Dans la mesure où je venais d’achever mon mandat en Martinique, je considérais avec enthousiasme cette nouvelle mission en raison de sa nature même. J’ai été élevé dans la culture de la police judiciaire, or la PJ c’est du travail d’équipe, de la coordination permanente. J’avais beaucoup travaillé avec les services de renseignement sans jamais en faire partie : je n’étais d’aucune chapelle.

Auparavant, lorsqu’on réunissait les chefs du renseignement, on assistait à une partie de poker menteur. C’était à celui qui en disait le moins pour ensuite susurrer à l’oreille de son sponsor sa vérité ! Cette caractéristique justifiait pleinement la nouvelle structure mise en place après le *Livre blanc* de 2008 par Bernard Bajolet. Il faut vraiment lui rendre hommage car l’œuvre accomplie s’avère conséquente et sa tâche extrêmement compliquée. Il s’en est d’ailleurs ouvert auprès de moi, en me confiant qu’il n’avait pas toujours été aidé. Lorsqu’on crée une unité de cette importance, tous ceux qui existent essayent de l’étouffer. Il y avait toujours eu un CEMP et un conseiller diplomatique et voilà qu’on instaurait un troisième conseiller, le CNR. Délaisser certaines prérogatives s’avère toujours difficile…

Pour ma part, je n’ai éprouvé aucune difficulté : la place était faite et il suffisait de la maintenir. Je n’ai rencontré de problème ni avec le CEMP, ni avec d’autres conseillers, ni même avec les ministères. Bernard Bajolet avait dû “monter au front” pour créer la structure, mon rôle était plus en rondeur, dans une perspective de consolidation. Bien que je n’aie décelé aucune tension particulière, la transition s’avérait délicate car c’est souvent à l’occasion de la première succession que les choses se cassent. Je me suis donc employé à conforter et à élargir cette structure. »

Le changement dans la continuité

« Lors de ma prise de fonctions, je n'ai pas reçu à proprement parler de lettre de mission ; Claude Guéant m'a donné pour instruction de continuer ce que Bernard Bajolet avait commencé à mettre en place. Le secrétaire général a en effet organisé une première réunion pour définir les grands axes, me permettre de prendre possession de la maison, de faire des propositions de modification ou d'amélioration de concert avec les services, etc. Une structure doit être constamment en adaptation ; si elle se fige, elle meurt ou elle régresse. Par la suite, mon interlocuteur quotidien serait plutôt le directeur de cabinet, Christian Frémont, que je connaissais également. Claude Guéant avait tellement de choses à gérer que je n'évoquais avec lui que les affaires très importantes.

Fort de ces orientations initiales, j'ai commencé par restructurer les équipes : la coordination disposait d'un adjoint militaire, Christophe Gomart à l'époque, d'un adjoint policier, Pierre Lieutaud, et d'un adjoint économique, Jérôme Poirot. Au lieu d'adjoints, je préférais avoir des acteurs et, dans la mesure où Pierre Lieutaud était préfet, j'en ai fait mon adjoint. Il possède une vraie qualité d'organisateur et aime cela. Je le connaissais depuis très longtemps sans pour autant avoir travaillé avec lui. Mis à part ce changement, je n'ai pas modifié les habitudes de travail.

L'équipe était restreinte mais suffisante. Je le disais toujours : je ne dirigeais pas, je coordonnais. Chaque directeur devait garder la plénitude

de ses fonctions. L'accroissement conséquent des effectifs de l'actuelle CNRLT est peut-être excessif. Il induit la tentation de disposer d'un service opérationnel, c'est un danger y compris pour le Président, car les équipes ne bénéficieront jamais des structures et des effectifs dont jouissent les services.

J'avais à cœur de pérenniser les initiatives lancées par Bernard Bajolet. Il avait par exemple institué un point quotidien du renseignement qui permettait d'informer le Président et le Premier ministre, en précisant le service émetteur. On s'interdisait de faire figurer une information non validée par les services de renseignement, sous peine de verser dans le journalisme. Si je détenais une information à titre personnel, je la faisais vérifier avant de la communiquer. Je suis de ceux qui veulent faire fonctionner les systèmes, pas de ceux qui cherchent à les court-circuiter. Je suis un peu structuraliste : si un système fonctionne uniquement par la qualité des hommes, alors les structures sont mauvaises.

Les notes adressées au Président passaient au préalable par le directeur de cabinet et le secrétaire général. Il arrivait que nous recevions des consignes du chef de l'État mais je n'ai rencontré Nicolas Sarkozy en tête à tête qu'une ou deux fois et François Hollande deux ou trois fois également. Cependant, je crois qu'il serait important de mettre en place un rendez-vous régulier, sans doute mensuel, avec le Président ; un quart d'heure suffirait, mais la régularité compte.

Dans le même esprit, j'ai maintenu la réunion des chefs de service instituée par Bernard Bajolet. Elle se tenait dans mon bureau à un rythme hebdomadaire en présence du secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN). J'exigeais que tous viennent en personne et ne soient remplacés par un adjoint que de manière exceptionnelle, car si l'on commence à déléguer sa participation à une telle réunion, elle finit en réunion de délégués où rien ne se décide. J'ai connu cela à l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT) : au départ, elle accueillait uniquement les chefs de service, mais a fini par réunir une cinquantaine voire une soixantaine de personnes et plus rien ne s'y décidait.

Naturellement, j’ai attaché un soin particulier à la relation avec les chefs de service. Après ma nomination, et comme à mon habitude lors de chacune de mes prises de fonction, je leur ai rendu visite, respectant ainsi un vieux dicton de la Brigade criminelle : “On ne peut mener une bonne enquête criminelle que si l’on a vu le cadavre sur place.”

Je connaissais bien certains services, comme la direction centrale du renseignement intérieur (DCRI), d’autres moins comme la DGSE et son directeur général Erard Corbin de Mangoux que j’ai beaucoup apprécié. À l’époque où je faisais de la police active, avant la chute du mur de Berlin, le service renvoyait l’image d’un instrument de “lutte pour les Ricains contre les Popovs”.

J’entretenais déjà une relation avec Jean-Paul Garcia de la DNRED, un homme formidable à la tête d’un service non seulement intéressant mais également puissant, jouissant de partenariats dans le monde entier. À la différence des services de police qui se focalisent sur les individus, les douanes s’intéressent à des marchandises et bénéficient par conséquent de pouvoirs extraordinaires. Elles agissent pour la protection de notre économie et, en cela, accomplissent un travail remarquable.

Et puis j’ai découvert d’autres personnalités, à l’image de Jean-Baptiste Carpentier, le directeur de Tracfin. Il dit ne plus s’identifier à un magistrat, mais demeure très magistrat. J’aurais voulu faire de Tracfin un service de renseignement, ce qu’il n’est peut-être toujours pas à l’heure actuelle parce qu’il a été conçu comme un outil de surveillance du blanchiment. Il s’avère difficile de réorienter le service alors qu’existe un réel besoin d’éléments d’information sur des gens qui pourraient nuire à nos activités économiques mais aussi d’éléments de riposte contre les activités de ces individus. Je pense qu’il faudrait à sa tête une personne habitée par la volonté d’en faire un service de renseignement à part entière.

D’une manière générale, ceux que l’on appelle trop rapidement les “petits services” ont toujours fait preuve d’une parfaite loyauté à mon égard. Avant la création du CNR, ils n’avaient jamais accès à l’Élysée, à la

différence de la DGSE ou de la DCRI, notamment parce que leurs patrons jouissaient d'un certain niveau dans la fonction publique. Mais avec la note quotidienne de renseignement, on prenait soin de préciser le ou les services à l'origine de l'information. Le Président voyait alors que la DRM, la DPSD, la DNRED et Tracfin apportaient des renseignements pertinents, ce qui les valorisait. Auparavant, leurs informations n'auraient jamais pu bénéficier de cet accès direct à l'Élysée sans passer par leur hiérarchie respective qui édulcorait, voire filtrait. Le CNR a donc incarné un accélérateur de réputation de ces services qui en étaient reconnaissants.

Des petits problèmes au sein de la communauté pouvaient parfois survenir, et c'est bien là le rôle du coordonnateur : œuvrer pour l'harmonie générale. Mon but consistait à ce que les gens se communiquent les informations en fonction de leurs objectifs. Il est certain que celui qui dispose des outils pour obtenir des données a tendance à en profiter. Pour s'assurer d'un fonctionnement sans heurts, mon prédécesseur avait institué le plan national d'orientation du renseignement (PNOR), élaboré avec les services, et qui donne à chacun des objectifs et des missions. De cela découlent les moyens octroyés aux services. Ce travail essentiel est extrêmement intéressant. On demande souvent pourquoi les services donnent au CNR des éléments d'information qu'ils peuvent traiter eux-mêmes : c'est parce que ce dernier leur attribue les moyens nécessaires.

L'Académie du renseignement participe de la même dynamique dans un milieu où chacun pense qu'il est le seul à travailler et que les autres n'y connaissent rien. Mêler les gens favorise la prise de conscience : ils partagent le même travail, avec des méthodes différentes, des outils différents, mais pour un même objectif. Ils se rendent comptent aussi qu'ils peuvent se faire confiance, élément clé car, dans le monde du renseignement, on ne se parle que si l'on se situe au même niveau de compétence et de confiance. Face à cette éventuelle absence de communication, l'Académie et la coordination démontraient pleinement leur utilité.

J'ai activement travaillé à la qualité des relations avec les autorités de contrôle, les assemblées, les commissions. À mes yeux, cela relevait de la pure normalité. On ne peut pas toujours vouloir tout dissimuler. En Angleterre, œuvrer dans le monde du renseignement est extrêmement noble, vous êtes James Bond et la reine fait de vous un "*Sir*". En France, vous êtes un "barbouze" ! Deux visions radicalement opposées d'un côté ou de l'autre du Channel. Je pense qu'il faut redonner des lettres de noblesse à ce métier extrêmement difficile et ingrat, accompli par des gens de qualité et dévoués. Cet opprobre médiatico-populaire ne se justifie pas. Et pour lutter contre cela, j'ai considéré qu'il fallait s'ouvrir à des organismes d'observation et de contrôle. J'ai beaucoup œuvré en ce sens, avec la Délégation parlementaire au renseignement (DPR) : je me rendais régulièrement à l'Assemblée nationale et au Sénat. Loin d'être pénible, la démarche me semblait au contraire valorisante. C'est désormais un acquis.

À l'instar de mon prédécesseur, j'ai voyagé : aux États-Unis, bien sûr, au Canada, en Belgique, en Allemagne, en Angleterre, etc. Cela me permettait d'observer les pratiques dans d'autres pays. Si on exclut les États-Unis, la Chine et la Russie, la France appartient au trio de tête du renseignement, avec les Anglais – maîtres incontestés en la matière – et les Australiens. Le DNI James R. Clapper avait exprimé cette hiérarchie devant moi. Je n'ai pas immédiatement compris pourquoi. En réalité, au sein des Five Eyes[2], les Australiens sont les yeux des États-Unis sur l'Asie-Pacifique : des Américains déguisés en Australiens, en quelque sorte. Je lui ai alors demandé où il plaçait dans cette hiérarchie Israël et la Corée du Sud, pays réputés pour la qualité de leurs services. Pour lui, bien sûr, leurs services étaient extraordinaires de professionnalisme et de compétences, mais centrés sur leur survie, sans chercher une vision globale en la matière. »

Un nouveau Président

En mai 2012, François Hollande est élu président de la République. Planent alors deux incertitudes : le maintien de la fonction de coordonnateur et celui d’Ange Mancini à ce poste. « Je n’ai ressenti aucune méfiance de la part des nouvelles équipes mais plutôt des interrogations : qu’est-ce que le CNR ? À quoi sert-il ? etc. Après l’élection du président Hollande, j’ai d’abord rencontré la directrice du cabinet, Sylvie Hubac, puis le SGE, Pierre-René Lemas, que je connaissais depuis longtemps. Je pense qu’il a dû dire à François Hollande qu’il pouvait me faire confiance. Je ne connaissais absolument pas le nouveau chef de l’État. Par la suite, je rencontrerais régulièrement Alain Zabulon, directeur adjoint du cabinet. Quant à Pierre-René Lemas, comme Claude Guéant avant lui, je les sollicitais en cas de sujets importants.

Honnêtement, je n’ai pas noté de différences structurelles dans la manière d’appréhender le renseignement entre les deux équipes ou les deux Présidents. Il s’agissait plutôt d’une différence liée à la personnalité de chacun. Contrairement à ce que l’on pense, Nicolas Sarkozy éprouve une vraie empathie pour les gens qui souffrent, notamment lors des prises d’otage. Quand on lui recommandait de ne pas céder, il rétorquait : “Vous êtes assis sur votre chaise, si vous étiez à leur place vous seriez contents qu’on intervienne.” Sur ce plan, François Hollande se montrait beaucoup plus froid, plus attentif à sa fonction de Président.

Je me souviens en particulier de sa décision d'engager nos troupes au Mali pour arrêter les terroristes qui menaçaient Bamako. Tous les responsables étaient autour de la table du Conseil de défense, le conseiller diplomatique, le chef d'état-major particulier, le chef d'état-major des armées (CEMA), chacun avec des éléments d'information. Le CEMA indique si on a les moyens d'intervenir et à quel moment. Le Premier ministre, le ministre de la Défense, etc., donnent leur point de vue. Enfin, le Président décide, seul mais éclairé par nous. Se trouver ainsi au cœur de la décision d'État, apporter les éléments qui vont permettre au Président de prendre la bonne décision, c'est une sensation incomparable, d'autant qu'il est beaucoup plus efficace de concourir à une décision que de vouloir imposer la sienne. »

LE QUOTIDIEN DU CNR

« La gestion des otages[3] ne relève pas du CNR en raison de son caractère opérationnel. Ni la décision, ni l'action ne lui appartiennent mais il apporte les informations nécessaires à une éventuelle action. Cela ne m'a guère froissé : je ne suis pas de ceux qui craignent de ne pas exister. Sur ce point, le CEMP était à la manœuvre en raison de son lien avec la DGSE mais également avec la DRM – qui dispose de capteurs pertinents – ou le commandement des opérations spéciales (COS). Des froissements pouvaient se produire entre la DGSE et la DRM mais ne dépassaient jamais les limites de l'acceptable. L'intelligence des individus fait la différence dans ces cas-là : ils se critiquaient et se querellaient un peu, je dirais, par amitié. Mais tout cela se réglait sans virer à la guerre et sans préjudice pour la coordination.

J'ai pu intervenir de temps à autre sur la question de la mutualisation des moyens techniques, pour apaiser, pour faire progresser l'idée que le partage des moyens ne revenait pas à se couper un bras, au contraire. La DGSE jouit de capacités de calcul extraordinaires, les plus importantes après le commissariat à l'énergie atomique[4]. Quant à la DRM, elle bénéficie de l'extraordinaire arsenal d'observation satellite. Pour ma part, je considérais que chacun devait rester dans sa sphère d'observation mais partager les résultats.

La mutualisation ne concernait pas uniquement la DGSE et la DRM ; on retrouvait une problématique similaire entre la première et la DCRI qui a son petit centre technique. Patrick Calvar, DCRI nommé en 2012, avait servi à la DGSE, il connaissait les capacités de la maison. Mais quand on change de maison, on sait ce qu'il se passe ailleurs et en fin de compte on soupçonne encore plus les autres de ne pas jouer le jeu. »

LE CHANTIER DU RENSEIGNEMENT INTÉRIEUR

« Je voulais améliorer le fonctionnement de la DCRI, un service trop à l'image de l'ex-DST. Les choses avaient été mal faites : en réalité, la DST s'était simplement rhabillée en DCRI, ce qui suscita une certaine aigreur chez les anciens des renseignements généraux. Je militais donc pour la création de la DGSI, dossier qui me tenait à cœur. L'intérêt consistait à bénéficier d'un équilibre extérieur/intérieur, notamment du point de vue des capacités. De même, la DCRI était contrainte de recruter avec des standards “police”, ce qui explique une composition à dominante policière et la présence de près de 60 % d'agents de catégorie C, des fonctionnaires formidables mais qui ne peuvent légitimement pas remplacer des informaticiens, des ingénieurs, des linguistes, des analystes pointus… Moi-même, j'ai commencé officier de police adjoint contractuel aux archives de la police judiciaire de la Préfecture de police. Je n'ai donc pas de mépris pour les agents de catégorie C mais, dans le cas de la DCRI, le niveau ne correspondait pas. Je tenais beaucoup à cette évolution et pour cela j'ai dû me fâcher avec des amis.

Dans le même ordre d'idées, j'étais opposé à la compétence judiciaire de la DCRI, héritée de la DST. Il faut savoir que ce service redoutait de disparaître au moment de la chute du mur de Berlin. Par conséquent, certains de ses membres se rapprochèrent des juges antiterroristes, faisant miroiter qu'ils détenaient des informations susceptibles de les intéresser et

se mettant à leur disposition en matière de lutte antiterroriste, notamment dans le cadre de procédures judiciaires. À l'heure actuelle, on a donc une DGSI qui s'englue dans des procédures judiciaires alors qu'existe au sein de la PJ une direction nationale antiterroriste[5] sous-employée malgré ses compétences judiciaires incontournables.

Dans un travail d'enquête, quel qu'il soit, se succèdent trois phases : la première, le renseignement, au cours de laquelle il faut collecter le plus possible, ne pas faire le tri car un petit élément anodin peut cacher un renseignement important, voire déterminant. En deuxième phase, débute le moment de l'enquête et de la surveillance, qui inclut la vérification des éléments fournis par le renseignement. Cette étape n'est pas réalisée par la même équipe, ce qui lui confère un aspect critique. Selon l'enquête, on peut aller jusqu'à l'interpellation. Dès lors, on entre dans le troisième moment, le moment judiciaire. C'est alors la PJ qui mène l'enquête, dresse des procès-verbaux, se retrouve devant des magistrats ou devant un jury à qui il va falloir présenter les éléments tendant à prouver la culpabilité. Il me paraît malsain d'amalgamer ces trois moments et de concentrer leur conduite dans un même service. Pour ma part, j'ai toujours travaillé avec les RG ou la DST ou encore le SDECE à mon époque ; ils nous apportaient des éléments d'information que nous nous employions à vérifier. Je pensais que je réussirais un jour à convaincre sur les méfaits de cette organisation, en vain.

Par ailleurs, nous avons commis l'erreur de minorer le renseignement territorial. Je le signalai à Manuel Valls après sa nomination au ministère de l'Intérieur en mai 2012 : il ne devait pas laisser le renseignement territorial sous la seule autorité de la Direction centrale de la sécurité publique (DCSP), quelles que soient les qualités de cette grande direction. Il fallait un renseignement territorial qui regroupe gendarmes et policiers sous une autorité unique. Il craignait qu'on lui reproche de recréer les RG. Pourtant, cela importait peu : les RG avaient été supprimés pour avoir accompli une tâche qui ne leur incombait point, à l'instar de la

surveillance des partis politiques… et pour ne plus guère collecter de renseignements.

Ma voix n'a pas porté et on a finalement créé le Service central du renseignement territorial (SCRT) qui demeure dans le giron de la DCSP. Il s'agit d'une erreur : la gendarmerie couvre 85 % du territoire et doit être totalement partie prenante d'une Direction centrale du renseignement territorial (DCRT) car, dans certains départements, il n'y a qu'un commissariat de police regroupant quelques dizaines de policiers avec un directeur départemental de la sécurité publique. Il faut savoir réfléchir et abandonner certaines orientations, en mettre d'autres en place, etc. Peut-être serais-je parvenu à infléchir la décision si j'étais resté.

Toutefois, mon départ intervient en 2013, un an avant l'établissement du califat. Le pays ne déplorait alors aucun attentat depuis ceux de Mohammed Merah, un loup solitaire, un petit voyou radicalisé. Peu de gens savent que le jour de la tuerie à l'école juive de Toulouse, il avait initialement planifié de tuer uniquement un militaire. Ce dernier ayant quitté les lieux plus tôt que prévu, Mohammed Merah a décidé de s'attaquer à l'école. Il n'y avait rien de prémédité, rien de planifié. De surcroît, on l'oublie trop souvent mais, dans les années 1980, les pays occidentaux ont déjà connu des hommes qui tiraient au jugé dans la foule, ce fut notamment le cas rue des Rosiers, à l'aéroport de Lod en Israël[6] et à l'aéroport de Rome[7].

Par le passé, les attentats procédaient de structures dédiées au terrorisme, voire d'organisations émanant de minorités, des Kurdes, des Arméniens, des Palestiniens, en lutte contre des États. Maintenant, grâce à la force d'Internet, on peut diffuser des idées qui tombent dans l'oreille de demeurés qui vont acheter un marteau au BHV pour attaquer un représentant de l'État. Les terroristes de ce genre, à l'époque, suscitaient nos rires : deux baffes et on les envoyait chez eux ou à l'hôpital psychiatrique.

Quand j'étais patron du RAID, j'avais engagé des psychologues et je me souviens de leur avoir demandé s'il y avait des signes précurseurs du

passage à l’acte. Selon eux, on ne peut jamais le prévoir. Je l’ai d’ailleurs constaté à l’occasion d’une prise d’otage dans un avion. Le preneur d’otage s’installe, parle, fait son cinéma, cela dure un peu ; puis il se fait servir un café à l’arrière de l’appareil et, en revenant, sans qu’on sache pourquoi, il abat un passager d’une balle dans la tête. On travaille plus facilement quand on a affaire à des organisations structurées. Les déséquilibrés, c’est compliqué. »

RÉFORMER LE CNR ?

« Le CNR est vraiment à sa bonne place ; se situer à l'Élysée permet de jouir d'une vraie dimension. Essentiel à la vie de la nation, le renseignement doit bénéficier de la représentation la plus forte auprès de l'autorité. Par ailleurs, cela permet de protéger le Président : en cas de problème, le coordonnateur sert de fusible. Les préfets sont coutumiers de cette logique. En même temps, le CNR établit le lien. J'ai regretté que le Premier ministre, qui recevait les mêmes informations que le Président et au même moment, néglige un peu cet apport. J'avais très peu de retour sur les notes de la part de Matignon, qu'il s'agisse de François Fillon ou de Jean-Marc Ayrault. Les Premiers ministres éprouvaient une réticence face à ce qu'ils considéraient comme une présidentialisation du renseignement, alors que tel n'était absolument pas le cas.

Le CNR ne saurait être directement rattaché à une autorité politique. Il n'appartient pas au cabinet, n'œuvre pas dans la sphère politique. Il s'agit, à l'instar de l'EMP, d'une institution. Une réforme utile pourrait instaurer un mandat, de cinq ans par exemple. Car mes successeurs ont passé trop peu de temps en poste. C'est là le vrai drame. Quand j'ai pris mes fonctions, James Clapper[8] était *Director of National Intelligence* aux États-Unis ; et quand Pierre de Bousquet de Florian a pris les siennes, le même DNI lui a légitimement signalé : "Vous êtes le sixième CNR que je rencontre."

Au demeurant, le DNI représente une véritable autorité qui coordonne seize agences et présente le budget devant le Congrès. C'est indubitablement une autre fonction que le CNR. D'ailleurs, l'un de mes combats consistait à être plus présent dans la préparation des budgets des ministères. Après tout, on travaille avec trois ministres. Il faudrait peser plus auprès d'eux afin de leur faire prendre conscience des besoins en renseignement. Toute autre évolution, vers plus d'opérationnel, n'est que fantaisie. »

Après des débuts heurtés, la coordination accueille Ange Mancini qui, par tempérament autant que par souhait de l'Élysée, s'attache à pérenniser la structure et les pratiques initiées par son prédécesseur tout en pacifiant les relations de travail. Naturellement, les ambitions originelles s'éloignent mais, ce faisant, le CNR intègre définitivement un écosystème présidentiel plus enclin à l'intégrer, y compris après une alternance politique. Bâtir n'est pas sans grandeur, maintenir n'est pas sans vertu.

CHAPITRE V

Alain Zabulon au cœur des réformes de l’État secret

En juin 2013, François Hollande décide de nommer Alain Zabulon coordonnateur national du renseignement. Une nomination qui peut surprendre, tant l’intéressé présente un profil atypique pour ce poste : directeur adjoint du cabinet du président de la République après une carrière dans l’administration préfectorale peu marquée par les questions de sécurité, l’homme a découvert cette matière stratégique en arrivant à l’Élysée. En outre, il doit se frayer une place au sein d’une communauté du renseignement extrêmement structurée et peu encline à bousculer ses habitudes mais aussi en dépit de la volonté du chef de l’État de ne guère favoriser l’émancipation de ce collaborateur particulier[1]. Cette configuration conduit Alain Zabulon à se ménager un périmètre à la recherche constante du point d’équilibre et, en particulier, à pleinement investir le champ de la réforme du monde du renseignement.

La décisive expérience corrézienne

« À mon arrivée à l'Élysée en mai 2012[2], j'ai derrière moi vingt ans de carrière préfectorale, en qualité de sous-préfet puis de préfet. Dans ce cadre, en juillet 2008, je suis nommé préfet de la Corrèze, département au sein duquel, jusqu'en 2011, je côtoie Jacques Chirac et François Hollande que je ne connaissais pas avant de prendre mon poste. J'avais uniquement rencontré le second à l'occasion d'une inauguration ; j'étais alors secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques et il répondait à l'invitation du député socialiste David Habib. »

Si Alain Zabulon découvre François Hollande en 2008, il a cependant la réputation de « préfet de gauche ». Il s'en défend : « Je n'ai jamais été encarté ou n'ai publiquement fait état d'une quelconque appartenance politique ou du sens de mon vote. On m'a en effet collé cette étiquette de préfet de gauche tandis que d'autres, en Corrèze, m'ont qualifié de préfet de droite dans la mesure où je mettais en place les réformes du gouvernement Fillon. Je suis juste un préfet : je sers loyalement un Gouvernement fruit de la volonté exprimée par le suffrage universel.

Pendant trois ans, François Hollande est mon principal interlocuteur en sa qualité de député et de président du conseil général. Nos relations sont placées sous le signe d'une parfaite entente républicaine. J'ai conscience d'avoir face à moi le nouvel homme fort de la Corrèze mais aussi le chef de l'opposition au Gouvernement dont je suis le représentant.

Or j'applique la politique du Gouvernement, c'est-à-dire que je mets notamment en place la politique de révision générale des politiques publiques[3], la restructuration des services de l'État, etc. Cela n'est pas forcément simple, mais le comportement de François Hollande s'avère absolument irréprochable. Nous trouvons immédiatement un point d'équilibre : lors de nos prises de parole, nous affichons de manière délibérée que les deux exécutifs du département – préfet d'un côté et président du conseil général de l'autre – évitent les propos de nature politique ou polémique. Nous organisons des cérémonies de vœux communes en début d'année et accordons le contenu de nos discours respectifs : lui évoque essentiellement l'action de la collectivité départementale et moi, l'action de l'État.

En septembre 2011, je suis nommé préfet des Landes. Le département est dirigé par Henri Emmanuelli, un responsable politique situé à la gauche du PS, très intelligent mais plus rugueux que François Hollande. De ce dernier point de vue, il s'agit vraiment de l'antimodèle du futur chef de l'État. Je sens que la relation ne sera pas du tout la même. Pour Henri Emmanuelli, il y avait deux catégories de préfets : celui qui prend beaucoup d'initiatives et celui qui n'en prend pas beaucoup. Entre les deux, la ligne de crête est étroite. J'étais plutôt dans la première catégorie, ce qui parfois l'agaçait. En fin politique, Henri Emmanuelli me laisse toutefois agir sans entrave sur certains sujets sensibles tels que la refondation de l'intercommunalité ; il n'est d'ailleurs pas mécontent de laisser le préfet monter au front. L'homme n'est pas facile mais l'animal politique est intéressant à côtoyer et à observer. J'ai un grand respect pour cet homme politique, disparu il y a peu, qui avait de fortes convictions républicaines.

En mai 2012, après l'élection de François Hollande, je passe le week-end chez un ami, à Perpignan ; celui-ci m'affirme que je vais être contacté, après les trois années en Corrèze. De mon côté, je ne sais rien et n'ai rien demandé ; tout juste ai-je échangé quelques SMS amicaux avec l'ancien maire de Tulle, notamment après le débat de l'entre-deux tours, mais rien

de plus. Je n'ai pas fait la campagne. Mais, en effet, à la fin de la journée de samedi, mon téléphone sonne. Il s'agit de Pierre-René Lemas – futur secrétaire général de l'Élysée – qui m'indique : "Le Président souhaite que tu fasses partie de son cabinet ; il faut que tu sois sur place mardi midi." »

L'ARRIVÉE À L'ÉLYSÉE

« Le mardi 15 mai, à midi, j'attends avenue de Marigny[4] pour voir passer le président de la République, sous une pluie battante, la première d'une longue série… Et à midi pile, toute l'équipe rapprochée entre au 55 : Sylvie Hubac, la directrice de cabinet, le secrétaire général Pierre-René Lemas, deux SG adjoints, Nicolas Revel et un certain Emmanuel Macron, le conseiller diplomatique, Paul Jean-Ortiz, les conseillers presse Claudine Ripert et Christian Gravel, le chef de cabinet Pierre Besnard, et moi-même. Je ne connaissais quasiment personne. Nous arrivons dans un palais désert, vide, c'est très impressionnant. Dans les bureaux, on aperçoit des secrétaires qui nous regardent d'un air inquiet.

Il faut s'atteler à remettre l'État en route. Sur ce point, le SGG joue un rôle fondamental pour assurer la continuité de l'État : nous devons préparer le premier Conseil des ministres et, pour ce faire, nous nous tournons vers lui ; il propose très rapidement un ordre du jour et un dossier complet. L'un des premiers actes consiste à établir l'arrêté qui va nommer le cabinet et nous conférer une existence administrative[5]. Car très rapidement, l'activité monte en puissance avec les ministres, leurs cabinets ; le téléphone sonne sans discontinuer, parfois pour solliciter un avis avant le recrutement de membres de cabinets ministériels.

Avec la directrice de cabinet, nous nous sommes réparti les tâches : je suis le principal interlocuteur du ministère de l'Intérieur. Je suis par

ailleurs en charge du renseignement et, à ce titre, référent du CNR de l'époque, mon collègue Ange Mancini.

Je m'occupe également des mouvements préfectoraux : je rédige la note ultime que l'on présente pour arbitrage au président de la République. Les propositions de mutations ont été travaillées en amont avec l'Intérieur (Jean Daubigny, directeur de cabinet) et Matignon (Jean-Marc Falcone, conseiller aux affaires intérieures). À l'Élysée, je suis secondé par Gilles Clavreul, ancien sous-directeur du corps préfectoral qu'il connaît très bien. Le ministère de l'Intérieur propose les nominations, Matignon valide et le Président décide.

En outre, je suis en charge de la sécurité du chef de l'État. À ce titre, je propose au Président le recrutement de la commissaire divisionnaire Sophie Hatt, cheffe du GSPR (groupe de sécurité de la présidence de la République). Nous avons réintroduit des gendarmes au sein du groupe – dont la présence avait été supprimée par Nicolas Sarkozy – mais pas à une parfaite parité pour ne pas braquer une institution policière jalouse de ses prérogatives. La sécurité intérieure du palais échoit à la Garde républicaine et ses quelque 200 militaires triés sur le volet. La sécurité extérieure du palais relève quant à elle de la préfecture de Police. Il faut donc que tous ces acteurs s'articulent et se coordonnent. Au quotidien, j'étais leur interlocuteur. Le travail n'était pas de tout repos, nous avons connu une période difficile à l'époque des manifestations très virulentes contre le “Mariage pour tous”.

Enfin, je participe à la supervision de l'intendance du palais, c'est-à-dire un budget de 110 millions d'euros à l'époque et 800 personnels. Sylvie Hubac était également très présente sur la gestion du Château tout en me déléguant le suivi quotidien pour lequel je m'appuie sur une équipe de chefs de service aguerris mais dont nous assurons le renouvellement de quelques membres dès la première année. L'Élysée n'est pas une administration mais une institution *sui generis* au service d'une seule personne. Le palais vit au rythme du président de la République : fébrile quand il est présent, studieux lors de ses déplacements puisque tout le

monde prépare son retour et la suite du programme. Le management de l'administration élyséenne est très particulier en raison, d'une part, de la grande diversité des corps dont sont issus les agents et, d'autre part, de l'absence de dialogue social institutionnalisé lié à l'absence de représentation syndicale et d'organes de consultation tels qu'il en existe dans les grandes administrations.

Le Président regarde de près ce que nous faisons. Il nous a d'ailleurs donné une consigne assez simple et forte : "Vous vivez dans un château, mais ce n'est pas la vie de château." Cela suppose par exemple de ramener le budget de l'Élysée à moins de 100 millions, soit 10 millions d'euros d'économie avant la fin du quinquennat. Nous avons d'ailleurs atteint cet objectif au bout de deux ans, mais pour cela, Sylvie Hubac et moi avons joué les *cost killers* en diminuant les budgets tous azimuts (restauration, déplacements, intendance, recrutement, etc.). La Cour des comptes nous a d'ailleurs donné *quitus* d'une gestion rigoureuse marquée par une recherche d'économies. Et le fait que nous y soyons parvenus, finalement sans de trop grandes difficultés, prouve qu'il y avait tout de même de sérieuses marges de manœuvre. »

UNE DÉCOUVERTE RÉCIPROQUE

« Dans la mesure où le sujet fait partie de mon périmètre, je découvre ce monde du renseignement que je n'avais pas eu l'occasion de côtoyer auparavant, à l'exception du renseignement territorial, lorsque j'étais préfet. Il m'était arrivé d'avoir des contacts avec la DGSI mais je n'avais pas une connaissance fine des compétences de chacun des services.

Lors de notre installation, Pierre-René Lemas s'est interrogé sur l'utilité du poste de CNR ; après examen et un entretien avec Ange Mancini, j'ai fait valoir au secrétaire général qu'il est bon d'avoir à l'Élysée un collaborateur de confiance réalisant la synthèse des informations en provenance des services de renseignement. Je voyais plus d'inconvénients à supprimer ce poste qu'à le conserver ; nous l'avons donc maintenu. Non pas que le Président ait été totalement convaincu de l'utilité de la fonction, mais il a certainement estimé qu'une suppression ne s'imposait pas. D'ailleurs, au cours de cette période, Ange Mancini n'aura pas d'accès régulier au Président ; il rencontrera Pierre-René Lemas occasionnellement. Le chef de l'État s'appuie surtout sur ses ministres régaliens : Jean-Yves Le Drian à la Défense, Manuel Valls à l'Intérieur, Laurent Fabius au Quai d'Orsay.

Au-delà de la question institutionnelle, nous décidons de conserver Ange Mancini à ce poste. Je le connais peu mais il a la réputation d'un professionnel aguerri, loyal et bon connaisseur de l'institution policière. Il

manifeste d'ailleurs le souhait d'être maintenu en fonction jusqu'à son départ en retraite en 2013, même s'il remet ses fonctions à la disposition du nouveau président de la République. Pour ma part, je ne vois aucun motif de le démettre de ses fonctions et suis hostile par conviction à toute forme de chasse aux sorcières. J'observe par ailleurs que le président de la République a décidé de conserver le chef d'état-major particulier de Nicolas Sarkozy, le général Puga, qui jouera un rôle incontournable pendant presque tout le quinquennat. »

Si Ange Mancini demeure en poste, Bernard Squarcini, directeur central du renseignement intérieur, est rapidement remplacé par Patrick Calvar. L'Élysée joue-t-il un rôle dans ce choix ? « Patrick Calvar est un choix de Manuel Valls. Un choix qui s'est imposé assez vite et assez naturellement compte tenu de son profil, de son passé et de son excellente réputation. En revanche, le Président a rapidement souhaité changer de DGSE et son choix se porte naturellement sur Bernard Bajolet qu'il a connu trente ans auparavant à l'ambassade d'Alger quand lui-même était stagiaire de l'ENA. Il s'agit d'un choix effectué par le Président lui-même, *intuitu personae*, pour disposer des informations qu'il jugeait nécessaires et qui ne remontaient pas toujours avec efficacité. Néanmoins, il accorde le temps au préfet Corbin de Mangoux pour trouver une sortie convenable afin de ne pas laisser entendre que ce haut fonctionnaire a été sanctionné. C'est moi qui me charge de son reclassement : il est nommé préfet des Yvelines ; une très bonne sortie pour un DGSE, propre et conforme à ses souhaits : préfet hors classe, juste avant préfet de région. »

Bien que le président de la République procède à des changements parmi les dirigeants des services, le renseignement ne s'impose pas comme l'une de ses priorités : « Le premier mois à la présidence n'est pas absorbé par la refonte de l'entier organigramme du renseignement. À l'époque, nous travaillons intensément sur les zones de sécurité prioritaire[6]. Il s'agit de l'ossature de la politique de sécurité menée par Manuel Valls, tout nouveau ministre de l'Intérieur. On ne parle alors pas beaucoup de terrorisme. Bien sûr, les crimes de Mohammed Merah ont

marqué l'opinion, mais l'on se rassure en se disant qu'il s'agissait d'un "loup solitaire". Néanmoins, entre juin 2012 et juin 2013 (date de ma nomination en qualité de CNR), je rencontre tous les quinze jours Ange Mancini et Patrick Calvar. Le DCRI se montre très alarmiste sur la montée de l'islamisme, notamment dans les quartiers populaires. Le mouvement vient de loin et les services l'ont vu assez tôt.

C'est au début de l'année 2013 que nous recevons les premières alertes concernant les filières syriennes mais il s'agit au début de quelques individus, avant l'explosion des départs vers les zones de combat en 2014, au moment de la création du pseudo-califat de Daech. Ce mouvement terroriste va exercer une attractivité irrésistible sur nombre de jeunes qui verront dans cette migration vers le "pays du Cham" l'occasion de donner un nouveau sens à leur vie.

En mai 2013, je sais qu'Ange Mancini va partir à la retraite et qu'il faudra pourvoir le poste puisque la décision a été prise de maintenir l'institution. Dans la mesure où je trouve ces questions passionnantes, je manifeste à Pierre-René Lemas mon intérêt. Plusieurs candidats étaient en lice, la compétition s'avère ardue et ma nomination – qui intervient en juin 2013 – s'accompagne de quelques commentaires plus ou moins "aimables" dans la presse sur ce "préfet qui n'y connaît pas grand-chose en renseignement"… Mais le Président souhaitait nommer quelqu'un qu'il connaissait personnellement ; Pierre-René Lemas me l'a confié. Même si les questions de renseignement ne font pas partie de son agenda politique, il sent bien qu'elles sont importantes. Il s'agit, rappelons-le, de la période qui précède la vague d'attentats inaugurée par les attaques de janvier 2015.

Le jour de ma prise de fonctions, je déjeune avec Ange Mancini. J'apprécie Ange, et réciproquement je crois ; il a d'ailleurs discrètement soutenu ma candidature. Il ne s'agit pas vraiment d'une passation de pouvoirs. Au demeurant, je connais bien les équipes et les bureaux au titre du suivi que j'effectuais de la structure. Je convoque donc une réunion de

service et demande à chacun d'expliquer en détail son domaine de compétence.

Le CNR accueille des collaborateurs issus des services de renseignement : pour la DGSE, un très bon connaisseur de tous les sujets géopolitiques touchant les pays dits de l'arc de crise[7] ; pour la DGSI, un contrôleur général de la police nationale, spécialiste du terrorisme disposant d'une vraie vision politique et stratégique, il fait partie des gens qui m'ont très bien informé sur cette question. Je recrute également une magistrate, Agnès Delétang, dont la collaboration s'avérera très précieuse lors de la préparation de la loi renseignement. Il y a également dans l'équipe un général de brigade qui m'a apporté un éclairage très utile sur les questions de défense ; un collègue préfet qui fait office d'adjoint et un administrateur de la ville de Paris en charge du renseignement économique et de l'Académie du renseignement. Je dois avouer que je n'ai eu de problème "RH" qu'avec deux personnes. En dehors de ces cas, connus de mes prédécesseurs, je n'ai rencontré aucune difficulté.

L'originalité – une de plus – de ce poste réside dans son rattachement à la présidence tandis que son budget de fonctionnement dépend de Matignon, plus précisément du secrétaire général du Gouvernement (SGG). Serge Lasvignes et ses services m'ont réservé un très bon accueil. Il faut dire que j'ai immédiatement rendu une partie d'un budget très confortable. J'ai également diminué l'indemnité du CNR, ne concevant pas de gagner plus que le Président. Je crois en revanche que mes successeurs immédiats connaîtront plus de difficultés sur la question des moyens.

Naturellement, j'ai rendu visite aux directeurs des services pour me présenter à eux. Comme évoqué, j'ai très vite compris que je serais extrêmement dépendant de ce qu'ils voudraient bien me dire. Concernant la DGSE, la particularité tient à l'accès direct dont bénéficie le directeur général auprès du président de la République. Il est le seul chef de service à disposer d'un accès direct et sans filtre, ce qui n'est pas une totale innovation sous la Cinquième République mais ce lien est incontestablement renforcé par l'amitié qui lie les deux hommes. De fait,

les relations avec Bernard Bajolet peuvent s’avérer plus complexes car il joue la carte de la proximité avec François Hollande et de la puissance de son service. Il entretient d’ailleurs une relation difficile, de notoriété publique, avec le directeur de cabinet de son ministre de tutelle. Instruit par son expérience d’ancien CNR, il a décidé de marquer fortement son territoire à la DGSE. Sa légitimité est néanmoins incontestable au regard de son parcours, de son expérience et de son excellente connaissance du monde arabe.

Patrick Calvar, le DGSI, fait figure d’homme discret et jouit d’une excellente réputation. Au fil du temps, j’ai noué avec lui une relation de confiance réciproque. Après une conversation avec Manuel Valls, ministre de l’Intérieur, je proposerais même au président de la République de l’inviter à siéger au Conseil de défense au regard du continuum sécurité intérieure et extérieure. Jusqu’alors, le DGSE était le seul directeur à siéger. Bernard Bajolet n’était pas hostile à ma proposition car, en fin stratège, il avait compris l’intérêt de bâtir un axe fort DGSE-DGSI à l’intérieur de la communauté du renseignement. On retrouve en revanche tous les services spécialisés au sein du Conseil national du renseignement, formation spécialisée du Conseil de défense.

Je remarque immédiatement que les “petits” services jouent pleinement la carte du CNR qui leur offre une porte d’entrée à l’Élysée : la DPSD, le service de contre-espionnage du ministère de la Défense, peu connue mais très efficace, dirigée par le général Jean-Pierre Bosser, un officier remarquable avec qui je me suis très bien entendu ; la DRM, dirigée par le très compétent général Gomart, monte en puissance à la faveur des engagements de la France au Sahel, en Centrafrique et au Levant. Je citerai également la DNRED dirigée par Jean-Paul Garcia qui joue loyalement la carte de la coopération interservices dont il a parfaitement compris l’utilité pour sa maison. À Tracfin, Jean-Baptiste Carpentier s’avère plus compliqué à cerner, mais très bon professionnel également. À ce sujet, j’ai toujours considéré étonnante la place de Tracfin dans le premier cercle. Jean-Baptiste Carpentier en convenait volontiers :

son service, à la différence des autres, ne recueille pas de renseignement de manière active mais se nourrit des informations qu'un certain nombre d'institutions et de professions ont l'obligation légale de lui transmettre (banques, assurances, notaires, etc.) lorsqu'elles constatent des flux financiers suspects ou atypiques. Sur cette base, il réalise des investigations et, le cas échéant, saisit le procureur de la République. À l'inverse, le Service central du renseignement territorial (SCRT) aurait toute sa place dans le premier cercle, d'autant qu'il participe désormais à la prévention du terrorisme sur ce qu'on appelle le bas du spectre, c'est-à-dire les radicalisés velléitaires, en tout cas détectés comme non susceptibles de passer immédiatement à l'acte. Son implication et l'accès aux techniques de renseignement justifieraient un changement de statut même si, pour l'avoir évoqué avec les directeurs de cabinet du ministre de l'Intérieur, ils n'y semblaient pas totalement disposés sans pour autant manifester une franche hostilité. Cette évolution me semble inéluctable. J'ai d'ailleurs souhaité que remontent à l'Élysée les notes du SCRT à partir desquelles nous réalisions des synthèses. À titre d'exemple, concernant Notre-Dame-des-Landes, je me souviens d'avoir écrit que cet aéroport ne verrait pas le jour compte tenu de la puissante mobilisation sur le site et du défi posé en termes d'ordre public pour protéger cette zone immense pendant toute la durée du chantier, alors qu'on aurait besoin de ces forces de sécurité en cas d'attentat ou de crise. J'avais rédigé cette synthèse à partir d'une note très intéressante du SCRT qui dressait la liste de toutes les ZAD (zones à défendre) présentes sur le territoire. J'ai également en mémoire la note sur la structuration de l'opposition au "Mariage pour tous", sur la volonté de ces mouvements de perdurer et de s'enraciner sur le plan politique. Le renseignement territorial s'intéresse à la manière dont respire le pays, aux fractures françaises (sociétales, économiques, territoriales, religieuses, etc.).

En définitive, tous ces hauts fonctionnaires renvoient une image de compétence, d'engagement et de loyauté vis-à-vis du pouvoir. Cela mérite d'être souligné tant est persistante la réputation sulfureuse de ces services

facilement soupçonnés de fomenter complots et coups fourrés dans le dos du pouvoir. Au surplus, toutes ces administrations forment un écosystème très intéressant mais mouvant, parcouru de jeux d'alliances. La DNRED, par exemple, offrait ses services à la DGSE et la DGSI en matière de lutte contre le terrorisme, en fournissant des informations sur l'implication de certains djihadistes dans les trafics en tout genre et la contrefaçon… En revanche, les relations entre Tracfin et la DGSI étaient plus tendues à cause d'une incompréhension réciproque que je n'ai pas réussi à résoudre. La seconde reprochait au premier de judiciariser trop vite les affaires sur lesquelles elle était positionnée et aurait pu solliciter son avis. »

Les onze travaux d'Alain Zabulon

« Très rapidement, au regard de la nature des renseignements qui me parviennent et des caractéristiques de l'écosystème que je dois coordonner, je perçois ce que ne sera pas le CNR. En outre, si je n'ai pas reçu de lettre de mission en arrivant, je comprends que le président de la République n'entend pas en faire l'autorité qui tranche les sujets lourds, avec une vraie capacité de décision et d'arbitrage ainsi que les pouvoirs nécessaires. Si le président Macron a décidé de renforcer l'institution dès son élection, le président Hollande, lui, ne voulait pas de collaborateur trop puissant autour de lui. Pierre-René Lemas, malgré sa très substantielle expérience de l'État, n'a pas été un secrétaire général de l'Élysée aussi influent et visible que ses prédécesseurs (Villepin, Guéant). Le Président attendait de ses collaborateurs qu'ils restent dans l'ombre et rédigent des notes courtes et précises. Un de mes collègues avait eu cette formule amusante : "Le cabinet du Président, c'est la place des Ternes…" Je définis donc le positionnement du CNR selon ma connaissance du fonctionnement de François Hollande et ce que je crois utile. »

Un septième service ?

« En premier lieu, je considère qu'il ne faut surtout pas instituer le CNR en septième service de la communauté du renseignement, c'est-à-dire vouloir s'impliquer dans l'opérationnel qui relève des seuls services. Quand bien même en aurais-je eu l'intention, une ambition opérationnelle aurait été vaine avec un DGSE bénéficiant d'un contact direct avec le Président, et un ministre de l'Intérieur qui l'informe immédiatement des renseignements ou événements importants touchant à la sécurité du territoire.

Au demeurant, le CNR doit assurer une fonction de coordination stratégique, alliant une bonne capacité d'analyse et de synthèse. Ainsi, tous les vendredis, je fais rédiger une synthèse de deux pages sur un sujet, à partir des notes des services. Nous avons ainsi produit des documents sur la crise ukrainienne, l'opposition syrienne, la poussée djihadiste au Mali, etc. Il s'agit d'une véritable valeur ajoutée du CNR puisqu'il est le seul destinataire des notes de tous les services, ce qui lui confère une capacité de synthèse au service du Président et des cabinets des ministres régaliens. Cette synthèse du vendredi est imprimée sur un papier vert pour la distinguer de la note du soir que l'on place dans une chemise rouge. Le point de situation quotidien tient également en un recto-verso qui mentionne les principaux événements survenus dans le monde, sous la forme de brèves comparables aux dépêches AFP. Je le transmets au secrétaire général qui l'annote et le communique au Président. Ma priorité consiste à veiller en permanence à ce que le président de la République soit bien informé sur les sujets de fond, notamment ceux qui ont vocation à être évoqués en Conseil de défense.

Toutefois, la faiblesse structurelle du CNR, quel qu'il soit, réside dans ce qu'il vit des informations que les services veulent bien lui donner. Et, souvent, l'information importante, intéressante, ne figure pas dans les notes. Elle m'est délivrée tous les quinze jours lors des réunions bilatérales avec les chefs de service, qui s'ajoutent aux réunions mensuelles des six directeurs. Je m'aperçois que les directeurs sélectionnent l'information en fonction de ce qu'ils jugent important que je sache. Je n'y vois pas un

signe de déloyauté mais mes interlocuteurs savent que ce qu'ils me disent arrivera aux oreilles du Président si c'est important. Ils trient donc l'information qu'ils partagent avec le CNR tout en veillant à ne pas mettre leur ministre de tutelle en porte-à-faux. Je ne dois jamais oublier que le patron des services n'est pas le CNR mais le ministre de tutelle, surtout lorsque celui-ci a le poids d'un Jean Yves le Drian, d'un Manuel Valls ou d'un Bernard Cazeneuve…

À nouveau, je soulignerai le cas particulier du DGSE qui dispose d'un accès direct au Président, au secrétaire général et que je rencontre régulièrement. Il me faisait la synthèse de ce qu'il avait dit à l'un et à l'autre et il m'arrivait de "reboucler" avec Pierre-René Lemas pour m'assurer d'une information complète… »

Travailler avec les ministères

« Je décide de m'appuyer sur les cabinets des ministres concernés dans le but de faire avancer les dossiers stratégiques et de faciliter la prise de décision. Le CNR ne peut pas exister seul, il doit en permanence travailler en réseau pour disposer de suffisamment d'influence et d'entregent afin de remplir son rôle. Je collabore donc régulièrement avec les cabinets du Premier ministre, du ministre de la Défense, de l'Intérieur pour échanger sur les sujets d'actualité liés au renseignement dans un contexte dominé par deux grands sujets : la montée de la menace terroriste et la préparation d'un projet de loi sur le renseignement.

Avec Bercy, la relation est moins construite, cette administration ayant peu investi le renseignement économique comme l'avait souligné le rapport[8] du président de la DPR, Jean-Jacques Urvoas. Je souhaite constituer une petite *task force* qui se réunisse régulièrement pour travailler sur des sujets opérationnels et sensibiliser Bercy sur les fortes implications en termes de souveraineté, d'emploi, de protection de nos outils de recherches, etc. Toutefois, avec le conseiller industrie du

Président, la déléguée interministérielle à l'intelligence économique et un représentant du Trésor, nous examinons chaque mois les cas significatifs d'ingérence étrangère ou de tentatives de captation sur des entreprises françaises afin de définir une action en réponse et de commencer à élaborer une doctrine en la matière. »

FACE AUX PARLEMENTAIRES

« De même, j'ai veillé à approfondir et à renforcer la relation avec la DPR dont je perçois l'importance politique. Le chantier de la loi renseignement, qui s'impose très vite, l'attestera. Ces huit parlementaires, initiés aux sujets de renseignement, établissent le lien avec le reste du Parlement. J'ai la conviction qu'il faut soigner cette relation et que cela incombe en priorité au CNR. À ce titre, je propose tous les mois de leur présenter un état de la menace terroriste et qu'ils m'auditionnent sur tous les sujets qu'ils souhaitent, en toute confiance. Nous partageons les informations classifiées, puisqu'ils sont tous habilités ès qualité au secret de la défense nationale. Je leur livre quasiment autant d'informations qu'au Président dans mes notes. J'ai en face de moi des parlementaires attentifs et assidus, tous convaincus de l'importance de cette communauté du renseignement, critiques sur ses insuffisances et désireux de s'impliquer dans le sujet. J'ai trouvé cet exercice extrêmement intéressant parce qu'il rompt avec la perception traditionnelle de méfiance du pouvoir politique vis-à-vis du monde du renseignement. Je milite et œuvre pour faire évoluer cette vision : le pouvoir politique doit s'approprier cette matière car le renseignement est une politique de l'État, certes très particulière, mais qui relève encore plus du domaine régalien dans un contexte où le contre-terrorisme s'est affirmé comme priorité absolue pour nos gouvernants.

En outre, compter comme membres de droit de la DPR des présidents de commissions (lois, défense/affaires étrangères) des deux assemblées,

notamment au moment de la loi sur le renseignement, nous a considérablement aidés. Je garde le meilleur souvenir de ma relation avec Jean-Jacques Urvoas, Patricia Adam, Jean-Louis Carrère (que j'avais côtoyé dans les Landes), Philippe Nauche (que j'avais connu en Corrèze), Jean-Pierre Sueur, Jacques Myard, etc. L'avis de la DPR sur la loi renseignement reste un modèle du genre ; Jean-Pierre Raffarin, qui succède à Jean-Jacques Urvoas à la tête de la DPR en 2015, m'a confié : "Sur ce projet de loi, nous ne ferons pas de politique, il s'agit de l'intérêt du pays." J'ai connu une situation idéale, un parfait alignement des planètes rendu possible par l'acuité de l'actualité sécuritaire et un état d'esprit "d'union sacrée" contre le terrorisme, lequel, malheureusement, ne durera pas…

D'une manière générale, j'ai souhaité me poser en interlocuteur permanent de la DPR. Ainsi, avant la diffusion du rapport public, je suis consulté pour m'assurer que tous les éléments couverts par le secret de la défense nationale ont bien été masqués par trois étoiles (pratique que Jean-Jacques Urvoas imite des Britanniques). Ce travail est réalisé par moi-même, aidé de mon équipe et en lien avec les services. Mais je ne souhaite pas donner à relire l'intégralité du projet de rapport aux services qui n'auraient peut-être pas résisté à la tentation d'édulcorer certains passages. La version finale aurait été proche d'un article de presse. La DPR me témoigne sa confiance en me faisant relire le rapport à l'état de projet. Tous les services n'ont pas apprécié l'initiative mais il m'appartient de préserver l'indépendance des membres de la délégation dans leurs appréciations. Exercice d'équilibrisme qui est le quotidien d'un CNR.

Je partage l'idée selon laquelle tout ce qui concerne les services n'est pas nécessairement secret. Dans cet esprit, j'ai souhaité publier une plaquette sur la Stratégie nationale du renseignement. Cela ne s'était jamais fait. J'ai reçu quelques appels, notamment de journalistes, pour s'étonner de manière plutôt positive de cette initiative. Je considère pour ma part que le renseignement est une politique d'État à part entière, même si sa mise en œuvre est protégée par le secret ; il paraît naturel que

les Français sachent comment l'État les protège. Il faut œuvrer pour la promotion de la culture du renseignement, au-delà de la seule lutte contre le terrorisme.

Animés par la même volonté, nous organisons pour la première fois à l'Académie du renseignement des matinées d'information à destination d'une soixantaine de parlementaires. Les questionnaires de satisfaction remplis à l'issue de cette matinée ont été très positifs. Je me souviens du commentaire d'un parlementaire à la sortie de cette séquence : "Cette matinée m'a rassuré", tandis qu'un autre a salué l'image de cohésion renvoyée par les services pendant cette matinée. »

Piloter les services

« En outre, il m'a paru important de remettre à plat le Plan national d'orientation du renseignement (PNOR). Ce document est un peu daté, il convient de l'actualiser afin d'intégrer les nombreux événements importants survenus sur les plans interne et international depuis 2012 : les printemps arabes et leurs effets déstabilisateurs sur le Proche-Orient, la montée de l'islamisme dans le monde arabo-musulman, la montée de la menace terroriste en Occident, les crises à l'Est avec l'Ukraine et la Crimée, etc. Dans un contexte international marqué par la multiplication des crises parfois déclenchées et conduites par des acteurs non étatiques (Al-Qaida, Daech, Boko Haram, etc.), il me paraissait crucial de développer nos capacités d'anticipation et d'analyse parfois mises à mal.

Je mets donc au point une méthode qui consiste à réunir les cabinets des ministres de tutelle des services et j'y convie le Quai d'Orsay[9] ; quand on lit les productions de la DGSE, on constate qu'elles intéressent au moins autant le MAE que le ministère de la Défense. Je demande donc au Quai d'exprimer des commandes pour orienter la recherche des services – elles seront d'ailleurs les plus conséquentes –, je procède de même avec l'Intérieur – pour la DGSI et le renseignement territorial – et avec Bercy.

En parallèle de la préparation du PNOR, fonctionnent des groupes de travail prospectifs animés par le SGDSN et pour lesquels cette administration nous apporte sa puissance de frappe en termes de rédaction, de tenue de comités, de rédaction de procès-verbaux, etc. Le SGDSN se montre très aidant ; Francis Delon puis Louis Gautier ont toujours constitué des alliés précieux pour le CNR.

L'intérêt de ces groupes de travail réside dans l'échange d'informations entre tous les services pour produire une note commune et construire de l'expertise partagée afin de mieux anticiper les mutations internationales. J'ai ainsi en mémoire deux notes sur la stratégie de puissance chinoise, très prédatrice, qui repose sur une politique de renseignement tous azimuts et une collecte intensive d'informations. Alors même qu'il n'y a pas de crise particulière à gérer avec la Chine, j'ai estimé important d'investir sur ce pays dont le rôle s'affirme sur la scène internationale et de bénéficier de l'expertise croisée de tous les services. Une première note évoque la stratégie du pays en Afrique, l'autre concerne la stratégie d'acquisition par des capitaux chinois en France. À l'époque, le dossier de la vente des actions de l'État dans l'aéroport de Toulouse est en discussion.

En outre, ces groupes doivent nous permettre d'anticiper les crises internationales. Je me souviens par exemple de la crise ukrainienne : nous nous sommes aperçus que DRM et DGSE avaient minoré la menace à l'Est. Elles répondaient en cela au *Livre blanc* qui estimait la menace en provenance de l'arc de crise moyen-oriental, tandis qu'à l'Est, rien de nouveau. Puis, survient la Crimée[10]… »

Diplomatie du renseignement

« J'ai donc cherché à positionner le poste sur des sujets stratégiques, juridiques, institutionnels et bien sûr diplomatiques. Avec mes interlocuteurs étrangers, je n'aborde jamais les sujets opérationnels ; je

m’assure surtout de la qualité de la coopération entre services, j’échange sur la perception des crises et sur les sujets du moment. Tous mes interlocuteurs étrangers, notamment américains, s’accordent à reconnaître que, sur les grands dossiers géopolitiques, et en particulier tout ce qui concerne le continent africain et le Moyen-Orient, le renseignement français est de très bonne qualité, notamment dans son analyse géopolitique mais aussi dans son action sur le terrain (comme au Sahel).

Dans le détail, j’entretiens des contacts très fréquents avec le DNI. Il m’a rendu visite à deux reprises et j’ai fait de même. De surcroît, nous tenons une visioconférence par mois. Je voyais également le ministre allemand du Renseignement de manière fréquente. Un Conseil des ministres franco-allemand nous avait d’ailleurs enjoint d’intensifier nos relations dans un contexte post-Snowden où les Allemands ont été piégés, plus ou moins avec leur consentement… Nous développons donc une action bilatérale assez forte par le biais d’accords secrets pour renforcer la coopération, notamment en matière d’antiterrorisme et de cybermenace, mais pas pour la contre-ingérence économique… Dans ce domaine, nous n’avons pas d’alliés. Autant dans celui du contre-terrorisme, la coopération entre grands services occidentaux s’est considérablement renforcée (on prévient, on donne l’information en cas de préparation d’attentats chez le voisin belge ou allemand), autant, en matière d’ingérence économique et d’espionnage industriel, chacun “fait ses courses”. J’entretiens également un contact régulier avec le conseiller du Premier ministre britannique. Avec les Italiens, notre coopération bilatérale est moins développée. »

L’Académie du renseignement

« J’apporte une attention soutenue à l’Académie du renseignement car la formation des cadres est un fort levier de cohésion de la communauté. Lorsque les cadres des six services passent des semaines à partager une

formation, des liens se créent, la communauté se soude. Je préside donc le comité d'orientation de l'Académie du renseignement qui valide les plans de formation et son plan de charge. D'après les témoignages des plus anciens, les services n'étaient guère emballés par la création de cette structure en juillet 2010. En 2013, nous avons dépassé ce stade et personne ne propose sérieusement sa suppression. Matignon s'en occupe peu – on le comprend aisément au regard de l'agenda infernal d'un conseiller aux affaires intérieures –, par conséquent, j'investis complètement le sujet : je vais à toutes les réunions, je dresse les bilans, je clos les stages en présence des ministres de tutelle – qui sont toujours venus sans difficulté –, je reçois les stagiaires à déjeuner à l'hôtel de Marigny avec leurs six directeurs qui, devant eux, échangent et débattent.

Les enseignements sont de très bon niveau et recueillent une pleine satisfaction. Ils n'empiètent pas sur les spécificités des services qui demeurent responsables des formations métiers. L'Académie dispense des formations transverses sur des sujets comme les crises internationales, le renseignement intérieur, les filières salafistes, etc. Autant de sujets d'intérêt commun pour les six services. J'ai aidé autant que j'ai pu cette institution car, je le répète, l'Académie a joué et joue un rôle considérable dans la cohésion de la communauté du renseignement, elle la cimente. Je porte à son égard une appréciation très positive. »

Les crises au Levant

« À mon arrivée au CNR en juin 2013, le premier sujet majeur soulevé par l'actualité est le dossier syrien avec le bombardement des populations civiles par des armes chimiques du régime de Bachar el-Assad, les velléités américaines de frapper après le franchissement de la “ligne rouge” rappelée à maintes reprises par la communauté internationale[11]… François Hollande est très offensif sur le sujet. Avec Laurent Fabius, il estime une intervention nécessaire, non pour renverser le régime, mais

pour frapper précisément les lieux de stockage et de fabrication de ces arsenaux chimiques. Dans cette stratégie d'intervention ciblée, se mêlent renseignement militaire – notamment grâce à notre autonomie satellitaire, point essentiel de notre politique du renseignement – et renseignement politique, action de la DRM et de la DGSE.

Un objectif s'avère essentiel : documenter parfaitement, grâce à des éléments factuels irréfutables, la responsabilité du régime syrien dans le bombardement de la population civile. Les services de renseignement en fournissent la démonstration implacable. D'abord, parce que les frappes s'articulent avec une stratégie d'attaques aérienne et terrestre, et que seul le régime est capable d'articuler ces différents modes opératoires. Ensuite, parce que la DGSE apporte des éléments d'analyse sur des échantillons prélevés sur des cheveux de victimes dont il ressort que les traces relevées sont bien celles de produits du programme d'armement chimique du régime syrien.

Il s'agit d'un exemple intéressant où la précision du renseignement conforte la posture politique de l'exécutif qui peut s'adosser à des éléments factuels avérés. Le ministre de la Défense prendra d'ailleurs la décision de publier ces preuves. Je ne crois pas que cette initiative ait d'équivalent par le passé. Au-delà de l'information de l'opinion publique, il faut préparer les esprits à l'ouverture d'un nouveau front après le Mali, sans oublier la République centrafricaine où la France est également engagée.

Un samedi matin, à l'initiative de Paul-Jean Ortiz, le conseiller diplomatique, nous avons préparé les éléments de langage pour expliquer et justifier les frappes. Dans la même journée, François Hollande convoque un Conseil de défense auquel il arrive légèrement en retard : il était en conversation avec Barack Obama qui estimait nécessaire de recueillir le feu vert du Congrès. Nous comprenons immédiatement qu'il s'agit d'une manœuvre dilatoire pour enterrer le projet de frappes. À l'époque, le Premier ministre britannique vient de subir un revers cuisant devant le Parlement qui lui a refusé l'autorisation d'y participer.

A posteriori, Laurent Fabius analysera que l'absence d'intervention des puissances occidentales a joué un rôle majeur dans la création et l'expansion de Daech. Ce signe de faiblesse qu'ont notamment donné les Américains – Obama a incontestablement procrastiné sur le sujet – a ouvert la voie à une conquête de Daech, assuré que les Occidentaux ne bougeraient pas plus qu'ils ne l'ont fait face aux crimes du régime syrien. Et sur ce point, nous n'avons absolument rien vu venir. En juin 2014, nous avons pratiquement appris la création du califat en regardant la télévision. La stratégie de Daech qui décide de foncer vers l'Irak et d'abolir la frontière Sykes-Picot [12] entre les deux pays prend tout le monde de court. Al-Baghdadi [13], de ce point de vue, a réussi son coup.

À partir de cette épreuve de force, nous observons l'accélération d'un phénomène qui avait commencé à se manifester et sur lequel le DGSI nous avait alertés très tôt : les départs vers les zones de combat de jeunes Français, pour lutter contre le régime "impie" d'Assad (ennemi par définition puisque alaouite [14]) dans les rangs du pseudo-califat, au service du "vrai islam" selon une propagande très efficace qui fait des ravages auprès d'une partie de notre jeunesse. Ce puissant appel d'air devient, au cours de l'année 2014, le centre de nos préoccupations. Toutes les semaines, je reçois un tableau statistique extrêmement précis avec mention du nombre connu d'individus "Sur zone", "Ayant l'intention de partir", "En transit", "Décédés". Et face à cette montée du phénomène des filières syriennes, nous arrêtons lors d'un Conseil de défense de mars 2014, les premières décisions pour contrer le phénomène des filières syriennes. Dans ce cadre, une quinzaine de mesures administratives sont adoptées dont, parmi les plus emblématiques, le numéro vert permettant de signaler les cas de radicalisation et le rétablissement partiel des autorisations de sorties du territoire. Une jeune mineure avait en effet failli prendre l'avion à Roissy à destination de la Turquie et avait été interceptée *in extremis* par la police aux frontières. Quelques mois plus tard, en novembre 2014, le projet de loi antiterroriste vient compléter

l'arsenal. Le DGSI craint un retour de ces jeunes apprentis terroristes pour commettre des attentats sur le territoire national. Et la première manifestation de cette menace, c'est janvier 2015. Mais j'insiste sur le fait que l'État n'a pas attendu les attentats de janvier 2015 pour adapter son arsenal antiterroriste et a pris conscience dès début 2014 du danger représenté par l'expansion de Daech pour la sécurité intérieure.

En outre, face à l'efficace propagande de Daech, nous devons bâtir un contre-discours. L'initiative incombe au service d'information gouvernementale (SIG) dirigé par Christian Gravel. Le SIG a produit une vidéo de contre-propagande démontant les mensonges et promesses du faux califat islamique. Mais le combat idéologique s'avère beaucoup plus compliqué à conduire pour un État démocratique, qui plus est laïc, où la liberté d'expression est la règle et la censure, l'exception. En France, on ne sait pas faire, et c'est heureux. La difficulté de l'exercice est aggravée par le fait que cette nouvelle forme de terrorisme est d'inspiration religieuse.

L'initiative du SIG indique le chemin à suivre. Mais nous avons besoin d'alliés, de personnalités plus légitimes que l'État pour conduire ce combat idéologique, des représentants de la communauté musulmane, le tissu associatif, les leaders d'opinion, les intellectuels, etc. Il faut mobiliser la société civile pour relever ce défi à la fois sécuritaire, sociétal et idéologique : que répondre à ces jeunes qui se laissent séduire par cette idéologie parce qu'ils ont le sentiment d'être des Français de seconde zone, d'être discriminés, relégués dans les quartiers sensibles ? Comment convaincre cette partie de notre jeunesse déboussolée que la seule issue de cette idéologie mortifère, c'est le néant ? »

Coopérer sous contraintes

« J'ai connu une période où les relations entre la DGSE et la DRM se sont tendues car, dès lors que le pouvoir politique a choisi d'impliquer les forces armées dans la lutte contre le terrorisme, le renseignement

militaire, qui est en appui des forces d'intervention, vient concurrencer la DGSE sur son terrain. Il s'agit d'un problème originel qui découle de l'utile création de la DRM par Pierre Joxe en 1992, après la guerre du Golfe, afin de s'émanciper du renseignement américain pour les opérations militaires. La puissante DGSE a tendance à regarder la DRM comme un "jeunot" ambitieux qui veut gagner du terrain à son détriment. La concurrence du service action avec les forces spéciales est aussi source de tensions. Un rapport sénatorial avait même préconisé le transfert de moyens du service Action de la DGSE vers les forces spéciales[15] ; autant de pierres dans le jardin du boulevard Mortier… Enfin, à cette dimension organisationnelle, il faut ajouter une dimension plus humaine : œuvre à la tête de la DRM, un militaire brillant, Christophe Gomart, à l'époque général de corps d'armée et surtout ancien adjoint de Bernard Bajolet au CNR…

Le Mali a fourni une illustration intéressante de ce problème : le service extérieur a, de longue date, investi ce terrain et dispose d'une connaissance incomparable des chefs de tribu, leaders politiques et autres forces vives de ce pays ami de la France. Or l'intervention militaire a brouillé les cartes. La concurrence entre les deux services s'exprime tout particulièrement sur le ciblage des HVT[16] : une course s'installe pour savoir quel service apportera la liste des cibles la plus précise, la plus opérationnelle. On retrouve la même problématique sur le théâtre d'opérations du Levant.

Je suis persuadé que la communauté du renseignement doit s'unir sur ces questions. De fait, j'ai été très enthousiaste quand le DRM, avec le plein appui du CEMA, m'a proposé de créer Hermès, une instance interagences dédiée à l'Irak et à la Syrie, située au sein du Centre de planification et de conduite des opérations (CPCO)[17]. L'objectif consiste à synthétiser le renseignement pour permettre aux militaires de définir le plus précisément possible les objectifs de frappe. Cela ne s'était jamais fait. Je dois dire que ce sujet a été un point de désaccord entre le CNR et la DGSE. Cette dernière ne perçoit pas l'utilité de cette instance et de la

présence des six services de la communauté. Elle entend fournir directement ses cibles au CPCO chargé de planifier les frappes, sans les faire valider par la DRM, alors même qu'il s'agit d'un théâtre d'opérations.

Je considère pour ma part que la répartition des compétences entre DRM et DGSE doit s'appuyer sur le PNOR qui distingue clairement le renseignement militaire à des fins opérationnelles (compétence de la DRM) et le renseignement politique qui a vocation à éclairer nos décideurs (lequel incombe à la DGSE). On mesure là toute l'utilité de ce document stratégique qui définit précisément les compétences des différents services et qui désigne le service chef de file sur chaque thématique. Après quelques remous demeurés discrets, ce qui est le propre de ce monde qui gère ses bisbilles en famille, le ministre de la Défense, convaincu de la pertinence de cette approche interagences, a définitivement validé la cellule Hermès.

Les tensions suscitées par cette petite révolution systémique sont compréhensibles compte tenu de l'histoire propre à chaque service. Elles ont pu être gérées et surmontées grâce au sens de l'État des protagonistes et à l'intervention du politique, en l'occurrence Jean-Yves Le Drian, puissant et respecté ministre de la Défense. Je me suis délibérément abstenu de porter ces désaccords au niveau du président de la République, considérant inopportun de polluer son attention sur une affaire concernant deux services d'un même ministère que le ministre compétent était parfaitement en mesure de régler, ce qu'il a d'ailleurs fait sans tarder.

Quelques semaines après les attaques de janvier 2015, sur le modèle d'Hermès et sur la proposition de Patrick Calvar, se crée Allat, une cellule interagences au sein de la DGSI qui permet d'échanger de l'information et de se concerter entre services de la communauté (premier voire deuxième cercle) sur des individus impliqués dans des filières terroristes, à des fins d'action. L'idée est simple : chaque service est représenté au sein de la cellule et vient à la DGSI muni de sa base de données ; lorsqu'on veut cerner le profil d'un individu puis établir une stratégie de surveillance, chacun fournit les informations détenues sur l'individu dans une logique

de partage et de mutualisation. La DGSI est le service vers lequel doivent converger toutes les informations utiles pour agir. Allat est l'enfant de *Charlie Hebdo* et d'Hermès. Le DGSI a compris que l'association des autres services et le partage de l'information dans le respect des compétences de chacun sont nécessaires pour que son service devienne la référence en matière de prévention du terrorisme.

La menace terroriste aura incontestablement joué un rôle d'accélérateur dans la consolidation d'une communauté du renseignement ; les dirigeants de cette dernière ont parfaitement conscience qu'une guerre entre services ne leur sera pas pardonnée quand des Français meurent sous le feu d'attaques terroristes. »

L'affaire Snowden

« Avec l'affaire syrienne, le dossier Snowden constitue mon autre baptême du feu. Il me permet d'appréhender la complexité de ce monde du renseignement et de plonger dans l'action. Évidemment, je me suis beaucoup appuyé sur les services qui m'expliquent les coulisses de l'affaire. Nous vivons dans la crainte des fuites à venir car nous savons que cet agent américain dispose d'une masse considérable de documents qu'il va régulièrement publier, et ainsi potentiellement nous mettre dans l'embarras. Nos services, en revanche, semblent plutôt sereins : ils défendent l'idée que leur outil de collecte de l'information n'est en rien comparable à la puissante machine à aspirer les données personnelles abritée dans les entrailles de la NSA. De fait, la France sort finalement assez peu éclaboussée, malgré les tentatives réitérées de certains journalistes qui veulent absolument trouver le scandale en faisant la démonstration que l'outil technique de la DGSE couvre toute la France et espionne massivement la population. Le service extérieur m'a adressé de nombreuses notes pour décrire son outil technique, préciser qu'il ne sert absolument pas sur le territoire national et réfuter toute écoute sauvage.

Le sujet est d’ailleurs venu nourrir l’idée qu’un cadre juridique relatif aux techniques de renseignement devenait nécessaire.

Mais, sur ce point, il faut être honnête, on touche aux limites du CNR : je n’ai pas les moyens de vérifier par moi-même la réalité de ce qui m’est dit. Le poste de CNR suppose une relation de confiance avec les services, de se fier à ce qu’ils disent et surtout à ce qu’ils écrivent. Je confesse n’avoir jamais trouvé d’élément qui vienne contredire les affirmations des directeurs de services ni les avoir jamais pris en situation de mensonge ou de dissimulation vis-à-vis de leurs autorités.

Dans l’affaire Snowden, notre posture a consisté à protester avec mesure auprès des Américains : au regard de nos intérêts communs, nous ne pouvons pas nous offrir le luxe d’une brouille dans un contexte où nous essayons de les convaincre de participer aux frappes contre le régime syrien et où leur appui technique aux troupes françaises engagées au Sahel est des plus précieux. Le président de la République m’envoie à Washington en compagnie du général Puga et de Paul-Jean Ortiz. En parallèle, le directeur technique de la DGSE se rend à la NSA. Le conseiller diplomatique, de son côté, signale à son homologue américaine Susan Rice que les pratiques américaines sur le territoire français ne sont guère appréciées. Avec le DNI, nous fixons des règles de bonne conduite en matière d’action des services sur le territoire du pays partenaire. Je n’ai pas la naïveté de penser qu’elles sont scrupuleusement respectées au quotidien par nos amis, mais nos discussions avec les Américains ont permis de crever l’abcès en douceur et sans crise. J’ai également tenté de passer le message au patron de la NSA qu’il ne faut pas mépriser les Allemands : s’ils ne se situent pas au même niveau technologique que les Anglais ou les Français, ils pèsent considérablement au sein de l’Union européenne ; or, le jour où nous aurons à légiférer sur l’utilisation des données personnelles, il sera assez habile politiquement de ne pas avoir l’Allemagne contre nous. J’ai été écouté poliment. Au demeurant, nous nous apercevons que les Allemands ne sont pas que victimes dans ces affaires d’écoutes sauvages sur leur territoire[18]…

Cette affaire révèle au grand public la prédominance de la question des moyens techniques des services. Celle de leur mutualisation ne l'est pas moins. Officiellement, la DGSE fait montre de bonne volonté pour partager ses capacités avec l'ensemble de la communauté. C'est ce que l'on entend autour de la table du comité de pilotage que je préside sur la mutualisation des moyens techniques et qui regroupe les tutelles des services (cabinets, SGDSN, etc.). Dans la réalité, certains services expliquent *mezza voce* que la mutualisation et le partage des informations sont perfectibles. Les services de renseignement ne sont pas épargnés par les pesanteurs et les inerties propres aux grosses administrations. Rien que de très banal… Quoi qu'il en soit, la mutualisation des outils de collecte d'informations entre les services est une évolution irréversible, ne serait-ce que pour des raisons de contingences budgétaires et d'économies de moyens.

À l'époque, l'idée d'une agence technique indépendante des services ne peut guère prospérer, la NSA servant plutôt de repoussoir à cause de l'affaire Snowden. Lors d'une prise de parole devant les cadres des services, j'ai expliqué que le modèle français reposant sur la mutualisation d'un outil technique puissant hébergé par un des services de la communauté ne vivrait durablement qu'à la condition que tous les services "clients" y trouvent leur compte de manière équitable. À défaut, un Gouvernement pourrait avoir un jour l'idée de créer une agence technique en coupant le lien entre la direction technique de la DGSE et sa maison mère : au-delà de considérations techniques, on nomme en Conseil des ministres un directeur de l'agence technique, on désigne par décret les services placés sous son autorité et on indique qu'il travaille au profit des services de la communauté. À bon entendeur… »

Entrer dans l'État de droit

« J'ai évoqué la loi renseignement à plusieurs reprises. Il s'est agi d'une œuvre considérable. L'action de Jean-Jacques Urvoas a été déterminante : en mai 2013, il avait publié un rapport parlementaire sur le cadre juridique des services de renseignement qui nous a souvent servi de référence et de point d'appui dans nos réflexions[19]. En parallèle, dès ma prise de fonctions, je suis associé par le cabinet du Premier ministre Ayrault à un groupe de réflexion pour fixer un cadre légal aux moyens de renseignement extérieur de la DGSE. Au départ, la Défense comme Matignon ne veulent légiférer que sur ce point afin de sécuriser juridiquement la collecte d'informations en dehors du territoire national. Pour ma part, je considère que si l'on se présente devant le Parlement, autant le faire en proposant une indispensable réforme globale du renseignement. C'est pour moi en effet un sujet d'étonnement : nous sommes l'une des seules démocraties occidentales où un chef de la sécurité intérieure renonce à accomplir certains actes efficaces parce qu'ils sont dépourvus de cadre légal ! Les services ne peuvent plus vivre avec un risque pénal omniprésent dans la mesure où le cadre juridique des techniques qu'ils mettent en œuvre n'existe pas, hormis pour les écoutes téléphoniques régies par la vieille loi du 10 juillet 1991[20]. Le DGSI Patrick Calvar milite également en ce sens. Mais, quand je tiens cette position au sein des réunions précitées, je rencontre dans un premier temps un succès mitigé. Même au sein de l'équipe du CNR, les avis ne sont pas unanimes : les tenants de la vieille école ("Il n'y a pas besoin de légiférer, un bon espion ne se fait pas prendre") s'opposent à ceux qui sont conscients que le monde a changé, y compris pour le monde feutré du renseignement.

En dépit de ces avis contrastés, je réponds favorablement à la proposition de Jean-Jacques Urvoas de commencer l'écriture du texte : à partir de décembre 2013, il réunit à l'Assemblée nationale un groupe de travail auquel participe l'excellente juriste du CNR, Agnès Delétang et les numéros 2 et 3 de la DGSI. Au milieu du printemps 2014, ce groupe a achevé son travail qui aboutit à un projet de texte assez bien avancé.

Par ailleurs, la période d'accélération du phénomène des filières

syriennes justifie une réunion du Conseil de défense en mars 2014. Le DGSI rappelle régulièrement que la question n'est pas de savoir si nous serons frappés, mais quand et où. Je profite de cet argument, lié à une actualité sécuritaire intense et qui ne fait qu'annoncer la vague d'attentats inaugurée en janvier 2015, pour défendre l'opportunité d'une loi globale renforçant les moyens juridiques des services de renseignement. Le ministre de l'Intérieur Manuel Valls œuvre également à convaincre François Hollande. Je multiplie les notes rédigées avec beaucoup de rigueur par Agnès Delétang – sans laquelle le CNR n'aurait pas eu autant de poids dans la préparation du texte de loi – pour signaler la portée restreinte de la loi de programmation militaire sur les données de connexions et les insuffisances de la loi de juillet 1991 adoptée à une époque où n'existaient ni Internet ni le téléphone portable. J'invite à prendre exemple sur les autres grandes démocraties, presque toutes dotées d'un cadre légal en ce domaine… Jean-Jacques Urvoas, au sein de la DPR, accomplit un travail similaire. Nous sommes donc trois à emporter l'adhésion du Président. Néanmoins, il songe dans un premier temps à une proposition de loi[21]. Pour ma part, je considère qu'il s'agit d'une matière éminemment régalienne et milite pour un projet de loi qui, en outre, permet de recueillir l'avis du Conseil d'État. Après d'intenses discussions, nous finissons par converger vers : 1) un projet de loi, 2) qui établit un cadre juridique global.

De fait, le Conseil national du renseignement du 9 juillet 2014 ouvre la voie à un cycle interministériel intense. Ce dernier est quasi bouclé lorsque surviennent les attentats de janvier 2015 ; le Premier ministre nous demande alors d'accélérer la finalisation du texte : nous le transmettons au Conseil d'État qui rend son avis public pour la première fois à la suite de l'initiative prise par François Hollande[22] ; le projet de loi est adopté en Conseil des ministres le 16 mars et déposé à l'assemblée nationale le 19. Les attentats ont joué le rôle d'accélérateur pour ce texte, mais il est le fruit d'un long travail de maturation qui démarre avec le rapport Urvoas et le *Livre blanc*, qui se poursuit en 2014 et s'accélère en

fin de période. Pour une fois, nous n'avons pas travaillé dans l'urgence, le dispositif a été mûrement réfléchi et a abouti à un texte de grande qualité, qui réalise l'équilibre entre le besoin de renforcer les moyens d'intervention des services et l'impérieuse nécessité de respecter les libertés individuelles ainsi que la vie privée de nos concitoyens.

Au cours de la discussion parlementaire, le rôle du CNR consiste à suivre l'évolution du texte, à assurer le lien entre les services et les rédacteurs afin de veiller à ce que les besoins des premiers soient bien pris en compte par les seconds et à réaliser des notes à l'attention du président de la République. Mais j'évite de le faire arbitrer sur tel ou tel article car ce n'est pas le rôle du Président. Jean-Jacques Urvoas remonte parfois à l'arbitrage du chef de l'État pour des raisons politiques, parce que certaines dispositions le heurtent. La démarche est éminemment respectable et il s'est comporté comme un républicain loyal avec des convictions fortes tout en défendant l'intégralité du texte.

Dans le même esprit que la loi renseignement, un an jour pour jour avant sa promulgation, nous avons créé par un décret du 24 juillet 2014 l'inspection des services de renseignement. Autant la création d'un cadre juridique pour l'action des services suscite une belle adhésion au sein de la communauté, autant la création d'une inspection a rencontré un enthousiasme plus que modéré du côté des services. Pour le pouvoir politique, il convient de montrer que, dans le même temps où nous nous apprêtons à renforcer leurs prérogatives, leurs moyens d'action, il est nécessaire de renforcer le contrôle de leur activité.

Nous créons donc cette inspection des services de renseignement, non par voie législative mais par voie réglementaire. Il ne s'agit pas d'un nouveau corps d'État, nous allons puiser les ressources humaines dans les grands corps d'inspection : Contrôle général des armées, Inspection générale de l'administration du ministère de l'Intérieur (IGA), des Finances (IGF). Tous les contrôleurs sont habilités "très secret défense[23]" et disposent d'une capacité d'accès en tout lieu et à tous les documents.

Très rapidement, si l'on ne souhaite pas que cette innovation reste lettre morte, je considère qu'elle doit se mettre au travail et j'élabore un programme de contrôle pour l'inspection. Ce dernier écarte les irritants pour les services afin d'éviter dès le départ un conflit dont l'inspection ne se relèverait pas. L'idée d'un contrôle de l'activité des services est tellement audacieuse pour une communauté dominée par la culture du secret qu'il me paraît plus habile de choisir des thèmes de contrôle pour lesquels l'inspection pourra jouer un rôle de conseil et de proposition. J'ai par exemple émis l'idée qu'une première mission de l'inspection sera de se pencher sur les fichiers de renseignement afin de se mettre en capacité de répondre à des interrogations de la CNIL sur ce sujet. Le temps m'aura manqué pour mettre en œuvre ce programme que j'ai laissé à mon successeur : le temps de recruter, d'habiliter, de former ses membres et j'étais parti. Mais je pense qu'il faut se servir de cette inspection pour lui confier des missions d'audit.

De la réforme de la DPR en décembre 2013 à la création de la DGSI, du SCRT et de l'inspection des services de renseignement en 2014 ou l'adoption de la loi renseignement en 2015, en passant par le renforcement des moyens humains et financiers des services, nous avons construit un édifice cohérent, exemple assez rare de continuité dans l'action publique. Dans ce domaine, François Hollande n'a pas pris le contre-pied de son prédécesseur puisqu'il a conservé l'architecture générale du dispositif qui s'appuie sur le CNR, la communauté du renseignement, l'Académie, la DPR, les investissements techniques ; tout cela a été conforté, consolidé, amplifié. Les attentats ont pour leur part favorisé l'allocation de moyens humains budgétaires et techniques considérables, à la hauteur de la menace. »

Le pillage économique

« Je me suis autosaisi du renseignement économique, persuadé qu'il s'agit d'un sujet vital. Il doit être à la fois défensif (lutter contre les ingérences) et offensif (aller chercher des informations en faveur de nos champions à l'international par exemple). Mais le DGSI m'informe qu'il a produit des notes sur des petites entreprises des secteurs de pointe, dans le domaine des nanotechnologies par exemple, qui se font piller ou sont l'objet de tentatives d'OPA inamicales ou d'ingérence économique. Toutefois, il déplore le désintérêt de Bercy. J'en parle donc à Arnaud Montebourg, alors ministre du Redressement productif, mettant en avant le fait que protéger nos entreprises des ingérences et autres actions hostiles relève du patriotisme économique. Il acquiesce sur le principe mais ses services n'accrochent guère.

À nouveau, le rapport de la DPR présidée par Jean-Jacques Urvoas m'a apporté une grande aide. Il stigmatise la déshérence du renseignement économique et les difficultés de l'intelligence économique. J'ai tenté d'apporter mon soutien à la déléguée interministérielle Claude Revel rattachée au Premier ministre, en vain. Ce n'est pas faute pour la déléguée, très volontaire, d'avoir tenté de faire avancer le sujet.

Lorsqu'on rattache une entité au Premier ministre pour lui conférer plus de poids, souvent l'inverse se produit. Parce que le cabinet du Premier ministre n'a ni les moyens ni le temps de suivre l'action mise en œuvre par les innombrables entités qui lui sont rattachées, parfois pour des raisons d'affichage politique ou de prestige. Un parallèle peut être établi avec l'idée défendue à une certaine époque de transférer la gestion des préfets à Matignon au motif qu'ils ont des compétences interministérielles, ce qui est d'ailleurs parfaitement exact. J'ai en mémoire les commentaires pleins de bon sens d'un vieux préfet : "C'est une fausse bonne idée. Mieux vaut dépendre d'une administration régalienne puissante et dirigée par un ministre qui est en général un poids lourd au sein du Gouvernement." Dans la même optique, l'intelligence économique aurait dû demeurer à Bercy à condition que le ministère s'y intéresse, en fasse une priorité, établisse une doctrine. J'ai même poussé

l’idée que le délégué à l’intelligence économique soit un poids lourd, un Louis Gallois ou quelqu’un de cette dimension qui puisse plaider, grâce à son réseau et son carnet d’adresses, en faveur d’une véritable stratégie d’intelligence économique. »

Charlie Hebdo

En janvier 2015, la France est endeuillée par l'attentat qui frappe *Charlie Hebdo* et les attaques terroristes qui suivent. Comment le CNR participe-t-il à la gestion de crise, lui qui semble absent des réunions de crise ? « Lors des attentats de *Charlie Hebdo*, je suis à mon bureau et un membre de mon équipe m'informe de cette frappe que nous redoutions tous. Par la suite, presque tous les jours pendant cette période, se réunit un Conseil de défense. Un tournant se produit alors : le terrorisme intègre complètement le domaine régalien du chef de l'État, au même titre que la défense et la politique étrangère, du fait de la gravité de ces actes, du continuum entre la géopolitique et la sécurité intérieure. C'est d'ailleurs dans le bureau du Président que se prend la décision de l'assaut contre les frères Kouachi[24]. Emmanuel Macron, en accolant au CNR la lutte contre le terrorisme, officialise et renforce cette transformation. Sous la présidence Hollande, le Conseil de défense est l'instance où se prennent les décisions non seulement en matière de défense, ce qui est habituel, mais désormais en matière de contre-terrorisme, fait nouveau.

Dans la phase opérationnelle très critique qui suit les attentats, je laisse les services travailler et ne constate d'ailleurs aucun problème de communication d'informations… Il ne sert à rien de jouer la mouche du coche alors que des professionnels aguerris œuvrent avec maîtrise sous l'autorité directe des plus hauts représentants de l'État. Au demeurant, en

période de crise aiguë, le DGSI rend d'abord compte à son ministre qui informe sur-le-champ le Président. Coordonnateur est une mission délicate, parfois acrobatique, parce que les patrons des services sont des ministres. Cette boucle courte ne met pas le CNR en situation d'informer en premier le chef de l'État du déroulement précis des événements, ce qui ne me choque pas en l'espèce. J'ai assez rapidement compris, bien avant les attentats, que je ne serais pas celui qui téléphone au président de la République pour l'informer de la survenance d'un événement dramatique. Mes homologues étrangers éprouvent la même difficulté : le DNI m'a confié qu'il voit régulièrement le président des États-Unis mais que ce dernier est souvent informé en direct par le patron de la CIA ou du FBI.

Plutôt que d'en nourrir une quelconque aigreur – dénuée de sens –, je me suis complètement investi sur les fonctions que j'évoquais précédemment. Tout écosystème crée sa propre dynamique. Celui qui veut la casser va engendrer du conflit, introduire de la perturbation. J'ai repéré le champ sur lequel je pouvais apporter ma valeur ajoutée. Autant tirer les conséquences des impératifs opérationnels et se positionner pour être utile sur les sujets plus institutionnels, juridiques et stratégiques.

Il est vrai néanmoins que je n'ai pas été convié à la première réunion de crise deux heures après les attaques, le Président préférant s'entourer de ses ministres et des patrons des services opérationnels. Je suis présent dès la deuxième puis aux suivantes mais dans une fonction d'observateur, les politiques s'appuyant, et c'est bien normal, sur les informations communiquées par les chefs de service directement impliqués dans la crise (DGSI, DGPN, GIGN, etc.).

Néanmoins, après la crise, je prends l'initiative de procéder à un RETEX[25] des attentats de janvier 2015. Je tiens une réunion de travail dans mon bureau au cours de laquelle Patrick Calvar propose la création de la cellule Allat. J'adresse une note au Président en lui expliquant qu'un des premiers enseignements des attaques de janvier 2015 consiste à pérenniser cette logique interagences commencée avec Hermès. Nous avons également accéléré le dépôt du projet de loi renseignement en y

introduisant la surveillance algorithmique et celle de liste[26]. Le suivi en temps réel d'une multitude d'individus constituant une menace avérée rend nécessaires ces dispositions. »

LES RAISONS DU DÉPART

« Je n'ai jamais envisagé de passer cinq années complètes à la présidence. Or, au premier semestre de l'année 2015, le directeur du cabinet présidentiel, Thierry Lataste, me signale l'opportunité de postuler sur le poste de directeur de la sûreté du groupe Aéroports de Paris. ADP est une très belle entreprise, en plein essor, cotée en Bourse et qui a su conserver un fort esprit de service public, notamment sur les questions de sécurité et de sûreté qui sont stratégiques pour les trois aéroports franciliens. La fonction m'intéresse au plus haut point : elle présente le double intérêt de découvrir le monde de l'entreprise – projet que je nourris de longue date – et de me permettre d'appliquer sur une fonction opérationnelle mon expérience, certes toute fraîche, mais désormais substantielle en matière de sécurité et de renseignement. Le défi est trop tentant pour que j'y résiste, d'autant que le caractère non opérationnel de la fonction de CNR commence à me peser un peu. J'aime le terrain et plus encore faire que concevoir. De surcroît, le positionnement imparfait du poste de CNR qui coordonne les services sans les diriger, qui est un collaborateur du Président sans être membre du cabinet, crée une situation d'inconfort qui peut être stimulante au début mais lasser au fil du temps.

D'ailleurs, à l'occasion de mon départ, il est envisagé de rattacher le CNR directement au directeur de cabinet du Président ; idée finalement

abandonnée. À ce sujet, et si c'était à refaire, j'aurais proposé de demeurer directeur adjoint de cabinet et de cumuler avec le CNR. Parce que l'une des faiblesses du CNR tient à ce qu'il n'est pas membre du cabinet ; à ce titre, de manière étrange, il est le seul collaborateur présidentiel nommé par décret en Conseil des ministres. Même le CEMP n'est pas désigné ainsi. De ce fait, il est perçu comme une autorité extérieure au cercle des collaborateurs du Président *stricto sensu*. J'en veux pour preuve un détail amusant : lorsque je passe du cabinet au CNR, mes collègues m'organisent un pot de départ. L'initiative est sympathique mais révélatrice de la perception de la fonction par les membres du cabinet présidentiel. Il ne s'agit pas de rester au cabinet pour des raisons de prestige ou de pouvoir mais pour être en mesure de côtoyer au quotidien le Président et les membres de l'équipe qui l'entoure, de coller à l'actualité et de l'évoquer avec lui de vive voix lors des réunions du lundi matin[27]. Le but était d'éviter un décalage avec les attentes ou demandes du Président ou du secrétaire général. Avec le recul, je me dis que j'aurais pu solliciter plus d'entrevues avec le Président. Ce dernier accédait toujours à mes demandes, d'autant que j'en abusais assez peu finalement ; peut-être pas assez en vérité.

Au-delà de cette question institutionnelle, en 2015, l'entourage présidentiel avec lequel j'ai noué des habitudes de travail a considérablement changé[28], ce qui rehausse parfois mon sentiment de solitude. Le nouveau directeur de cabinet, qui exerçait auparavant les mêmes fonctions auprès du ministre de l'Intérieur, a naturellement conservé tous ses réseaux et réflexes, notamment concernant la DGSI. Cela n'est pas sans conséquences en période de crise.

Ayant toujours considéré que le meilleur plan de carrière est de ne pas en avoir mais de savoir saisir au bond les bonnes opportunités, je sollicite une audience au Président pour obtenir un “bon de sortie” qu'il m'accorde. Juin 2015 représentait un bon moment, le dispositif législatif de la loi renseignement était sur les rails, à mes yeux j'avais accompli ma part du travail. Lors de cet entretien, je m'autorise à émettre un avis sur le

choix de mon successeur – le diplomate Didier Le Bret que j’ai discrètement approché au préalable. Au-delà des qualités de l’homme, je pense que la dimension géopolitique est essentielle pour le poste de CNR. La sécurité intérieure est très bien couverte par le directeur de cabinet du ministre et par son homologue élyséen, les armées échoient au CEMP, la géopolitique appelle donc un diplomate au CNR.

Avec le recul, je constate que l’ensemble de mon parcours professionnel a changé ma vision du monde et de la société : lorsque je m’occupais de politique de la ville, j’ai vu les prémices de la situation que nous connaissons aujourd’hui. Ces milliers de jeunes Français qui récusent leur appartenance à la République, qui se sentent moins français que leurs grands-parents qui eux ne l’étaient pas, constituent un des défis majeurs de notre pays. Car c’est bien la société française qui a favorisé le communautarisme en organisant de manière méthodique le regroupement des populations étrangères dans des quartiers dédiés. Je me souviendrai toujours de cette visite avec un bailleur social dans l’Essonne qui m’expliquait que sa politique de peuplement était de regrouper les locataires par affinités culturelles et ethniques afin de se garantir la paix sociale dans les cages d’escalier. Les collectivités locales et les bailleurs sociaux portent, avec l’État qui a laissé faire, une lourde responsabilité dans le développement du communautarisme dont l’antidote eût été de mener une politique résolue de mélange des populations (je n’aime pas le terme tarte à la crème “mixité sociale”) plutôt que de favoriser l’entre-soi dans des cités ghettos. Ce communautarisme a débouché – lorsque la religion s’en est mêlée, – sur la situation actuelle où l’islam dans sa dimension la plus rigoriste et radicale tient lieu d’idéologie de substitution à des populations assignées à résidence et dont les plus jeunes cherchent par tous les moyens à exprimer leur révolte contre ce qu’ils considèrent comme une injustice. C’est sur ce terreau qu’ont grandi nombre de ceux qui, dans la période récente, ont porté les armes contre notre pays sur notre sol ou au Levant.

La fréquentation des services de renseignement a consolidé ma vision de la société en établissant des ponts entre des éléments dont je ne percevais pas la continuité. Le renseignement fournit une lecture des fractures françaises, certes avec un effet de loupe puisque, par définition, les services ne s'intéressent qu'aux risques et périls qui menacent notre pays. Les responsables politiques doivent se montrer attentifs aux signaux du renseignement car leurs analyses sont globalement pertinentes, basées sur des faits vérifiés ; il incombe au pouvoir politique de bâtir des politiques publiques en réponse à ces constats.

J'ai également vécu cette période comme celle de la réconciliation entre la communauté du renseignement et le pouvoir politique, traditionnellement méfiant vis-à-vis de ce monde à la réputation sulfureuse. Cette évolution n'allait pas de soi pour un pouvoir socialiste historiquement marqué par une perception plutôt négative des services secrets, à l'instar de celle que nourrissait François Mitterrand.

Parce qu'ils sont les yeux et les oreilles du pouvoir, les services ont acquis leurs lettres de noblesse dans une période dominée par la montée des périls de toute nature liés à un monde globalisé, instable et multipolaire qui met à rude épreuve la capacité d'anticipation des crises internes et externes. Le terrorisme contemporain, qui établit un continuum fort entre sécurité intérieure et crises internationales, fait de la capacité d'anticipation et d'analyse des crises une condition de survie de nos démocraties attaquées à l'intérieur et à l'extérieur. Le "retard à l'allumage" sur le phénomène des printemps arabes ou, plus récemment, sur la stratégie de blitzkrieg du califat islamique illustre parfaitement l'enjeu que représente la capacité à disposer d'un coup d'avance grâce à l'information fournie par le renseignement. »

La nomination d'Alain Zabulon a indéniablement surpris, tant l'homme paraît étranger à cet écosystème particulier. D'ailleurs, il n'exerce pas la plénitude des fonctions imaginées par Bernard Bajolet lors de la création de la structure. Pourtant, Alain Zabulon aura conduit ou

accompagné les réformes les plus structurantes pour le monde du renseignement depuis l'après-guerre : création de trois services de renseignement intérieur (DGSI, SCRT, SDAO[29]), d'instances de contrôle (DPR, ISR, Conseil d'État, Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement – CNCTR), adoption d'un cadre juridique complet, recrutements et investissements massifs, constitution d'un deuxième cercle du renseignement. Dans un espace contraint, il a su, modestement mais habilement, investir des questions stratégiques. Sans doute a-t-il incarné le CNR le plus conforme à l'esprit des institutions.

Chapitre VI

Les hommes du Président vus par François Hollande

Le 6 mai 2012, François Hollande est élu président de la République. Neuf jours plus tard, il prend la plénitude de ses fonctions à l'issue de la passation de pouvoir avec Nicolas Sarkozy. La France pleure encore les victimes des crimes perpétrés par Mohammed Merah deux mois auparavant, tandis qu'à l'international, la guerre civile syrienne déstabilise la zone, la Libye d'après Kadhafi connaît d'intenses troubles et le Mali ploie sous les menées subversives. Ce contexte géopolitique et sécuritaire mobilise pleinement les services de renseignement. À l'instar des pratiques états-uniennes, le nouveau président de la République a-t-il été destinataire d'informations confidentielles avant son accession au pouvoir ? Quelles relations entretient-il avec ces administrations stratégiques et leurs dirigeants ?

« Avant mon arrivée aux responsabilités, je n'avais noué aucun contact avec les agences de renseignement. Leurs responsables n'avaient pas non plus souhaité – je l'ai parfaitement compris – engager quelque discussion préalable à ma candidature ou même au cours de la campagne.

En revanche, peu de temps après mon élection, j'ai convoqué un Conseil de défense relatif au Mali auquel ont naturellement pris part le

DGSE, le DCRI et le coordonnateur national du renseignement que j'ai ainsi rencontrés pour la première fois. Par la suite, je les rencontrerais régulièrement dans ce cadre ou en entretien bilatéral. Ce dernier mode s'applique d'ailleurs plus au DGSE qu'au DCRI dans la mesure où un président de la République doit régulièrement bénéficier d'un point d'information sur les opérations du service extérieur. Concernant le service intérieur, les informations remontent plutôt par l'entremise du ministre. À cet égard, je considérais qu'il revenait aux ministres de superviser l'activité des services pour m'en rendre compte. De fait, le ministre des Affaires étrangères, celui de la Défense ou de l'Intérieur évoquaient régulièrement les questions relatives au renseignement.

C'est dans cette logique que le ministre de l'Intérieur de l'époque, Manuel Valls, au regard des différentes procédures judiciaires dont faisait l'objet Bernard Squarcini et qui pouvaient mettre ce dernier en difficulté dans ses fonctions[1], m'a proposé son remplacement, ce que j'ai naturellement accepté. Quant au directeur général de la sécurité extérieure, en place depuis 2008, je n'avais pas de raison de procéder à son remplacement immédiat. Je l'ai donc confirmé à son poste en lui demandant de poursuivre son action. Il y avait suffisamment d'opérations en cours – je pense notamment au Mali mais aussi à notre agent retenu en Somalie[2] – pour qu'on ne mette pas la direction générale en difficulté. J'attendrais avril 2013 pour le remplacer par Bernard Bajolet.

Comme de nombreux observateurs l'ont abondamment relaté, j'ai connu ce dernier lorsque j'étais stagiaire de l'ENA ; il occupait à l'époque les fonctions de premier secrétaire de l'ambassade de France en Algérie. Mais au-delà de cette période de huit mois, je l'avais largement perdu de vue et n'avais repris contact avec lui qu'à l'époque où il officiait au Kosovo. Il était venu me décrire la situation du pays alors que j'occupais les fonctions de premier secrétaire du Parti socialiste. Par la suite, deux ou trois occasions amicales ou professionnelles nous avaient permis de nous revoir, notamment lors des enlèvements de nos compatriotes en Irak à l'été 2004. En effet, le Premier ministre – Jean-Pierre Raffarin puis après

lui Dominique de Villepin – consultait et informait régulièrement l'opposition. Dans ce cadre, les informations communiquées par Bernard Bajolet paraissaient très sérieuses. J'avais trouvé qu'en qualité d'ambassadeur dans le pays, il avait très bien géré cette question des otages. Enfin, à l'occasion d'un de mes premiers déplacements présidentiels, je me suis rendu en Afghanistan alors qu'il y représentait la France. Je l'avais interrogé sur ses souhaits pour la suite de sa carrière et pensais qu'il avait le profil idoine pour diriger la DGSE après avoir été en poste en Syrie, ambassadeur en Jordanie, au Kosovo, en Irak, en Algérie et en Afghanistan. Mais, au-delà de ce stage et des péripéties d'une vie administrative pour lui, et politique pour moi, il n'y avait aucun lien particulier entre nous. Il ne s'agissait pas d'un ami proche dont je pouvais supposer qu'il me communiquerait des informations qu'un DGSE classique ne m'aurait pas communiquées. Il pouvait même être regardé comme un proche de Nicolas Sarkozy puisqu'on peut supposer que le coordonnateur n'est pas un opposant du président de la République. Mais il m'avait confié les limites de cette responsabilité ; car, contrairement à l'idée parfois véhiculée par la presse, le coordonnateur national du renseignement n'est pas le chef du renseignement. Bernard Bajolet jouissait de cette expérience de coordonnateur et sa connaissance du système l'avait sans doute convaincu que le poste important était celui auquel je comptais le nommer.

Enfin, concernant précisément le CNR de l'époque, Ange Mancini est un personnage à la fois très agréable et très sérieux ; en qualité de coordonnateur, il ne me posait pas de difficulté. Il référait à ma directrice de cabinet, Sylvie Hubac, dont ce n'était toutefois pas l'inclinaison principale. L'adjoint de celle-ci, Alain Zabulon, faisait donc figure d'interlocuteur principal. Il marquait pour ce sujet un véritable intérêt, au point qu'il a été choisi comme coordonnateur national du renseignement après le départ d'Ange Mancini. »

L'option Zabulon

Précisément, le départ d'Ange Mancini en juin 2013 offre l'occasion de s'interroger sur la permanence du poste de coordonnateur auprès du président de la République. D'aucuns préconisent alors de le rattacher au Premier ministre. François Hollande choisit de le conserver à ses côtés : « Il s'agissait d'une hypothèse à considérer. Mais comment aurait été interprété le retour ou la mise à disposition du coordonnateur auprès du Premier ministre ? Les commentateurs auraient estimé qu'à la différence de mon prédécesseur, je ne m'intéressais pas au renseignement, que les menaces sur la sécurité ne s'avéraient pas suffisamment importantes pour conserver la coordination au niveau de la présidence.

Je ne fais pas partie de ceux qui envisagent de détacher des services du Premier ministre au profit du président de la République. En revanche, le coordonnateur permet au chef de l'État de recevoir régulièrement l'information stratégique dont il a besoin pour exercer ses missions ou disposer d'une vision de plus long terme. D'autant qu'à cette période, nous avons été informés de la surveillance dont nous avions fait l'objet, y compris à l'Élysée[3]. Il est donc capital qu'il puisse y avoir auprès du Président un conseiller dédié au sujet de renseignement, qui maîtrise les menaces pouvant peser sur notre pays, les moyens utilisés par les agents de déstabilisation, privés comme publics, etc.

Dans les faits, je recevais tous les jours une synthèse de la production des services de renseignement. Il s'agit d'un élément fondamental car trop de documents remontent au président de la République qui ne peut tout lire, notamment à l'occasion de déplacements, pour des raisons de sécurité. J'ai donc souhaité que l'on sélectionne avec soin les informations qui devaient m'être communiquées. Le coordonnateur jouait ce rôle : synthétiser en une page ce qu'il y a à savoir sur une journée. Il n'est pas besoin de connaître tous les jours l'activité de tous les services, notamment quand on trouve par ailleurs ces informations dans la presse.

Enfin, lors des discussions avec les États-Unis ou d'autres grands pays, à l'instar du Royaume-Uni, il est important que nos interlocuteurs comprennent que le discours porté correspond à la vision du président de la République. On ignore trop souvent le rôle diplomatique du coordonnateur.

Pour toutes ces raisons, j'estimais nécessaire de maintenir le CNR à la présidence de la République et dans cette configuration. D'ailleurs, lorsqu'Alain Zabulon quittera ses fonctions en juin 2015, certains envisageront d'instituer le directeur de cabinet en coordonnateur du renseignement. Ce projet avait sa logique mais exposait le président de la République. Emmanuel Macron a ainsi tenté d'opérer une recentralisation du renseignement, mais on s'aperçoit que ce n'est ni possible, ni même souhaitable en cas d'erreurs, de bévues, de défauts ou de manquements. Il s'agit d'une responsabilité qui peut s'avérer extrêmement périlleuse sur le plan politique. J'ai donc préféré garder cette distinction d'un conseiller n'appartenant pas à l'entourage immédiat du chef de l'État, d'autant que le coordonnateur ne surveille pas les agences, ce ne serait pas légitime et il n'en a pas les moyens. Son rôle consiste à veiller à la bonne organisation de la communauté du renseignement, à permettre une harmonisation, une fluidité, à vérifier les moyens des services, à nourrir la relation avec le Parlement, à s'assurer de la sécurité juridique de nos actions, à disposer des informations que les agences ont pu lui transmettre et à coordonner leur action dans certains cas, lorsque celle-ci se situe dans une zone grise,

qu’elle ne concerne ni totalement l’extérieur, ni pleinement l’intérieur par exemple. Prenons le cas des départs en zone irako-syrienne, sur place, les individus relèvent de la DGSE mais, s’ils reviennent en France, leur suivi incombe au service intérieur. Le rôle du coordonnateur est donc de s’assurer que les informations sur un même individu soient partagées, que les dispositifs s’interpénètrent.

Je le répète, il ne s’agit en aucun cas d’un rôle opérationnel, ce qui peut expliquer que, dans la gestion de certaines crises, il puisse ne pas participer aux réunions. J’avais toute confiance en lui mais, dans des moments opérationnels, il n’avait pas sa place. Il s’agit de la traduction de la responsabilité de chacun. De même, lors des conseils de Défense auxquels il participait, quand je sollicitais par exemple des informations, je m’adressais à trois sources : le chef d’état-major des armées – qui devait avoir ses propres informations –, la DGSE et la DGSI. Je n’interrogeais pas le coordonnateur puisqu’il m’aurait donné ce qu’il avait reçu lui-même de ces services. J’étais très soucieux que l’on mesure bien le rôle du coordonnateur.

Pour occuper ce poste, il fallait une personnalité qui ne se prenne pas pour un directeur d’agence du renseignement mais qui connaisse les activités du renseignement. Alain Zabulon correspondait à ce profil et il a été particulièrement précieux dans le rôle de CNR, notamment en ce qu’il implique de préparer les textes législatifs ou réglementaires et les réformes qui relèvent de sa responsabilité en lien avec Matignon ou le ministère de l’Intérieur. J’ai souhaité également qu’il réorganise son équipe, qu’il s’attache de nouvelles collaborations… et qu’il entretienne les meilleurs rapports possibles avec les deux principaux services. Il a parfaitement rempli cette tâche. »

À l’évocation de Pierre Pouëssel, dont la presse avait signalé la candidature au poste de CNR, l’ancien président de la République commente : « Pierre Pouëssel, un préfet tout à fait remarquable, occupait les fonctions de directeur de l’administration à la DGSE. Mais comme j’avais Alain Zabulon auprès de moi, pourquoi aller chercher quelqu’un de

la DGSE, choix qui aurait d'ailleurs été vécu comme une prééminence de ce service dans un écosystème où les rapports sont déjà suffisamment compliqués. »

En juin 2015, Alain Zabulon quitte ses fonctions à l'Élysée après deux années marquées par de nombreuses réformes. Pour le remplacer, François Hollande appelle un diplomate : Didier Le Bret. « Je le connaissais en raison de sa grande expérience à l'étranger. Il avait aussi longtemps espéré, en vain, une nomination à l'Institut français. Il était prêt à prendre la responsabilité de CNR et je trouvais que c'était un bon choix.

Je n'ai pas souhaité opérer une forme d'alternance préfet/diplomate. Il se trouvait que Didier Le Bret manifestait une claire volonté pour ce poste qui, contrairement à tout ce qu'on peut imaginer, n'est pas un poste facile : il est chargé d'espérances pour celui qui l'occupe mais devient vite – et il le faut – un poste administratif du renseignement. Car il est indispensable qu'il se limite à ce qu'est sa fonction. Il faut donc assumer qu'il n'y aura pas de débordement et Didier Le Bret a parfaitement compris quelle était sa limite.

Un an plus tard, il a été aspiré par l'ambition politique. Il a fait preuve d'une grande correction parce que rien ne l'obligeait à quitter ses fonctions. Mais dès lors que l'information a été révélée, il n'avait pas la possibilité de demeurer en poste. Pour lui succéder, nous avons choisi un préfet qui, à son tour, a souhaité améliorer le fonctionnement administratif et entreprendre une nouvelle réforme du coordonnateur. Il a pour partie obtenu gain de cause[4] mais, pour une autre, je ne souhaitais pas que l'on s'affranchisse de ce que je considérais être l'épure. Bien sûr, on peut toujours introduire des améliorations mais, sur un sujet aussi sensible, il faut que les rôles soient bien déterminés. Le risque majeur réside dans l'interférence, la confusion, le désordre. Je le répète, pour moi, l'important consistait à bien délimiter le rôle du coordonnateur et de ne pas choisir une personnalité souhaitant être davantage que ce qui était prévu à cet effet. C'est pourquoi il m'a paru très important de nommer des

préfets et des diplomates qui savaient le rôle précis assigné et qui, dans ces conditions, ne demeuraient pas forcément longtemps en poste. À la différence du DGSE ou du DGSI, le CNR ne doit pas s'installer dans la durée sur un mode administratif. Il n'existe pas une administration supérieure du renseignement. Il s'agit du point essentiel qui a pu décevoir un homme comme Bernard Bajolet mais qui n'a pas eu sur les autres les mêmes conséquences. »

Le renseignement dans l'élaboration de la décision

Au sein de cette communauté du renseignement dont le premier cercle compte six services, seules la DGSE et la DGSI semblent se situer au cœur des préoccupations du président de la République en raison de la nature de leurs missions. François Hollande explique cet état de fait : « Il pouvait m'arriver de lire des notes issues de la DNRED lorsqu'elles évoquaient des activités liées au terrorisme. Le renseignement militaire constituait également une source très précieuse dans la conduite des opérations. Au Sahel par exemple, lors de la constitution de prisonniers ou d'actions en vue de neutraliser des terroristes. En revanche, concernant la Libye ou la Syrie, les informations remontaient plutôt par la DGSE. Cela pouvait s'avérer source de frottements entre le chef d'état-major des armées et Bernard Bajolet, y compris en ce qui concerne les opérations spéciales. Les Conseils de défense permettaient de constater une volonté de l'état-major d'assumer de plus en plus d'opérations spéciales et celle de la DGSE de poursuivre ses actions tout de même très militaires. »

Instance qui revient fréquemment dans les propos du président de la République, le Conseil de défense semble avoir occupé une place cardinale dans l'organisation de la posture stratégique, sécuritaire et militaire du pays. Jamais un chef de l'État n'avait d'ailleurs réuni aussi souvent ce cénacle : « Au début de mon quinquennat, le Conseil de

défense se réunissait selon les nécessités. Puis, j'ai considéré qu'il était utile de le réunir chaque semaine aussi bien pour suivre les opérations militaires que pour bénéficier régulièrement des comptes rendus de la DGSI sur les risques terroristes, mais également pour instaurer une véritable communauté de pensée et de doctrine sur les décisions qu'il fallait prendre. J'ai estimé qu'il s'agissait d'un très bon cadre. Le président Macron a poursuivi cette pratique, juste avant le Conseil des ministres. Il s'agit à la fois de la bonne forme, du bon format, du bon calendrier et de la bonne durée.

Quant au conseil national du renseignement, il pâtit d'une organisation assez lourde, d'un caractère très formel. On y adopte les textes (ils ont été nombreux) précédemment arbitrés – souvent par le Premier ministre sur ces questions –, on y évoque les défauts constatés dans tel ou tel dispositif, l'organisation de la communauté, etc. Mais, il ne correspond pas à l'instance où l'on parle du contenu du renseignement, à un échelon opérationnel, à la différence du Conseil de défense. »

La réforme du renseignement

Parmi les textes de loi examinés en CNR figure la loi du 24 juillet 2015, élément fondateur des activités de renseignement et de leur contrôle. Souhaité par le président de la République dès le conseil du 9 juillet 2014, le projet de loi a été officiellement annoncé après les attentats de janvier 2015 : « Le sujet n'avait pas été évoqué pendant la campagne pour les élections présidentielles parce qu'on ne pensait pas nécessairement utile de transformer le paysage du renseignement. Mais, compte tenu du travail des services, de ce que le coordonnateur avait lui-même mis au jour et, enfin, des propositions formulées par la Délégation parlementaire au renseignement, une loi nous est apparue indispensable. Nous avons entamé le travail bien avant les attentats. Elle a requis beaucoup de préparation. Jean-Jacques Urvoas a joué un rôle important, le Sénat également. Finalement, le texte a bénéficié d'un vote qui traduit un réel consensus.

Dans ce processus, le coordonnateur a joué un rôle notable car il s'agit d'un des éléments clefs de cette fonction. Il a œuvré en lien avec les administrations concernées, sous l'autorité des ministres et du Premier ministre, en étroite concertation avec le Parlement. Alain Zabulon s'est beaucoup investi pour aboutir à ce texte. Il y a d'ailleurs eu une grande convergence au sein de l'appareil d'État, tant au niveau administratif que politique : le Premier ministre de l'époque était très allant sur la question,

le ministre de l'Intérieur ne l'était pas moins, tandis que la ministre de la Justice n'était pas spécialement demandeuse, dirons-nous. Au sein de la DPR, Jean-Jacques Urvoas et Jean-Pierre Raffarin partageaient la même conviction – pas nécessairement avec les mêmes intentions de départ ou avec la même proposition d'organisation.

Je n'ai d'ailleurs jamais eu à regretter l'accroissement des prérogatives de la DPR opéré à l'occasion de la loi de programmation militaire du 18 décembre 2013. Nous n'avons déploré aucune fuite ou utilisation malveillante des informations communiquées aux élus. Il était d'ailleurs capital que la délégation dispose de toutes les informations nécessaires afin d'éviter les suspicions et fantasmes dans un domaine où ils sont légion. »

L'IMPACT DES RÉVÉLATIONS SNOWDEN

Les inquiétudes pouvaient s'avérer d'autant plus aiguës que les révélations d'Edward Snowden, en juin 2013, avaient jeté un certain discrédit sur les pratiques de renseignement au sein d'une démocratie. Au-delà de l'émotion médiatique, les réactions ont été politiques : « L'explication avec les États-Unis, et avec Barack Obama en l'occurrence, a été relativement sévère. Avec Angela Merkel (espionnée encore plus directement et personnellement), nous avons en premier lieu demandé confirmation de la véracité des accusations, ce qu'il a fait. Puis, nous avons exigé que cessent immédiatement ces opérations à l'égard des chefs d'État, ce que Barack Obama nous a assuré. Et je dois dire que je n'ai pas eu d'éléments m'ayant démontré qu'à partir de 2013, d'autres tentatives aient eu lieu, même si on connaissait l'existence de dispositifs, d'antennes, etc. Mais il n'y a pas eu de révélations. Dans le cas inverse, elles auraient revêtu une gravité particulière puisqu'elles auraient constitué un manquement à la parole donnée par Barack Obama lui-même. Les surveillances de responsables administratifs ou économiques se sont sans doute poursuivies mais plus au niveau des chefs d'État. Lors des révélations, j'ai immédiatement souhaité que le coordonnateur rencontre son homologue aux États-Unis puis qu'il s'assure que les engagements pris par les chefs d'États soient bien respectés.

Sans être expert du sujet, je me rendais compte que nous étions entrés dans un autre univers et que la donnée, traitée par des logiciels et l'intelligence artificielle, permet d'accroître l'efficacité du renseignement, non sans risque et une nécessaire vigilance. La DGSE disposait de moyens techniques et humains très conséquents décidés par mon prédécesseur. Cela avait introduit un déséquilibre avec la DCRI qui n'avait pas bénéficié d'une dotation équivalente et ne bénéficiait pas de la même liberté de recrutement. Par conséquent, en même temps que nous confirmions et accroissions les moyens de la DGSE, nous avons entrepris de créer la DGSI et de lui conférer de plus amples moyens, notamment pour assurer ses recrutements. »

Syrie : la France décidée mais isolée

En dehors de l’affaire Snowden, les services de renseignement ont également été convoqués sur la scène médiatique à l’occasion de la crise syrienne. Pour la première fois sous la Cinquième République, des notes de renseignement ont été rendues publiques sur décision du pouvoir exécutif : « Lors de la révélation de l’usage d’armes chimiques par le régime syrien, une controverse a pris corps concernant la véracité de cet usage et de l’auteur incriminé. Il s’avérait capital pour nous de livrer la démonstration que nos informations étaient fiables – elles ont d’ailleurs été corroborées par d’autres. À mes yeux, il fallait sans nul doute le dire aux Français pour ne pas reproduire l’épisode de la seconde guerre d’Irak et œuvrer à la légitimité d’une intervention.

J’ai donc pris la décision de rendre publiques ces informations. Le renseignement permet aux autorités politiques de prendre des décisions mais aussi d’informer les Français. Toutes les informations des services de renseignement ne doivent pas nécessairement demeurer secrètes, sans quoi le système n’est pas sain. »

Le quinquennat de François Hollande a été intensément marqué par le renseignement, en raison des attentats terroristes mais également des réformes majeures entreprises avant la survenance de ceux-ci. Dans ce cadre, le CNR a pris une part déterminante. Pour autant, le poste n’a pas

concentré les pouvoirs. Au contraire, François Hollande a mis en œuvre une conception restrictive de cette fonction : celle d'un « responsable administratif du renseignement », qui ne dirige pas les services et s'efface en cas de crise. Par ce biais, il a opéré une discrète réforme, effectuant un réel recentrage du CNR.

TROISIÈME PARTIE

LA RECHERCHE D’UN SUPPLÉMENT D’ÂME

2015-2017

Le temps des grandes réformes achevé, Alain Zabulon quitte le CNR pour le secteur privé. L'initiative s'explique également par le changement de ses interlocuteurs traditionnels et sa marginalisation dans la gestion opérationnelle, notamment celle des crises terroristes. Or son départ fait à nouveau peser un risque sur la structure alors qu'on la croyait institutionnalisée : le directeur de cabinet du président de la République, Thierry Lataste, souhaite assumer la fonction de CNR en plus de ses attributions. Bien que rapidement écarté, ce projet de réforme témoigne des interrogations qui pèsent sur le CNR et son périmètre d'action.

Néanmoins, chaque service de renseignement et chaque ministère propose au président Hollande un candidat pour occuper la fonction de conseiller renseignement. En réaction à ces luttes d'influence, le chef de l'État décide de ne retenir aucun des candidats proposés par le sérail et choisit Didier Le Bret, diplomate qu'il connaît personnellement. Ce lien, Didier Le Bret va l'exploiter, en premier lieu pour rééquilibrer un dispositif de renseignement marqué par le poids du DGSE Bernard Bajolet ; désormais, DGSE et CNR se prévalent d'une relation directe avec le Président, condition indispensable pour défendre son périmètre d'action et d'indépendance. Précisément, le nouveau CNR va tirer profit de sa relation avec François Hollande pour jouir d'une certaine liberté d'action grâce à laquelle il va chercher un nouveau souffle pour le CNR, de nouveaux champs à investir. La proximité hebdomadaire avec le directeur de cabinet lui octroie une capacité à peser face aux cabinets des ministres de tutelle des services de renseignement.

Le CNR va donc s'investir dans la coopération internationale, voire la diplomatie, mais aussi la politique pénale relative au terrorisme, la question de l'incarcération des djihadistes, le renseignement pénitentiaire (en soutenant l'ambition du ministre de la Justice de se doter d'un service de renseignement). De même, comme ses prédécesseurs, il veille à la mutualisation et au partage d'informations qu'impose avec une rigueur

particulière la lutte contre le terrorisme. Et face aux réticences d’administrations mobilisées dans la défense de leur autonomie, le chiffon rouge de la création d’une agence technique du renseignement est alors agité.

Mais un an après sa nomination, Didier Le Bret quitte l’Élysée pour se lancer dans la campagne pour les élections législatives au sein de la 9e circonscription des Français de l’étranger (Maghreb et une partie de l’Afrique de l’Ouest). Pour lui succéder, le choix du Président se porte sur Yann Jounot, membre du corps préfectoral[1]. Ses marges de manœuvre sont nécessairement réduites à l’approche des élections présidentielles de mai 2017. Pour autant, l’élection d’Emmanuel Macron n’induit aucun questionnement sur la permanence du CNR. Au contraire, dans la campagne, le candidat promet l’adjonction à la structure d’une *task force* consacrée à la lutte contre le terrorisme.

De fait, dès le mois de juin, un décret procède à une réforme conséquente du CNR vers plus d’opérationnel, mais également plus de prérogatives. L’acronyme change avec l’ajout de la lutte contre le terrorisme : le CNR devient CNRLT. L’ensemble des sujets stratégiques de ce secteur font leur entrée dans le texte réglementaire. La structure survit donc à sa deuxième alternance et son élargissement de compétences semble régler des questionnements qui l’avaient taraudée.

Pour prendre la tête de la CNRLT, le chef de l’État fait appel au préfet Pierre de Bousquet de Florian, ancien directeur de la DST. En parallèle, la majeure partie des chefs de service de renseignement est renouvelée. Par conséquent, un écosystème assez inédit prend place. La question des hommes exceptée, les handicaps précédents ont-ils été pour autant levés ?

CHAPITRE VII

Didier Le Bret dans la tourmente terroriste

Lors du Conseil des ministres du 3 juin 2015, Didier Le Bret est nommé coordonnateur national du renseignement. Diplomate passé par Moscou, Vilnius, puis par les Nations unies, il œuvre également en qualité de chef de mission de coopération à Dakar. Il occupe à partir de 2013 les fonctions de directeur du Centre de crise du ministère des Affaires étrangères, institution qui coordonne l'action du Gouvernement en cas de crise internationale impliquant des ressortissants français ou appelant une réponse humanitaire. Peu de temps après sa désignation comme ambassadeur à la gestion des crises à l'étranger, il accède à l'Élysée pour prendre en charge une matière aussi particulière que le renseignement. Après deux préfets, le poste de coordonnateur revient à nouveau à un diplomate. Didier Le Bret y déploie une farouche volonté d'être force de propositions, à la fois aiguillon et poil à gratter de la communauté du renseignement.

Le choix du Président pour succéder à Alain Zabulon

« Depuis décembre 2012, je dirigeais le Centre de crise, instance où j'ai eu à gérer, avec mes équipes, des sujets qui remontent directement au président de la République : prises d'otage, décisions de fermeture d'ambassade, crashs d'avions ou évacuation de ressortissants, mais également cartographie du risque d'un pays ou d'une région. Décréter par exemple qu'une partie du globe passe en zone rouge ou orange, comme nous avons pu le faire avec la côte tunisienne, n'est pas une décision neutre car nous condamnons alors pendant plusieurs mois toute activité touristique dans le pays. Nous devons évaluer cette décision et ses conséquences qui peuvent aller à rebours de notre souhait initial si le pays ne parvient pas à se stabiliser et à enrayer la dynamique de recrutement pour les djihadistes. Tout cela s'avère très complexe et éminemment politique. La sensibilité de ces sujets, mais aussi leur accumulation à l'époque où j'occupe ces fonctions, me conduisent donc à échanger régulièrement avec le président de la République et mon ministre de tutelle, Laurent Fabius. Notre relation de confiance s'est construite ainsi, au fil des crises, pendant près de trois ans au Quai d'Orsay. Mais je dois reconnaître que le hasard me conduit également à l'Élysée, à l'occasion du départ d'Alain Zabulon qui décide de voguer vers d'autres horizons.

La nécessité de remplacer le CNR enclenche la “machine à prospecter” pour lui trouver un remplaçant. Plusieurs profils sont envisagés. Chaque maison, chaque service de renseignement, pousse alors son champion pour prendre le poste de CNR. Le chef de l’État ne retient aucune des personnes proposées. Il ne veut aucun choix qui ne lui soit imposé par aucune des maisons. Il cherche quelqu’un en qui il a confiance, avec qui il peut traiter de sujets sensibles. Le Président veut quelqu’un de neutre, qui ne soit candidat à aucun poste stratégique ou n’ait aucune accointance particulière avec un service de renseignement.

Ce recrutement a ensuite connu plusieurs étapes. Il m’a fallu convaincre le Président de mon adéquation au poste. Je m’en suis ouvert à lui directement et le recrutement formel a pris la forme d’un tête à tête. Je ne crois pas que le lien politique ait compté même si certains me qualifient d’ambassadeur “de gauche”. François Hollande, avec sagesse, savait s’entourer de personnes qui n’étaient pas nécessairement encartées. L’idée d’une nécessaire alternance des profils a également pu jouer (entre préfets, diplomates, professionnels du renseignement). Il pouvait être utile dans les circonstances présentes de disposer d’une personne qui soit davantage tournée vers l’international. Il fallait pour cette fonction un acteur neutre, à un moment où la mission première du CNR résidait dans sa capacité à fluidifier la relation entre les services et à permettre une meilleure adéquation entre les moyens et les missions. Une mission ambitieuse, j’en conviens, mais impérieuse.

Ce contexte a pu jouer en ma faveur d’autant que, même si je n’appartenais pas au sérail du renseignement, j’avais noué un contact étroit avec les services dans mes postes précédents. J’avais eu notamment à gérer des dossiers complexes comme les prises d’otage de citoyens français. L’ambassadeur Bernard Bajolet avait été le premier diplomate à ouvrir le bal au poste de CNR, c’était sans doute le moment qu’un diplomate devienne à nouveau CNR ! Je le retrouve d’ailleurs en qualité de directeur général de la DGSE. Or, à ce moment-là, il existe une relation asymétrique au sein du monde du renseignement dans la mesure où

Bernard Bajolet jouit d’un poids considérable dans l’appareil d’État, en partie du fait de sa relation directe et personnelle avec François Hollande. Ce dernier a sans doute désiré rééquilibrer le dispositif en nommant une personne avec qui il entretient également une relation particulière pour les raisons que vous connaissez[1]. En toute honnêteté, j’ai joué de cette relation directe avec le Président.

À ce titre, si les précédents CNR réunissaient le Conseil national du renseignement une fois par an, l’instituant en grand-messe, j’ai pour ma part fait le pari que nous devons au contraire multiplier les rendez-vous de façon à cranter les évolutions nécessaires. J’ai souhaité ainsi jouer le rôle du “notaire”, actant au fil des mois et des réunions les progrès à atteindre. J’assume ce rôle, notamment aux yeux de la plupart des chefs de service, parce que tous savent que je vois fréquemment le Président en tête à tête. »

JEUX D'ALLIANCES AU CHÂTEAU

« Une fois ma nomination actée, je dois rapidement trouver ma place dans la structure élyséenne. Avant mon arrivée, il y a eu une légère hésitation pour savoir si le CNR devait être rattaché directement à Thierry Lataste, directeur de cabinet du Président, rouage central dans la machine d'État. Je ressens d'ailleurs lors de nos échanges réguliers une appétence particulière pour mes missions. De fait, ce qui aurait pu constituer un obstacle dans l'exercice de mes attributions devient finalement un atout. Je le rencontre tous les lundis matin seul à seul. Cela s'est montré très utile car nous avons instauré un vrai dialogue et établi une relation de confiance. Thierry Lataste est curieux et à l'écoute de l'ensemble des sujets, y compris ceux relatifs à l'intelligence économique. Il est important pour moi d'avoir son oreille car, dans la préparation des conseils restreints ou du conseil national du renseignement, nous avons des décisions à prendre et à faire respecter par les services en interministériel. Une autorité pour appuyer ma démarche s'impose. Je prépare ces conseils avec mes équipes et les patrons de services, mais également avec les directeurs de cabinet des ministères de tutelle pour acter des arbitrages parfois douloureux. Or quel meilleur arbitre pour imposer des décisions à des directeurs de cabinet sur lesquels je n'exerce aucune autorité ? Dans ces négociations difficiles, cette proximité avec les deux directeurs de cabinet

avec lesquels j'ai travaillé (Thierry Lataste, puis son successeur Jean-Pierre Hugues) s'est avérée être un atout précieux.

Fort de cette confiance, j'adresse mes notes quotidiennes au trio, PR-SG-DirCab. Matignon en reçoit une copie. Le secrétaire général de l'Élysée, Jean-Pierre Jouyet, peut également, en cas de blocage, faciliter la transmission au sein de l'appareil d'État. Sur l'intelligence économique, par exemple, il porte un regard attentif et bienveillant. Mais en raison de sa charge de travail, du nombre de dossiers à traiter, il ne peut évidemment pas tout gérer avec la même intensité.

Un autre rouage essentiel doit être mentionné : le secrétaire général de la défense et à la sécurité nationale (SGDSN) qui assume également une fonction particulière de coordination et de synthèse au sein de l'appareil d'État. Je l'ai associé d'entrée de jeu à ma démarche. Il dispose à mes yeux d'une réelle légitimité pour s'exprimer sur les sujets de sécurité. Il a ainsi pris part systématiquement aux réunions mensuelles que j'organise avec les six chefs des services de renseignement et il en prépare l'ordre du jour avec moi. Cela m'a aidé à consolider une certaine vision interministérielle. »

Animer la communauté

Didier Le Bret a souhaité non pas modifier le périmètre de son poste mais prendre à bras-le-corps les sujets qui occupent la communauté du renseignement : « Quand j'arrive à l'Élysée, mon équipe est extrêmement réduite. J'ai cinq conseillers – de très bon niveau – pour les domaines juridique, économique, militaire, intérieur. En elle-même, l'équipe ne permet pas d'envisager une activité opérationnelle. D'ailleurs, j'ai plutôt souhaité faire du coordonnateur un facilitateur au sein de la communauté. Je me suis penché sur les questions qui peuvent réellement améliorer la vie des services : l'évolution technologique offre-t-elle des rendements croissants ? Que retenir de la période Nicolas Sarkozy, notamment concernant le renseignement territorial ? Que dire de la réflexion sur les cercles du renseignement, de la fluidité des échanges d'information entre eux ? etc.

La composition des premier et deuxième cercles est allée de soi, et sans difficulté majeure[2]. Toutefois, mettre en œuvre l'encadrement des nouvelles techniques de renseignement à la suite de l'adoption de la loi renseignement en juillet 2015 a été laborieux. Nous avons par la suite beaucoup travaillé sur le troisième cercle (renseignement pénitentiaire notamment). Anticiper, pour un CNR, revient parfois à étendre le renseignement là où il est nécessaire. En effet, après de nombreuses visites d'établissements aux côtés d'Isabelle Gorce, la directrice de

l'administration pénitentiaire de l'époque, j'ai acquis la conviction de la nécessité de moyens supplémentaires pour la Justice dans ce domaine. La question des détenus radicalisés ou des “revenants[3]” devient prégnante. Même s'il n'y a à l'époque “que” 150 profils à suivre, ce chiffre représente déjà beaucoup pour une administration pénitentiaire peu armée pour y faire face. Je me suis emparé du dossier, en attendant le grand soir où la Justice ferait enfin la réforme permettant la création d'un Bureau central du renseignement pénitentiaire (BCRP)[4]. Il était urgent de leur donner rapidement quelques moyens.

Si la relation est fluide avec le ministère de la Justice et les services du deuxième cercle, j'ai dû organiser ma mission dans un contexte plus compliqué avec le premier cercle. En effet, j'ai rapidement fait le constat qu'il y avait UN très grand service, la DGSE, qui dispose, si je caricature, de tous les moyens. Mais la menace a évolué et elle n'est plus uniquement extérieure. Elle concerne désormais le territoire national et il nous incombe d'aider la DGSI à accomplir convenablement son travail, c'est-à-dire à trier et cibler le danger. L'enjeu, si je grossis le trait, consiste à passer de 10 000 personnes suspectes à quelques centaines à suivre car représentant une réelle menace pour la sécurité de notre pays. Nous devons permettre de concentrer le travail de nos services. Pour en arriver là, la situation requiert que tous les services coopèrent, y compris Tracfin. Une approche globale et interministérielle s'impose. Le moment de bascule de la lutte antiterroriste a résidé dans la mise en place du numéro vert antiradicalisation à disposition des familles[5]. C'est à partir de ce moment que nous avons vraiment saisi l'étendue des filières terroristes en France et fait remonter des informations qui jusque-là nous faisaient cruellement défaut.

En interne, l'enjeu consiste à faire coopérer la DGSE et la DGSI. N'appartenant à aucun des deux services, je respecte les deux maisons à égalité. Mon travail implique dès lors d'animer une communauté, de prendre des décisions et de suivre leur bonne exécution. Concrètement, je

n’ai pas hésité à me rendre partout puisqu’il fallait identifier les failles organisationnelles à l’origine des retards de mise en œuvre. Certaines décisions ont été impopulaires, notamment lorsque nous avons confié au ministère de l’Intérieur le pilotage opérationnel quotidien de la stratégie de lutte contre le terrorisme visant le territoire national. Voilà une des premières batailles à mener car les structures administratives ont tendance à raisonner en termes de victoires et de défaites. Mais je dois avouer que mes contacts avec la DGSE ont été facilités par ma relation antérieure avec Bernard Bajolet. En effet, nous avions beaucoup travaillé ensemble lorsqu’il assumait les fonctions d’ambassadeur à Kaboul. Il s’agit d’une forte personnalité. Lors de ma prise de fonctions, j’ai redouté des difficultés mais, finalement, je pense que Bernard Bajolet n’a pas eu de motif de plainte puisque je connais bien sa maison. Je suis favorablement impressionné par l’évolution technologique et la diversification du recrutement de la DGSE. On approche de l’esprit de mobilité interagences que j’essaie d’insuffler en tant que CNR.

Je me suis également beaucoup appuyé sur Patrick Calvar, véritable acteur de la transformation de la DGSI. Son passé de directeur du renseignement à la DGSE lui donne une bonne connaissance des moyens qui lui font défaut pour assurer ses missions. Cette frustration et sa motivation ont constitué des moteurs pour lui permettre de tirer la sonnette d’alarme et dire : “Je ne peux pas et ne sais pas faire ; je n’ai pas les compétences pour affronter la menace car je n’ai pas les ingénieurs, je n’ai pas le logiciel qui va bien”… même s’il a fini par le trouver[6].

Pour rééquilibrer l’usage des moyens à un moment où la menace atteint son climax, je m’empare de la question de la mutualisation des moyens car elle devient plus que jamais un réel enjeu politique. J’encourage ce partage, en m’appuyant sur les dispositions légales qui prévoient un certain nombre de dispositifs et de conventions d’échanges. Et je revêts, comme à mon habitude, les habits du notaire pour rappeler en permanence les objectifs et le calendrier. Il fallait cranter cette mutualisation des moyens qui ne va jamais de soi. Plus qu’à la réticence

de la DGSE, il faut faire face à l'entropie administrative. En effet, quand vous avez tous les moyens, toutes les compétences, pourquoi les partager avec qui que ce soit ? Pour une administration, comme pour une entreprise, la survie réside dans sa croissance. Dans cette perspective, la DGSE veut grossir toujours et encore. À l'inverse, aux États-Unis, si la NSA ou la CIA exigent de se substituer aux autres agences, il faut qu'elles démontrent qu'elles sont plus efficaces.

De ce fait, le contrepoids doit procéder du politique, seul à même d'arbitrer. Par conséquent, nous avons laissé planer sur la DGSE la menace de la mise en place d'une agence technique. Cette option n'est pas qu'hypothétique ! Nous avons écrit sur le sujet, avons instruit des scénarios, etc. Pour être crédible, il faut écrire. Une fois que vous avez écrit, les gens ont peur. Et le Président avait ainsi, en cas de résistance trop forte, un plan B, à savoir la création d'une seule agence technique commune à tous les services dont l'essentiel des forces aurait été constitué par la direction technique de la DGSE. Il s'agit d'une menace relativement dissuasive, que nous avons laissé flotter afin de créer du consensus.

Au demeurant, disposer d'une certaine division des services peut s'avérer rassurant pour le politique, notamment en matière de contrôle. À ce sujet, je reste convaincu que nous disposons, grâce à Jean-Jacques Urvoas, d'un des dispositifs de contrôle des techniques de renseignement les plus robustes, à la fois hiérarchique, juridictionnel, administratif et parlementaire. D'ailleurs, la mise en œuvre de la loi relative au renseignement a représenté une importante charge de travail pour le CNR. Il faut être vigilant, arbitrer, préciser, car le diable se niche dans les détails. Les services craignent que nous ne freinions leur liberté d'action avec cette loi et veulent des garanties en échange de sa promulgation. Ils finissent par être les plus désireux de voir leurs activités légalement encadrées. Je pense que la France a atteint aujourd'hui un niveau inégalé dans l'encadrement et dans la transparence de l'activité de ses services. En effet, après avoir échangé sur ce point avec mes homologues étrangers, je n'observe pas d'organisation équivalente au dispositif français dans le

monde. Je salue ceux qui ont fait office de garde-fou en défendant l'État de droit lors de la refonte du cadre légal des activités de renseignement. Il n'y a pas de droit à la sécurité, simplement un droit à la sûreté qui permet de se prémunir de l'arbitraire étatique. La sécurité de l'*habeas corpus*[7], en somme. À ce titre, la transposition, quasiment à l'identique, de l'état d'urgence dans le droit commun me semble déraisonnable[8].

C'est pourquoi j'ai toujours jugé nécessaire l'encadrement de la montée en puissance des techniques de renseignement et des algorithmes. La position centrale du CNR permet de convoquer quiconque dans son bureau afin de recevoir des explications à la source, sans filtre aucun, sur la mise en œuvre de ces techniques. Par ailleurs, on peut se déplacer où l'on veut, rendre visite aux techniciens en charge du recueil de renseignements électroniques. Enfin, j'ai auprès de moi des personnes du même niveau que le DT de la DGSE.

D'une manière générale, j'ai utilisé l'ensemble de la palette des outils à la disposition du CNR pour animer la communauté. Je dois souligner que le PNOR ou la Stratégie nationale du renseignement[9] constituent des outils pertinents car ils explicitent les enjeux de cette politique publique. Cette formalisation nous impose de maintenir un cap et donc une stratégie dont le politique doit s'emparer. Au-delà de l'exercice, nous devons conserver une certaine souplesse pour nous adapter aux évolutions imposées par l'actualité. Et si le contre-terrorisme constitue l'une des prérogatives prépondérantes de mon poste, le rôle du CNR ne se limite pas à cela. J'ai ainsi proposé des mesures en matière d'intelligence économique et de contre-espionnage, des sujets portés par un conseiller dédié. J'ai ainsi tracé ma feuille de route sur ces sujets. Je propose, le Président acquiesce ou refuse.

J'ai en outre recouru à l'Inspection des services de renseignement (ISR) puisque la planification des contrôles m'incombait. Il faut l'instituer en outil de contrôle interne, d'audit, d'aide à la prise de décision du CNR, mais également en moyen d'aide à l'identification des dysfonctionnements

grâce à son regard extérieur. Il s'agit d'un levier important pour ma fonction.

De plus, j'ai beaucoup cru en l'Académie du renseignement qui représente un moyen important pour construire, à terme, une culture du renseignement commune aux services. L'Académie doit permettre de partager entre agents trop souvent enfermés dans leurs bunkers. Elle doit par ailleurs favoriser la mobilité entre tous les services. Le partage constitue sans doute l'une de mes obsessions, peut-être aussi ma marque de fabrique ! J'ai ainsi fait le pari de l'hybridation, de la mutualisation et du détachement. Je pense que tous les agents doivent être mobiles, particulièrement au niveau des sous-directeurs, échelon clé dans tous ces services. L'agent qui réalise toute sa carrière dans le même service est, à n'en pas douter, très performant dans son métier, mais il ne peut pas penser le renseignement dans sa globalité : vous ne pouvez pas demander à un agent de la DGSE qui n'a jamais pratiqué le renseignement financier d'accepter l'idée qu'il faille donner des moyens à Tracfin, car il peut ne pas être convaincu du caractère redoutablement efficace de l'arme du renseignement économique dans la lutte contre le terrorisme. Si l'agent n'a jamais été impliqué dans cette matière particulière, notamment grâce à la mobilité, il peut penser que l'efficacité ne se juge qu'à l'aune de l'infiltration de l'ennemi. Pour cet agent monoculturel, atteindre son objectif suppose alors uniquement d'aller au plus près de sa cible. Cette culture administrative explique parfois les positions tranchées des services. Il faut donc encourager le changement.

Je dois cependant avouer une frustration dans le domaine de l'“interagences”, car j'aurais voulu conférer un rôle plus important à l'Académie du renseignement, mais cela a été très compliqué. J'ai essayé de bâtir mon action sur le rapport Michel[10] de 2014 pour lancer ce qui aurait pu représenter une réelle manœuvre “RH”. Nous avons tenté d'initier cette révolution des ressources humaines en nommant un ancien amiral pour piloter cette action – en vain. »

LES ARCANES DE LA DIPLOMATIE DU RENSEIGNEMENT

« J'ai assez vite compris qu'outre ma mission de coordination des services, je dois jouer le rôle à la fois de poisson pilote et de voiture-balai pour être "utile" au président de la République. Dans cette perspective, avant un voyage présidentiel, parfois après, je me rends dans le pays concerné pour évaluer jusqu'où la France peut agir, en recueillant la vision des services étrangers.

Car l'aspect diplomatique de la fonction de CNR peut être central. À ce titre, en un an et demi au poste de CNR, je me rends dans presque tous les pays qui comptent dans la lutte contre le terrorisme : en Iran, en Russie, en Arabie Saoudite, aux États-Unis et même en Australie (très instructif et intéressant car au moment des négociations finales avec DCNS [11]). Je reçois également les principaux services étrangers. À cette époque, nous devons nous assurer d'un certain nombre de points, sur la scène diplomatique, concernant la sécurité de la France. En particulier, je visite pratiquement toutes les capitales impliquées dans la crise syrienne : Moscou, Téhéran, Washington plusieurs fois, Londres, etc. Et lorsque Vladimir Poutine entre dans la danse auprès d'el-Assad de façon déterminée et militaire, nous devons savoir de quel espace nous disposons pour dialoguer avec lui puisqu'il semble ouvert à cette option et fait même des avances. Je propose de le prendre au mot et me rends en Russie pour ouvrir la porte à des échanges plus nourris. Voyons jusqu'où les Russes

sont disposés à aller. J'y vais en premier, les services m'emboîteront le pas si cela s'avère fructueux. Nous avons identifié des points très concrets à aborder. Je ne rencontre pas les services de renseignement mais le secrétaire Patrouchev[12]. J'ai toujours refusé d'interférer dans la relation directe entre les agences afin de garder la confiance de nos services de renseignement. Il y a cependant des pays où il n'existe pas d'instance de coordination. C'est le cas en Israël où le patron du Mossad[13] n'hésite guère à m'appeler ou à venir me voir ; mais j'associe systématiquement les directeurs des services concernés. Il est hors de question pour moi, au motif de gagner la confiance du politique, de détruire la relation de confiance avec les services. Il s'agit d'un équilibre à trouver pour ne pas affaiblir l'ensemble de l'édifice sur lequel repose le monde du renseignement. Et en définitive, pour le président de la République, l'essentiel est bien que le CNR soit d'abord et avant tout un facilitateur qui mette de l'huile dans les rouages, plutôt qu'un fauteur de trouble !

J'ai rapidement constaté qu'il n'existe aucune coordination européenne entre nos services. Après avoir évoqué la question avec les ministres concernés et le président de la République, j'entreprends de réunir un groupe de coordinateurs du renseignement, même si peu de pays disposent d'une telle fonction. Je rassemble sur un ou deux jours, treize ou quatorze partenaires partageant librement et sans filtre leur évaluation de la menace. Entre pays partenaires, nous convergeons quant à la nécessité de partage d'information au sein d'une instance de coordination dépassant nos frontières afin de réduire les trous de la raquette européenne. Nous instaurons donc un dialogue avec ces pays concernés par le contre-terrorisme, avec pour objectif de faciliter les échanges et de permettre une coordination efficace entre nous dans la mesure où cette menace ne respecte guère les frontières.

J'effectue alors quelques déplacements chez nos voisins européens dans le cadre de ce “Club de Paris” que je viens d'initier. Nous ne souhaitons pas imposer, par ce club, notre modèle de coordination pour le généraliser aux pays européens. Chaque pays organise ses services en

fonction de son histoire. Ce club constitue surtout un autre outil pour mettre en œuvre une conception commune de la diplomatie du renseignement. Nous prenons donc les rênes avec les Allemands pour faire en sorte que chaque pays qui compte dans la lutte contre le terrorisme envisage de créer une structure de coordination afin de fluidifier les échanges au sein du club. Il faut disposer d'une porte d'entrée unique par pays sur la question du contre-terrorisme et ce club a permis de mettre en place des relais au sein de chaque appareil d'État des pays partenaires. Nous décidons également de rendre publique cette instance dans une démarche de réassurance et de résilience, même si les communiqués de presse sont sans doute un peu sibyllins.

Ce club est fort utile pour œuvrer, là encore, en voiture-balai et, parfois même, en instance de service après-vente du travail réalisé par Bernard Cazeneuve qui a besoin de plus de coopération dans la rude tâche incombant à ses services. Car force est de constater que personne ne joue réellement le jeu de l'échange et du partage entre Européens. Nous avons en particulier conscience de la défaillance du dispositif frontalier et de l'indispensable maîtrise des frontières là où le danger l'impose, notamment au travers des fichiers de sécurité européenne comme le Passager Name Record (PNR) ou le Système d'information Schengen (SIS) et leurs déclinaisons nationales. Nous mobilisons alors les structures européennes existantes afin de bénéficier d'un effet de levier. Nous mettons notamment en avant le coordinateur de l'Union européenne pour la lutte contre le terrorisme[14], Gilles de Kerchove[15]. Je valorise cette institution en l'invitant à chacune des trois réunions du “Club de Paris” (la première a eu lieu à Paris, une deuxième avec les Allemands et une dernière avec les Italiens). Lors de chacune de ces réunions, le coordinateur européen expose sa liste de doléances et de propositions d'amélioration à partager avec les pays membres. Dans un jeu subtil et complémentaire, nous avons recours à plusieurs reprises au principe du *name and shame*[16], soulignant les retards pris par tel ou tel pays dans l'exécution des décisions prises au niveau européen. Les messages passent

donc sans filtre : “Nous comprenons votre position, cependant pourquoi ne versez-vous aucune donnée pour faciliter la mise en place effective des fichiers européens ? Investissez là où vous pouvez être utile à la lutte contre le terrorisme.”

Au-delà de la réticence de certains pays partenaires, j’ai dû faire face à beaucoup de résistances en interne. Pour nos détracteurs, nous n’avons aucune utilité à investir dans un tel club à l’échelle européenne. Le niveau stratégique et multilatéral de cette assemblée ne leur semble guère pertinent pour asseoir notre coopération. Les services objectent que la coopération se déroule bien mieux quand elle se trouve loin du politique : “Il suffisait d’une relation directe et étroite entre services qui se connaissent bien et travaillent ensemble de longue date ! Pourquoi mettre Kerchove dans la boucle ?” Il a donc fallu manœuvrer avec détermination face à de puissants vents contraires !

Mais les services ont dû se rendre à l’évidence et reconnaître l’utilité de partager un diagnostic commun sur la menace. Ce club s’est finalement imposé. Les Polonais, que l’on ne peut accuser de pro-européanisme béat, jouent le jeu car ils préparent les JMJ[17] et redoutent un acte terroriste. Ils sont donc disponibles pour entendre nos demandes et recommandations sur le partage d’informations sensibles. Ce club représente aussi un vecteur discret mais indispensable de diffusion d’un certain niveau de culture de prévention et de renseignement au sein de l’Union européenne.

L’instance a connu un certain succès mais la culture des services pourrait avoir raison de sa pérennité. Les services se montrent toujours réticents, parfois pour de bonnes raisons, au partage et à la coordination, préférant les échanges bilatéraux, la règle du tiers[18], etc., habitudes indispensables et immuables qui participent du bon fonctionnement du système. De mon point de vue, cette étanchéité constitue au contraire un frein à notre efficacité, elle ne doit en aucun cas être la règle en matière de contre-terrorisme, à la différence d’autres domaines tels que la contre-ingérence ou le contre-espionnage, pour lesquels il est indispensable de ségréger. Le contre-terrorisme suppose de la fluidité

pour pouvoir agir en temps réel. Si un service garde une information par-devers lui, il doit avoir de bonnes raisons car, si quelqu'un s'aperçoit, trois mois plus tard, qu'un acteur a conservé une information uniquement par mauvais réflexe et que cette mauvaise habitude a eu des conséquences graves sur la sécurité de la France… Il faudra alors en assumer la responsabilité. »

LE CHOC DE NOVEMBRE 2015

« La mission du CNR n'est pas directement opérationnelle, elle ne consiste pas à travailler à la place des services. Le ministre de l'Intérieur assure un pilotage direct tandis que le ministre de la Justice, le procureur de la République, le ministre de la Défense jouent chacun leur partition. Je ne me trouve pas au cœur du dispositif et n'en éprouve ni besoin ni frustration. Ce fut le cas durant mes trois années comme directeur du centre de crise au Quai d'Orsay. Dès cette époque d'ailleurs, nous avions travaillé avec le docteur Christophe Schmit à la préfiguration de la cellule interministérielle d'aide aux victimes. Elle a été activée pour la première fois au lendemain des attentats du 13 novembre et c'est mon successeur qui a mis en place la cellule de relations avec les familles.

Chacun de nous se souvient du lieu où il se trouvait lorsqu'il a appris les attentats de novembre 2015. Pour ma part, j'apprends la nouvelle à la radio, alors que je viens d'arriver à Bordeaux pour donner une conférence à des étudiants. Je repars donc précipitamment pour Paris. Mais ce laps de temps m'empêche de participer à la première séquence de réaction présidentielle qui débute dans les heures qui suivent les attentats. En effet, le Président prononce une allocution vers 23 heures 30 puis convoque un Conseil des ministres pour entériner l'état d'urgence.

Mon implication durant la crise est différente : je participe aux réunions en conseil restreint et j'essaie de contribuer utilement à

l’établissement d’un diagnostic à chaud qui permette d’identifier les futures mesures à prendre mais aussi ce que nous devrions nous interdire de faire ! De fait, quand les services gèrent la crise, le CNR prépare l’après-crise. Dans cet esprit, j’ai très vite proposé une série de recommandations pour presser ce qui est en gestation au sein de l’État, notamment dans la mise en œuvre de la loi renseignement de juillet 2015. Que faut-il accélérer sans conduire à l’implosion du système ? Comment peut-on exploiter au mieux les dispositions législatives existantes, sans que l’appareil d’État ne multiplie les propositions pouvant empiéter sur les libertés individuelles ? Le “tout-sécuritaire” ne constitue pas la bonne réponse face au terrorisme. Prenons l’exemple de l’évaluation de la performance des mesures phares de l’état d’urgence, à savoir l’assignement à résidence, les perquisitions domiciliaires et les fermetures administratives : nous avons obtenu des résultats probants au début de l’état d’urgence mais, dès la fin du mois de décembre, les services de renseignement n’obtiennent guère plus d’éléments exploitables pour agir avant le passage à l’acte. Autre exemple : le dispositif Vigipirate ; ces mesures, comme Sentinelle d’ailleurs[19], ont avant tout une fonction de réassurance psychologique. Mais si nous voulons être sérieux, je pense qu’il faut avoir le courage d’expliquer la vérité aux Français. Certes, le pouvoir politique peut mettre dans la main d’un seul homme tous les pouvoirs et l’escalade aurait pu ainsi nous conduire à aller jusqu’à déclarer l’état de guerre, ou pourquoi pas à donner les pleins pouvoirs au Président. Il n’y a aucune raison que la surenchère s’arrête si nous considérons qu’il faut toujours plus de mesures pour rassurer la population et garantir sa sécurité. Mais soyons réalistes, cela n’a aucun sens ; il existe des actions bien plus simples et basiques à mettre en œuvre, et à mon avis plus utiles.

La France entre alors dans une période délicate qui nous impose un effort de longue haleine, d’un point de vue militaire et diplomatique En effet, il incombe au pays de s’attaquer au foyer même de l’incendie, c’est-à-dire en agissant *in situ*, en Syrie. Parallèlement, pour démultiplier notre

action, nous devons agir sur notre présence sur les réseaux sociaux ou les médias plus classiques, faire œuvre de communication active et volontaire pour lutter contre la propagande djihadiste. Identifier à temps les prémisses de la radicalisation, de la défiance nécessite surtout d'épauler l'échelon préfectoral. Or, depuis le CNR, j'ai constaté que certaines ressources ont été sous-estimées dans la lutte contre le terrorisme, à l'image de l'organisation administrative autour des préfets, pourtant très utile face aux départs de jeunes partis faire le djihad. Car, en ce domaine, les services de renseignement sont un acteur parmi d'autres, aux côtés des services sociaux, psychiatriques, d'aide à l'enfance, etc. Dans cette perspective, j'ai travaillé avec le préfet Pierre N'Gahane[20] qui dirige alors le Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CPIDR)[21].

De même, la coopération entre l'ordre judiciaire et les services fait partie de ces sujets encore tabous et inexplorés. S'il s'avère indispensable d'appliquer un strict respect de l'État de droit, nous savons le caractère impérieux d'un certain niveau de coopération entre renseignement administratif et monde judiciaire. Cependant, au moment des attentats, j'ai le sentiment que la puissance publique n'optimise pas ce que l'État de droit permet pour l'exploitation des données de renseignement recueillies dans le cadre judiciaire. Honnêtement, la frontière n'est pas évidente à établir. Cependant, sous l'impulsion de François Molins[22], des progrès importants ont été réalisés, notamment en criminalisant les activités de terrorisme jusqu'alors simplement délictuelles[23]. J'ai entretenu des liens réguliers avec le procureur Molins. Il faut alors relever deux défis majeurs : d'abord prononcer des peines plus dures et plus longues car il est difficile d'accepter des peines inférieures à cinq ans pour un crime terroriste, avec des remises de peine permettant de sortir de détention au bout de deux ans[24]. Une révision de la politique pénale s'impose dans ce domaine. Le second défi : comment faire émerger l'idée d'un parquet spécialisé dans le terrorisme ? J'ai par la suite constaté l'efficacité avec

laquelle le parquet travaille d’ores et déjà sur le sujet ; ma position a donc évolué sur le caractère indispensable du recours à un organe spécialisé. Ce débat aura néanmoins permis d’accroître les moyens accordés aux magistrats antiterroristes.

Toutes ces réflexions soulignent le fait que la réponse de l’État ne peut se résumer à la seule hausse de moyens accordés aux services de renseignement. Il me paraît même dangereux d’expliquer aux Français qu’une fois dotés de moyens additionnels, les services de renseignement vont, comme par magie, désamorcer toutes les menaces. Nous devons nous inscrire dans un temps beaucoup plus long et aider à identifier les données utiles aux agents des services de renseignement dans leur prédiction du passage à l’acte. Le temps étant compté, il nous faut mieux appréhender les lacunes techniques de nos services pour proposer des moyens additionnels réellement efficaces. Le rôle du CNR consiste à s’investir personnellement dans ce retour d’expérience concret, sans pour autant interférer avec les organisations internes au ministère de l’Intérieur, notamment l’État-major opérationnel de prévention du terrorisme (EMOPT)[25] et l’UCLAT.

Après l’attentat du 14 juillet 2016[26], lorsque la commission parlementaire[27] s’empare du sujet et que débutent les auditions, nous percevons rapidement le sens des premières conclusions. À ce moment-là, Bernard Cazeneuve et moi n’avons pas de divergence de vue dans la mesure où nous savons ce qui a été fait réellement en amont des festivités de Nice. Il apparaît toutefois assez difficile d’opposer à la commission parlementaire une simple fin de non-recevoir. Il semble nécessaire d’ouvrir le dialogue avec le Parlement dont cette commission est l’émanation. Même si la charge est très politique, il paraît possible de prendre en considération plusieurs recommandations et, au fond, cette commission participe du travail de résilience de la nation, essentiel dans cette période particulièrement difficile. Préfets, maires, chercheurs, toutes les contributions sont les bienvenues et cette mobilisation générale réduit

le risque d'une gesticulation inutile. Nul besoin de promettre la lune aux Français en expliquant que l'assignation à résidence constitue la seule réponse à la prévention au passage à l'acte.

Cette conviction m'a conduit à tisser des relations étroites avec le Parlement. J'y ai rencontré des gens sérieux, compétents, investis dans le sujet. Je n'ai jamais eu l'impression que dialoguer avec eux présentait un quelconque danger, bien que la relation avec les services soit parfois compliquée à gérer. »

NE PAS DÉSARMER SUR LE FRONT DE L'ANTICIPATION

« Après les attentats, il nous incombe d'agir avec de nouveaux acteurs et, en priorité, avec ceux qui ne sont pas directement impliqués dans la matière du renseignement. Je souhaite ouvrir le spectre de la réflexion, parfois trop consanguine, notamment au monde académique. La fonction de CNR permet une grande liberté, il faut pouvoir effectuer un pas de côté, anticiper, casser les silos et nul ne pouvait m'interdire de dialoguer avec Alain Fuchs, le directeur du CNRS. Je l'interroge pour déterminer les éléments utiles à la communauté ; la contribution des chercheurs peut être déterminante pour comprendre la complexité d'un sujet mêlant sociologie, science politique ou démographie. Cette liberté m'oblige en retour au partage de l'information recueillie au sein de la communauté.

Au-delà de cette démarche, je reste persuadé qu'en matière d'innovation et de prospective, il serait judicieux de passer un accord avec des think tanks dont c'est le métier. En effet, il s'avère difficile pour un opérationnel qui fait face à de nombreuses contraintes quotidiennes de se projeter pour imaginer son métier à un horizon 2050. Comment penser, à l'aune de notre actualité, nos relations avec la Russie, la Chine, les États-Unis, dans trente ans ? Cela relève de la science-fiction ! Comment demander de penser l'Iran en 2050 ? Actuellement, qui pense la lutte qui s'organisera peut-être demain dans un triangle opposant les humains, les cyborgs et les robots ? Si nous poussons la logique de l'intelligence

artificielle et de la transhumanité, les prochains vrais grands conflits ne seront-ils pas *de facto* hybrides dans un combat homme-machine ? Les changements vont trop vite pour l'horizon forcément conservateur d'un service de renseignement. En outre, à quel moment un agent est-il mis en situation d'inventer des concepts qui n'existent pas encore ? Pour anticiper, il faut s'éloigner de la routine quotidienne. Aujourd'hui, ce parcours n'est pas encouragé et encore moins valorisé. Un service de renseignement procède par addition d'informations, transformées en connaissance et en renseignement au sein d'une mémoire, fruit des analyses passées qui seront confrontées à la réalité. Cela explique qu'aucun agent ne peut ontologiquement se placer dans une logique de rupture. C'est pourquoi il est préférable de travailler avec des chercheurs maîtrisant très bien un sujet ou tellement étrangers qu'ils peuvent spéculer librement. Nous devrions avoir confiance dans l'intelligence d'un acteur dont le métier est de penser l'impensable. La CNR peut donc pousser les barrières et s'adresser directement à des philosophes, par exemple, pour bénéficier de propositions hors cadre, au risque sinon de disposer d'un contenu tiède et *in fine* peu utile. L'Agence française de développement a acquis ses lettres de noblesse par sa capacité à penser le développement économique non pas uniquement grâce à des ressources internes mais bien parce qu'elle a financé une chaire au Collège de France. Ces démarches réflexives sont essentielles pour anticiper la prochaine menace, détecter la prochaine faille, la prochaine rupture.

Il faut en revanche faire “phosphorer” les services de renseignement sur leur métier dans des horizons moins lointains, comme le permet par exemple le cyber. Mais le politique doit leur fixer des priorités. Comme l'a établi le *Livre blanc*, le renseignement correspond à une fonction de connaissance et d'anticipation. Cette dernière mission, quand il s'agit d'anticiper les défis sécuritaires de demain, doit être nourrie de réflexions plus larges. À cet égard, la DGSE a eu une riche idée en créant son think tank Interaxions. Le renseignement a besoin de “jus de crâne”. Accaparé

également par la gestion quotidienne, mais aussi parce que la fonction de CNR est en fait un peu loin de cette matière réflexive, je dois reconnaître que le temps m'a fait défaut pour conduire cette réforme. »

LE RENSEIGNEMENT ET LE PRÉSIDENT

« L'intérêt du renseignement pour le chef de l'État varie en fonction des personnes. Charles de Gaulle affichait une grande méfiance : l'affaire Ben Barka[28] avait mis en lumière un certain laisser-aller des services dans l'interprétation des injonctions politiques. Il fallait dès lors les brider. François Mitterrand témoignait d'une non moins grande circonspection. Cela incarne, en somme, le reflet de la mentalité française, partagée entre méfiance envers la barbouzerie et volonté de contrôler cette force. À cet égard, François Hollande ne se distingue pas des autres présidents. Il suit le jeu, attentif à ces questions. Nous rédigeons tous les soirs un petit brief dont j'ai toujours refusé qu'il porte exclusivement sur le contre-terrorisme. Tous les aspects du renseignement y sont abordés, afin d'élargir la vision du chef de l'État. Je crains en effet que le contre-terrorisme ne vampirise les forces vives de nos services alors qu'en réalité la drogue, le blanchiment, la prostitution, la contrefaçon et l'espionnage industriel génèrent autant, si ce n'est plus, de dégâts dans nos sociétés. Le terrorisme islamiste correspond à un moment de notre histoire, en partie lié aux événements au Moyen-Orient, mais également à l'émergence d'Internet et à la dégradation du tissu social en France. C'est pourquoi il ne faut pas perdre de vue les autres menaces pesant sur la France. J'espère d'ailleurs que la transformation du CNR en CNRLT ne traduit pas une focalisation un peu aveugle sur le contre-terrorisme.

Pour assumer ses fonctions, le CNR doit être proche du Président mais aussi valorisé dans la hiérarchie élyséenne. Je bénéficie de cette chance. Toutefois, il s'agit d'un phénomène optique car je ne participe pas à la vie du cabinet. Mais j'estime que, en raison de la culture française de l'exercice du pouvoir, un lien direct avec le président de la République doit être établi, car le CNR correspond avant tout à une fonction politique. Au-delà de cette proximité, peu de leviers sont en réalité entre ses mains, notamment pour l'instituer en véritable courroie de transmission. Il en va ainsi de la machine gouvernementale française.

Les sujets lourds que traite le renseignement, notamment la préservation de notre patrimoine scientifique et technique, justifient que le CNR reste à l'Élysée. Mais il conviendrait peut-être, à l'avenir, de réfléchir à une structure sur le modèle du secrétaire général des Affaires européennes qui a un temps appartenu au cabinet du président de la République tout en relevant organiquement de Matignon[29]. Ce lien lui permettrait d'avoir la main sur les arbitrages budgétaires.

Si l'on examine le cas du DNI, on note d'importantes différences : il briefe le Président tous les matins alors que je ne vois pas François Hollande quotidiennement, même si je bénéficie d'une possibilité d'entretien mensuel. Pour le DNI, la relation au Président permet d'asseoir définitivement le poids d'une structure de coordination. Voir le Président tous les matins, seul à seul, répondre à ses questions, crée nécessairement une relation particulière dont les autres parties prenantes ne peuvent qu'être témoins. Cette relation ne suffit bien évidemment pas. Il faut y adjoindre une équipe avec des moyens nécessaires pour organiser cette coordination. Le troisième levier réside dans le contrôle des budgets : le DNI dispose d'une capacité d'arbitrages budgétaires.

Si je dois me comparer à ce triptyque : je bénéficie d'une relation de confiance avec le Président ; je dispose d'une petite équipe constituée de personnes très performantes mais pas assez nombreuses ; mais surtout, je n'exerce aucun contrôle sur les budgets, à l'exception des fonds spéciaux. Or, ceux-ci ne représentent rien de plus qu'un symbole. Il s'agit de moyens

financiers qui permettent de réaliser certains projets mineurs, mais parfois stratégiques.

Il y a en fait un quatrième aspect conditionnant le poids d'un CNR : la longévité en poste, d'autant qu'il est rare qu'un CNR survive aux patrons d'agence de renseignement. Vous pesez plus si vous précédez l'installation d'un directeur de service de renseignement. La volatilité dans cette fonction est problématique, à l'instar de toutes les fonctions clés dans l'État. »

Conscient du jeu contraint dans lequel il doit s'insérer, Didier Le Bret capitalise sur sa proximité avec François Hollande même s'il ne bouscule pas les règles établies avant lui. Il emploie son énergie à explorer de nouvelles voies (diplomatie, politique pénale, prospective, etc.), à déborder les conservatismes, au profit des services. Il investit des champs délaissés ou occultés. À l'image de certaines stratégies entrepreneuriales, le coordonnateur mise sur la diversification des activités pour assurer sa pérennité.

CHAPITRE VIII

Nouveau monde et vieilles menaces Pierre de Bousquet de Florian et la CNRLT

Dès son élection à la présidence de la République, Emmanuel Macron ouvre le chantier de la coordination du renseignement, conformément à ses engagements de campagne. Il adopte un nouveau décret[1] remplaçant le CNR par un coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme (CNRLT). À sa tête, il désigne le préfet Pierre de Bousquet de Florian qui, dix ans après avoir dirigé la Direction de la surveillance du territoire (DST), marque son retour dans le monde du renseignement : « Je n'avais en aucune façon manifesté d'intérêt pour le poste et n'avais pas pris part aux réflexions concernant la réforme du CNR pendant la campagne présidentielle. Je n'ai pas non plus participé à la rédaction du décret constitutif de la CNRLT. Sur la base des réflexions précitées, ce travail a été le fait des collaborateurs directs du président de la République, au premier rang desquels son directeur de cabinet. En 2017, je dirigeais une entreprise publique, CIVIPOL[2], et pensais que ce serait pour des années encore. J'ai donc été surpris quand le président Macron a fait appel à moi par l'intermédiaire de Patrick Strzoda, que je

connais depuis longtemps puisqu'il est un vieux compagnon du corps préfectoral.

Même si le président de la République serait mieux placé que moi pour expliquer les raisons de son choix, je présume que plusieurs facteurs ont dû jouer : mon expérience de préfet territorial, plus de cinq ans à la direction d'un grand service de renseignement (la DST en l'occurrence), plusieurs passages en cabinet et en entreprise et, peut-être, la grande liberté que me confère mon avancement dans la carrière.

La direction d'un grand service tel que la DST constitue une expérience unique. Elle me confère en qualité de coordonnateur national une certaine légitimité vis-à-vis de mes pairs ; elle me permet aussi de comprendre les difficultés et les limites du travail des services, même si le paradigme du renseignement, notamment en ce qui concerne le terrorisme, a beaucoup évolué depuis une décennie. À l'époque où je dirigeais ce service, nos adversaires faisaient déjà montre d'une extrême détermination et agissaient selon des schémas proches de ce terrorisme endogène ; nous avions déjà identifié des jeunes gens très radicalisés, des départs *via* des filières, le rôle de la prison comme incubateur, etc., mais la nouvelle dimension quantitative fait évidemment évoluer l'approche et la réponse.

Enfin, cette expérience me permet de porter un regard différent sur mes fonctions de coordonnateur car je sais d'expérience que les chefs de service ont certes l'habitude de se coordonner entre eux, mais dans les limites qu'ils se donnent. Bien sûr, quand on dirige un service, on souhaiterait que les autres partagent plus avec vous sans être soi-même naturellement enclin à donner autant que les autres le souhaiteraient. Cette propension n'est sans doute pas propre aux services de renseignement ; cependant, en matière de lutte contre le terrorisme, elle devient assez rapidement reprochable. »

Interrogé sur la nouvelle configuration de la communauté du renseignement au sein de laquelle aucun directeur de service n'a de lien personnel avec le président de la République qui viendrait déborder le

coordonnateur, Pierre de Bousquet de Florian analyse : « Il est certain qu'une relation trop personnelle entre un Président et un directeur de service de renseignement ne facilite pas le rôle du coordonnateur, comme l'exemple de certains de mes prédécesseurs l'illustre. Ce n'est plus la complication actuelle. J'ajoute que deux éléments servent grandement la coordination et le coordonnateur aujourd'hui : d'abord un intérêt considérable du chef de l'État pour nos sujets qu'il reconnaît véritablement stratégiques ; ensuite un soutien entier à une structure qu'il a souhaitée et portée. Il s'avérerait paradoxal d'avoir créé une telle structure et de la laisser parasiter.

Sans m'adresser formellement une lettre de mission écrite – le décret constitutif de la CNRLT remplit cette fonction –, le président de la République m'a en revanche délivré dès ma nomination des instructions claires, qu'un contact très régulier permet d'actualiser. En effet, je le rencontre *a minima* chaque semaine au Conseil de défense et de sécurité. En outre, je l'accompagne à l'étranger lorsque les questions de renseignement figurent à l'ordre du jour d'un de ses déplacements officiels. J'ai également des entretiens avec lui. Je travaille par ailleurs en parfaite harmonie avec son directeur de cabinet, le secrétaire général[3], ou ses autres collaborateurs proches que sont le chef de l'état-major particulier[4] ou le conseiller diplomatique[5].

D'une manière générale, la CNRLT s'est insérée rapidement et sans difficulté au sein du biotope élyséen. Par construction, les matières du renseignement tutoient à la fois l'action diplomatique et militaire. Après quelques mois d'ajustements, nous avons su trouver nos marques et nous travaillons en grande proximité. La CNRLT veille en permanence à ce que son travail s'accomplisse en harmonie avec celui de la cellule diplomatique, de l'état-major particulier ou du cabinet du Président. Nous devons nous accorder – d'une certaine manière, nous coordonner – pour éviter toute dissonance et proposer au Président des diagnostics consolidés et les actions les plus opportunes. Je peux citer en exemple l'organisation de la Conférence de mobilisation sur le financement du

terrorisme d’avril 2018 souhaitée par le président de la République. Pour la monter, nous avons travaillé durant plus d’un semestre en osmose avec la cellule diplomatique et le quai d’Orsay. »

DE NOUVEAUX POUVOIRS

La réforme souhaitée par Emmanuel Macron marque un accroissement des prérogatives de la coordination et un accent porté de manière plus aiguë encore sur la lutte contre le terrorisme. La réforme est-elle une rupture ? « La CNRLT prend la suite de la Coordination nationale du renseignement et s'inscrit donc dans une certaine continuité. Le président Sarkozy avait eu en 2008 une intuition remarquable en imaginant cette nouvelle institution. Toutefois, le décret de juin 2017 marque une inflexion importante, voire peut-être une rupture entre les pouvoirs qui me sont conférés et ceux dont disposaient mes prédécesseurs.

En premier lieu, d'un point de vue juridique et symbolique, le texte créant la CNRLT (et, en son sein, le CNCT) est d'un niveau supérieur, puisqu'il s'agit d'un décret en conseil d'État et en Conseil des ministres – contre un simple décret en Conseil des ministres pour celui ayant créé la CNR[6] –, codifié dans le Code de la défense.

En outre, et sans me livrer à une exégèse détaillée de ce texte, je distinguerai cinq séries d'innovations.

Il faut d'abord noter un élargissement du champ de compétence de la CNRLT et du rôle de conseiller du président de la République. Celui-ci est avant tout thématique avec l'inclusion de la lutte contre le terrorisme là où précédemment seul le renseignement était visé ; or la lutte contre le terrorisme dépasse de beaucoup le seul domaine des services de

renseignement. Il est aussi organisationnel, puisque la CNRLT ne coordonne plus seulement les services du “premier cercle” (DGSE, DGSI, DRM, DRSD, DNRED, Tracfin) mais aussi les services “concourant au renseignement”, ceux dits du “deuxième cercle”. La lutte contre le terrorisme suppose en effet d’associer de très près le renseignement pénitentiaire, le renseignement territorial, la gendarmerie nationale, le renseignement de la Préfecture de police (au demeurant, la répartition premier cercle/deuxième cercle s’avère quelque peu formelle puisqu’elle repose sur la seule capacité à recourir ou non à la totalité des techniques de renseignement). Dans la même perspective, le CNRLT peut désormais proposer des contrôles de l’Inspection des services de renseignement (ISR) des services du deuxième cercle, et non plus seulement du seul premier cercle. L’ISR est logiquement rattachée au Premier ministre dans la mesure où elle fait appel à l’inspection générale de l’administration (IGA), à l’Inspection générale des Finances (IGF), au Contrôle général des armées et, depuis peu, à l’Inspection de la justice puisque le BCRP a intégré la communauté[7]. C’est donc Matignon qui définit le programme d’inspection et reçoit pour ce faire nos suggestions. Mais notre vocation à traquer les angles morts, les problèmes et les lacunes fournit autant d’idées pour des sujets d’inspection. À titre d’exemple, nous avons déjà suggéré au Premier ministre d’auditer la diffusion des notes de renseignement, qui obéit, d’un service à l’autre, à des règles très différentes.

Deuxième novation, le CNRLT voit ses pouvoirs augmentés pour la transmission des instructions du président de la République. Au-delà des chefs des services de renseignement du premier cercle, le CNRLT peut désormais donner des instructions aux services du deuxième cercle et théoriquement aux ministres.

Par ailleurs, le CNRLT se voit confier de nouvelles attributions : 1) il participe à la mise en œuvre des décisions du Conseil de défense et de sécurité nationale (CDSN) et non plus seulement celles du Conseil national du renseignement (CNR) ; 2) il est chargé de l’analyse globale de

la menace terroriste et propose les orientations du renseignement et de la lutte contre le terrorisme ; 3) il s'assure de la bonne coordination de tous les services des deux cercles ; à ce titre, il veille à la mise en place et à l'effectivité des mécanismes de coordination et d'échanges d'informations ; 4) il dispose de nouvelles attributions en matière de mise en œuvre des techniques de renseignement et de mutualisation des moyens technologiques. Dans ce domaine sensible, il joue un double rôle : d'abord d'éclaireur afin de sensibiliser le président de la République aux évolutions technologiques et à leurs potentialités pour le renseignement ; ensuite celui d'aiguillon auprès des services afin de s'assurer qu'ils s'inscrivent bien dans une dynamique de mutualisation des moyens et aussi d'utilisation de toutes les potentialités offertes, et ce bien évidemment dans le respect du droit ; 5) enfin, le CNRLT coordonne dans le domaine du renseignement et de la lutte contre le terrorisme les initiatives prises par la France en matière de coopération internationale et européenne.

Au-delà des évolutions juridiques, le CNRLT dispose désormais de moyens renforcés. Il bénéficie d'un adjoint ainsi que d'une équipe de quinze conseillers issus de tous les ministères et services, et qui ont la charge d'un domaine de compétence précis. Certains d'entre eux s'attachent à des thématiques nouvelles : la prospective et la relation avec le monde académique, les liens avec l'autorité judiciaire, les nouvelles technologies et le cyber, etc. Avec le staff, une trentaine de collaborateurs compose aujourd'hui la coordination. Et le président de la République m'a offert la chance – unique dans une vie administrative – de pouvoir choisir librement mes collaborateurs. J'ai pu recruter ceux que je considérais comme les meilleurs, et leurs corps d'origine ont accepté loyalement de les laisser partir. J'ai donc rappelé quelques personnes que je connaissais depuis mon passage à la DST mais qui avaient quitté le service intérieur. Ce n'était pas illégitime, avec le renforcement de la dimension contre-terroriste voulue par le président Macron, de faire appel à des collaborateurs issus du service en charge du sujet. Mais j'ai autant de gens

qui viennent de la DGSE. Au surplus, j'ai fait appel à d'autres profils ou l'on m'en a adressé d'autres. Au demeurant, si je prends le cas de mon adjoint Jérôme Léonnet[8], il est issu de la DST mais je n'avais jamais travaillé avec lui. Il présente surtout la spécificité d'avoir dirigé un service du deuxième cercle auquel je souhaitais envoyer un signal très clair d'ouverture. Ce n'était pas innocent.

Enfin, il a été institué un Centre national du contre-terrorisme (CNCT) au sein de la CNRLT, sorte d'état-major formé de conseillers de la CNR qui consacrent tout ou partie de leur temps à la lutte contre le terrorisme. Il marque la priorité stratégique que représente le contre-terrorisme pour le chef de l'État et pour le Gouvernement. Il ne s'agit donc, en aucun cas, d'une structure supplémentaire. Dans les faits, il est armé par dix des quinze conseillers, appuyés par trois analystes spécialisés. Certains y sont totalement dédiés comme les quatre conseillers qui suivent presque exclusivement le contre-terrorisme. D'autres y sont dédiés à temps partiel – sans que tout cela soit complètement normé –, à l'instar du magistrat chargé du lien avec le parquet de Paris ou encore de la commissaire divisionnaire de police qui suit le deuxième cercle dans les aspects de lutte contre le terrorisme comme dans les autres aspects de renseignement.

Cependant, la coordination n'est pas et ne doit pas être un service opérationnel. Nous ne prenons pas les affaires en main pour les traiter ou pour dire aux services ce qu'ils ont à faire. Notre pays dispose d'excellents services qui travaillent très bien. Nous nous plaçons à un niveau stratégique et veillons simplement à mettre chacun d'eux en situation d'accomplir au mieux sa mission et à vérifier en permanence que tous ceux qui peuvent concourir à cette mission le font dans des conditions optimales. Cet aspect de la coordination concerne jusqu'à la coordination technique, la mutualisation des moyens, etc. Nous mettons en œuvre une maïeutique pour exprimer des besoins qu'un service ne pourra pas nécessairement porter lui-même ou ressentir seul. Existe également une forte dimension institutionnelle afin de représenter les besoins réglementaires voire législatifs ou de moyens – notamment de moyens

techniques ; elle consiste enfin en une représentation extérieure à l'égard de l'ensemble de la sphère publique pour promouvoir une pédagogie sur les enjeux du renseignement ou les enjeux de la lutte contre le terrorisme.

Dans les faits, beaucoup d'idées sont nées ici, dans la tête de mes conseillers. À titre d'exemple, le CNCT a imaginé et fait vivre le principe du RETEX après chaque attentat réussi, déjoué ou échoué, non dans une perspective stigmatisante mais dans un dessein pédagogique. La pratique, peu courante au ministère de l'Intérieur où l'action peut être très cloisonnée, correspond à une discipline que les militaires s'imposent de longue date et avec bénéfice. Nous devons comprendre ce qui fonctionne bien pour le dupliquer et ce qui a mal marché pour le corriger, véritable exercice de modestie et de rigueur professionnelle. Ne se poser aucune question après un attentat, en répétant le mantra : "il n'y a ni faute, ni dysfonctionnement, ni angle mort" n'est pas une attitude responsable. Cette posture fataliste n'est pas admissible. La CNRLT a conduit les premiers RETEX en mai 2018, après l'attentat dans le quartier de l'Opéra à Paris[9], en présence des services et administrations impliqués dans la lutte antiterroriste. Depuis, nous systématisons cet exercice, à la satisfaction des services qui ont rapidement dépassé tout sentiment de méfiance et de scepticisme et compris tout l'intérêt que l'on pouvait collectivement tirer de ce travail. Et au-delà de la lutte contre le terrorisme, le principe du RETEX s'appliquera dorénavant à d'autres opérations relevant des domaines du renseignement.

De même, nous avons proposé un groupe de liaison entre les services pour prendre en charge les radicalisés qui sortent de prison, ou encore une unité qui va étudier les facteurs de déclenchement de passage à l'acte terroriste et le facteur de dangerosité des individus[10].

Dernier changement qui pourrait paraître anecdotique mais qui ne l'est guère, nous bénéficions de nouveaux locaux. La CNR première version s'est installée à ses débuts à l'hôtel de Marigny, puis a déménagé au 14, rue de l'Élysée[11]. La CNRLT née en juin 2017 a temporairement

repris les locaux du “14”, exigus pour la nouvelle configuration, avant d’investir, en décembre 2017, l’hôtel de Marigny. Cette implantation dans un lieu prestigieux, immédiatement voisin de l’Élysée, a été décidée par le président de la République. Attaché aux signes et aux symboles, ce dernier a souhaité marquer ainsi toute l’importance qu’il accorde à cette nouvelle institution. Autrement dit : le renseignement est stratégique, il s’agit d’un outil crucial de nombre de politiques publiques et à ce titre nos services doivent travailler de manière ordonnée et cohérente sous son égide. Il y a une géographie du pouvoir. »

S’OUVRIR SUR LE MONDE, ROMPRE LES ROUTINES, INNOVER

Quels sont les chantiers du coordonnateur ? Quelle action de modernisation de la communauté du renseignement entend-il conduire ? « On ne peut pas faire du renseignement sans comprendre le monde et savoir ce que les autres producteurs de connaissances, d’idées et de concepts écrivent. Les services de renseignement n’ont pas le monopole de l’intelligence du monde. Et quand ils le croient, la désillusion ne tarde pas. Or ce lien entre les services de force – police ou renseignement – et le monde des chercheurs et des enseignants n’est pas suffisamment établi en France. La relation n’est pas aussi fluide et banalisée que celle observée dans nombre de pays anglo-saxons. Afin de remédier à ce malentendu, l’un des quinze conseillers de la CNRLT a pour mission de se consacrer aux questions de prospective mais aussi au contact avec le monde académique français et étranger. Le but consiste à enrichir nos propres analyses et à tisser ces relations entre le monde opérationnel des services et celui de la recherche académique, de la création conceptuelle.

Nous avons déjà fait évoluer la situation de manière concrète. Je citerai quelques initiatives parmi d’autres. D’abord, deux fois par mois en moyenne, nous organisons ce que nous avons appelé les “Rencontres de Marigny”. Un chercheur français ou étranger vient nous exposer l’état de son travail sur un thème que nous avons choisi, devant un public

d’analystes des services de renseignement et d’administrations impliquées dans la lutte contre le terrorisme ; l’exposé est suivi d’échanges. Nous décentrons et élargissons le regard. Inversement, nous militons évidemment pour que le travail des opérationnels puisse nourrir la pensée des gens de recherche et d’enseignement qui ont besoin de cette expérience de terrain pour documenter leur réflexion.

Ensuite, nous avons décidé de faire évoluer l’Académie du renseignement vers un modèle plus “académique”. Ainsi fait-elle désormais appel de manière plus régulière à des universitaires pour ses enseignements afin de sortir d’un face-à-face administratif, forcément limité, de fonctionnaires parlant à des fonctionnaires. L’Académie va par ailleurs proposer des formations universitaires diplômantes pour les membres des services, en l’occurrence sur “l’analyse du renseignement”, au niveau licence puis master. La teneur des notes qui nous parviennent nous a en effet permis de constater qu’existaient au sein des services des différences d’approche méthodologique dans l’analyse. Nous avons constitué un groupe de réflexion et de proposition sur l’analyse pour essayer de normer quelque peu l’approche. Au demeurant, en tant que président du Conseil d’orientation de l’Académie du renseignement, je m’attache à ce que la formation soit de plus en plus partagée entre les services afin de créer une véritable communauté du renseignement. J’ai ainsi permis à quelques fonctionnaires des services du deuxième cercle d’intégrer les cycles de formation de l’Académie, notamment son cycle supérieur[12]. Je souhaite que nous parvenions, en particulier pour les analystes, à des parcours de carrière fluides permettant de passer d’un service à un autre ; que l’on sorte donc de carrières verticales au sein d’un même service pour des carrières composées permettant de dépasser les barrières de corps, de grades ou de corporations.

Enfin, toujours dans l’optique d’un resserrement des liens entre le renseignement et le monde académique, l’Académie du renseignement a créé un prix annuel récompensant un ouvrage et une thèse de doctorat traitant du renseignement, quelle que soit la discipline. Le CNRLT, aux

côtés d'une personnalité choisie en dehors du monde du renseignement, en préside le jury qui comprend cinq universitaires. Et nous avons d'autres ambitions encore pour les années à venir.

Sur un autre registre, dans la mesure où nous agissons et réagissons dans un champ qui dépasse le cadre national, j'ai recruté une conseillère, issue du corps diplomatique, spécifiquement chargée de comparer nos dispositifs avec ceux mis en œuvre à l'étranger. Pour établir cette comparaison – ce parangonnage constant, pour vérifier s'il existe de meilleures idées ou des travaux déjà réalisés –, elle mobilise le réseau des services mais aussi nos postes diplomatiques.

De même, j'ai déjà évoqué la présence d'analystes au sein de la CNRLT. Car les services, comme toute administration, peuvent avoir tendance à reproduire ce qu'ils savent faire là où il conviendrait d'innover davantage, poussés par l'actualité dans un monde qui se transforme, avec des techniques qui évoluent, etc. De fait, demeurent toujours des angles morts, des endroits un peu lointains que l'on n'explore pas. Maintenir un esprit d'anticipation requiert un effort, une tension constante. Nos analystes ne refont pas les analyses des services : les notes des services remontent, sont triées et vont aux autorités qui en ont besoin. Simplement, de temps à autre, lorsque l'on s'aperçoit que plusieurs services ont abordé un sujet de façon périphérique ou que celui-ci ne fait pas l'objet d'un travail spécifique, nos équipes s'en saisissent, rebouclent, travaillent, creusent et produisent un regard soit transversal, soit nouveau. Il s'agit non d'une “surcouche analytique” mais d'une approche différente, décalée.

L'initiative ne vient pas supplanter les groupes de travail abrités au SGDSN, même si nous en avons revu l'organisation avec l'ancien secrétaire général, Louis Gautier[13]. En effet, certains étaient déjà en place à l'époque où je dirigeais la DST et produisaient trop peu. Nous avons donc réaménagé le dispositif en supprimant ceux qui n'étaient plus en phase avec l'actualité, en en créant d'autres et en fixant une contrainte de production asservie à un calendrier. À la différence de ces groupes de

réflexion qui s'inscrivent sur un temps long, notre petite cellule d'analyse change de sujet toutes les semaines. Elle produit des notes sur des thèmes qui ne sont pas centraux ou nouveaux. Car, si en matière de terrorisme les services ont pris l'habitude de partager de l'information et de produire des notes ou des analyses communes, tel n'est pas le cas sur le type de thèmes que je viens d'évoquer.

Toutes ces réflexions prospectives doivent également nourrir les documents de cadrage des services de renseignement. Le premier d'entre eux, prévu par la loi renseignement, est la Stratégie nationale du renseignement que l'on doit notamment aux assemblées parlementaires chaque année. Celle-ci va faire l'objet d'une refonte en 2020. Vient ensuite le Plan national d'orientation du renseignement (PNOR), outil d'une grande importance puisqu'il fixe les priorités d'action des services afin qu'ils ne se dispersent pas. Nous le réactualisons et le modernisons donc régulièrement avec eux. Nous avons également souhaité le rendre plus accessible aux services qui doivent l'utiliser. Auparavant, il était entièrement classifié au niveau "secret défense" et était donc rangé dans le coffre du chef de service dont il ne sortait plus jamais, ce qui conduisait les opérateurs à perdre le réflexe de s'y référer. Le Conseil national du renseignement du 6 juillet 2018 a validé le nouveau document ainsi produit. Et, en complément du PNOR, j'ai souhaité innover en rédigeant des doctrines, partagées entre les services, dans chacun des grands domaines d'action du renseignement et de la lutte contre le terrorisme. De la sorte, les services connaissent leur cadre précis d'action, bénéficient de références opératoires en matière de renseignement et de sécurité économique, de lutte antiterroriste, et bientôt de contre-prolifération et de contre-espionnage. Ces doctrines précisent des définitions et des objectifs du PNOR, les compétences, les modes de transmission de l'information. Nous nous situons non au niveau stratégique ou opérationnel, mais au niveau du mode d'emploi. La coordination a tenu la plume, mais il s'agit de coconstructions. Précisément, la difficulté et l'utilité de la coordination résident dans ce qu'elle ne travaille pas seule.

C’est aussi pour cela que nous avons rapidement fait atterrir l’idée d’une *task force* considérable. Quinze conseillers, un coordonnateur, un adjoint et un peu de staff ne sauraient avoir ni la tentation, ni les moyens d’œuvrer à la place des services. Nous en dépendons plutôt. L’inverse serait illusoire et dangereux. À cent personnes, vous commencez à vouloir agir à la place des autres. Nous ne souhaitons absolument pas cela : nous prenons des idées, nous testons, nous interrogeons, nous incitons à une réflexion commune, nous coordonnons. Nous devons donc demeurer une structure souple et agile. »

CNRLT ET SERVICES : DES DESTINS LIÉS

Moyens accrus, pouvoirs renforcés, expérience et liberté du coordonnateur, innovations et volonté de briser les routines, etc., comment les services perçoivent-ils cet aiguillon qu'ils étaient si prompts à vouloir contourner par le passé ? « La nouvelle configuration n'a pas suscité d'inquiétude chez eux mais ils voulaient comprendre jusqu'où elle pouvait aller. Je reconnais que, au début, nous avons dû céder à une certaine “réunionite” pour caler nombre de choses (aujourd'hui, nous allégeons cette pratique, épuisante pour tout le monde). Par conséquent, les chefs de service – et pas uniquement ceux des grands services – se sont déplacés en personne pour observer, contrôler aussi. Une fois la confiance complètement établie, leurs adjoints concernés ont pris le relais pour les réunions que tiennent mes conseillers. Ils se sont rapidement alignés sur une base simple : responsabilité opérationnelle aux services, pilotage stratégique et coordination à la CNRLT.

J'ajoute que le DGSE Bernard Émié est un vieux camarade, nous avons appartenu au même cabinet de Jacques Chirac à l'Élysée il y a plus de vingt ans. Et il faut remarquer que, huit jours après la création de la CNRLT, c'est au cours du même Conseil des ministres qu'ont été nommés les nouveaux DGSI, DGSE et CNRLT[14]. Cette simultanéité a un sens : nous avons été nommés le même jour pour faire le même boulot. Nous sommes

absolument sur la même ligne et je dois veiller à ce que cette position demeure rectiligne.

Nous nous voyons régulièrement : c'est un plaisir, et non une diplomatie. Tous les quinze jours, après le Conseil de défense, je réunis les six directeurs des services du premier cercle, et une fois par mois les principaux responsables du deuxième cercle. Au-delà de ces rendez-vous, mon adjoint, les conseillers ou moi-même avons de multiples occasions de rencontrer les cadres des services, tant du premier que du deuxième cercle, lors des nombreuses réunions et autres groupes de travail que nous pilotons, suscitons, ou auxquels nous sommes conviés. L'interaction est quotidienne, et ce dans tous les domaines. Nous ne vivons donc pas en vase clos, mais dans une étroite collaboration avec les services. »

Cette collaboration s'étend-elle à des services étrangers ? Pierre de Bousquet est catégorique : « Le CNRLT n'a pas vocation, sauf exception quand ils le demandent expressément, à rencontrer des chefs de services de renseignement. Ce travail incombe aux services. En revanche, je rencontre mes homologues étrangers. Je le fais par exemple dans le cadre du “Club de Paris” qui regroupe quinze coordonnateurs européens du renseignement. Ou encore lors de rencontres bilatérales en France ou à l'étranger. À ce titre, j'ai par exemple noué un contact très régulier avec le DNI ou avec le secrétaire d'État qui assure les mêmes responsabilités auprès de la Chancellerie allemande. »

Une présidentialisation accrue ?

L'accroissement des prérogatives précédemment évoqué a naturellement réveillé une critique formulée contre Nicolas Sarkozy lors de la création du CNR en 2008 : celle de la présidentialisation du renseignement. Pierre de Bousquet ne partage pas cette opinion : « Il faut probablement raisonner moins en termes de pouvoir que de cohérence et d'efficacité. Cette réforme importante correspond à un double besoin de pilotage d'une politique publique sensible et de professionnalisation du conseil apporté au président de la République sur une fonction spécifique au sein de l'État. De même que le Président dispose d'un état-major particulier pour le conseiller en matière militaire et d'une cellule diplomatique pour le conseiller sur les relations internationales, il était opportun qu'il se dotât d'une instance comparable pour le renseignement devenu un outil majeur de la souveraineté nationale et de son indépendance stratégique. Il a donc été ajouté à ses deux bras militaire et diplomatique un troisième : le coordonnateur et la coordination.

Dans cette perspective, ma fonction revêt deux dimensions : la première est tournée vers le président de la République, je suis son conseiller pour le renseignement et la lutte contre le terrorisme. Ce rôle de conseiller s'exerce aussi auprès du Premier ministre, rendu destinataire de toutes les notes adressées par mes soins au président de la République. Je suis *de jure* le conseiller du président de la République, et *de facto* celui

du Premier ministre. La formule est un peu audacieuse mais traduit ma vision des choses. J'ajoute que, si le coordonnateur est fonctionnellement rattaché au président de la République, il n'appartient pas au cabinet du chef de l'État. Et la coordination est administrativement "portée" par le Secrétariat général du Gouvernement[15]. En effet, la CNRLT n'est pas un organe politique, mais un outil technique au service du président de la République et du Premier ministre. Nous devons demeurer des techniciens, attachés en cela à des diagnostics et à des propositions dégagées de considérations qui pourraient apparaître comme partisanes. En outre, la présidence de la République ne dispose pas de service en propre. À titre d'exemple, la Garde républicaine, qui assure la sécurité du palais, relève de l'autorité du ministre de l'Intérieur car elle dépend de la Direction générale de la gendarmerie nationale.

Le lien avec le Gouvernement – et notamment son chef – s'avère d'autant plus important que le renseignement est devenu une dimension stratégique des politiques publiques. Il y a une politique publique du renseignement mais le renseignement gagne un ensemble d'autres terrains, comme l'économie ou la sécurité économique, sujets qui relèvent du Gouvernement et du Premier ministre. Dans cet esprit, j'assiste toutes les semaines au Conseil de défense et de sécurité nationale où se prennent les décisions majeures dans mon domaine de responsabilité.

La seconde dimension de ma fonction est tournée vers les services. À ce titre, je conçois la coordination comme le lieu du pilotage et de la représentation institutionnelle de la communauté du renseignement. En utilisant une image musicale, j'agis comme un chef d'orchestre s'assurant que tous les instrumentistes jouent en harmonie la même partition. Il ne m'appartient pas de jouer moi-même d'un instrument de musique mais de m'assurer que tous exercent leur art sans fausse note. En termes plus militaires, je dirais que la CNRLT remplit une fonction stratégique et non tactique ; elle ne le fait pas directement mais s'assure que les autres le font bien. En ce sens, j'ai la conviction que la CNRLT a un bel avenir car,

ancrée au cœur du régalien, elle correspond à un besoin pour la bonne marche de l'État. »

En théorie, Pierre de Bousquet de Florian bénéficie de toutes les conditions pour que les errements connus par ses prédécesseurs ne se reproduisent pas : de nouvelles prérogatives qui soldent les questionnements passés, une équipe renforcée, une préséance sur les chefs de services de renseignement. De ce fait, les compétences conférées à la CNRLT poussent dans ses retranchements le modèle de la Cinquième République au sein de laquelle seul le Premier ministre dispose de l'administration. Le recul permettra d'observer si ces modifications ont porté leurs fruits. On notera toutefois que la question des arbitrages budgétaires reste pendante. En ce sens, le modèle du DNI n'a constitué qu'une partie de l'inspiration.

APPENDICES

COORDONNER LES SERVICES DE RENSEIGNEMENT UNE COMPARAISON DANS L'ESPACE ET DANS LE TEMPS

L'histoire du CNR, celle d'une institution évolutive en fonction des hommes et du contexte, pourrait dérouter tant elle paraît heurtée, accumulant les avanies, hostilités et dysfonctionnements. D'autant que l'ambition semble cohérente puisqu'il s'agit pour l'État de rationaliser son fonctionnement, d'accroître la sécurité des citoyens et de mieux défendre les intérêts de la nation.

Pourtant, elle ne s'avère ni inédite ni sans équivalent. En effet, elle s'inscrit comme un aboutissement de cinquante années de tâtonnements. Car la Cinquième République n'a guère ménagé de place au renseignement, ou alors de manière inconstante, voire chaotique. En ce sens, la décision de Nicolas Sarkozy tire une partie des enseignements du passé et tente de remédier aux principaux errements constatés. Les défauts qu'elle reconduit sont donc presque consubstantiels à cette sphère d'activité de l'État, ce qu'un rappel historique permet de constater.

De même, un pas de côté vers les États-Unis, si souvent cités en exemple par les coordonnateurs, offre une vision plus contrastée de ce modèle qui porte lui aussi les stigmates d'une histoire mouvementée, parfois très présente. Le poste de *Director of National Intelligence* n'allait pas de soi lors de sa création et s'est heurté à nombre de difficultés similaires à celles décrites par les coordonnateurs. Toutefois, il est parvenu à s'imposer et, toutes proportions gardées, sa trajectoire peut inspirer les esprits les plus réformateurs.

L’exemple américain Le *Director of national intelligence* (DNI)

À la suite des attentats du 11 septembre 2001, les États-Unis ont procédé à un véritable *big bang* du renseignement par le biais de la loi de 2004 relative à la réforme du renseignement et la prévention du terrorisme[1]. Le Congrès a alors approuvé la réforme la plus complète de la communauté du renseignement américain depuis sa création et a notamment institué la fonction de DNI en lieu et place de celle de *Director of Central Intelligence* (DCI), créée en janvier 1946. Au-delà d’un simple changement de nom, le poste de DNI, qui voit le jour le 21 avril 2005, est surtout dissocié de celui de directeur de la CIA afin d’affirmer son indépendance et pour éviter que la conduite d’une agence de renseignement ne le distraie de ses fonctions de coordonnateur. En outre, il est très clairement positionné comme conseiller du Président pour les questions de renseignement liées à la sécurité nationale et pour la mise en œuvre du programme national de renseignement.

La loi pose également les prémices d’un contrôle sur le budget national du renseignement (*National Intelligence Program*, NIP) au profit de la nouvelle entité de coordination. Toutefois, les débats ayant présidé à l’adoption de ce texte ont vu affleurer d’importantes divergences

concernant les attributions particulières à confier au DNI en matière de préparation et d'exécution des budgets des grandes agences de renseignement du ministère de la Défense (Departement of Defense, DoD). *In fine*, la réforme a conféré au DNI des attributions budgétaires inédites mais relativement cosmétiques car elles se limitent à un pouvoir de contrôle et de surveillance sans que celui-ci ne soit trop contraignant et ne concerne la CIA. En outre, si le législateur a énoncé un principe, il a laissé le soin à d'ultérieures directives présidentielles de lui donner corps. Cependant, aucune directive ne viendra par la suite confirmer cette autorité du DNI et les agences sont restées financièrement indépendantes de tout contrôle externe.

James R. Clapper aux commandes

L'incapacité des services à se reformer et à anticiper la menace a suscité de nombreux reproches du Congrès au sujet du manque d'autorité du DNI sur les seize agences de renseignement[2] placées sous son autorité. La crise ouverte entre la CIA et le DNI sur la nomination des chefs de postes de la CIA dans les ambassades américaines – tranchée par le président Obama en faveur de la première – en a constitué l'une des manifestations les plus récentes. Aussi, lorsque le secrétaire d'État Robert Gates lui propose le poste de DNI en avril 2010, la première réaction de James R. Clapper consiste à refuser : « En moins de cinq ans, j'avais vu trois DNI successifs lutter pour assumer la responsabilité d'occuper un poste au niveau du Cabinet sans avoir cependant une autorité législative reconnue. Le DNI doit exercer les fonctions de conseiller principal du Président et diriger, intégrer et gérer le budget consolidé de dix-sept organisations de renseignement disparates, en les transformant en une véritable communauté du renseignement, mais sans avoir aucune autorité sur aucun organisme. […] Je n'étais pas sûr qu'il soit possible de faire le travail de DNI[3]. »

Quatrième directeur nommé en cinq ans, James R. Clapper prend, à soixante-neuf ans, la responsabilité d'une charge considérée comme ingérable, comme en atteste l'accueil que lui réserve le sénateur Kit Bond le matin de son audition : « *Welcome to our* annual *DNI confirmation*[4]. »

L'échec de Clapper aurait sans doute conduit le Congrès à revoir en profondeur le poste de DNI, voire à le supprimer. Il restera finalement plus de six ans en fonction et aura le temps de se hisser au rang d'animateur actif et respecté de la communauté du renseignement (*Intelligence Community*, IC).

Il est vrai que son parcours le désignait pour occuper ces fonctions : ancien des services, nommé par deux fois à la tête d'une agence de renseignement (une fois en uniforme – la Defense Intelligence Agency, DIA – et une fois en costume – la National Imagery and Mapping Agency) après un passage dans le privé. En particulier, son expérience chez GeoEye, BAE Systems, SRA International, Booz Hamilton, tous partenaires *contractors* des services de renseignement, lui a offert l'occasion d'évaluer la pertinence des tâches externalisables dans ce domaine stratégique. Enfin, il avait déjà subi le lourd processus d'une nomination au Congrès lors de sa désignation comme *Under Secretary of Defense for Intelligence* (USD[I]), son premier poste de coordination des agences du ministère de la Défense.

Conscient des défis de ce poste dont il avait déjà observé les limites, James R. Clapper pose certaines conditions à sa nomination. Il formalise cette nécessité dans une lettre au président Obama : « La perception et la substance de vos interactions avec le DNI sont cruciales. Si vous traitez systématiquement le DNI comme votre conseiller principal en renseignement, cela lui permettra de renforcer son poste… Si, de l'autre côté, vous communiquez directement avec le directeur de la CIA, sans au moins en avertir – ou de préférence en impliquant le DNI –, la stature et l'autorité implicite du DNI seront marginalisées en conséquence[5]. »

James R. Clapper demande également au directeur de la CIA Leon Panetta que son premier adjoint procède de son service : « quelqu'un qui aurait une connaissance de l'intérieur, de la crédibilité et de l'influence auprès de l'agence, quelqu'un qui pourrait couvrir mes angles morts lorsque les problèmes de la CIA se poseraient[6] ». La CIA offre alors son numéro 3, Stéphanie O'Sullivan.

D’une manière générale, James R. Clapper dresse le portrait du DNI idéal : « Paternaliste, sage, […] réunissant ses pairs autour d’une idée, plutôt que par le biais d’ordres et injonctions. De plus, j’ai soutenu l’idée que seul un agent de renseignements de carrière […] pourrait présider toute la communauté sans être dérangé par la gestion d’une grande agence complexe[7]. » Le caractère stratégique du budget, et avec lui la nécessité d’une gestion en bon père de famille, prennent une part déterminante dans ce portrait et expliquent la ligne adoptée par Clapper.

Follow the money !

Dès les premières semaines de sa prise de fonctions, le DNI va établir une autorité budgétaire sur la communauté américaine du renseignement. Après un accord avec le secrétaire à la Défense, Robert Gates, il obtient le contrôle administratif d’une partie des investissements du DoD, soit 53 milliards de dollars (27 milliards resteront aux mains du Pentagone pour le renseignement militaire). Pour avaliser cette réforme, en septembre 2010, la Chambre et le Sénat adoptent une loi qui octroie, par ailleurs, aux comités de surveillance du Congrès une visibilité accrue sur les efforts de renseignement de la nation.

Désormais, le DNI a la capacité de conduire une revue financière du budget de chaque agence de renseignement et de réaliser une évaluation de leurs ressources humaines. Il peut également mener les analyses de vulnérabilité de chaque nouveau système de renseignement majeur. Il dispose d’un droit de regard sur toute modification des coûts d’acquisition d’une capacité de renseignement avec la possibilité d’y mettre un terme, s’il le juge nécessaire. Le DNI est en charge, entre autres compétences, de la planification budgétaire de l’IC sur le long terme, en soumettant les prévisions budgétaires pluriannuelles pour le NIP en coordination avec le Bureau de la gestion et du budget.

Par conséquent, ces nouvelles dispositions confèrent au DNI une véritable autorité de gestion sur l'ensemble de la communauté du renseignement ; elles complètent les dispositions de la loi de 2004 sur la réforme du renseignement. Les frustrations des CNR français en ce domaine trouvent un écho particulier dans cet exercice comparatif d'une réforme réussie.

Partager le renseignement

Une autre condition posée par James R. Clapper pour devenir DNI suppose de disposer de la latitude nécessaire pour réformer son administration. Dès le mois d'août 2010, il annonce la création d'un nouveau poste de directeur adjoint pour l'intégration du renseignement (*Deputy Director of National Intelligence for Intelligence Integration*), issu de la fusion des fonctions de directeur adjoint pour l'analyse et de directeur adjoint pour le recueil. Robert Cardillo, directeur adjoint de la DIA, est le premier à occuper cette fonction. Car James R. Clapper a institué l'intégration du renseignement en principale mission de l'Office of the Director of National Intelligence (ODNI).

Dans la même perspective, en 2012, il lance l'initiative *Intelligence Community Information Technology Enterprise* (IC ITE)[8] afin de créer un poste de travail informatique commun pour l'ensemble de la communauté du renseignement. La tâche est considérable car il s'agit de passer d'un réseau d'agences ségrégé à un modèle commun et interopérable. L'ambition de ce projet consiste également à réduire la dépendance de l'IC aux fournisseurs de service informatique tout en poussant vers plus de partage de données en interne. Le chiffrement et la capitalisation du recueil sur les médias sociaux figurent également au rang des priorités.

En dépit des nombreuses crises qu'il a dû affronter (The Four S's : Sequestration, Snowden, Syria, and Shutdown[9]), James R. Clapper a

réussi à transformer cette mission impossible de coordination à une période délicate pour les États-Unis. Le DNI est désormais plus que l'animateur de l'IC, il occupe une place centrale dans le dispositif démocratique en particulier dans les épisodes de tensions internes comme internationales. Au moment où le débat politique devient plus polarisé et partisan, cette fonction de garant en dernier ressort de la vision de la menace et des moyens pour y faire face est cruciale pour la communauté du renseignement mais aussi plus largement pour les intérêts du pays.

RENSEIGNER DONALD TRUMP : ENTRETIEN AVEC DANIEL R. COATS

À la différence de son prédécesseur qui était issu du sérail du renseignement, Daniel R. Coats appartient au milieu politique : membre de la Chambre des Représentants puis du Sénat, il a également occupé des fonctions d'ambassadeur pendant plusieurs années. Nommé par Donald Trump en mars 2017 à la tête de l'ODNI, il doit précisément déployer ses talents de diplomate pour s'imposer dans un climat d'extrême tension entre le président des États-Unis et les services de renseignement : tandis que ces derniers rendent publiques des positions inverses à celles prises par l'hôte de la Maison-Blanche, celui-ci les fustige publiquement et tente d'éroder leur crédibilité.

Ainsi, le Russiagate constitue-t-il un trouble majeur pour le DNI dans la mesure où les services ont confirmé la crédibilité de l'accusation d'ingérence russe dans le processus électoral américain au profit du candidat victorieux[10]. Pis, trois jours avant le sommet d'Helsinki entre Donald Trump et Vladimir Poutine[11], Robert Mueller, le procureur spécial chargé d'enquêter sur ce dossier, inculpe 12 agents du renseignement russe pour le piratage des ordinateurs du Parti démocrate ; le DNI n'aura pas d'autre choix que de confirmer cette ingérence étrangère, relançant les tensions entre l'IC et le président Trump dont la collusion avec la Russie sera finalement écartée par Robert Mueller.

Quelques semaines plus tard, le 5 septembre 2018, la publication dans le *New York Times* d'une tribune au vitriol d'un collaborateur proche du Président qui préfère garder l'anonymat[12] oblige le DNI à en nier publiquement la paternité, preuve du climat de défiance entre la Maison-Blanche et son conseiller renseignement.

La tension atteint son paroxysme le 29 janvier 2019 à la suite de la publication par le DNI du rapport annuel sur les « menaces mondiales[13] ». Car celle-ci intervient quelques jours avant le discours présidentiel sur l'état de l'Union[14] devant le Congrès. Or, le document contredit les positions du Président américain sur la dénucléarisation de la Corée du Nord, la défaite de Daech au Levant, la menace russe, l'Iran et le changement climatique. Auditionné le même jour par la Commission du renseignement du Sénat, le DNI Daniel R. Coats dresse un constat cinglant sur la politique étrangère du Président car, selon lui, « certains alliés et partenaires des États-Unis cherchent à acquérir une plus grande indépendance par rapport à Washington en réponse à leurs perceptions de l'évolution de la politique américaine en matière de sécurité et de commerce ». Une fois de plus, les publications du DNI et des services semblent se télescoper avec les prises de positions du Président. Posture d'équilibriste que permet la Constitution américaine et ses mécanismes de *checks and balances*[15]. La réponse de Trump passera par Twitter : « Les services secrets devraient peut-être retourner à l'école. »

Dans ces moments de troubles, quel rôle le DNI assume-t-il au sein de l'IC mais aussi à l'égard des alliés des États-Unis ? Comment cette institution fonctionne-t-elle dans un écosystème complexe ? Daniel R. Coats livre quelques explications. Lui qui a siégé à la commission sénatoriale au renseignement détaille les étapes qui ont précédé sa prise de fonctions : « Le processus de nomination au poste de directeur du renseignement national (DNI) est identique à celui applicable à tout autre poste nécessitant une confirmation par le Sénat américain. Une fois le candidat désigné par le Président, il doit recueillir l'approbation du comité

qui, au sein du Congrès, contrôle l'agence gouvernementale en question. Dans le cas du DNI, il s'agit de la Commission sénatoriale au renseignement[16] qui organise une audition au cours de laquelle les sénateurs interrogent le candidat sur ses qualifications pour occuper le poste. À l'issue de cette audition, la commission procède à un vote : si l'impétrant obtient une majorité en sa faveur, sa candidature est ensuite soumise au vote de l'entier Sénat ; à nouveau, si une majorité confirme ce choix, le nommé prête alors serment pour entrer en fonction. Il faut préciser qu'il n'existe pas de durée du mandat du DNI ; il demeure en poste tant que le Président le souhaite. »

Daniel R. Coats a donc suivi ce processus extrêmement normé : désigné par le président Trump le 5 janvier, son audition a eu lieu le 28 février ; le 9 mars, la Commission approuve sa nomination par 13 voix contre 2. Six jours après, le Sénat confirme ce choix par 85 voix contre 12 ; son mandat débute alors le lendemain, le 16 mars, après avoir prêté serment.

Fonction éminemment exécutive, le DNI n'en conserve pas moins des relations étroites avec un Congrès qui l'a choisi en dernier ressort : « L'ODNI fournit régulièrement au Congrès des briefings sur divers sujets de préoccupation. Tenir le Congrès "pleinement et entièrement informé" est une exigence statutaire de l'ODNI et de l'IC en vertu de la loi sur la sécurité nationale de 1947. Les commissions de contrôle sont la Commission sénatoriale au renseignement déjà citée et la commission au renseignement de la Chambre des Représentants[17], même si nous pouvons également être auditionnés par d'autres commissions parlementaires si nécessaire. »

Gigantisme du renseignement américain

« La communauté du renseignement se compose de 17 services (16 agences et mes équipes de l'ODNI) qui assument chacun un pan

spécifique de notre mission commune.

Les agences de l'IC alimentent les responsables des différentes administrations, de l'armée américaine, du Congrès ainsi que des autorités fédérales, étatiques et locales. L'étendue et la portée des produits varient considérablement en fonction du destinataire :

– un certain nombre d'administrations comptent en leur sein des agences de renseignement qui leur fournissent ainsi un soutien direct et adapté. C'est le cas pour le département d'État, le département du Trésor, celui de l'énergie, de la Sécurité intérieure, de la Justice ou de la Défense ;

– le ministère de la Défense supervise quant à lui plusieurs organisations de l'IC, telles que la DIA, la NSA, la National Reconnaissance Organization (NRO) et la National Geospatial Intelligence Agency (NGIA). Les armées disposent également chacune d'organismes de renseignement leur fournissant un soutien adapté.

Au sein l'IC, seuls l'ODNI et la CIA ne relèvent pas directement d'un ministère. C'est pourquoi, ils fournissent le soutien le plus large possible aux responsables en charge de notre sécurité nationale. Nous travaillons bien évidemment ensemble et en totale collaboration.

J'entretiens des contacts réguliers avec les différents dirigeants de l'IC. De même, ils se réunissent périodiquement pour me conseiller et me soutenir dans le pilotage, la gouvernance et la gestion de la communauté. Cela implique de débattre et d'échanger sur les politiques, les objectifs et les priorités de la communauté, tout en s'assurant de la capacité pour chacun de s'acquitter de sa mission. Le Président et les membres siégeant au Conseil national de sécurité peuvent également solliciter directement les responsables des agences et le DNI peut épisodiquement estimer que le Président doit rencontrer une agence en particulier sur un sujet déterminé. »

Au cœur de la vie des agences

« Après la prestation de serment, le DNI devient le principal conseiller du président des États-Unis pour les questions renseignement. Je dispose à ce titre d'équipes dédiées (l'ODNI) qui forment une agence indépendante chargée de coordonner l'IC. Grâce à cette structure, je peux assumer mes différentes missions.

Je supervise la production et la diffusion de la synthèse quotidienne, le *President's Daily Brief* (PDB). Il s'agit d'une synthèse des différentes sources de renseignement – classifiées ou ouvertes – réalisée six jours par semaine par des personnels dédiés au sein de mes équipes. Ce document est conçu pour fournir la meilleure analyse et les idées les plus précises sur la sécurité nationale en provenance de l'ensemble de la communauté du renseignement afin d'aider le Président et les principaux responsables politiques à prendre des décisions éclairées. Certains PDB rédigés au profit de précédents Présidents[18] ont d'ailleurs été déclassifiés et sont désormais accessibles au public. Il s'agit d'un travail coordonné auquel peuvent contribuer tous les membres de la communauté. D'une manière générale, cette dernière collabore régulièrement pour diffuser ce type de document à l'attention du Président et des principaux décideurs, qu'il s'agisse d'une production régulière à l'instar du PDB ou de notes en réponse à une commande. Au demeurant, le Président, en fixant des priorités dans le cadre de la Stratégie de sécurité nationale[19], oriente ce travail.

De même, j'organise plusieurs fois par semaine, en compagnie d'un petit groupe de personnes, des briefings du Président sur les sujets majeurs dans le domaine du renseignement.

Je prends également part aux échanges tenus au sein du Conseil de sécurité nationale[20] aux côtés du Président afin de fournir aux responsables politiques le meilleur renseignement possible. Toutefois, le DNI ne réalise pas de recommandations particulières. Si j'appartiens au cabinet du président Trump, tel n'a pas toujours été le cas de mes prédécesseurs ; ils n'en demeuraient pas moins les principaux conseillers pour toutes les questions de renseignement.

Cependant, le cœur de la mission du DNI consiste à diriger la communauté du renseignement afin qu'elle partage le renseignement produit, mais également à maximiser ses capacités et sa productivité. Cela suppose de synchroniser la collecte, l'analyse et le contre-espionnage dans une perspective de fusion et dans une dynamique d'équipe.

Sur le plan organisationnel, le DNI contrôle le pilotage des centres de la communauté du renseignement compétents en matière de contre-terrorisme, contre-prolifération, contre-espionnage et de cybermenaces.

Le DNI nomme également des responsables nationaux du renseignement[21], qui seront les principaux conseillers techniques pour tous les aspects du renseignement liés à certaines régions, certaines missions ou certains domaines. Ces responsables nationaux du renseignement parlent aux décideurs d'une même voix pour orienter et guider les activités de collecte et d'analyse. Ils élaborent des stratégies unifiées de renseignement[22], moyens idoines pour échanger sur les priorités à suivre mais également pour réussir la bonne intégration du renseignement.

La supervision du renseignement constitue un moyen de s'assurer que la communauté travaille conformément à la loi, dans le respect des droits et libertés individuelles qu'elle contribue à protéger, et en collectant les renseignements essentiels.

Diriger et coordonner l'IC peuvent être assumés de différentes manières et dépendront toujours de la personnalité du ou des dirigeants. Toutefois, le rôle du DNI repose sur deux principes fondamentaux : 1) il dispose de l'autorité budgétaire sur la totalité des crédits du renseignement et 2) n'assume pas le contrôle opérationnel des agences qui relève de leurs directeurs. »

Les cordons de la bourse

« Le budget du renseignement américain comprend deux composantes principales : le Programme national de renseignement[23] (NIP) et le Programme de renseignement militaire[24] (MIP). Le premier comprend tous les programmes, projets et activités de l'IC ainsi que tout programme défini conjointement par le DNI et les chefs de département ou d'agence, ou encore par le DNI et le Président. Quant au second, il est supervisé par le sous-secrétaire à la Défense pour le renseignement (USD[I]) et coordonné par le DNI ; son périmètre est bien évidemment décidé à l'aune des efforts concédés pour le Programme national de renseignement.

D'une manière générale, le DNI est chargé de déterminer le budget consolidé pour le NIP en étroite coordination avec les composants de l'IC, y compris avec l'USD(I) dans le cadre de ses attributions telles que déjà évoquées. En outre, mes équipes supervisent le système de planification, de programmation, de budgétisation et d'évaluation du renseignement[25] destiné à définir le NIP en fonction des buts et objectifs de la Stratégie nationale du renseignement. À cette fin, l'ODNI, avec l'aide de l'USD(I), fournit des documents d'orientation essentiels pour éclairer la planification, la programmation et la budgétisation qui, une fois validées, sont intégrées dans le budget présidentiel[26]. Toutes les composantes de la communauté du renseignement participent pleinement à l'ensemble des phases de la budgétisation et sont chargées de produire la synthèse des crédits budgétaires à l'attention du Congrès[27] afin de justifier leurs lignes au sein du budget présidentiel. L'ensemble de ce processus est supervisé par l'administration présidentielle, en particulier le Bureau de la gestion et du budget[28].

Une fois adopté le budget du NIP, les agences de l'IC exécutent leurs missions et activités de renseignement conformément aux crédits et autorisations budgétaires. Dans ce cadre, l'ODNI évalue périodiquement l'exécution des budgets, avec l'aide de l'USD(I), du contrôleur du département de la Défense[29] et du Bureau de la gestion et du budget, afin de s'assurer que les crédits et dépenses correspondent aux objectifs fixés

et permettent d'atteindre les réalisations et les résultats attendus. Après notification aux commissions de contrôle du Congrès[30], des procédures existent pour modifier les lignes budgétaires des agences en fonction d'impératifs nouveaux. »

Parler entre alliés

« L'ODNI entretient des relations avec de nombreux pays pour faire face aux menaces communes et également surveiller la manière dont les renseignements produits sont partagés avec des partenaires étrangers. Les différents services de renseignement américains entretiennent également leurs propres relations bilatérales. Le DNI travaille en étroite collaboration avec tous les membres de la communauté nationale du renseignement pour partager et mettre en œuvre des retours d'expérience sur ces partages d'informations. La communauté partage également ces enseignements avec leurs partenaires bilatéraux pour renforcer la coopération.

Dans ce cadre, la France est un partenaire clé des États-Unis ; nos deux pays travaillent ensemble sur un large éventail de questions d'importance mutuelle. J'ai rencontré plusieurs fois mon homologue français et nous maintenons une communication soutenue grâce à de fréquents échanges téléphoniques. J'apprécie notre relation et espère qu'elle continuera à se développer dans les années à venir. »

L'histoire et les prérogatives du DNI constituent un intéressant point de comparaison pour les coordonnateurs français car, toutes choses égales par ailleurs, la mission semble emporter des problématiques et difficultés similaires. De ce point de vue, le levier budgétaire incarne un puissant instrument de pouvoir dont le CNR a toujours été dépourvu du fait de sa localisation à l'Élysée. Mais les obstacles initiaux posés au DNI et sa

capacité à les surmonter ménagent les plus grands espoirs pour ses homologues français.

Les essais de coordination depuis 1958
L’échec du Premier ministre

Depuis 1958, l’institutionnalisation du renseignement a connu des bégaiements dont la connaissance aurait permis d’éviter certains des écueils constatés à partir de 2008. De Charles de Gaulle à Nicolas Sarkozy, des lignes de force se dessinent qui instruisent le responsable politique et éclairent le réformateur.

La défiance gaullienne : une coordination en déshérence

Charles de Gaulle n'aimait guère les services de renseignement, sa formation militaire ne le disposant pas favorablement à l'égard de ces administrations qui ont longtemps vécu une marginalisation au sein des armées. Par ailleurs, il s'affirmait bien moins présidentialiste que ses thuriféraires et successeurs ne l'ont laissé entendre. Rien d'étonnant dès lors à ce que, dans l'esprit de l'article 21 de la Constitution qui confie la responsabilité de la défense nationale au Premier ministre, et selon l'inclination du président de la République, l'article 13 de l'ordonnance du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la défense dispose : « sous l'autorité du Premier ministre, l'orientation et la coordination des services de documentation et de renseignement sont assurés par un Comité interministériel du renseignement » (CIR). En outre, le Service extérieur de documentation et de contre-espionnage (le SDECE) [1] relevait alors de l'hôtel de Matignon.

Mais, preuve du désintérêt général suscité par cette matière, le décret d'application prévu par l'ordonnance sera publié uniquement trois ans plus tard, le 17 octobre 1962, sous la signature de Georges Pompidou, alors Premier ministre. Si Michel Debré déployait une énergie réformatrice dans d'autres pans du renseignement – comme en témoigne la création du Groupement interministériel de contrôle [2] (GIC) par une

décision non publiée du 28 mars 1960 –, il n’a pas estimé important de mettre en œuvre les dispositions relatives au CIR. La France était pourtant en pleine guerre d’Algérie. Et si Constantin Melnik, aussi emblématique qu’énigmatique conseiller de Michel Debré, a longtemps accrédité la thèse selon laquelle le Premier ministre avait alors exercé un plein pouvoir en matière de renseignement, il a depuis relativisé cette assertion à l’occasion de la réédition de ses mémoires[3].

À l’imitation de son prédécesseur, et en dépit de la publication du décret précité, Georges Pompidou ne manifestera guère plus d’intérêt pour le renseignement, comme en atteste la décision du président de Gaulle de lui retirer la tutelle du SDECE en 1966, après le scandale de l’affaire Ben Barka. Le chef de l’État estimait en effet que la supervision relâchée de l’hôtel de Matignon expliquait en partie la défaillance supposée.

D’une manière générale, l’historien Sébastien Laurent a démontré que les chefs du Gouvernement de la période 1958-1974 se sont désintéressés du renseignement[4]. Ils n’ont guère accordé d’attention au CIR, préférant déléguer cette tâche au SGDN. Ce dernier peinait pourtant à pallier la carence d’attention du chef du Gouvernement ; il a donc transformé les réunions en exercice routinier et bureaucratique, contribuant ainsi à dépouiller l’instance de toute dimension stratégique.

L'ALLERGIE GISCARDIENNE

Valéry Giscard d'Estaing n'éprouve aucune appétence particulière pour le domaine de la sécurité. Pis, Philippe Sauzay, son chef de cabinet à l'Élysée[5], concède une désaffection voire une méfiance, tandis que Jean Riolacci, proche conseiller à partir de 1977, évoque une « allergie[6] ». Dans cet esprit, sur 222 conseils restreints en sept ans, le Président en consacre seulement trois à la sécurité. De surcroît, aucun conseiller présidentiel ne suit ces questions même s'il faut reconnaître que la « proximité personnelle entre Valéry Giscard d'Estaing et son ministre de l'Intérieur Michel Poniatowski était telle que l'ensemble des rapports entre l'Élysée et le Gouvernement sur le plan de la sécurité était complètement faussé[7] ».

Plus spécifiquement, le chef de l'État ne semble pas investir le sujet du renseignement. Il n'a jamais reçu ni le directeur de la DST (raison sans doute pour laquelle le service n'a pas souhaité l'informer de l'affaire Farewell[8]), ni celui de la DCRG, et n'entretient guère de relations plus étroites avec le SDECE[9] et son directeur, Alexandre de Marenches. De fait, il paraît cantonner le service extérieur à des missions mineures[10], ce dont se plaint son directeur[11]. Car le président de la République juge médiocre sa production et, selon Philippe Mestre[12], directeur de cabinet du Premier ministre Barre, « pensait qu'il savait mieux qu'Alexandre de Marenches ce qui se passait dans le monde et qu'il n'avait pas besoin qu'il le renseigne ».

En parfaite harmonie avec leur chef, les collaborateurs élyséens boudent les services de renseignement. Les secrétaires généraux de l'Élysée partagent d'ailleurs son opinion : Claude Pierre-Brossolette se remémore la « très grande pauvreté[13] » et le caractère douteux des informations fournies tandis que son successeur, Jean François-Poncet, se déclare « frappé par la médiocrité des informations qui arrivaient[14] ». Le diplomate estime que les télégrammes du Quai d'Orsay se révélaient plus précieux.

Si Jean Sérisé, proche parmi les proches, recevait initialement la production de la DCRG sans l'avoir sollicitée, il a rapidement demandé que cet envoi cesse. Même si le conseiller assiste parfois aux réunions du CIR (voir *infra*) et partage à plusieurs reprises la table d'Alexandre de Marenches, il n'effectue aucune supervision des questions de renseignement.

Victor Chapot, chargé de mission auprès du président de la République, marque une attention particulière pour le SDECE, mais il ne s'agit pas d'un suivi rigoureux ; Michel Roussin, directeur du cabinet d'Alexandre de Marenches, ne l'a d'ailleurs jamais rencontré et ne lui connaît aucun lien avec le boulevard Mortier[15].

Enfin, Jean Riolacci déclare rencontrer très épisodiquement le directeur de la DST (principalement à l'occasion de l'affaire des diamants de Bokassa[16], semble-t-il). Cet ancien sous-directeur aux affaires politiques de la place Beauvau ne supervise guère les questions de sécurité, pas même en période de crise (attentat de la rue Copernic, etc.), mais consacre l'essentiel de son temps à l'analyse électorale (le président de la République le désigne d'ailleurs comme son « plus proche conseiller politique[17] »).

Par conséquent, à l'Élysée, les services de renseignement, le SDECE en particulier, souffrent d'une certaine relégation : seul l'état-major particulier incarne, comme de coutume, un interlocuteur « statutaire » mais dénué de capacités d'orientation ou d'initiatives, à l'exception de

l'unique contrôle du GIC opéré par le CEMP en août 1976, à la demande du chef de l'État[18].

De son côté, le Premier ministre Jacques Chirac, à l'instar de ses prédécesseurs, n'investit guère ce domaine délaissé par un chef de l'État pourtant omniprésent. Mais, en septembre 1975, lorsque Jérôme Monod devient son directeur de cabinet, le haut fonctionnaire témoigne d'une curiosité inédite pour les services de renseignement dont il veut assurer la cohérence. Il dresse immédiatement le constat de services « grippés [qui] manquaient d'efficacité[19] » quand ils ne souffraient pas d'une réputation franchement négative. À l'unisson de l'Élysée, Jérôme Monod attaque lui aussi principalement le SDECE et son directeur, Alexandre de Marenches : à ses yeux, ce dernier avait été choisi par Georges Pompidou « en raison de son inefficacité, pour limiter l'activisme naturel de cette organisation, et la mettre en sommeil. Moins on entendait parler du SDECE, mieux les hauts dirigeants l'appréciaient[20] ». En conséquence, il n'entretiendra avec lui que des relations « cordiales mais très infructueuses ».

Dès son arrivée à l'hôtel de Matignon, Jérôme Monod décide donc de réunir le CIR. Mais la lourdeur de l'organisation et sa faiblesse le rebutent. Il opte donc pour une structure *ad hoc* (« quelque chose de beaucoup plus resserré[21] ») hébergée au pavillon de Musique, dans les jardins de Matignon. Une fois par mois (voire tous les quinze jours), les directeurs de cabinet des ministres de l'Intérieur, de la Défense, des Affaires étrangères, le directeur général de la Police nationale, le directeur de la DST, le préfet de police, le directeur central des Renseignements généraux, le secrétaire général de la Défense nationale et le directeur du SDECE se retrouvent pour évoquer le grand banditisme, l'état moral des armées, les mouvements gauchistes, la recherche des mouvements terroristes, les mouvements révolutionnaires et subversifs en France, etc. Car Jérôme Monod souhaite s'informer, fixer les grandes orientations stratégiques et préciser certains détails opérationnels : la traque du

terroriste Carlos (en Libye, au Venezuela ou en Afrique de l'Est), voire des projets d'assassinat, sont décidés et suivis au sein de ce groupe.

Pour le seconder dans ce travail de coordination, il peut compter sur le commandant militaire de Matignon, le capitaine de gendarmerie Michel Roussin. Ce dernier assure le secrétariat du CIR et reçoit les documents en provenance du SDECE. Récompensé pour son action, il devient sous-préfet en 1976 avant de prendre la direction du cabinet d'Alexandre de Marenches à partir de 1977 ; pour lui succéder à Matignon, il soumet le nom de Philippe Massoni. L'arrivée au cabinet de cet officier de police permet de disposer d'un conseiller qui suit l'entier spectre des affaires de sécurité intérieure (à la différence de Michel Roussin qui n'œuvrait qu'au profit de cette coordination ressuscitée).

Jérôme Monod semble avoir instauré une coutume car le départ de Jacques Chirac en août 1976 et son remplacement par Raymond Barre ne grèvent pas le système. En effet, Philippe Massoni demeure en poste et, surtout, la nouvelle équipe est dirigée par le préfet Daniel Doustin, ancien directeur de la DST. Le haut fonctionnaire met d'ailleurs Raymond Barre en garde contre les services de renseignement et entreprend de les réunir désormais chaque lundi, toujours au pavillon de Musique. Et lorsque Philippe Mestre lui succède en novembre 1978, il s'inscrit dans le même sillon avec d'autant plus de facilité qu'il fait montre d'une réelle appétence pour ces questions et éprouve une solide amitié à l'égard d'Alexandre de Marenches. Les deux hommes se fréquentent assidûment, échangent de très nombreuses informations à tel point que Philippe Mestre devait prendre la succession de son ami si Valéry Giscard d'Estaing était sorti victorieux des élections de 1981. Il perpétue donc cette coordination, le lieu de réunion et le rôle de secrétaire de séance confié à Philippe Massoni, mais il revient à une périodicité bimensuelle. La nouveauté réside dans la participation de représentant(s) de l'Élysée : le secrétaire général ou, à défaut, Jean Sérisé. Jean François-Poncet justifie sa présence par la volonté de recueillir un maximum d'informations plus que par celle

de décider. Selon lui, l'Élysée n'avait guère besoin d'intervenir en raison de la grande capacité de Philippe Mestre.

Néanmoins, et quelle que soit la périodicité des réunions, Matignon ne dispose ni du temps ni de l'expertise nécessaires pour entrer dans le détail des activités des services. Philippe Mestre reconnaît cette faiblesse technicienne : l'entourage du Premier ministre se contentait de s'informer, de fixer les grandes orientations stratégiques et devait se reposer sur les ministères compétents et leurs administrations. La coordination, bien qu'organisée, reste superficielle, à un niveau stratégique.

LE DÉSORDRE MITTERRANDIEN

L'alternance de 1981 modifie assez lourdement la configuration établie depuis 1975. En effet, les socialistes dans l'opposition ont manifesté la plus grande aversion pour les services de renseignement, soupçonnés d'avoir participé à tous les scandales de la Cinquième République et de se comporter en police politique au service de « l'État UDR[22] » puis de « l'État Giscard ». Dès lors, les préconisations programmatiques ne comportent guère de nuance : « les polices parallèles seront dissoutes. Le SDECE sera supprimé[23] », selon le Programme commun de 1978.

La DST concentre nombre de critiques, comme le rapporte son directeur de l'époque, Marcel Chalet : « le service était toujours soupçonné d'avoir été une institution de pouvoir beaucoup plus qu'un outil de défense de la nation[24] ». Maurice Grimaud, emblématique directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur, se souvient même que le PS insistait pour que la DST subisse une « épuration[25] ». Car on lui reproche son rôle dans l'affaire des fuites pendant la guerre d'Indochine[26], l'accompagnement de l'opération *Résurrection*[27] et de la prise de pouvoir en 1958, la planification de l'arrestation de François Mitterrand à cette occasion, l'« affaire des stades[28] », les attentats prétendument commis par la DST dans la nuit du 12-13 avril 1972 contre la villa de Francis Bouygues à Saint-Malo et faussement attribués au FLB (Front de

libération de la Bretagne). La litanie se poursuit avec le procès de l'ETEC, en juillet 1972, qui laisse apparaître en filigrane des liens troubles entre cette officine dirigée par un ancien du Service d'action civique (SAC) et les services de renseignement (DST et DCRG), la fameuse histoire des micros du *Canard enchaîné* le 3 décembre 1973[29] (sanctionnée par un non-lieu en faveur de la DST en 1976) ou, avant cet épisode, la « sonorisation » de l'appartement de François Mitterrand en 1972 ; l'affaire Pierre-Charles Pathé[30] a aussi particulièrement marqué le premier secrétaire du PS, à l'instar de la chasse aux radios libres entre 1979 et 1981 et de l'affaire Delpey (dont maître Roland Dumas assurait la défense)[31]. Cette liste, non exhaustive, conduit le député socialiste de l'Allier, Jean-Michel Belorgey, dans un rapport rédigé après la victoire de mai 1981, à écrire : « ce n'est donc pas un hasard si de nombreuses affaires de police […] sont en réalité des affaires de la DST ».

Mais une réflexion plus réaliste s'engage dès cette époque, dans la perspective de l'exercice du pouvoir, si bien qu'après le 10 mai, les réformes en matière de renseignement se révèlent « cosmétiques[32] », comme l'observe François Cailleteau, directeur adjoint du cabinet de Charles Hernu, ministre socialiste de la Défense nommé en 1981 :

– la Sécurité militaire est rebaptisée Direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD) mais ne disparaît pas (la gendarmerie nationale devait pourtant récupérer ses attributions) ;
– au SDECE, Alexandre de Marenches est remplacé par Pierre Marion, un nouveau directeur proche de Charles Hernu (les deux hommes sont liés d'amitié) ;
– à la DST, rien ne change : les enquêtes mandatées par les socialistes de retour au pouvoir disculpent en partie le service ; même son directeur, que l'on soupçonne de giscardisme, demeure en poste jusqu'en novembre 1982. L'affaire Farewell explique sans doute cette étonnante permanence (l'intéressé la qualifie d'ailleurs d'« heureux événement[33] »). Au surplus, Marcel Chalet s'est vaillamment défendu

contre les accusations portées à l'encontre de la DST : il a, sur la demande du nouveau Premier ministre, laissé les juges accéder à certains dossiers classifiés (dossier Curiel, Ben Barka, etc.) en même temps qu'il adressait un *pro domo sua* à François Mitterrand. Toutefois, il ne survivra pas à la fin de la première phase de l'affaire Farewell, en dépit du plaidoyer de Gaston Defferre, ministre de l'Intérieur, auprès du chef de l'État. Maurice Grimaud s'en fait l'écho : « L'affaire Farewell ne leva cependant pas totalement la défiance que leur portait le Président et Gaston Defferre dut mettre tout son poids dans la balance pour obtenir que Chalet, atteint par la limite d'âge des services actifs (en novembre 1982), soit nommé à la tête de l'Inspection générale des services de Police[34]. »

– quant à la DCRG, elle change de directeur : Paul Roux, préfet et militant socialiste déclaré, tente de repositionner le service (abandon de la surveillance de l'ultragauche au profit de celle de l'extrême droite…) sans bouleverser les fondamentaux.

Des réformes radicales annoncées dans l'opposition, restent uniquement des souvenirs que vient enterrer la publication des décrets relatifs aux différents services de renseignement, jusqu'alors restés secrets. En particulier, ceux relatifs à la DGSE et à la DST[35] précisent la répartition des compétences entre les deux services selon un critère de différenciation territoriale afin d'éviter d'éventuels chevauchements connus par le passé.

De surcroît, les velléités démocratiques des socialistes sur des sujets connexes font long feu : le rapport Schmelck sur les interceptions de sécurité, remis au Premier ministre Pierre Mauroy en 1982, n'engendre aucune commission de contrôle avant 1991, la création d'une instance parlementaire de contrôle des services de renseignement ne sera que fugacement évoquée, à l'initiative des députés communistes, lors du scandale du Rainbow Warrior[36], etc.

Objets de fantasmes jusqu'en 1981, les services de renseignement ne suscitent plus les mêmes peurs irraisonnées après moins d'un an d'exercice du pouvoir. Cependant, la méfiance perdure chez François Mitterrand tandis que le « syndrome Allende[37] » n'a pas totalement abandonné l'imaginaire de gauche ; le défaut de relais au sein de la haute administration – notamment policière – l'accroît plus encore. Néanmoins, la méfiance ne suscite guère une vigilance particulière et les services peinent de nouveau à trouver des interlocuteurs constants qui effectuent une véritable supervision. L'embellie de la période précédente est oubliée.

Côté Élysée : un suivi éparpillé

Malgré tout, le nouveau président de la République inaugure une coutume : il reçoit désormais une fois par mois le directeur de la DGSE[38] et à intervalles réguliers celui de la DST dans la mesure où il gère personnellement les conséquences diplomatiques de l'affaire Farewell ; cette dernière tombe à point nommé pour faciliter ses relations avec des États-Unis, choqués par l'entrée de quatre ministres communistes au Gouvernement. Il refuse néanmoins par deux fois l'hypothèse d'une réactivation du CIR suggérée par les directeurs généraux de la DGSE, Pierre Marion puis Pierre Lacoste.

De leur côté, troublés par l'alternance de 1981, les services de renseignement éprouvent la nécessité d'établir rapidement un lien direct avec l'Élysée. En conséquence, ils vont eux-mêmes se désigner, avec plus ou moins de succès, des interlocuteurs. Fort naturellement, ils se tournent vers le secrétaire général et le directeur de cabinet. Mais si la fonction de directeur de cabinet, disparue depuis 1969, a été restaurée à l'initiative d'André Rousselet, l'un des amis les plus proches du Président, sous-préfet et ancien membre de son cabinet au ministère de l'Intérieur en 1954, et si cette charge englobe le suivi de la place Beauvau, son titulaire ne manifeste aucun attrait pour le versant sécuritaire de sa fonction. Il

préfère se consacrer à la dimension politique du ministère, aux nominations dans le corps préfectoral, à la presse et à l'audiovisuel (domaines dont il a obtenu du chef de l'État qu'ils entrent dans ses compétences). De sorte qu'il reçoit Marcel Chalet dès son installation à l'Élysée afin d'évoquer le sort de la DST mais ne lui accorde qu'une faible attention, à l'instar de celle qu'il prête à Pierre Marion, le directeur du SDECE.

À l'inverse, dans les premières semaines de sa présence à l'Élysée, Pierre Bérégovoy, le nouveau secrétaire général, témoigne d'une appétence pour le renseignement. Destinataire de la production du SDECE à l'initiative de Michel Roussin dès les premiers jours de l'alternance, Pierre Bérégovoy a été désigné comme l'un des principaux interlocuteurs du service par le chef de l'État qui avalise ainsi une situation ne procédant pas de sa volonté. Il participe à la gestion de l'affaire Farewell dont on ne redira jamais assez le rôle qu'elle a joué dans la normalisation des rapports des élites socialistes avec l'appareil de renseignement. Mais une telle implication s'avère ponctuelle et contingente du fait du poids de sa charge ; il ne saurait superviser l'activité de la DST. En revanche, le SDECE semble l'attirer. Pierre Marion en témoigne : il « aime manifestement prendre des initiatives et des décisions. Son accès direct à Mitterrand me permet d'obtenir des réponses rapides aux questions que je pose. J'ai même l'impression qu'il prend plaisir à débrouiller et trancher lui-même des affaires délicates et que le SDECE constitue à ses yeux un organe important qu'il n'hésitera pas à utiliser. J'ai un allié dans la place. De fait, le secrétaire général de l'Élysée devient rapidement mon principal interlocuteur au Château et mon mentor vers le gouvernement[39] ».

Mais, très vite, le directeur du SDECE insatisfait le pouvoir qui l'a nommé. Pis, il semble ne pas maîtriser son service comme le révèle l'épisode de la fausse dépêche AFP qui, envoyée depuis le Gabon en novembre 1981, annonce de source SDECE que les troupes du colonel Kadhafi fondent sur N'Djamena pour déposer le gouvernement de Goukouni Oueddeï soutenu par la France. Des agents se voient contraints

de quitter le SDECE mais cela n'apaise pas le Président qui confie une enquête sur cette affaire au général Saulnier, son chef d'état-major particulier. Plus largement, François Mitterrand décharge Pierre Bérégovoy du suivi du service extérieur au profit de son conseiller militaire. Il agit avec d'autant plus de fermeté que la tutelle administrative du SDECE, le ministère de la Défense, a renoncé de longue date à superviser ce service, véritable électron libre de la République, et que l'arrivée de Charles Hernu à l'hôtel de Brienne ne change guère la donne.

En juillet 1982, le départ de Pierre Bérégovoy n'affecte en rien l'organisation décidée par le président de la République : celle-ci se révèle pérenne puisque Jean-Louis Bianco (et après lui Hubert Védrine) reçoit uniquement les informations les plus importantes en provenance de la DGSE mais ne délivre aucune consigne ou n'effectue aucun suivi régulier. Il se comporte de la même manière avec la DST : il sera ainsi informé de l'affaire Farewell peu de temps avant l'expulsion des diplomates soviétiques, en avril 1983. Car, de son propre aveu, Jean-Louis Bianco n'intervient qu'en cas de problème politique, lorsque l'affaire paraît d'importance ou lorsque le président de la République requiert son implication[40]. Tous les secrétaires généraux agiront de même.

Le chef d'état-major particulier se voit donc confier la supervision du SDECE de manière pérenne. Là où il incarnait un point d'entrée coutumier, le voilà gratifié de la confiance présidentielle, lui qui a été nommé sur les conseils du frère du chef de l'État, le général Jacques Mitterrand. La rumeur veut même que, pressenti pour intégrer le cabinet militaire de l'Élysée giscardien, le soldat ait décliné la proposition. Bien qu'il récuse tout engagement politique, Jean Saulnier confie : « j'étais connu pour n'avoir aucune hostilité envers la Gauche[41] ». En revanche, et paradoxalement, le militaire affiche une véritable répugnance pour le service dont il doit suivre l'activité. Il avait d'ailleurs refusé de le rejoindre au cours de sa carrière : « c'était contraire à mon éthique personnelle [...], les militaires ne sont pas formés pour cela ». Il refuse donc ce rôle et ne conçoit pas de devoir surveiller les activités de la DGSE : « à mon sens, je

n'avais pas à suivre, donc à contrôler, l'activité de la DGSE. […] Le ministre de la Défense était là pour ça ». Dès lors, il confesse « des rapports difficiles avec la DGSE » et se cantonne à recevoir des informations sans délivrer de consignes. De fait, Pierre Marion se plaint, à juste titre : « personne à l'Élysée n'assure de coordination réelle sur les questions touchant à la fonction secrète[42] ».

Cependant, avant même que le Président ne lui confie la supervision du SDECE, le directeur de la DST était venu s'ouvrir auprès du général Saulnier de l'affaire Farewell : « Chalet n'osait pas en parler au nouveau Président et n'avait confiance qu'en moi », se souvient-il. S'il réoriente le policier vers le ministre Defferre, cette visite institue le CEMP en référent de la DST pour ce dossier. Le militaire se déplacera d'ailleurs rue d'Argenson, siège de la branche contre-espionnage du service, pour s'enquérir de données confidentielles et, « lorsque le développement de l'affaire Farewell exigea l'adoption de mesures dépassant la compétence du ministre de l'Intérieur, c'est le général Saulnier qui en assura la coordination », témoigne Maurice Grimaud.

Du fait de sa qualité de correspondant de la DGSE et de la DST, l'officier de l'Élysée gagne la réputation de coordonnateur des services de renseignement, un coordonnateur malgré lui. La distance entre le CEMP et la DGSE s'accroît lorsque l'amiral Lacoste prend la tête du service (nomination pour laquelle le général Saulnier n'a pas été consulté) : les deux hommes peinent à collaborer, se rencontrent moins d'une fois par mois, sauf circonstances exceptionnelles, comme en témoigne l'amiral Lacoste[43]. Ce suivi défaillant se matérialisera avec éclat lors du scandale du Rainbow Warrior. À la suite de cet épisode, l'état-major particulier se verra à son tour déchargé de la responsabilité de la DGSE au profit de Gilles Ménage, directeur adjoint du cabinet élyséen. Désormais, l'instance se limitera à recevoir des synthèses en provenance du service.

Car, à la faveur du déchaînement de violence terroriste sur le territoire national dès le printemps 1982, l'entourage présidentiel doit se structurer brutalement, lui qui avait considérablement sous-estimé les questions de

sécurité, au-delà de leur simple acception liée au renseignement. Dans ce contexte, Gilles Ménage, sous-préfet chiraquien recruté comme conseiller technique par André Rousselet sur les conseils de Maurice Grimaud, paraît réunir les qualités nécessaires et gagne en importance dans le dispositif élyséen. Le général Saulnier – impliqué par Gaston Defferre dans la gestion du phénomène terroriste qui le convie à de nombreuses réunions – ne s'y trompe pas et s'appuie de plus en plus sur ce haut fonctionnaire redoutablement efficace. En effet, le militaire admet sa mauvaise connaissance de la place Beauvau et des mécanismes de la lutte antiterroriste : « j'ai senti que je n'avais pas la compétence suffisante ; avec l'accord du Président, j'ai pris l'initiative de confier à Gilles Ménage les affaires que j'avais plus ou moins essayé de suivre ». Ce dernier devient d'ailleurs directeur adjoint de cabinet en juillet 1982, lors du départ d'André Rousselet. Il a même été pressenti pour prendre sa succession si Jean-Claude Colliard n'avait pas énergiquement protesté afin d'occuper lui-même ces fonctions[44].

Peu à peu, le général Saulnier se défait des principaux dossiers et Gilles Ménage s'implique alors dans le choix du successeur de Marcel Chalet à la DST, en novembre 1982. En février 1983, le sous-préfet reprend la main sur l'affaire Farewell. « Malgré [sa] prise de distance avec l'Intérieur », le CEMP continue d'être sollicité par la DST et son directeur Yves Bonnet qui le considère comme un interlocuteur complémentaire de Gilles Ménage, ou par le président de la République lui-même : à l'occasion d'une affaire de contre-espionnage[45] ou de la reprise des attentats d'Action directe[46], François Mitterrand requiert l'avis du militaire. La « passation de pouvoirs » au profit du directeur adjoint du cabinet présidentiel s'est ainsi étalée sur plus d'un an.

Comme de coutume dans l'univers mitterrandien, la construction d'un périmètre se bâtit au gré des cahots. Gilles Ménage récupère ainsi le suivi de la DST et de la lutte contre le terrorisme en fonction de la progressive déprise du général Saulnier mais aussi parce que nul autre ne parvient à

gérer consciencieusement ce sujet. En effet, François Mitterrand n'aime rien moins que multiplier les interlocuteurs. Après que François de Grossouvre, chargé de mission auprès de lui, s'est rapidement marginalisé en matière de renseignement du fait de son dilettantisme et de son inconstance, vient l'heure de Christian Prouteau et de la cellule de l'Élysée.

Le lieutenant-colonel de gendarmerie, créateur du Groupe d'intervention de la Gendarmerie nationale (GIGN)[47], a été chargé par le chef de l'État de structurer sa sécurité. Le militaire crée alors le GSPR et pose les fondations d'un dispositif qui perdure encore aujourd'hui. Mais après l'attentat de la rue des Rosiers en août 1982, François Mitterrand lui confie également une mission de coordination de la lutte contre le terrorisme. Le gendarme structure donc une cellule composée de quatre gendarmes et six policiers (trois issus de la DST et trois autres de la DCRG). Elle se dote également d'un bras armé, le GAM (Groupe d'action mixte), confié au gendarme Paul Barril. Très rapidement, la structure dysfonctionne : elle s'abîme sur l'hostilité des services qu'elle est supposée coordonner et son groupe opérationnel multiplie les bévues, à l'exemple de l'affaire des Irlandais de Vincennes, du nom des trois activistes irlandais soupçonnés d'avoir aidé à commettre l'attentat de la rue des Rosiers et arrêtés précipitamment par Paul Barril le 28 août 1982. Toutefois, elle bénéficie d'un quota d'une vingtaine d'interceptions de sécurité prélevées sur le contingent de la DGSE avec l'autorisation de Charles Hernu et Michel Delebarre, directeur de cabinet du Premier ministre, qui transmet des instructions au GIC. De sorte que, entre janvier 1983 et mars 1986, Christian Prouteau reconnaît avoir placé sur écoute 122 personnes. L'action sera à l'origine du scandale des « écoutes de l'Élysée » dans la mesure où une partie de ces écoutes a porté sur la protection de la vie privée de François Mitterrand et, notamment, de sa seconde famille.

Le temps aidant, la cellule semble connaître une pacification de ses relations avec les services de renseignement traditionnels ; toutefois, cette

accalmie ne lui laisse point le loisir d'assumer la fonction initialement prévue tant la capacité d'inertie des services s'avère importante. De la coordination, son rôle se réduit à celui d'aiguillage contingent et d'action en cas d'indifférence ou de refus des services. En parallèle, le rôle de coordination exercé par Gilles Ménage se renforce. Et, comme déjà évoqué, après le scandale du Rainbow Warrior, il s'occupera même du suivi de la DGSE.

Cependant, cette construction au gré des échecs, attentats et scandales, sans fondement, ni réglementaire, ni législatif, et dans les limbes des prérogatives constitutionnelles du président de la République, ne permet guère de bâtir un dispositif efficace et pérenne. Elle n'existe que faute d'alternative sérieuse dans la mesure où les Premiers ministres du premier septennat de François Mitterrand, Pierre Mauroy et Laurent Fabius, délaissent totalement le sujet.

Côté Matignon : le repli volontaire

Nommé dès après la prise de fonctions de François Mitterrand, Pierre Mauroy ne manifeste lui non plus aucune inclination particulière à l'égard du renseignement, activité dont il se méfie. Son conseiller Justice, Louis Joinet, obtient d'ailleurs de lui que les juges d'instruction puissent consulter sans restriction les dossiers détenus par les services de renseignement sur les affaires Curiel, Ben Barka, etc., et le président de la Cour de cassation, Robert Schmelk, se voit commander un rapport destiné à encadrer très fermement les écoutes téléphoniques (réitérant le souci de Valéry Giscard d'Estaing dès son installation au pouvoir). Le principe des réunions de coordination tenues à Matignon est abandonné même si Pierre Mauroy confie à Michel Delebarre, un proche qui occupe les fonctions de chargé de mission, le soin de suivre les dossiers de sécurité intérieure afin de se prémunir contre d'éventuelles chausse-trappes en provenance de ces « énormes et incertaines administrations[48] ».

Dans cette configuration, la sécurité extérieure ne bénéficie guère d'une attention soutenue, comme le déplore son directeur, Pierre Marion[49], reçu une fois par mois à Matignon sans pour autant recueillir ni orientations ni demandes. Son successeur, l'amiral Lacoste sera traité à la même enseigne : « Je n'ai eu l'occasion de saluer le Premier ministre qu'une seule fois ; le contact fut bref et courtois, mais manifestement mes activités ne l'intéressaient pas. En revanche, j'ai entretenu les meilleurs rapports avec son premier collaborateur […] bien que mon domaine n'ait pas été des plus importants pour lui[50]. »

Le suivi superficiel et méfiant de Matignon explique la grande marge de manœuvre octroyée à Gaston Defferre dans la gestion de son ministère. Pressenti pour occuper Matignon en cas de victoire du PS en 1974, le maire de Marseille jouit d'une autorité et d'une expérience qui l'affranchissent du Premier ministre ; il établit un lien direct avec l'Élysée d'autant plus facilement qu'il gère en secret l'affaire Farewell. Le ministre de l'Intérieur, informé par la DST dès sa prise de pouvoir, en réfère directement à François Mitterrand à partir du 14 juillet 1981. Or, le chef de l'État décide de ne pas mettre le Premier ministre dans la confidence. L'expulsion de quarante-sept diplomates soviétiques le 5 avril 1983, près de deux ans plus tard, contraindra l'hôte de l'Élysée à s'ouvrir de ce dossier auprès de son chef de Gouvernement. Toutefois, les difficultés de Gaston Defferre à l'Intérieur (singulièrement face aux policiers) et le déchaînement de violence terroriste de l'année 1982 placent Matignon dans l'obligation de porter attention au champ de la sécurité. Dans ce contexte, lorsque Michel Delebarre accède au poste de directeur de cabinet le 30 mai 1982, il recrée une cellule de coordination des services de police qui se réunit une fois par semaine au pavillon de Musique.

Le sursaut tardif de Matignon n'aura pas le temps de prouver son efficacité : deux mois plus tard, sous la pression du terrorisme après l'attentat de la rue des Rosiers, François Mitterrand décide d'instituer un secrétariat d'État à la Sécurité publique en même temps qu'une mission de coordination confiée à Christian Prouteau. À la marginalisation du

Premier ministre et au brouillage des dispositifs traditionnels s'ajoute la confusion introduite par le secrétaire d'État à la sécurité publique Joseph Franceschi qui, en réponse à la nomination de Christian Prouteau, demande au commissaire Robert Broussard de jouer un rôle similaire. Ce dernier commente avec lucidité : « je n'ai pas été dupe, j'ai été nommé pour être le pendant de Prouteau au ministère de l'Intérieur[51] » tandis qu'il confesse ne jouir ni des compétences ni du goût pour la mission qui lui est alors confiée. Au cours des cinq mois que dura sa mission, le commissaire Broussard stigmatise un « flou extraordinaire » dans les attributions de chacun et dans la coordination. Il faut reconnaître que cohabitent alors pas moins de quatre coordonnateurs (Maurice Grimaud et Michel Delebarre en qualité de directeurs de cabinet, Robert Broussard et Christian Prouteau) !

Dans cet *imbroglio* institutionnel parcouru d'intenses rivalités, Michel Delebarre ne parvient pas à s'imposer et le souhait exprimé par Pierre Mauroy à François Mitterrand de mettre un terme au bicéphalisme de la place Beauvau ne rencontre aucun écho. Dès lors, les réunions de Matignon s'espacent, au point de s'avérer quasi inexistantes, tandis que Michel Delebarre prend plutôt le parti d'assister à toutes les réunions présidées par Gaston Defferre et Joseph Franceschi. Mais face à l'insuccès de ce dispositif, l'Élysée, notamment par le biais de Gilles Ménage, accroît son interventionnisme.

Nommé Premier ministre en juillet 1984, Laurent Fabius dispose d'une autorité incontestable et peut exercer la totalité des pouvoirs inhérents à sa fonction. Néanmoins, en matière de sécurité, il semble abdiquer toute prétention au profit de l'Élysée et du ministère de l'Intérieur : à ses yeux, le domaine réservé élyséen inclut les questions de sécurité ; insensible à ce champ d'action, le Premier ministre ne ressent pas la nécessité de contester au président de la République ce rôle exercé, par défaut, depuis plusieurs mois. Mieux, il décide d'accroître le désengagement de Matignon : lors de son installation, son directeur de cabinet Louis Schweitzer demande à Laurent Fabius s'il entend reconduire les réunions

de coordination des services de renseignement et de sécurité précédemment établies par Michel Delebarre. Face au refus du Premier ministre, ces réunions sont transférées place Beauvau et le conseiller en charge du ministère de l'Intérieur, Claude Silberzahn, y représente désormais seul l'hôtel de Matignon. La prévalence des questions de sécurité intérieure, de terrorisme en particulier, laisse la DGSE dans une relative déshérence, privée d'interlocuteur de poids, à l'Élysée comme à Matignon. Seul le cabinet militaire du Premier ministre sert occasionnellement de point d'entrée pour certaines informations. Le Premier ministre regrettera vivement ce désengagement lors de l'épisode du Rainbow Warrior : pendant la crise politique que génère l'action de la DGSE contre le navire de Greenpeace, Laurent Fabius se débattra pour tenter de découvrir la vérité sans toutefois disposer des moyens administratifs utiles pour l'atteindre, de son propre fait.

Les cinq premières années du premier septennat mitterrandien se sont traduites à la fois par un intérêt accru pour le renseignement (en raison d'une défiance active et sous la pression du terrorisme international), une plus grande prégnance de cette matière et une réelle désorganisation de l'État. L'absence de structure de coordination établie lors de l'alternance de mai 1981, mais également la minoration des problématiques de sécurité et le poids fluctuant de personnalités de l'entourage présidentiel ont jeté un profond trouble sur l'organisation du renseignement. Au surplus, le poids de la lutte contre le terrorisme a tordu le principe de coordination du renseignement et déplacé son centre de gravité vers le ministère de l'Intérieur. La cohabitation en 1986, en pleine vague terroriste, ne viendra hélas pas changer radicalement un dispositif défaillant et inconstant.

LE RENSEIGNEMENT À L'HEURE DE LA COHABITATION (1986-1988)

Conscient des défaillances de Pierre Mauroy et de Laurent Fabius (violemment dénoncées par le RPR tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat), Jacques Chirac se soucie de rationaliser la lutte antiterroriste dès sa prise de pouvoir, le 20 mars 1986, avec d'autant plus de zèle que le pays connaît une vague d'attentats[52]. Mais, à la différence des pratiques initiées par Jérôme Monod, le nouveau locataire de Matignon restreint son action au terrorisme et se laisse séduire par les propositions du juge antiterroriste Alain Marsaud qui, dans une tribune publiée par *Le Monde* du 21 décembre 1985, critiquait sévèrement l'unité de coordination de la lutte contre le terrorisme (UCLAT)[53] et préconisait la création d'un Conseil de sécurité intérieure, le vote d'une loi antiterroriste, la centralisation judiciaire des affaires antiterroristes.

Jacques Chirac semble instituer cet article en véritable plan d'action gouvernementale : le 9 avril 1986, il crée le Conseil de sécurité intérieure (CSI) qui réunit les ministres concernés par la thématique et, le 9 septembre, il fait voter la loi n° 86-1020 relative à la lutte contre le terrorisme. Si la structuration du dispositif judiciaire qui centralise les affaires terroristes à Paris s'avère très efficace et pérenne plus de trente ans après, le CSI peine à prouver son utilité : après la première réunion, le 1er mai, l'instance s'assoupit jusqu'au 8 septembre, lorsque se produit un

attentat au bureau de poste de l'Hôtel de ville de Paris. Alors que des actes terroristes se multiplient les 12, 14, 15 et 17 septembre, le Premier ministre convoque à plusieurs reprises le CSI (les 10, 14, 17 et 30 septembre) mais l'accalmie qui précède le démantèlement du réseau terroriste en 1987 signe en réalité l'obsolescence du CSI et la disparition du pouvoir primoministériel de coordination en raison de la naturelle montée en puissance du ministre de l'Intérieur. Le rôle de la place Beauvau, du fait de la menace terroriste, se confirme.

Quant à François Mitterrand, faute d'avoir précédemment institutionnalisé les instances de contact avec les services, la cohabitation avec Jacques Chirac le prive de tout relais. Il se plaindra d'ailleurs en maintes occasions d'être insuffisamment renseigné en matière de terrorisme ou d'espionnage ; il convoquera à cet effet le préfet Barbot (DGPN) et Bernard Gérard (DST) pour exprimer ses griefs le 14 et 29 avril 1987. La gestion de la prise d'otages d'Ouvéa[54] confirme cette opposition au sein de l'exécutif à la veille de l'élection présidentielle. Seule sa réélection en 1988 viendra modifier la donne.

MICHEL ROCARD ET LA PRIMOMINISTÉRIALISATION DU RENSEIGNEMENT (1988-1991)

En 1988, après une campagne présidentielle placée sous le signe du rassemblement, François Mitterrand se trouve dans l'obligation – morale – de nommer un « gouvernement d'ouverture » qu'il confie à un homme estimé capable de réunir autour de lui le plus large assentiment, tant chez les citoyens que dans le monde politique : Michel Rocard. Mais le Premier ministre « subit » la composition de son Gouvernement : il se voit imposer une répartition des postes identique à celle du gouvernement Fabius au point d'être complètement circonvenu par des mitterrandiens hostiles.

Toutefois, parce qu'il considère Matignon comme un « centre d'impulsion[55] », le Premier ministre ne se résout pas à abdiquer tout droit de regard sur le fonctionnement du ministère de l'Intérieur. Profane en la matière, il doit s'entourer d'hommes compétents : Jean-Paul Huchon, son directeur de cabinet, entreprend alors de faire appel au préfet Rémy Pautrat, ancien directeur de la DST entre 1985 et 1986. Le haut fonctionnaire, d'abord nommé conseiller technique, occupera par la suite le poste de conseiller à la sécurité, selon son souhait. Mais Pierre Joxe entend n'aborder les questions relatives à son ministère qu'avec le seul Premier ministre (en dépit de leurs relations tendues) et refusera de travailler avec Jean-Paul Huchon ou Rémy Pautrat.

Face à l'attitude rétive du ministre de l'Intérieur, Jean-Paul Huchon parvient à conserver et à institutionnaliser le Conseil de sécurité intérieure (CSI) créé par Jacques Chirac lors de la première cohabitation. Il s'agit d'imposer à Pierre Joxe « une réunion tous les quinze jours avec le Premier ministre pour que les problèmes de sécurité, de police et les nominations préfectorales [n']échappent pas[56] » totalement à ce dernier. Le même souci stratégique guide Michel Rocard dans sa relation avec la DGSE.

S'il connaît mal ce domaine d'activité de l'État, le Premier ministre va manifester un intérêt soutenu pour le service qui souffre de la récente affaire du Rainbow Warrior. Le nouveau DGSE nommé en 1989, Claude Silberzahn, comprend tout le bénéfice qu'il peut tirer de la faveur de Matignon, d'autant qu'il occupait auparavant les fonctions de conseiller aux affaires intérieures du Premier ministre Fabius. En conséquence, il côtoie régulièrement quatre personnes à Matignon : deux fois par mois, il rencontre un Premier ministre « avide de connaissances[57] » (pour une seule rencontre avec le Président qui maintient néanmoins la coutume instaurée en 1981) ; il évoque fréquemment avec Jean-Paul Huchon la politique générale du service et les « dossiers réservés » ; enfin, il converse avec Philippe Petit (le conseiller diplomatique) et Rémy Pautrat. Cependant, la production de son service est encore jugée de trop piètre qualité : « presque pas d'analyses et quand il y en avait, elles se contredisaient[58] », selon l'ancien Premier ministre.

Michel Rocard traduit en actes cet intérêt soutenu : il entérine et débloque les fonds nécessaires pour un plan de développement quinquennal. La DGSE recrute alors massivement et bénéficie d'une réforme structurelle majeure qui la dote de sa structure actuelle. D'un autre côté, le Premier ministre n'oublie pas d'apporter un soutien financier à l'amélioration de la collecte de renseignement technique (l'indice d'investissement était de 170 en 1993 sur une base de 100 en 1988) et une loi de décembre 1990 soumet tous les systèmes de chiffrement

commercialisés en France à une autorisation préalable du Service central de sécurité des systèmes d'information (organisme dépendant du Premier ministre). Enfin, marque suprême de cette appétence et élément quasi inédit, le Premier ministre se rend deux fois à la DGSE, en décembre 1988 et en août 1990. Mais le chef du Gouvernement ne s'arrête pas en si bon chemin : sur les conseils de Rémy Pautrat, il va initier une ambitieuse réforme visant à exhumer son pouvoir de coordination.

Comme l'énonce avec humour son conseiller parlementaire Guy Carcassonne, Michel Rocard est « la quintessence du protestant, c'est-à-dire celui qui recherche à faire systématiquement ce qui est à la fois une bonne action et une bonne affaire[59] ». La thématique du renseignement va lui permettre d'allier souci d'efficacité et accroissement de pouvoir. Il propose donc au chef de l'État de remédier aux carences dénoncées en réactivant le CIR car, selon lui, « le problème est moins celui des hommes que celui des procédures ». Il formule trois sollicitations infructueuses sans doute parce que, à l'issue de la cohabitation et instruit des errements du passé, François Mitterrand laisse le soin à Gilles Ménage, devenu directeur de cabinet, de superviser toujours plus étroitement les affaires de renseignement. Le haut fonctionnaire nomme des personnes de confiance à la tête des services, suit leur activité, etc. Il instaure les prémices d'une coordination élyséenne sans disposer des moyens d'un suivi continu et détaillé. Mais face à l'opiniâtreté du chef du Gouvernement, le Président finit par capituler et lance un « si ça vous amuse… » en forme de *quitus*. Selon Rémy Pautrat, « c'était difficile de s'y opposer puisque cela existait mais ne fonctionnait plus[60] ».

Le décret du 20 avril 1989 élaboré par les équipes rocardiennes reprend les grandes lignes fixées dès 1962 et confie au Premier ministre ainsi qu'aux membres de son cabinet le soin de présider différents groupes de travail. De surcroît, au terme d'une réflexion interministérielle, un plan de renseignement est soumis à l'approbation du président de la République. Ce faisant, Michel Rocard reconnaît avoir « chass[é] sur les terres du Président » mais se défend de toute arrière-pensée : « j'ai pris du

pouvoir là, mais je ne l'ai pris à personne, il est dans la fonction de Premier ministre ».

RETOUR À LA « NORMALE » (1991-1995)

Pour succéder à Michel Rocard au terme de trois années, François Mitterrand nomme une personnalité qui a critiqué sans relâche le Premier ministre : Édith Cresson, une mitterrandienne fidèle. Le Président annonce lui-même sa décision lors d'une intervention télévisée et compose le Gouvernement. De fait, cette dernière ne jouit d'aucune autorité : les ministres en réfèrent directement à l'Élysée et contestent les arbitrages de Matignon. Philippe Marchand, ministre de l'Intérieur, assène : « Je n'avais qu'un chef, c'était l'Élysée[61]. »

Pour contrer cet esprit d'indépendance de la place Beauvau, la cheffe du Gouvernement souhaite nommer auprès d'elle Ivan Barbot, en qualité de conseiller pour la sécurité. Le haut fonctionnaire, ancien membre des cabinets de Michel Poniatowski et Christian Bonnet à l'Intérieur, ancien DGPN nommé par Charles Pasqua en janvier 1987, puis directeur d'Interpol en 1988 en même temps que préfet de la région Poitou-Charentes (où se situe le fief du Premier ministre), fait figure d'homme de droite et, pis, passe pour « un homme de Pasqua » selon Philippe Marchand qui, de son propre aveu, entretient avec le haut fonctionnaire des relations exécrables. Face aux réticences soulevées par ce choix, Édith Cresson renonce et nomme Gérard Cureau. Insatisfaite de cette solution de repli, elle obtient finalement du président de la République de

s'attacher les services d'Ivan Barbot avec le titre de chargé de mission auprès du Premier ministre pour la sécurité, en septembre 1991.

Très rapidement, l'activisme du conseiller inquiète l'hôte de la place Beauvau. D'autant qu'il s'entoure de policiers de sa connaissance : « J'étais assisté d'un collaborateur dédié aux dossiers du ministère de l'Intérieur, autres que de Police, d'une collaboratrice spécialiste de l'Outre-mer, d'un commissaire de Police [Jean-Louis Ottavi] que j'avais fait venir du ministère pour les problèmes de sécurité, qu'il s'agisse de l'ordre public, de la lutte contre la délinquance ou le terrorisme. Ces attributions dessinent à peu près les contours de mon domaine de compétences, si l'on y ajoute les relations avec la DGSE et bien sûr de nombreux dossiers ponctuels[62]. » De fait, cette structure inhabituellement étoffée pour l'hôtel de Matignon intrigue, au point que certains observateurs dénoncent l'existence d'une véritable équipe opérationnelle qui contourne les ministres et leurs cabinets afin d'entretenir des relations directes avec les fonctionnaires de l'administration de la place Beauvau. En revanche, Ivan Barbot semble délaisser l'activité de la DST[63] (sans doute jugée trop proche de l'Élysée et en raison de l'hostilité de son directeur Jacques Fournet à son égard) mais aussi celle de la DGSE, malgré ses dires.

Accaparée par des difficultés politiques et économiques, le Premier ministre n'a pas marqué l'intérêt suffisant et ne dispose pas de la marge de manœuvre nécessaire pour appuyer l'action de son conseiller, en proie à une réelle animosité qu'accroît son activisme impérieux. Elle contribue à replonger le CIR dans une forme de léthargie. Mais l'absence d'attentats sur le territoire national et la fin de la guerre froide, accompagnée de l'espoir des « dividendes de la paix », expliquent aussi la moindre attention portée par les responsables politiques aux sujets de renseignement. Dans cette perspective, Pierre Bérégovoy, qui succède à Édith Cresson à Matignon en avril 1992, obnubilé par la perspective des élections législatives de 1993, n'aura guère le temps et l'esprit de prendre en charge les questions de renseignement. Il en va de même pour Édouard Balladur, chef d'un deuxième Gouvernement de cohabitation entre 1993

et 1995. L'homme ne s'intéresse pas plus au renseignement qu'à l'époque où il œuvrait à l'Élysée auprès de Georges Pompidou en qualité de secrétaire général adjoint puis de secrétaire général de l'Élysée. Or c'est précisément parce qu'il n'entend pas se préoccuper de ce secteur qu'il déclare[64] avoir choisi Charles Pasqua comme ministre de l'Intérieur. Son cabinet n'effectue ainsi qu'un suivi très relâché de l'activité de la place Beauvau malgré le regain de violence terroriste en Corse. Quant à la DGSE, son directeur général Jacques Dewatre instruit personnellement François Mitterrand de la production de son service. À Matignon, il rend compte à Nicolas Bazire, directeur de cabinet du Premier ministre au détriment du ministre de la Défense, selon la consigne d'Édouard Balladur : « l'opérationnel, c'est le Président et moi […]. Vous n'êtes qu'en pension au ministère de la Défense[65] ». Mais de coordination, il n'est point question.

Les attentats de 1995 comme révélateur des carences de la coordination

En 1995, dans un contexte de coordination du renseignement assoupie depuis plusieurs années, une vague d'attentats islamistes surprend la France avec une violence inégalée depuis 1982. Or, le cycle terroriste qui surgit au milieu du mois de juillet présente des caractéristiques inédites : il annonce une nouvelle forme de terrorisme, détachée de supports étatiques et guidée par le fondamentalisme islamiste. De manière préventive, le 20 juin 1995, les services de police réalisent soixante-seize arrestations au sein des réseaux français du Groupe islamique armé (GIA)[66] et, peu après son arrivée place Beauvau, Jean-Louis Debré – un fidèle de Jacques Chirac, récemment élu président de la République – prend le soin de réunir le Comité interministériel de la lutte antiterroriste (CILAT).

Pourtant, lors du premier attentat du 25 juillet 1995, les services de renseignement et de police sont désorientés : faute de revendication, ils ne savent quelle piste privilégier. Jean-Louis Debré, sans doute en qualité d'ancien juge antiterroriste, s'implique personnellement jusqu'à contrôler l'enquête. Après s'être rendu sur les lieux de l'attentat en compagnie du Premier ministre Alain Juppé, le ministre réunit le CILAT. Mais il subit les critiques convergentes de la presse, de la magistrature, de la hiérarchie policière et des élus, y compris RPR. Le 23 septembre en particulier, *Le*

Monde publie une tribune signée du comité Cicéron, regroupant des policiers et des magistrats, intitulée « Un pilote de trop dans la lutte antiterroriste ». Le texte critique notamment l'action de Jean-Louis Debré, le déclenchement tardif du plan Vigipirate[67] (le 8 septembre), sa proximité avec les juges (le juge Bruguière notamment). En réalité, l'article constitue une étape supplémentaire dans les luttes picrocholines qui opposent différents services et responsables policiers.

Car, lorsque le ministre évoque les réunions de coordination entre services policiers, il déclare sans ambages les avoir convoquées « pour le spectacle[68] » puisqu'il précise qu'elles se révélaient inefficaces. En raison des réticences que suscite cet exercice de collaboration, il doit rencontrer en tête à tête chacun des chefs de service. « Il fallait exiger que les services travaillent ensemble[69] », corrobore Claude Guéant, le directeur général de la police nationale dont tous les acteurs reconnaissent le rôle central lors de cette crise. Il ajoute : « il y avait une telle obligation de résultat que j'ai pris la direction des enquêtes moi-même », tout en reconnaissant le caractère inhabituel de cette décision. Véritable novation, il transforme l'UCLAT en instance opérationnelle qui se réunit quasi quotidiennement.

Mais cette prise de pouvoir suscite des froissements : le directeur de la DST, le préfet Parant, refuse ouvertement l'autorité du DGPN et entend n'en référer qu'au ministre de l'Intérieur. En outre, le préfet de police de Paris, Philippe Massoni, et Claude Guéant sont à couteaux tirés ; certains acteurs de l'époque n'hésitent pas à envisager l'implication du premier dans la tribune du comité Cicéron lorsque celle-ci dénonce : « un directeur général de la police nationale [qui] se prend pour Sherlock Holmes et se lance dans des travaux personnels d'identification d'empreintes et d'indices au milieu de policiers goguenards. Confusion toujours quand il prétend présider des réunions de l'UCLAT, la cellule technique de coordination antiterroriste des services de police. On attend d'un directeur général des qualités de coordinateur et de gestionnaire, pas des qualités de policier ».

Si l'on ajoute à ces données les rivalités entre la PJ et la brigade criminelle parisienne ainsi que le mutisme de la DGSE[70], on comprend aisément qu'Alain Juppé réunisse les chefs des services concernés le 9 septembre pour les sommer de collaborer et de cesser leurs querelles. Le lendemain, Jacques Chirac vole également au secours de son ministre de l'Intérieur en convoquant à l'Élysée les mêmes acteurs en compagnie des ministres concernés. Le Président tient un discours ferme, exigeant de mettre fin aux dissensions et d'adopter une unité d'action. Lors d'une intervention télévisée, le soir même, il réitère ses propos : « Lorsque nous serons sortis de la crise, alors je les jugerai sur la compétence qui aura été la leur et sur la volonté qu'ils auront eu de réellement abattre les frontières qui pouvaient exister [entre les services] et de renforcer la cohésion et la détermination de l'ensemble. J'en tirerai toutes les conséquences à tous les niveaux. »

Mais la menace de Jacques Chirac ne sera guère suivie d'effets, d'abord en raison de la neutralisation des cellules terroristes peu après la réunion à l'Élysée, mais surtout de sa prévention à l'égard du renseignement, comme il l'écrit lui-même dans ses mémoires : « Je me suis toujours méfié de tout ce qui émane des services secrets[71]. » Par conséquent, le président de la République ne rencontrera quasiment jamais les directeurs de services concernés. Si ses collaborateurs reçoivent Yves Bertrand, DCRG, le chef de l'État s'y refuse. Par ailleurs, le ministre de l'Intérieur jouera le rôle d'intermédiaire naturel avec la DST (et, d'une manière générale, avec les services de police) tandis que la DGSE se verra confiée aux soins de l'état-major particulier car, selon son directeur de cabinet Bertrand Landrieu : « Jacques Chirac a toujours considéré que c'était une affaire relevant de la responsabilité des militaires[72]. » Et en effet, aucun de ses collaborateurs ne suit ce champ de l'activité gouvernementale et la présidence de la République n'est jamais représentée dans les réunions interministérielles avant la participation exceptionnelle du préfet Landrieu au CILAT du 9 septembre 1995. Le haut

fonctionnaire évoque la volonté présidentielle de ne pas nommer un « nouveau Christian Prouteau » à l'Élysée, par référence à la cellule mitterrandienne créée en 1982. Dans cette optique, il n'entretient aucune relation avec son ami Jacques Dewatre, à la DGSE, et ne reçoit qu'épisodiquement Yves Bertrand, le DCRG.

En qualité de secrétaire général de l'Élysée et par appétence personnelle, Dominique de Villepin fréquente les directeurs des principaux services de renseignement (DGSE, DST et DCRG) ainsi que le préfet de police, Philippe Massoni. Il se préoccupe notamment des affaires politico-financières qui concernent le président de la République et interroge en ce sens le directeur central des Renseignements généraux qui a fait acte d'allégeance pendant la campagne électorale de 1995. Son « activisme » finit par gêner le ministre de l'Intérieur qui prend soin d'éviter Dominique de Villepin et s'en ouvre à un Jacques Chirac temporisateur. D'autant que le diplomate « voit les choses d'en haut[73] » selon la litote employée par Yves Bertrand et ne se préoccupe guère du quotidien de l'activité des services.

Cette distance qu'impose Jacques Chirac à son entourage ne variera ni sous la troisième cohabitation avec Lionel Jospin (1997-2002), ni lors de son dernier quinquennat (2002-2007). La méfiance présidentielle explique aussi qu'aucun Premier ministre n'ait, sous son autorité, tenté de réactiver une quelconque coordination des services de renseignement.

De la fondation de la Cinquième République jusqu'à la création du CNR en 2008, et même si le renseignement aurait pu dès l'origine appartenir à ce « domaine réservé » du chef de l'État, il a été considéré avec défiance et/ou dédain. La situation justifie sa faible insertion dans le processus étatique de prise de décision et, par conséquent, l'absence de mécanisme de coordination efficace, pérenne, institutionnalisé. Au contraire, jusqu'en 2008, les services spécialisés n'ont bénéficié que d'un intérêt ponctuel de la part de certains responsables politiques ou de leur entourage tandis que le CIR s'épuisait dans une bureaucratie

improductive. En particulier, certains collaborateurs de Matignon ont tenté de poser les fondations d'une coordination mais ne bénéficiaient ni du temps ni de l'expertise nécessaires, ni d'une certaine permanence en fonctions pour entrer dans le détail des activités des services. Pour n'avoir créé que des instances *ad hoc*, celles-ci se sont abîmées dans les alternances.

L'arrivée au pouvoir de François Mitterrand, si elle ne change pas radicalement la faible considération dont pâtissent les services de renseignement, introduit un biais présidentialiste que viennent renforcer les déchirements liés à la lutte contre le terrorisme. Or, ce biais prospère sur un terreau favorable de services en manque d'interlocuteurs et de considération, trop heureux d'accéder aux sommets de l'État. À titre d'exemple, l'affaire Farewell permet à la DST de sortir de sa relégation. De fait, et en dépit de l'expérience rocardienne, le désengagement durable du Premier ministre a été scellé par cette période. Toutefois, les errements connus ont également dissuadé Jacques Chirac de s'investir en ce domaine autrement que contraint par les événements. Car, seule la croissante prégnance de la lutte contre le terrorisme a contraint les responsables politiques à prendre en considération l'apport des services de renseignement. Elle l'a cependant dissous dans un ensemble plus vaste qui inclut tant la sphère policière que judiciaire. Dès lors, les activités de renseignement n'étaient pas coordonnées pour elles-mêmes, dans leur diversité, mais sous l'angle nécessairement restrictif de l'antiterrorisme. En outre, le centre de gravité de cette coordination se déplaçait vers le ministère de l'Intérieur, justifiant plus encore le désengagement de l'Élysée et Matignon.

À cet égard, la création du CNR par Nicolas Sarkozy est venue rompre près de cinquante années d'une préjudiciable déshérence du renseignement dans l'appareil d'État. Marquée par une conception présidentialiste de l'exercice du pouvoir, elle propose un dispositif réglementaire qui s'inscrit dans les limbes des prérogatives constitutionnelles du président de la République. Ce faisant, elle se fonde

– à bon droit – sur le constat que la lourdeur de la tâche de Matignon ne lui laisse pas le loisir suffisant pour coordonner dans le détail une activité opérationnelle, même si cela heurte profondément nos institutions et leur esprit.

La réforme tire les enseignements du passé : aux dispositifs de circonstance, elle préfère le marbre des décrets et l'exigence que requiert un positionnement auprès du chef de l'État ; grâce à une communauté du renseignement de six services très divers, elle s'abstrait de la seule lutte contre le terrorisme. Les ferments d'une véritable politique publique apparaissent. Mais, oublieuse des leçons de l'histoire, l'initiative laisse pendantes des questions majeures : au sein de l'entourage présidentiel, l'hésitation de rattachement fonctionnel au secrétaire général, au directeur de cabinet ou au chef d'état-major particulier apparue sous François Mitterrand, n'est pas tranchée et plonge la structure dans d'intenses luttes de pouvoir. De même, passé l'enthousiasme des débuts, le défaut d'attention personnelle du président de la République tempère le volontarisme des dispositions. Enfin, l'éloignement trop marqué de Matignon prive des leviers budgétaires et interministériels que l'ordonnance de janvier 1959 avait promus.

En définitive, si l'histoire a pu servir de guide à la réforme de 2008, celle-ci a néanmoins reproduit certaines des causes des dysfonctionnements observés sur un demi-siècle.

Conclusion générale

Entre *chronos* et *kairos* Une coordination à la recherche du bon *tempo*

De l'officier général au diplomate, du visiteur du soir au maître espion, les conseillers se disputent un même privilège : pouvoir chuchoter à l'oreille du décideur. Tous veulent contribuer à l'élaboration de la décision, à « renseigner » pour éclairer, anticiper, prévoir au profit de celui qui tranche en dernier ressort, « renseigner » pour prendre ses distances, comprendre les jeux d'ombres qui s'agitent en coulisse, ne pas se perdre dans le moment mais anticiper la lumière à venir, écartelé entre la tyrannie de l'instant et la volonté de garder un temps d'avance. Or, depuis 2008, le CNR(LT) est l'un des nombreux acteurs en compétition au sein de ce marché de l'influence.

Dans un monde où l'information est foisonnante, où le temps court s'impose et où l'immédiateté fait loi, l'acteur en mesure de déchirer le voile de la surface pourra forcer le destin en sa faveur. Le renseignement incarne l'un des outils idoines pour saisir voire comprendre l'urgence du monde, ses soubresauts et ses lignes de rupture. Il doit permettre au chef de l'État de percevoir l'obscurité de son temps comme « quelque chose qui, plus que toute lumière, est directement et singulièrement tournée

vers lui. Contemporain est celui qui reçoit en plein visage le faisceau de ténèbres qui provient de son temps[1] », estime Giorgio Agamben.

Pareille action étatique suppose un temps long, celui de la réflexion au service d'un État stratège. Depuis sa création, le CNR(LT) doit incarner cette posture entre l'hier et le demain, cette incarnation pleine et entière du présent. La mission des coordonnateurs consiste justement à un écartèlement permettant cet anachronisme salutaire mais périlleux pour que l'État puisse saisir son temps.

UN CNR DANS LA TEMPÊTE

L'extension du « domaine réservé » du président de la République, la discontinuité de la gestion primoministérielle, comme la conception de l'action présidentielle de Nicolas Sarkozy, ont naturellement conduit le CNR à être « hébergé » à l'Élysée. Une fois pris le pli, impossible de le défaire sous peine de s'exposer politiquement, comme le rappelle François Hollande : le Président ne cède pas de prérogatives. De fait, si le CNR a survécu à trois présidents de la République, son influence a été fonction de la personnalité du chef de l'État et de ses attentes dans le domaine du renseignement face à la distance de Matignon (imposée ou souhaitée), aux rivalités internes au cabinet présidentiel et à la méfiance des services de renseignement. Car, bien qu'instituée officiellement par volonté présidentielle de Nicolas Sarkozy, la fonction de coordination sera contestée en interne. Certains s'attacheront avec minutie à en limiter le pouvoir, confinant son domaine d'intervention entre des conseillers aux prérogatives plus lisibles dans un organigramme établi de longue date. En effet, ni le CEMP, ni le conseiller diplomatique ne souhaitent l'émergence d'un nouvel acteur fort dans ce domaine sensible tandis que le secrétaire général n'a guère le temps de suivre au quotidien les vicissitudes de cette institution naissante.

Les errements des premiers mois sur la localisation des équipes de la coordination n'ont-ils pas été annonciateurs d'un problème plus profond ?

Alors qu'il doit lutter pour imposer une coordination à des services nécessairement jaloux de leur indépendance, le CNR doit également affronter un ennemi plus redoutable, celui de l'intérieur.

À cet écueil s'adjoint celui d'un statut bâtard : conseiller du Président nommé par décret en Conseil des ministres, il ne figure paradoxalement pas à l'organigramme élyséen (nomination qui ne requiert qu'un simple arrêté). Or tous ceux qui ont témoigné estiment que ce rattachement entache le bon positionnement de la coordination. Bernard Bajolet pensait ainsi, en vain, « devoir figurer sur l'organigramme de l'Élysée, au même titre que la cellule diplomatique ou l'état-major particulier ». Quant à Alain Zabulon, il déduit de son expérience que « l'une des faiblesses du CNR tient à ce qu'il n'est pas membre du cabinet […]. De ce fait, il est perçu comme une autorité extérieure au cercle des collaborateurs du Président *stricto sensu* ». François Hollande s'en explique d'ailleurs, estimant qu'« une recentralisation du renseignement, […] n'est ni possible, ni même souhaitable en cas d'erreurs, de bévues, de défauts ou de manquements. Il s'agit d'une responsabilité qui peut s'avérer extrêmement périlleuse sur le plan politique. J'ai donc préféré garder cette distinction d'un conseiller n'appartenant pas à l'entourage immédiat du chef de l'État ». De ce point de vue, la réforme de 2017 ne modifie pas l'équilibre instauré neuf ans plus tôt.

Au demeurant, tout conseiller élyséen sait que sa liberté d'action dépend entièrement de la personnalité du Président et de sa volonté de donner autorité à ses avis. Le CNR ne déroge pas à la règle. Le président Nicolas Sarkozy entretiendra un rapport ambivalent, créant une institution sans lui octroyer l'attention régulière dont elle avait besoin pour se développer. Quant à François Hollande, il a strictement borné le rôle de son conseiller à celui de responsable administratif du renseignement.

Alors que James R. Clapper a fait de sa relation avec le président Obama une condition *sine qua non* pour accepter le poste, jouant le rôle d'interface unique dans le domaine du renseignement face à la

concurrence de la CIA, les coordonnateurs ont souffert des relations directes instaurées entre le Président et certains chefs de service, sous Nicolas Sarkozy comme sous François Hollande. Or dans un système très centralisé, l'accès au décideur ultime définit le poids de l'acteur. À cet égard, sans pour autant connaître la disgrâce, les CNR n'ont guère bénéficié d'un traitement de faveur. En réformant le CNR, le président Macron semble avoir conféré plus d'autonomie au CNRLT mais le temps, seul, permettra d'apprécier la réalité du changement introduit.

De surcroît, si la proximité avec le président de la République est une condition indispensable pour asseoir l'autorité du coordonnateur sur les services et alimenter quotidiennement le chef de l'État, l'éloignement d'avec le Premier ministre le fragilise, en le privant notamment des leviers budgétaires pour s'imposer par exemple en matière de pilotage des moyens techniques comme humains.

En réaction, Didier Le Bret trace les contours de ce que pourrait être un coordonnateur hybride, mieux inséré dans le dispositif institutionnel et tirant parti du meilleur des deux mondes. Il préconise la création d'un Secrétariat général du renseignement (SGR) sur le modèle du SGDSN mais aussi du secrétaire général des Affaires européennes qui a un temps appartenu au cabinet du président de la République tout en relevant organiquement de Matignon[2]. Ce lien lui permettrait d'avoir la main sur les arbitrages budgétaires, facteur indispensable à la reconnaissance de son autorité par des services qui pourraient être réticents à cette tutelle. Par conséquent, le Conseil national du renseignement et le Conseil de défense permettraient toujours au président de la République de définir les directives destinées au coordonnateur et aux services de renseignement, mais le Premier ministre renouerait avec ses fonctions constitutionnelles et interministérielles. Le CNR aurait alors un pied dans chaque instance composant la dyarchie de la Cinquième République.

Ainsi, pour l'accomplissement de sa mission, le coordonnateur pourrait-il se voir doter d'une administration relevant du Premier ministre. Comparable, dans ses missions plus que dans ses moyens, à

l'administration dont dispose le DNI, ce SGR soutiendrait l'action du CNR dans toutes ses missions (élaboration du PNOR, travail de l'Académie du renseignement, rédaction du bulletin quotidien remis au Président, diplomatie du renseignement, définition et adaptation du cadre légal, lien avec le Parlement, coordination des sujets transverses et prise en compte de l'apport du renseignement dans la définition des politiques publiques, etc.). Cette administration rattachée au Premier ministre et conseil du Président permettrait d'inclure légitimement une approche capacitaire cohérente pour la communauté nationale du renseignement, intégrant une vision de l'utilisation des crédits budgétaires et de la finalité des programmes techniques à la main des services. Car le présent se code désormais plus qu'il ne s'écrit, faisant de l'horizon technologique un domaine qui doit être appréhendé pour ne pas le subir (voir *infra*).

En l'absence de vrai levier d'action sur la politique publique du renseignement, les CNR successifs ont été condamnés à se débattre dans une structure narrative en boucle où chacun réinvente ses outils : le PNOR, les bulletins d'information quotidiens à destination du président de la République, l'extension du renseignement à l'intelligence économique, les RETEX, la diplomatie du renseignement ou les relations avec le Parlement. Il existe en définitive peu de place pour l'innovation de la coordination. La répétition use alors les coordonnateurs qui n'endossent le costume que pour une durée et des variations narratives limitées. Cela explique d'ailleurs qu'ils aient tous regardé vers le DNI avec une certaine envie et le sentiment d'un exemple non transposable. Pourtant, la réforme conduite par James R. Clapper au même moment se montre riche d'enseignements exportables en France.

ANTICIPER OU GÉRER LA CRISE ?

Le contre-terrorisme s'est universellement imposé comme la priorité des services de renseignement. La France ne fait pas exception et l'ensemble des services de l'État sont tendus vers un objectif : empêcher par tous les moyens les prochains attentats. Les services de renseignement et le CNR en ont grandement profité et y ont gagné une meilleure insertion dans le processus décisionnel, une plus grande respectabilité, des moyens humains et financiers[3].

Le temps du renseignement antiterroriste doit désormais correspondre, plus que pour les autres domaines, au temps réel. La priorité croissante prise par la lutte contre le terrorisme dans les politiques publiques (défense, sécurité, justice, éducation, entreprise…) a contraint les responsables politiques à prendre tardivement en considération l'utilité des services de renseignement pour lesquels il n'avait précédemment, au mieux, qu'un intérêt distant voire, au pire, une méfiance tenace. Mais le sujet s'est imposé au sommet de l'État plus qu'il n'a été embrassé avec ferveur. Nécessité fait loi. De Nice au Levant, des banlieues de Bruxelles au centre-ville de Nancy, de l'île de la Cité au musée du Louvre, les services de renseignement ont incarné une ligne de défense. Ils sont reconnus comme un outil indispensable pour assurer la sécurité des Français dans un monde où les frontières entre opérations extérieures et territoire national sont poreuses et où la coopération est devenue une

nécessité pour anticiper la prochaine attaque. La récente réforme du CNR devenu CNRLT confirme le souci de rassurer sur la bonne prise en compte de cette menace.

Cependant, à cet intérêt contraint s'est adjointe une distorsion de la courbe du temps politique. L'information immédiate s'est imposée sur le « temps opportun » et les chaînes d'information en continu semblent vouloir reléguer aux vestiges du passé les notes des services de renseignement d'un État sténographe. Des colonnes de blindés lors du conflit opposant la Géorgie et la Russie en Ossétie du Sud, du 11 septembre à l'attaque de l'Hyper Cacher, personne ne peut échapper aux images retransmises en direct. Les bandeaux du direct défilent sans distinction dans le bureau du président de la République ou dans les foyers du monde entier. Plus une salle de gestion de crise sans un mur d'écrans laissant une place conséquente aux correspondants permanents ou « acteurs-témoins » de l'irruption de l'événement armés de leur smartphone.

Le « temps des horloges[4] » est devenu complexe à habiter car l'information s'impose comme un flux ininterrompu et hypnotisant dont il devient impossible de se détacher pour l'analyser. Pourquoi le renseignement échapperait-il à l'urgence alors que nous traversons une époque où l'urgence est climatique, que l'état d'urgence économique et sociale est déclaré, que les réseaux sociaux imposent l'urgence médiatique ?

À regarder de trop près le détail d'un tableau, la vue devient floue. La vision est alors trop courte pour une mise au point indispensable afin de répondre à l'urgence imposée par le réel.

La quotidienne et nécessaire coordination entre les services engendre une compétition dans la hiérarchisation des priorités, rendant invisibles d'autres menaces. Le décret de 2017 mentionne ainsi explicitement le terrorisme comme priorité du CNRLT. Didier Le Bret rappelle pourtant sa crainte d'une vampirisation des forces vives de nos services par le contre-terrorisme. Le risque est en effet que les activités de renseignement ne

soient plus coordonnées dans leur diversité et leur complémentarité mais au rythme forcément saccadé du contre-terrorisme. De plus, ce prisme grossissant de la menace risque de reléguer les autres champs au rang des priorités secondaires (l'espionnage et l'ingérence économique ; la prolifération des armes de destruction massive ; les cyberattaques ; la criminalité organisée ; la défense des intérêts de la France dans le monde, etc.). Le renforcement des moyens du contre-terrorisme n'affaiblit-il pas le renseignement militaire pourtant indispensable au soutien des troupes en opérations extérieures ? La part croissante des investissements au profit des techniques de renseignement n'a-t-elle pas rendu invisible la nécessaire capacité de traitement de l'information ? À l'heure où la guerre est plus que jamais économique, le renseignement économique et financier n'est-il pas le parent pauvre alors que la France doit faire face à un pillage invisible de son patrimoine dans un contexte d'hyperconcurrence ? Disposer d'une structure au niveau politique et stratégique doit permettre de maîtriser le sablier du renseignement en façonnant une communauté à partir de services aux compétences complémentaires pour répondre aux objectifs d'une politique publique précisément définis.

C'est pourquoi il est indispensable de piloter de façon coordonnée l'ensemble des services de renseignement avec un spectre vaste, et non pas l'unique lorgnette du contre-terrorisme.

Le défi technologique

La technologie est un levier puissant d'action et d'influence politique comme en atteste la déclaration provocatrice du président Obama : « Nous avons possédé Internet. Nos entreprises l'ont créé, développé et amélioré de telle manière que l'Europe ne puisse pas lutter. Et souvent, ce que l'on nous présente comme des positions éclairées sur certains problèmes n'est en réalité qu'une manière de faire avancer leurs intérêts commerciaux. » La France, en son temps, a maîtrisé une toile considérable de capteurs lui permettant d'avoir des yeux ouverts sur toute la Terre. En effet, l'« Universelle Aragne », soit le « Grand Tisseur de Toiles », fait référence aux méthodes de Louis XI qui a pensé son action politique grâce à un réseau étendu d'espions, délivrant un flux d'informations réduit mais précieux. Près de quatre siècles plus tard, tous les deux jours, l'humanité produit autant d'informations que ce qu'elle a généré depuis l'aube de la civilisation. Plus de 90 % des données disponibles ce jour ont été produites ces deux dernières années.

Quatre siècles ont été nécessaires pour passer de l'artisanat de l'espionnage à une industrie organisée grâce à des fermes de mégadonnées. La production massive de données personnelles constitue l'une des transformations majeures de notre siècle. Or ces données, jalons laissés par chacun dans son parcours numérique, ont une forte valeur ajoutée après traitement, pour les individus, les entreprises mais aussi

pour l'État. Ainsi, pour les services de renseignement, l'enjeu réside-t-il dans la maîtrise de cette masse de données afin de produire une information pertinente.

Capacités cyber, moyens d'interception des communications, IMSI-catchers[5], algorithmes de corrélation, balises de géolocalisation, drones tactiques et stratégiques, satellites d'observation et d'écoute, avions légers de surveillance et de reconnaissance, *key logger*, Data Centers, etc., les services de renseignement français ont bénéficié, depuis trois lois de programmation militaire et une loi sur le renseignement, de moyens technologiques considérables. Ces investissements constituent une formidable opportunité à saisir pour transformer leurs modes d'action.

L'homme n'est plus capable de traiter cette masse générée par des capteurs toujours plus nombreux et performants. Les prochaines guerres seront remportées par ceux qui seront en mesure de mieux capter, analyser, exploiter, maîtriser et protéger une somme toujours plus importante de données. Quel que soit son échelon, qu'importe son grade, d'un centre de fusion des données de renseignement au soldat sur le terrain, une vague d'informations épaissit le brouillard de la guerre.

Le volume et la variété des ressources conduisent donc les services à faire évoluer leurs méthodes de renseignement impliquant des coûts (culturels, humains, techniques et financiers) significatifs. Patrick Calvar l'a rappelé le 10 mai 2016 à l'Assemblée nationale : « Nous ne manquons pas de données ni de métadonnées, mais nous manquons de systèmes pour les analyser. [...] La moindre perquisition nous permet de récupérer des milliers de données. Nous avons donc besoin d'outils de big data pour répondre immédiatement à nos besoins[6]. »

Face à cette masse inédite d'informations numérisées, la capacité du CNR, comme celle des échelons de synthèse des services de renseignement, à jouer un rôle de fédérateur de l'information, s'en trouve affaiblie. Face à la chimère d'un agent de renseignement rendu obsolète par les capacités d'un supercalculateur, le politique doit rester en alerte tout en permettant aux services de renseignement de conserver leur

supériorité informationnelle et décisionnelle grâce à l'apport de la nouvelle technologie. En effet, l'anticipation n'est plus envisageable sans un moteur algorithmique au centre des flux de données, au cœur d'un réseau désormais intelligent et sécurisé. Cette nouvelle capacité opérationnelle doit libérer les acteurs du renseignement de la multitude de tâches ancillaires et chronophages afin de leur permettre de se concentrer sur l'essentiel : la réflexion et la prise de décisions.

Au-delà de l'efficience opérationnelle, l'enjeu de cette maîtrise de la technologie comme levier de transformation est stratégique car seules les nations contrôlant ces technologies compteront. Le renseignement totalise désormais « tous les flux d'informations et les compute en continu pour rendre une image, non seulement du présent, mais surtout de la réalité future, parfois avec quelques secondes d'avance, parfois plus, et c'est cette prédictivité qui décide du sort de la bataille. La guerre de demain est une guerre prédictive. C'est celui qui prédit le mieux et le plus en avant dans le temps qui gagne. La victoire, c'est l'avance[7] ». C'est pourquoi, cette guerre de la donnée totale implique une souveraineté numérique.

Au demeurant, le monde du renseignement a souvent porté des innovations technologiques à finalité duale (chiffrement, miniaturisation, autonomie-permanence, etc.). Maîtriser la technique pour la placer au service d'une transformation profonde du renseignement suppose de lui conférer une ambition, un cadre et une finalité politiques. Le renseignement n'est pas qu'un Meccano institutionnel, il incarne aussi un puissant vecteur pour repenser l'économie de l'information, les cursus universitaires, les méthodes et les outils techniques à usage souverain. Dans cette perspective, sous une impulsion technophile – que porterait le CNRLT –, les services peuvent devenir l'un des leviers d'une révolution de l'économie de l'information hexagonale. C'est pourquoi il convient de faire émerger une culture du renseignement dans une logique de décloisonnement et de partage à la fois respectueux des droits individuels et proportionnée dans son action. Le modèle français de la pêche au

harpon peut s'imposer face à la pêche au chalut numérique des pays anglo-saxons.

Plusieurs CNR l'ont évoqué : ils ont veillé à la mutualisation des capacités entre services de renseignement afin d'éviter la redondance et de forcer le partage d'information. Car, en maintenant un haut niveau d'investissements sur les équipements, les lois de programmation militaire ont contraint à la mutualisation des moyens techniques les plus coûteux, non sans difficultés sociologiques et organisationnelles, comme cela a été signalé à plusieurs reprises. Être reconnu comme chef de file d'un métier « renseignement » dans le renseignement d'origine électromagnétique (ROEM)[8], le renseignement d'origine image (ROIM)[9] ou la cyber implique de fixer le cap technique d'une capacité en fonction de son besoin et de mettre à disposition ses capacités ou ses données avec les autres membres de la communauté.

Face à un impératif budgétaire, opérationnel et démocratique de mutualisation, le CNR a dû faire preuve d'autorité et de diplomatie. Les regards se sont donc tournés vers certains de nos alliés qui ont opté pour la création d'agences techniques du renseignement (NSA ou GCHQ) alors que la France a choisi de concentrer des moyens au sein d'une direction technique puissante au cœur de la DGSE. Ce choix, s'il garantit une certaine interopérabilité technologique, ne permet peut-être pas de répondre à la diversité des métiers du renseignement. Bénéfices de la rationalisation, inconvénients de l'uniformisation ! Ne disposant pas de pouvoir financier contraignant, ni de prérogative d'orientation capacitaire, le CNR peut orienter par la menace de la création d'une agence technique. Une menace qui doit être crédible en s'inscrivant dans le temps long. Or la volatilité des CNR ne permettra finalement aucune action, à la différence de l'exemple américain de Clapper.

POUR UNE CULTURE DU RENSEIGNEMENT

La maîtrise de ces données suppose également un écosystème de la donnée plus abouti, affranchi des cloisons historiques entre les acteurs et les savoirs du renseignement. D'autant que la menace protéiforme oblige tous les acteurs à l'interopérabilité. Si, comme l'explique Sébastien-Yves Laurent « le monde du renseignement régalien et le monde académique ont des pas à faire l'un vers l'autre[10] », l'Académie du renseignement œuvre déjà à poser les indispensables fondations du rapprochement. Elle bâtit un « nous » car le monde du renseignement doit s'ouvrir en premier lieu sur la diversité « interne » de la communauté, sur l'agent qui œuvre dans le renseignement criminel ou militaire, pénitentiaire ou économique, comme dans les métiers de l'intelligence économique. Il existe une impérieuse nécessité de créer une mobilité des profils de service en service pour que la coordination devienne, *in fine*, un réflexe et non plus une contrainte, corrigeant de ce fait un penchant naturel au secret. Aux États-Unis, l'avancement des officiers de renseignement au sein de l'Intelligence Community n'est-il pas conditionné à leur mobilité dans un autre service ? Cette mobilité est également favorisée avec le monde civil et universitaire où nombre de thèses sont réalisées par des praticiens du renseignement.

Mais l'importance stratégique de la donnée fait également apparaître le besoin d'un « nous » extérieur à la CNR, composé d'ingénieurs, d'officiers de terrain, mais aussi de sociologues, d'anthropologues,

d'historiens, de politistes et de juristes dont les savoirs croisés feront fonction « de poste d'aiguillage » de l'information. Véritable « clairière [11] », l'Académie du renseignement permettra de brasser des ressources très diverses, militaires, industrielles et académiques pour créer une culture du renseignement partagée rompant avec la pratique du renseignement, cloisonnée, ayant, par pragmatisme, laissé les débats se tenir en milieux clos : entre experts, au sein du monde de la recherche, dans la société civile, les conclusions tirées par les uns n'étant pas portées à la connaissance des autres [12]. Pouvoir croiser l'évolution des conditions de vie des agriculteurs dans une zone géographique, la sédentarisation des nomades ou les conséquences de la raréfaction des réserves d'eau peut faire gagner en pertinence des renseignements ponctuels. Une approche foisonnante permettrait de faire émerger un écosystème du renseignement autour de laboratoires de recherche fondamentale, d'universitaires et d'ingénieurs, autant d'acteurs de l'information qui au mieux s'ignorent, au pire nourrissent une méfiance mutuelle.

Dans cette perspective, le CNRS a conclu le 30 mai 2018 une convention avec la Direction du renseignement militaire. Ce document « formalise la mise en place de petits ateliers entre les analystes de la DRM affectés à la surveillance de tel ou tel territoire et les chercheurs des Unités mixtes de recherche CNRS spécialistes de ces régions lors de séminaires-discussions [13] », explique Fabrice Boudjaaba, directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales. Cependant, une partie du monde universitaire s'est opposée à ce partenariat dénonçant « l'obsession sécuritaire » par le biais d'une pétition d'une soixantaine de chercheurs du CNRS [14]. Par conséquent, l'Académie du renseignement doit continuer d'œuvrer pour réconcilier la défiance des universitaires craignant une perte d'autonomie face à cette volonté d'ouverture du monde du renseignement.

À ce titre, le dialogue ouvert par le biais d'un grand prix de l'Académie du renseignement mention « recherche » aide à dissiper les inquiétudes.

Dans le même esprit, le concept de *Geospatial Intelligence* (GeoINT) ne s'est-il pas structuré aux États-Unis autour de formations diplômantes[15], de structures professionnelles[16], d'événements[17] et de publications[18] au service d'un *story-telling* innovant et séduisant ? Il permet, grâce à l'apport des nouvelles technologies, de redonner une place centrale au raisonnement géographique dans les pratiques du renseignement. Une animation très anglo-saxonne, exemplaire pour des initiatives françaises naissantes.

AU CŒUR DE LA DÉMOCRATIE

Au-delà de son pouvoir direct ou d'influence sur la communauté nationale du renseignement, le CNR incarne l'acteur dépositaire de la Stratégie nationale du renseignement. Il donne corps à ce qui est, par essence, secret, classifié, au phantasmé, aux coulisses, à l'indicible ou à l'intangible. Alors que se lève le voile, il ne reste que la qualité de l'individu qui occupe une fonction sur le fil, instable mais indispensable pour les services comme pour la sécurité de la nation, de ceux qui la servent et la composent.

Être CNR, c'est donc rester aux aguets, anticiper, ne pas se satisfaire des réponses faciles. C'est être garant de l'adéquation des moyens aux fins, interroger la proportionnalité des techniques de renseignement dans l'atteinte portée aux droits et libertés individuelles afin de désamorcer la critique de Giorgio Agamben : « Le pouvoir aujourd'hui n'a d'autre forme de légitimité que l'état d'urgence et partout et continuellement en appelle à lui et travaille en même temps secrètement à sa production (comment ne pas penser qu'un système qui ne peut désormais fonctionner que sur la base d'un état d'urgence ne soit pas également intéressé à maintenir cet état à n'importe quel prix ?) [19]. »

Être CNR, c'est avoir la conviction que la réponse à la menace ne se réduit pas uniquement à une logique sécuritaire mais qu'elle implique une réponse coordonnée à partir de nombreuses politiques publiques

(éducation, justice, redistribution sociale, sécuritaire, militaire…). Être CNR, c'est ne rien omettre, ne pas suivre les courants, les modes et les tendances. C'est s'exposer sans se substituer mais assumer et donner à comprendre. Pour reprendre la formule de James R. Clapper au patron de la CIA, c'est « être informé que l'avion a décollé pour être présent s'il s'écrase[20] ».

Être CNR, c'est aussi aller où les autres ne vont pas, réunir, souder, comprendre que le renseignement se nourrit de multiples sources, de ruisseaux différents coulant à des débits différents. Être CNR, c'est s'imposer sans diriger, c'est animer sans donner à voir. Être CNR, c'est faire acte de résilience quand les murs vacillent. C'est accompagner sans suppléer. Être CNR, c'est dépasser les frustrations individuelles au service de la communauté.

C'est donc se situer à la croisée des chemins, savoir regarder loin et accepter le vertige d'une nuit étoilée. C'est avant tout, comme le démontre cet ouvrage, une « affaire de courage : parce que cela signifie être capable non seulement de fixer le regard sur l'obscurité de l'époque, mais aussi de percevoir dans cette obscurité une lumière qui, dirigée vers nous, s'éloigne infiniment. Ou encore : être ponctuels à un rendez-vous qu'on ne peut que manquer[21] ».

Notes

Notes de l’introduction

1. Pour reprendre l’expression de l’historien du renseignement Sébastien-Yves Laurent dans son habilitation à diriger des recherches *Au cœur de l’État. Le renseignement, le politique et la formation de l’État secret dans la France contemporaine (XIX^e^-XX^e^ siècle)*, 2007.

2. Instance composée de militaires qui assistent et conseillent le président de la République dans son rôle constitutionnel de « chef des armées ». Le chef d’état-major particulier (CEMP) est un officier général de haut rang en charge de la préparation des Conseils de défense, de la liaison avec le ministère des Armées et l’état-major des armées.

3. Service dépendant du Premier ministre qui assiste ce dernier dans l’exercice de ses responsabilités constitutionnelles en matière de défense nationale et assure une coordination interministérielle sur ces sujets et ceux liés à la sécurité, notamment depuis la réforme de décembre 2009 qui a transformé le Secrétariat général de la défense nationale (SGDN) en SGDSN.

Notes de l’introduction à la première partie

1. Direction de la police nationale en charge d’une partie du renseignement intérieur jusqu’à sa suppression en 2008. Elle suivait notamment le terrorisme interne, les violences urbaines, l’économie souterraine ainsi que la vie politique et sociale.

2. Direction de la police nationale, la DST était un service de sécurité principalement spécialisé dans le contre-espionnage et le contre-terrorisme.

3. Décret n° 2008-609 du 27 juin 2008 relatif aux missions et à l’organisation de la direction centrale du renseignement intérieur.

4. La SDIG n’a conservé qu’une petite partie des effectifs de la DCRG (environ 800 personnels) pour près de 70 % des missions de cette dernière (à l’exception du terrorisme et du suivi de la vie politique).

5. Direction la plus importante au sein de la direction générale de la police nationale dont dépendent par exemple les policiers des commissariats, etc.

6. Le secrétaire général de l’Élysée est le principal collaborateur du président de la République. Il supervise l’action de l’ensemble des conseillers de ce dernier.

7. Comme en témoignent Ange Mancini ou Claude Guéant dans le présent ouvrage.

8. La DGSE est le service de renseignement français qui agit principalement hors des frontières nationales.

9. Créée en 1992, au sortir de la première guerre du Golfe, pour doter la France d’une capacité de renseignement autonome indépendante des moyens américains, la DRM est à la tête du renseignement d’intérêt militaire pour les forces armées françaises.

10. La DPSD est devenue en 2016 la Direction du renseignement et de la sécurité de la Défense (DRSD). Elle lutte notamment contre l’espionnage et le terrorisme au sein des armées et du milieu industriel de Défense.

11. La cellule de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (Tracfin) est placée sous l'autorité du ministère de l'Action et des Comptes publics. Créé par la loi du 12 juillet 1990, ce service lutte contre les circuits financiers clandestins, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

12. La DNRED est rattachée à la Direction générale des douanes et droits indirects et, à ce titre, placée sous l'autorité du ministère de l'Action et des Comptes publics. Elle est compétente en matière de contrôle et de lutte contre la fraude en matière douanière, contre les grands réseaux internationaux de contrebande et contre le terrorisme.

13. Décret n° 2010-800 du 13 juillet 2010 portant création de l'Académie du renseignement.

14. Service de renseignement technique états-unien, la NSA est rattachée au département de la Défense. Elle est responsable du renseignement d'origine électromagnétique et de la protection cyber des systèmes d'information du gouvernement.

15. Ancien agent contractuel des services de renseignement états-uniens, Edward Snowden travaille ensuite pour des prestataires privés de la communauté du renseignement. En 2013, il révèle l'espionnage massif et les capacités techniques de la NSA. À cette occasion, les Allemands découvrent que leur dispositif de surveillance « offert » par la NSA pouvait également servir à les espionner.

16. Le Conseil de défense, placé sous la présidence du chef de l'État, est l'instance de prise de décisions stratégiques pour la défense nationale. À partir de 2015, il est fréquemment réuni et traite, plus généralement, des sujets de défense et sécurité nationales.

17. « C'est pourquoi je souhaite la création, auprès du président de la République, d'un Conseil de sécurité nationale qui deviendra l'instance centrale d'analyse, de débat et de réflexion en matière de sécurité et de défense, en période normale comme en période de crise. Cette instance aura vocation à se substituer, dans des configurations adaptées, selon les sujets et les circonstances, aux actuels Conseil de sécurité intérieure et Conseil de défense. Ce Conseil sera adossé à un secrétariat permanent qui en préparera les réunions et sera chargé du suivi des décisions prises » (déclaration de Nicolas Sarkozy, 7 mars 2007 ; voir également la tribune qu'il a publiée en avril 2007 au sein de la revue *Défense nationale et sécurité collective*).

18. Comité de réflexion et de proposition sur la modernisation et le rééquilibrage des institutions.

19. Le lecteur trouvera, ici, les notices biographiques des principaux acteurs qui apparaissent dans ce volume.

20. Reproduite en Annexe, p. 308-309.

21. Article R. 1122-8 et suivants du Code de la défense, créés par le décret n° 2009-1657 du 24 décembre 2009 relatif au Conseil de défense et de sécurité nationale et au Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale.

22. Cf. le recours en excès de pouvoir introduit au Conseil d'État en avril 2012 contre le décret instituant le coordonnateur national (consultable à l'adresse suivante : http://data.over-blog-kiwi.com/1/26/05/85/20141003/ob_d4331c_rep-conseil-d-État-04-2012.pdf).

23. Entité administrative qui organise notamment le travail gouvernemental et le respect des procédures, assume la fonction de conseil juridique du Gouvernement ainsi que la supervision des services du Premier ministre.

Notes du chapitre premier

1. Signé le 26 octobre 1994.

2. Homme politique, collaborateur notamment de Jacques Chaban-Delmas puis de Jacques Chirac, conseiller de Paris à partir de 2001, il fut conseiller auprès de Nicolas Sarkozy entre 2008 et 2010. En 2011, il devient sénateur de Paris.

3. Haut fonctionnaire puis avocat. Spécialiste des questions géopolitiques et militaires, il participe à ce titre à la Commission du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* de 2008.

4. Président de la République algérienne de 1999 à 2019.

5. Loi n° 2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés. L'article 5 prohibe toute injure, diffamation ou apologie de crimes commis contre les harkis.

6. *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*, 2008, p. 137-141.

7. Voir l'appendice « L'exemple américain », p. 215.

8. En application de l'article R. 1122-3 du Code de la défense, créé en 2009, le Conseil de défense et de sécurité nationale peut être réuni en conseil restreint, dans une composition fixée par son président en fonction des points figurant à son ordre du jour.

9. Une des formations spécialisées du Conseil de défense et de sécurité nationale, présidée par le président de la République. En l'occurrence, le Conseil national du renseignement inclut également le Premier ministre, les ministres concernés, le coordonnateur national du renseignement, les chefs des services de renseignement et le secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale.

10. Décret n° 2010-299 du 22 mars 2010 relatif à la gestion administrative et financière de la coordination nationale du renseignement.

11. Décret n° 2009-1657 du 24 décembre 2009 relatif au Conseil de défense et de sécurité nationale et au Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale qui prévoit une nomination du coordonnateur en Conseil des ministres.

12. Voir ci-dessus note 3, p. 285.

13. Membre des services de renseignement industriel, Alain Juillet est directeur du renseignement à la DGSE entre 2002 et 2003. Il occupe ensuite, jusqu'en 2009, la fonction de haut responsable pour l'intelligence économique, au sein du SGDSN.

14. Créée par le décret n° 2009-1122 du 17 septembre 2009 au sein de Bercy, la D2IE a été chargée de coordonner les activités d'intelligence économique au sein de l'État. Quatre ans plus tard, le décret n° 2013-759 du 22 août 2013 la rattache au Premier ministre. En 2016, elle est remplacée par le Service à l'information stratégique et à la sécurité économiques (SISSE) dépendant des ministères économiques et financiers.

15. Représentant chacun l'une des trois armées : terre, marine, air.

16. Instance composée de militaires qui, au cabinet du ministre des Armées, sert notamment d'interface avec les services de renseignement et suit leur activité.

17. Bâtiment appartenant à la présidence de la République qui jouxte l'Élysée et accueille traditionnellement les délégations étrangères.

18. Organisation intergouvernementale fondée en juillet 2008, elle rassemble 43 pays d'Europe et du bassin méditerranéen afin de renforcer leur partenariat.

19. Ministre de l'Intérieur entre 2009 et 2011.

20. Patrick Calvar.

21. Cas de figure où l'équipement acheté est immédiatement disponible.

22. Drone militaire de moyenne altitude de croisière et de longue endurance (MALE).

23. MUSIS (Multinational Space-based Imaging System for Surveillance, Reconnaissance and Observation), programme de satellites de reconnaissance à l'origine partagé entre certains pays européens (France, Allemagne, Belgique, Espagne, Grèce et Italie) qui sera en définitive développé par la France dans le cadre de partenariats bilatéraux. Il succède au programme Helios, satellites de renseignement français conçus avec une participation minoritaire de l'Italie, de l'Espagne, de la Belgique et de la Grèce et mis en orbite entre 1995 et 2009.

24. Bernard Bajolet fait sans doute allusion aux scandales qui ont concerné la DCRI et son directeur central Bernard Squarcini, notamment condamné dans l'affaire dite des fadettes pour avoir employé des techniques de renseignement afin de détecter l'origine d'informations concernant le couple présidentiel.

25. Voir chap. VIII.

26. Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants.

27. Le salon vert jouxte le bureau du président de la République, au premier étage du palais de l'Élysée. Le salon Murat se situe au rez-de-chaussée et accueille traditionnellement le Conseil des ministres.

28. Dennis Blair a occupé les fonctions de DNI entre 2009 et 2010.

29. Haut fonctionnaire et homme politique américain, DNI de 2005 à 2007.

30. Haut fonctionnaire et homme politique américain, directeur de la CIA entre 2009 et 2011.

31. Plaisanterie autour des capacités d'écoute de la CIA.

32. Instances de contrôle parlementaire du renseignement propre à chacune des chambres du congrès américain. Il s'agit du United States Senate Select Committee on Intelligence et du United States House Permanent Select Committee on Intelligence.

33. Instance qui, auprès du président des États-Unis et pour son compte, supervise les questions stratégiques et de sécurité nationale.

34. Government Communications Headquarters, agence technique de renseignement au Royaume-Uni, elle fournit aux services de renseignement et forces militaires le renseignement d'origine électromagnétique (Internet, radio, satellite, etc.).

Notes du chapitre II

1. Le 13e régiment de dragons parachutistes (ou 13e RDP) est une unité militaire de renseignement et d'action.

2. Ministre de la Défense entre 2002 et 2007 sous la présidence de Jacques Chirac, puis ministre de l'Intérieur (2007-2009), ministre de la Justice (2009-2010) et ministre des Affaires étrangères (2010-2011) sous la présidence de Nicolas Sarkozy.

3. Martin Briens, actuel directeur de cabinet de la ministre des Armées. Il a auparavant occupé les fonctions de directeur de la Stratégie à la DGSE.

4. Deuxième régiment étranger de parachutistes (2e REP) stationné au camp Raffalli à Calvi.

5. Membre du corps préfectoral ayant dirigé les préfectures de région les plus importantes.

6. Crédits qui financent des activités de sécurité et de défense nécessitant discrétion et/ou célérité. Ils dérogent au principe de spécialité budgétaire imposant que les crédits soient affectés à des dépenses précises. L'utilisation des fonds spéciaux est en effet à la discrétion du pouvoir exécutif. Leur usage est contrôlé par la commission de vérification des fonds spéciaux créée par l'article 154 de la loi de finance pour 2002 du 28 décembre 2001, formation spécialisée de la Délégation parlementaire au renseignement depuis 2013.

7. En 2008, la Géorgie s'oppose à sa province d'Ossétie du Sud soutenue par la Russie dans son ambition séparatiste. Le conflit se conclut par la reconnaissance par la Russie de l'indépendance de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie.

8. Les groupes de travail correspondaient aux diverses instances du CIR ; ils réunissaient des membres des services de renseignement afin d'échanger sur une thématique ou une zone géographique.

9. Les journalistes Hervé Ghesquière et Stéphane Taponier ont été enlevés le 29 décembre 2009 en Afghanistan et libérés le 29 juin 2011.

10. Commandement des opérations spéciales « chargé de planifier, préparer, coordonner et conduire les opérations spéciales, qui sont des opérations militaires menées en dehors des cadres d'actions classiques, visant à atteindre des objectifs d'intérêt stratégique, notamment en termes d'actions d'environnement, d'ouverture de théâtre d'opérations, d'intervention dans la profondeur sur des objectifs à haute valeur, ou en matière de lutte contre les organisations terroristes », selon l'arrêté du 5 janvier 2017. Ce commandement opérationnel a été créé en 1992 après le retour d'expérience de la participation française à la guerre du Golfe.

Notes du chapitre III

1. Jacques Chirac, lors de son dernier mandat (2002-2007).

2. L’actuel Service central du renseignement territorial (SCRT) a succédé en 2014 à la sous-direction à l’information générale (SDIG) issue de la réforme de 2008.

3. Document de programmation stratégique, ancêtre du PNOR évoqué précédemment.

4. Terroriste affilié au Groupe islamiste armé (GIA), instigateur et auteur des attentats terroristes ayant frappé la France en 1995.

5. En particulier la surveillance des communications internationales, le chiffrement et le déchiffrement.

6. Action militaire de maîtrise du spectre électromagnétique pour attaquer, se défendre ou se renseigner (détection des activités ennemies, cartographie des moyens adverses, brouillage, écoute et identification, etc.).

7. Actions informatiques menées pour attaquer un système à des fins de renseignement ou d’action clandestine.

8. CEMA de 2006 à 2010.

9. Haut fonctionnaire français, magistrat la Cour des comptes, il préside en 1994 la mission sur les responsabilités et l’organisation avant de prendre la tête du SGDN entre 1995 et 1996.

10. Établissement étatique devenu société anonyme détenue à 10 % par l’État, chargée de collecter, de synthétiser et de diffuser l’information d’intelligence stratégique pour la prévention et la gestion des risques mais également l’intelligence économique ou la diplomatie d’affaires.

11. Le Conseil supérieur de l’administration territoriale de l’État, créé en novembre 2006, est devenu le Conseil supérieur de l’appui territorial et de l’évaluation par décret n° 2015-547 du 19 mai 2015.

Note de l’introduction à la deuxième partie

1. Le premier tour a lieu le 22 avril et le second tour le 6 mai 2012.

Notes du chapitre IV

1. Le temporisateur en latin, par allusion au général Fabius Maximus (né à Rome en 275 av. J.-C. et mort en 203 av. J.-C.), qui gagna le surnom de *cunctator* en refusant le combat face à Hannibal au profit d'une stratégie militaire de harcèlement justifiée par la faiblesse des moyens à sa disposition.

2. Groupe de pays unis par l'accord *United Kingdom – United States of America* (*UKUSA Agreement*) qui fonde la coopération multilatérale et de partage d'information entre l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et les États-Unis en matière de renseignement électromagnétique.

3. Hervé Ghesquière et Stéphane Taponier, déjà évoqués.

4. Organisme de recherche ayant pour mission principale de développer les applications de l'énergie nucléaire dans les domaines scientifique, industriel et de la défense nationale. Les compétences du CEA sont reconnues dans le domaine du « calcul haute performance ». Depuis 2014, l'État a confié au CEA la mission de « disposer à l'horizon 2020 de la capacité de concevoir et réaliser des ordinateurs de grande puissance de manière durablement compétitive ».

5. Actuellement nommée SDAT (sous-direction antiterroriste).

6. Attentat perpétré par l'Armée rouge japonaise qui a causé vingt-six morts et quatre-vingts blessés, le 30 mai 1972.

7. Attentats perpétrés le 27 décembre 1985 par le Fatah dans les files d'attente de passagers aux guichets de la compagnie israélienne El Al à l'aéroport de Rome et de façon quasi simultanée à celui de Vienne. Ces deux attaques ont fait dix-huit morts et cent quinze blessés.

8. Voir chap. IX.

Notes du chapitre v

1. Nous renvoyons le lecteur à l'entretien avec François Hollande, p. 151.

2. François Hollande est élu président de la République le 6 mai 2012 face à Nicolas Sarkozy, candidat à sa réélection. La passation de pouvoir entre les deux hommes a lieu le 15 mai.

3. Réforme de l'action de l'État lancée par le gouvernement Fillon en juillet 2007 portant sur des restructurations et des rationalisations de services et de processus de l'État avec un objectif de retour à l'équilibre budgétaire *via* notamment la règle de non-remplacement d'un départ à la retraite d'un fonctionnaire sur deux.

4. Artère jouxtant la rue du faubourg Saint-Honoré, dont le numéro 55 constitue l'entrée principale du palais de l'Élysée.

5. Acte réglementaire publié au *Journal officiel de la République française*.

6. L'instauration des zones de sécurité prioritaire a constitué l'un des 60 engagements pour la France du candidat François Hollande afin d'assurer une sécurité de proximité dans les quartiers les plus sensibles. La création d'une ZSP supposait des moyens renforcés et une plus grande coordination des services de l'État.

7. La notion d'« arc de crise », théorisée par Bernard Lewis, conseiller au département d'État des États-Unis, est reprise dans le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* de 2008 pour matérialiser géographiquement les menaces pesant sur la France et l'Europe.

8. « Au moment de définir ses thèmes de travail, la Délégation parlementaire au renseignement a souhaité s'intéresser en premier lieu au renseignement économique et financier (REF) en raison de sa trop faible prise en compte dans la politique publique du renseignement, de sa marginalité au sein d'une culture du renseignement encore embryonnaire dans notre pays et du déficit d'organisation administrative en ce domaine alors même que la menace économique n'a jamais été aussi prégnante »,

rapport relatif à l'activité de la délégation parlementaire au renseignement pour l'année 2014 n° 2482 enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 18 décembre 2014.

9. Siège du ministère des Affaires étrangères.

10. La crise débute au printemps 2014 à la suite des tensions entre Ukrainiens pro-Russes et Ukrainiens pro-Européens. L'Union européenne s'oppose à l'occupation de la Crimée par des troupes « pro-russes » hybrides, ainsi qu'aux mouvements des troupes de l'armée fédérale russe près de la frontière ukrainienne. L'issue du référendum du 16 mars 2014 conduit au rattachement de la Crimée et de Sébastopol à la Russie.

11. L'armée syrienne a frappé, dans la nuit du 21 août 2013, les villes de la Ghouta orientale, la plaine agricole à l'Est de Damas – où vivent près d'un million de personnes – et la Ghouta occidentale, au sud-ouest de la ville, suscitant l'indignation de la communauté internationale. En réaction, les États-Unis, le Royaume-Uni et la France souhaitent organiser des frappes militaires mais les deux premiers n'obtiennent pas le consensus politique nécessaire.

12. Le 16 mai 1916, en pleine Première Guerre mondiale, les accords Sykes-Picot sont signés entre Britanniques et Français, redéfinissant les frontières du Moyen-Orient sur les ruines de l'Empire ottoman. Ces grandes lignes géopolitiques définissent encore la superficie des États de la région, leur structure démographique ainsi que leurs capacités économiques et énergétiques.

13. Chef de l'organisation terroriste Daech ayant déclaré, le 8 avril 2013, la constitution de « l'État islamique en Irak et dans le Cham ». Le 29 juin 2014, Daech proclame Abou Bakr al-Baghdadi, « calife et successeur de Mahomet ».

14. Branche du chiisme vouant un culte à la figure d'Ali, gendre du prophète Mohammad. Les membres du clan de Bachar el-Assad sont pour la plupart de confession alaouite. Cette minorité représente environ 10 % de la population du pays.

15. « Il ne fait aucun doute pour personne que certaines opérations clandestines sont en réalité des "opérations spéciales" et gagneraient à être effectuées par des forces spéciales. » Rapport d'information n° 525 (2013-2014) de Daniel Reiner, Jacques Gautier et Gérard Larcher, « Le renforcement des forces spéciales françaises, avenir de la guerre ou conséquence de la crise ? » déposé le 13 mai 2014.

16. *High Value Target*, terminologie militaire américaine désignant une cible, notamment humaine, en vue de son élimination par le biais d'une action clandestine ou spéciale.

17. Le CPCO est l'instance de commandement des armées françaises, connectée 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 avec l'ensemble des théâtres d'opérations. Il permet au CEMA d'assurer le commandement des opérations militaires, de conseiller le Gouvernement

dans le champ des opérations et de proposer des options stratégiques au président de la République.

18. L'Allemagne a accepté un partenariat avec les États-Unis pour disposer d'un système d'interception performant au profit de ses intérêts. La découverte d'une « porte dérobée » dans ce dispositif passe donc pour une « contrepartie » non négociée…

19. Jean-Jacques Urvoas, Patrick Verchère, « Rapport d'information en conclusion des travaux d'une mission d'information sur l'évaluation du cadre juridique applicable aux services de renseignement », Assemblée nationale, mardi 14 mai 2013.

20. Loi n° 91-646 du 10 juillet 1991 relative au secret des correspondances émises par la voie des télécommunications qui a régi les écoutes téléphoniques judiciaires et administratives de 1991 à 2015.

21. Proposition législative à l'initiative d'un parlementaire, par opposition à un projet de loi d'initiative gouvernementale.

22. En application de l'article 6 de la loi du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs, les avis rendus par le Conseil d'État sur des projets de loi avant leur dépôt au Parlement ne constituent pas des documents librement communicables aux administrés. Confidentiels par principe, les avis du Conseil d'État peuvent néanmoins être rendus publics après accord de l'autorité demanderesse. François Hollande a ainsi souhaité rendre systématiquement publics ces documents. Le premier d'entre eux fut celui relatif à la future loi renseignement.

23. Il existe en France trois niveaux de protection du secret, par ordre d'importance : « confidentiel défense », « secret défense » et « très secret défense ».

24. Terroristes auteurs de l'attentat contre le journal *Charlie Hebdo* du 7 janvier 2015, décédés le 9 janvier 2015 à Dammartin-en-Goële.

25. RETour d'EXpérience, équivalent du concept anglo-saxon des *Lessons Learned*, exercice qui a pour fonction « de rechercher des informations émanant des opérations ou des exercices, de les exploiter pour les traduire en enseignements qui conduiront à des adaptations », « PIA 7.7. Retour d'expérience des armées (RETEX) », publication interarmées.

26. Respectivement régies par les articles L. 851-2 et 3 du Code de la sécurité intérieure. Articles créés par la loi du 24 juillet 2015 relative au renseignement qui établit une modalité de surveillance de certains individus par le biais d'une analyse massive de données téléphoniques.

27. Le cabinet du Président se réunit chaque lundi matin pour travailler l'agenda du président de la République et préparer les dossiers présidentiels.

28. Jean-Pierre Jouyet a pris la suite de Pierre-René Lemas au secrétariat général le 16 avril 2014. Sylvie Hubac a été remplacée le 5 janvier 2015 par Thierry Lataste

auquel succédera, le 15 juin 2016, Jean-Pierre Hugues.

29. Sous-direction de l'anticipation opérationnelle au sein de la Direction générale de la gendarmerie nationale.

Notes du chapitre VI

1. Bernard Squarcini est mis en examen le 17 octobre 2011 pour « atteinte au secret des correspondances », « collecte illicite de données » et « recel du secret professionnel » dans le cadre de l'« affaire des fadettes », alors qu'il dirige la DCRI. Il avait en effet sollicité les factures téléphoniques détaillées d'un journaliste du *Monde* pour identifier ses sources dans l'affaire dire « Bettencourt ». La cour d'appel de Paris, dans une décision du 12 décembre 2012, ne conserve que le chef d'accusation de « collecte de données à caractère personnel par un moyen frauduleux, déloyal ou illicite ». Il est condamné le 8 avril 2014 à 8 000 euros d'amende et 7 000 euros de dommages et intérêts aux parties civiles.

2. Agent de la DGSE, Denis Alex est retenu en otage en Somalie à partir de 2009, à la suite de son enlèvement à Mogadiscio par les rebelles islamistes. Le 11 janvier 2013, la tentative de libération planifiée par la France n'empêche pas son assassinat par ses ravisseurs.

3. Le site lanceur d'alertes WikiLeaks a révélé que les services de renseignement américains ont espionné les communications de François Hollande, Nicolas Sarkozy et Jacques Chirac. Ces interceptions ont été réalisées par le « Special Collection Service », une unité composée de membres de la NSA et de la CIA, grâce à des dispositifs d'écoute présents au sein de l'ambassade américaine. Cette dernière se situe à proximité de tous les lieux de pouvoir français : l'Élysée, le ministère de l'Intérieur, de la Justice, des Affaires étrangères et de la Défense ainsi que de l'Assemblée nationale. Cette affaire a également révélé la vulnérabilité des moyens de communications des Présidents français et de leur entourage.

4. Yann Jounot avait sollicité l'abrogation du décret n° 2010-299 du 22 mars 2010 relatif à la gestion administrative et financière de la coordination nationale du renseignement. Décidée par le président Hollande, celle-ci devait être mise en œuvre

par son successeur. Toutefois, la réforme n’a pas survécu à l’alternance. Voir le témoignage de Pierre de Bousquet de Florian dans le présent ouvrage, p. 195.

Note de l'introduction à la troisième partie

1. Sollicité, Yann Jounot n'a pas souhaité témoigner dans le cadre du présent ouvrage.

Notes du chapitre VII

1. Didier Le Bret est l'époux de Mazarine Pingeot, fille de François Mitterrand.

2. La loi renseignement distingue deux types de services selon leur capacité à recourir à l'entier spectre des techniques de recueil du renseignement. Ceux bénéficiant d'un accès total appartiennent au premier cercle de la communauté du renseignement (DGSE, DGSI, DRM, DRSD, DNRED, Tracfin), les autres appartiennent au deuxième cercle.

3. Notion popularisée par le journaliste David Thomson dans un ouvrage consacré à ces citoyens français partis rejoindre des groupes jihadistes en Syrie dès 2012 et ayant désormais choisi de rentrer (*Les Revenants*, Paris, Seuil, 2016).

4. Le BCRP a été créé en janvier 2017 par Jean-Jacques Urvoas, alors ministre de la Justice.

5. Dans le cadre du plan administratif de lutte contre la radicalisation du printemps 2014.

6. La DGSI a fait l'acquisition du logiciel de la société américaine Palantir.

7. Fondement des libertés individuelles en Grande-Bretagne et de la lutte contre l'arbitraire. Cette clause de rang constitutionnel impose la présentation physique à un juge de tout individu détenu ou incarcéré afin de statuer sur la légalité de la détention.

8. La loi n° 2017-1510 du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme a transposé dans le droit commun les principales dispositions de l'état d'urgence déclaré en novembre 2015. Elle accroît notamment les pouvoirs des autorités administratives au détriment du pouvoir judiciaire.

9. Document créé par la loi de programmation militaire du 18 décembre 2013. Initialement à destination de la Délégation parlementaire au renseignement, il a depuis

été rendu public. Il synthétise les orientations stratégiques confiées aux services de renseignement.

10. Un rapport sur la gestion des ressources humaines des services de renseignement a été confié en 2014 à Jérôme Michel, membre du Conseil d'État. Ce document est classé confidentiel défense.

11. Le groupe industriel français, désormais rebaptisé Naval Group, a remporté, en avril 2016 ce que la presse a appelé le contrat du siècle en raison de son montant, le plus important de l'histoire de la défense de l'Australie : 50 milliards de dollars australiens, soit 35 milliards d'euros, dont 8 milliards reviendront aux entreprises de l'Hexagone. Ce contrat porte sur la production de 12 sous-marins. La fabrication du premier bâtiment débutera en 2021.

12. Haut fonctionnaire russe, auparavant à la tête du Service fédéral de sécurité russe (FSB) et du Comité national antiterroriste (NAK), il est désormais secrétaire du Conseil de sécurité de Russie.

13. Service de renseignement israélien en charge de la collecte du renseignement, des opérations secrètes et de la lutte contre le terrorisme. Il relève de l'autorité directe du Premier ministre.

14. Le coordinateur de l'Union européenne pour la lutte contre le terrorisme est un haut fonctionnaire, placé sous l'autorité directe du haut représentant de l'Union pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité. Il a pour rôle d'assurer la mise en œuvre de la stratégie de l'Union en matière de lutte contre le terrorisme (meilleure interaction entre les agences de l'UE, meilleure prévention du terrorisme en particulier par la lutte contre la radicalisation, préparation des unités de protection civile). Il doit également coordonner les différentes formations du Conseil compétentes : Conseil EcoFin (lutte contre le blanchiment), Conseil JAI (coopération policière et judiciaire) et Conseil affaires générales et relations extérieures (dimension internationale).

15. Haut fonctionnaire européen. Directeur de la section Justice et Affaires intérieures (JAI) au Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne de 1995 à 2007, il succède alors à Gijs de Vries à la tête de la Coordination pour la lutte contre le terrorisme.

16. « *To name and shame* », soit « nommer et couvrir de honte ». Action qui consiste à rendre publics, pour les couvrir d'opprobre, les agissements répréhensibles d'une personne, d'un groupe, d'une entreprise ou d'une institution.

17. Événement organisé par l'Église catholique, les Journées mondiales de la jeunesse réunissent plusieurs centaines de milliers de participants du monde entier. La 31e édition a été organisée à Cracovie du 26 au 31 juillet 2016. La vague d'attentats terroristes ayant ensanglanté l'Europe a conduit le comité d'organisation à être

particulièrement attentif à la sécurité de cet événement. L'assassinat du père Jacques Hamel a eu lieu en France, à Saint-Étienne-du-Rouvray, le jour de l'ouverture des JMJ.

18. La règle du tiers service suppose que tout partage d'information avec un service partenaire ne puisse être révélé à un tiers sans l'autorisation explicite du service émetteur.

19. Opération militaire mobilisant 10 000 soldats principalement de l'armée de terre, déployés au lendemain des attentats des 7, 8 et 9 janvier 2015 pour assurer la sécurité du territoire national, elle sera renforcée lors des attaques du 13 novembre 2015 en Île-de-France.

20. Haut fonctionnaire français, nommé le 4 décembre 2013 secrétaire général du CIPDR jusqu'en 2016.

21. Le CPIDR a pour mission l'animation, la coordination et le soutien financier des politiques interministérielles de prévention de la délinquance et de la radicalisation.

22. Magistrat français, procureur de la République près le tribunal de grande instance de Paris ayant de ce fait une compétence nationale sur les affaires de terrorisme. Il a été nommé le 27 octobre 2018 procureur général près la Cour de cassation.

23. En septembre 2016, François Molins a entrepris de durcir la politique pénale en matière de terrorisme : les « revenants » de Syrie seront désormais passibles des assises puisque l'incrimination a été relevée de délictuelle à criminelle. En conséquence, les peines de prison sont considérablement alourdies.

24. Entre 2015 et 2017, plusieurs lois ont modifié ce régime pour durcir ses conditions d'application.

25. L'EMOPT, créé en juin 215 et rattaché au cabinet du ministre de l'Intérieur, avait pour mission de coordonner, d'animer et de contrôler le suivi des personnes radicalisées. Il a été supprimé en 2018 au profit de l'UCLAT.

26. Attentat perpétré à Nice et qui a causé 86 décès.

27. Commission d'enquête relative aux moyens mis en œuvre par l'État pour lutter contre le terrorisme depuis le 7 janvier 2015, créée à la suite des attentats de 2015 et dirigée par les députés Fenech (LR) et Pietrasanta (PS). Elle publie son rapport final en juillet 2016.

28. Opposant au régime marocain enlevé et torturé sur le territoire français avec, on le suppose, des complicités au sein du SDECE. La révélation de ces faits et soupçons créa un large scandale en 1966.

29. Le Secrétariat général des affaires européennes est un service du Premier ministre principalement chargé de la coordination interministérielle pour les questions européennes. Philippe Léglise-Costa, secrétaire général entre 2014 et 2017 a été, en parallèle, conseiller Europe du président de la République François Hollande jusqu'en

2015. Cette proposition concernant le renseignement a déjà été formulée par Jean-Jacques Urvoas dans son rapport parlementaire précité de 2013, p. 112. Jean-Jacques Urvoas et Floran Vadillo, *Réformer les services de renseignement français. Efficacité et impératifs démocratiques*, Paris, Fondation Jean-Jaurès, 2011, p. 27, avaient proposé la création d'un secrétariat général du renseignement.

Notes du chapitre VIII

1. Décret n° 2017-1095 du 14 juin 2017 relatif au coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme, à la Coordination nationale du renseignement et de la lutte contre le terrorisme et au Centre national de contre-terrorisme.

2. Société de droit privé détenue à 40 % par l'État qui valorise le savoir-faire du ministère de l'Intérieur auprès de partenaire étrangers grâce à des accords de coopération technique. CIVIPOL réalise des prestations de conseil, d'assistance technique, d'audit et de formation dans le domaine sécuritaire.

3. Alexis Kohler depuis mai 2017.

4. L'amiral Bernard Rogel depuis le 6 juillet 2016.

5. Philippe Étienne depuis mai 2017.

6. Voir l'article 1er du décret n° 2009-1657 du 24 décembre 2009 relatif au Conseil de défense et de sécurité nationale et au Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale.

7. Décret n° 2018-798 du 19 septembre 2018 ajoutant l'Inspection générale de la justice aux corps et services d'inspection et de contrôle concourant au fonctionnement de l'inspection des services de renseignement.

8. Commissaire général de la police nationale, il a effectué une grande partie de sa carrière au sein de la DST. En 2014, il prend la tête du Service central du renseignement territorial (SCRT) avant d'être appelé à la CNRLT en 2017.

9. Attaque par un terroriste armé d'un couteau ayant entraîné une victime et quatre blessés, le 12 mai 2018 à Paris.

10. Annoncés par le Premier ministre à l'occasion de la présentation du Plan d'action contre le terrorisme à Levallois-Perret, le vendredi 13 juillet 2018.

11. Se reporter aux témoignages de Bernard Bajolet, p. 19 ou de Christophe Gomart, p. 49.

12. L'Académie du renseignement constitue chaque année deux promotions : l'une consacrée aux hauts potentiels des services de renseignement, l'autre aux échelons intermédiaires.

13. SGDSN d'octobre 2014 à mars 2018.

14. Conseil des ministres du 22 juin 2017.

15. Article 1er du décret no 2017-1096 du 14 juin 2017 relatif à la gestion administrative et financière de la coordination nationale du renseignement et de la lutte contre le terrorisme qui reprend en cela les dispositions du décret no 2010-299 du 22 mars 2010 relatif à la gestion administrative et financière de la coordination nationale du renseignement.

Notes de l'appendice

1. *Intelligence Reform and Terrorism Prevention Act.*

2. L'*Intelligence Community* se compose de 17 agences généralement placées sous l'autorité d'un ministère.
– Indépendantes (2) : Office of the Director of National intelligence (ODNI), Central Intelligence Agency (CIA) ;
– Département de la Défense (8) : Defense Intelligence Agency (DIA), Marine Corps Intelligence Activity, National Security Agency (NSA), Twenty-Fifth Air Force, Intelligence and Security Command, National Geospatial-Intelligence Agency, National Reconnaissance Office, Office of Naval Intelligence ;
– *Homeland Security* (2) : Coast Guard Intelligence, Office of Intelligence and Analysis ;
– *Energy* (1) : Office of Intelligence and Counterintelligence ;
– *State* (1) : Bureau of Intelligence and Research ;
– *Trésor* (1) : Office of Terrorism and Financial Intelligence ;
– *Justice* (2) : Office of National Security Intelligence au sein de la DEA, Intelligence Branch au sein du FBI.

3. James R. Clapper & Trey Brown, *Facts and Fears: Hard Truths from a Life in Intelligence*, New York, Viking, 2018, p. 128. Traduction effectuée par nos soins.

4. « Bienvenue à notre audition annuelle de confirmation du DNI », *ibid.*, p. 137.

5. *Ibid.*

6. *Ibid*.

7. *Ibid*.

8. Voir Alexandre Papaemmanuel dans Pierre Pascallon (dir.), *Rendre le renseignement plus efficace*, Paris, L'Harmattan, 2017.

9. Les otages, Snowden, la Syrie et les coupes budgétaires.

10. La Russie aurait aidé le site WikiLeaks à divulguer des courriels de la candidate Hillary Clinton afin de favoriser l'élection de Donald Trump en 2016.

11. Le 16 juillet 2018.

12. « I am Part of the Resistance », *New York Times*, 5 septembre 2018.

13. *Statement for The Record: 2019 Worldwide Threat Assessment Of The U.S. Intelligence Community*, 29 janvier 2019 (disponible en ligne).

14. Discours annuel du Président devant la Chambre des représentants et le Sénat réunis en Congrès au cours duquel il brosse son programme d'action pour l'année.

15. Théorie américaine de la stricte et égale séparation des pouvoirs.

16. Senate Select Committee on Intelligence (SSCI).

17. United States House Permanent Select Committee on Intelligence, commission chargée de superviser la communauté du renseignement des États-Unis, bien qu'elle partage certaines compétences avec d'autres commissions de la Chambre, dont la Commission des forces armées pour certaines questions concernant le département de la Défense. Elle a été précédée par la Commission spéciale du renseignement entre 1975 et 1977. La résolution 658 de la Chambre l'a créée et lui a conféré le statut de commission permanente le 14 juillet 1977.

18. Ceux des présidents Nixon et Ford ont été rendus publics le 24 août 2016, après ceux des présidents Kennedy et Johnson, publiés le 15 septembre 2015.

19. National Security Strategy.

20. National Security Council.

21. National Intelligence Managers.

22. Unifying Intelligence Strategies.

23. National Intelligence Program (NIP).

24. Military Intelligence Program (MIP).

25. Intelligence Planning, Programming, Budgeting, and Evaluation system.

26. President's Budget.

27. Congressional Budget Justification Book materials.

28. Executive office of the President's Office of Management and Budget (OMB).

29. DoD Controller.

30. Congressional Oversight Committees.

Notes de l’appendice

1. Service de renseignement extérieur jusqu’en 1982, date à laquelle il est transformé en DGSE.

2. Service du Premier ministre chargé de centraliser l’exécution des interceptions de sécurité (les « écoutes téléphoniques »).

3. Constantin Melnik, *De Gaulle, les services secrets et l’Algérie*, Paris, Nouveau monde, 2010.

4. Voir Sébastien-Yves Laurent, « Pierre Messmer et la gestion de crise : le ministre des armées, la sécurité militaire et le SDECE (1960-1970) », dans François Audigier *et al.*, *Pierre Messmer. Au croisement du militaire, du colonial et du politique*, Paris, Riveneuve, 2012, p. 225-237 ; « Chaban à trois temps (1943-1944, 1957-1958, 1969-1972 : Chaban, le renseignement dans la politique », dans Bernard Lachaise *et al.*, *Jacques Chaban-Delmas en politique*, Paris, Puf, 2007, p. 163-177. Concernant Michel Debré, lire également : Olivier Forcade, « Michel Debré et les fins politiques du renseignement », dans *De Gaulle, les services secrets et l’Algérie*, *op. cit.*, p. 7-32.

5. Entretien de Philippe Sauzay avec Floran Vadillo (les entretiens qui suivent ont été réalisés par le même auteur).

6. Entretien avec Jean Riolacci. La même référence vaut pour les propos de Jean Riolacci, sauf mention contraire. Ces propos sont appuyés par Yves Cannac, secrétaire général adjoint de l’Élysée entre 1974 et 1978 (entretien).

7. Entretien précité avec Jean Riolacci.

8. Du nom de code donné à un agent de renseignement soviétique qui, à partir de 1980, a communiqué à la DST de nombreuses informations sur l’espionnage conduit par l’URSS à l’encontre de l’Occident. L’affaire Farewell est considérée comme l’une des plus importantes affaires de contre-espionnage de la guerre froide.

9. Comme en témoigne notamment Michel Roussin (entretien). La même référence vaut pour les propos de Michel Roussin, sauf mention contraire.

10. Valéry Giscard d'Estaing, *Le Pouvoir et la Vie*, t. 3 : *Choisir*, Paris, Compagnie 12, 2006, p. 227.

11. Alexandre de Marenches et Christine Ockrent, *Dans le secret des princes*, Paris, Stock, 1986, p. 182, 183-184 ou 129. L'auteur exprime par exemple son dépit d'avoir été tenu à l'écart de l'affaire Claustres : « il y avait à l'Élysée un désir évident de ne pas me voir m'en mêler » (p. 188).

12. Entretien avec Philippe Mestre.

13. Entretien avec Claude Pierre-Brossolette.

14. Entretien avec Jean François-Poncet. La même référence vaut pour les propos de Jean François-Poncet, sauf mention contraire. Selon plusieurs témoins, le haut fonctionnaire et Alexandre de Marenches « étaient à couteaux tirés » (Michel Roussin, entretien).

15. Siège de la DGSE.

16. Scandale politique qui éclate peu avant la campagne présidentielle de 1981 : Valéry Giscard d'Estaing est accusé d'avoir reçu en cadeau et gardé par devers lui des diamants de la part de Jean-Bedel Bokassa, autoproclamé empereur du Centrafrique.

17. Valéry Giscard d'Estaing, *Le Pouvoir et la Vie*, t. 3 : *Choisir*, *op. cit.*, p. 414.

18. D'après Philippe Massoni, *Histoires secrètes de la République*, Paris, La Martinière, 2012, p. 102. Il s'agissait du général Vanbremeersch à l'époque.

19. Jérôme Monod, *Les Vagues du temps. Mémoires*, Paris, Fayard, 2009, p. 30.

20. Entretien avec Jérôme Monod. Toutes les citations qui suivent sans appel de bas de page sont extraites du même entretien.

21. Entretien précité avec Michel Roussin.

22. Du nom du parti gaulliste : l'Union des démocrates pour la Cinquième République (UD-V^{e} de 1967 à 1968 et UDR de 1968 à 1976).

23. *Le Programme commun de gouvernement de la gauche. Propositions socialistes pour l'actualisation*, Paris, Flammarion, 1978, p. 93-94.

24. Marcel Chalet et Thierry Wolton, *Les Visiteurs de l'ombre*, Paris, Grasset, 1990, p. 180.

25. Maurice Grimaud, *Je ne suis pas né en mai 1968*, Paris, Tallandier, 2007, p. 149.

26. En 1954, François Mitterrand est accusé à tort d'avoir livré des secrets de la défense nationale au PCF. La DST prend en charge l'enquête.

27. Tentative de coup d'État en mai 1958 qui accompagne le retour de Charles de Gaulle aux responsabilités.

28. La DST est soupçonnée d'avoir communiqué au SAC la liste d'un millier de personnes de gauche et d'extrême gauche afin de les placer en détention en 1968 ; l'accusation se fonde sur un document qui se révélera être un faux.

29. Des micros avaient été posés au siège du *Canard enchaîné* et découverts par l'un des membres du journal. La DST avait été accusée d'être à l'origine de l'affaire.

30. Fils adoptif du célèbre cinéaste qui, contre rémunération, véhiculait dans le journal périodique *Synthesis* (destiné aux parlementaires) les théories soviétiques en France. Il fut condamné en 1979 par la Cour de sûreté de l'État en raison de sa qualité « d'agent d'influence et de désinformation ». François Mitterrand prit alors la plume : dans *L'Unité* du 6 juin 1980, journal du PS, il dénonce l'acharnement de la DST contre un homme qui « ne comprend rien de ce qui lui arrive ».

31. Confident de Bokassa, arrêté le 10 mai 1980 pour intelligence avec des agents d'une puissance étrangère mais en réalité questionné sur l'affaire Bokassa ; disculpé par un non-lieu le 2 novembre 1981.

32. Entretien avec François Cailleteau.

33. Marcel Chalet et Thierry Wolton, *Les Visiteurs de l'ombre*, *op. cit.*, p. 180.

34. Entretien avec Maurice Grimaud. La même référence vaut pour les propos de Maurice Grimaud, sauf mention contraire.

35. Décret n° 82-306 du 2 avril 1982 portant création et fixant les attributions de la DGSE en remplacement du SDECE, et décret n° 82-1100 du 22 décembre 1982 fixant les attributions de la direction de la surveillance du territoire.

36. Scandale lié à la pose, par la DGSE, de deux bombes sur le navire de l'association écologiste *Greenpeace* dont l'explosion causa la mort d'un photographe portugais en juillet 1985.

37. Du nom du Président socialiste chilien renversé en septembre 1973 par un coup d'État militaire conduit par le général Pinochet.

38. Par la suite, le rythme semble s'atténuer puisque l'amiral Lacoste, successeur de Pierre Marion, affirme avoir rencontré le chef de l'État à une quinzaine de reprises au cours des trois années passées à la tête du service de renseignement extérieur, voir Pierre Lacoste et Alain-Gilles Minella, *Un amiral au secret*, Paris, Flammarion, 1997, p. 132.

39. Pierre Marion, *Mémoires de l'ombre. Un homme dans les secrets de l'État*, Paris, Flammarion, 1999, p. 168. L'ancien directeur évoque ainsi par exemple « des instructions et des réponses précises » en provenance de Pierre Bérégovoy qu'il aurait,

en échange, renseigné sur les attaques subies par le franc (voir *La Mission impossible. À la tête des services secrets*, Paris, Calmann-Lévy, p. 39).

40. Entretien avec Jean-Louis Bianco.

41. Entretien avec le général Saulnier. La même référence vaut pour les propos de Jean Saulnier, sauf mention contraire.

42. Pierre Marion, *La Mission…*, *op. cit.*, p. 130.

43. Entretien avec l'amiral Lacoste.

44. Entretien avec Jean-Claude Colliard.

45. Commentaire présidentiel en marge de la note de Gilles Ménage en date du 10 janvier 1984 (source : archives privées).

46. Commentaire présidentiel en marge de la note de Gilles Ménage en date du 14 février 1985 (source : archives privées).

47. Créée en 1973, l'unité d'élite intervient notamment lors des prises d'otage.

48. Pierre Mauroy, *Mémoires. « Vous mettrez du bleu au ciel »*, Paris, Plon, 2003, p. 232.

49. Pierre Marion, *La Mission…*, *op. cit.*, p. 42.

50. Pierre Lacoste et Alain-Gilles Minella, *Un amiral au secret*, *op. cit.*, p. 135.

51. Entretien avec Robert Broussard.

52. On citera l'attentat de la galerie Claridge, à Paris, le jour de l'installation de Jacques Chirac.

53. Créée en octobre 1984 par le ministre de l'Intérieur Pierre Joxe afin de coordonner les divers services policiers en charge de la lutte contre le terrorisme.

54. Du 22 avril au 5 mai 1988, des indépendantistes néocalédoniens retiennent en otages des gendarmes dans la grotte d'Ouvéa.

55. Jean-Paul Huchon, *Jours tranquilles à Matignon*, Paris, Grasset, 1993, p. 109.

56. *Ibid.*, p. 114-115.

57. Entretien avec Claude Silberzahn.

58. Entretien avec Michel Rocard. La même référence vaut pour les propos de Michel Rocard, sauf mention contraire.

59. Entretien avec Guy Carcassonne.

60. Entretien avec Rémy Pautrat.

61. Entretien avec Philippe Marchand.

62. Lettre adressée par Ivan Barbot.

63. Entretien avec Jacques Fournet.

64. Entretien avec Édouard Balladur.

65. Entretien avec Jacques Dewatre. Propos confirmés par Édouard Balladur lors de l'entretien précité.

66. Organisation terroriste algérienne née de l'opposition à l'interruption du processus démocratique en Algérie en 1992 après la victoire des islamistes aux élections municipales.

67. Créé en 1995 sur la base de dispositifs antérieurs, le plan Vigipirate (« Vigilance et protection des installations contre les risques d'attentats terroristes à l'explosif ») établit la répartition des responsabilités entre les différents acteurs de la lutte contre le terrorisme. Ses différentes gradations correspondent au niveau de menace.

68. Entretien avec Jean-Louis Debré.

69. Entretien avec Claude Guéant. La même référence vaut pour les propos de Claude Guéant, sauf mention contraire.

70. Se référer au témoignage de Claude Guéant dans le présent ouvrage.

71. Jacques Chirac, *Mémoires*, t. 1 : *Chaque pas doit être un but*, Paris, Nil, 2009, p. 160.

72. Entretien avec Bertrand Landrieu. La même référence vaut pour les propos de Bertrand Landrieu, sauf mention contraire.

73. Entretien avec Yves Bertrand.

Notes de la conclusion

1. Giorgio Agamben, « Qu'est-ce que le contemporain ? », *Nudités*, Paris, Payot et Rivages, 2009, p. 28.

2. Proposition initialement formulée par Jean-Jacques Urvoas et Floran Vadillo, *Réformer les services de renseignement français. Efficacité et impératifs démocratiques*, Paris, Fondation Jean-Jaurès, 2011, p. 27 reprise dans Jean-Jacques Urvoas, Patrick Verchère, « Rapport d'information… », *op. cit.*, p. 112.

3. Lire à ce propos Floran Vadillo, « Réformer l'État sous contrainte : la tragique utilité du terrorisme international », *Sécurité et Stratégi*e, 28, janvier 2018, p. 5-14.

4. Gaston Roupnel, *Siloë*, Paris, Stock, 1927.

5. Fausse antenne relais qui établit un dialogue avec les terminaux téléphoniques et permet ainsi une captation de données, voire de communications.

6. Audition de Patrick Calvar, directeur général de la sécurité intérieure Commission de la défense nationale et des forces armées, mardi 10 mai 2016.

7. Pierre Bellanger, « Comment gagner la guerre perdue d'avance », intervention lors d'une conférence de l'AA IHEDN, table ronde le 11 décembre 2018 : « Quelle frontière pour notre souveraineté numérique ? »

8. Le ROEM est issu de la collecte de signaux électromagnétiques provenant de communications radio ou satellitaire mais aussi d'ondes produites par un radar ou par des instruments de télémesure.

9. Le ROIM est issu de la collecte et de l'analyse d'informations obtenues notamment par la photographie aérienne, les images satellitaires ou la vidéo de drone.

10. Sébastien Yves Laurent, « Le renseignement et l'université ne doivent plus s'ignorer », *Libération*, 8 novembre 2015.

11. Peter Sloterdijk, « La domestication de l'Être », dans *Règles pour le parc humain*, Paris, Fayard, 2010 p. 86-87.

12. Voir Alexandre Papaemmanuel, « Une culture du renseignement pour faire face au tsunami de la donnée », *La Tribune*, 2 juin 2016.

13. Laurent Lagneau, « La Direction du renseignement militaire a signé une convention de partenariat avec le CNRS », *Opex 360*, 10 juin 2018.

14. Jérôme Hourdeaux, « Contre "l'obsession sécuritaire", la fronde des chercheurs en sciences humaines », *Mediapart*, 20 juin 2018.

15. Certified GEOINT Professional, formation assurée par la National Commission for Certifying Agencies, sous l'autorité de l'Institute for Credentialing Excellence.

16. United States Geospatial Intelligence Foundation.

17. GeoINt Symposium.

18. *Trajectory Magazine*, *Intelligence Studies*.

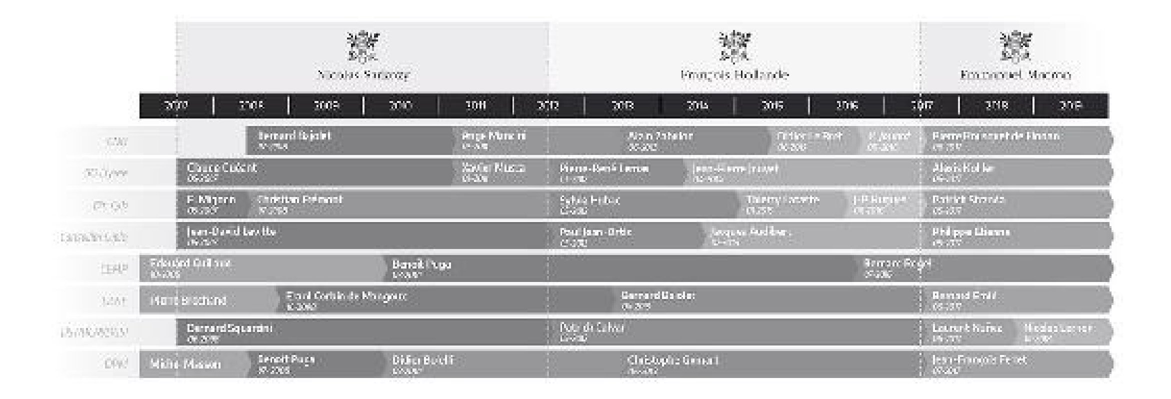
19. Giorgio Agamben, *Moyen sans fin*, Paris, Payot et Rivage, 2006.

20. Formule de James R. Clapper à Leon Panetta, directeur de la CIA : « Si vous voulez que je sois là au moment où l'avion s'écrase, assurez-vous que je sois là quand l'avion décolle » *(« If you want me around when the planes crashes makes sure i'm aroind when the plane take off* »).

21. Giorgio Agamben, « Qu'est-ce que le contemporain ? », art. cité, p. 30.

ANNEXES

Principaux acteurs de la période



Lettre de mission de Nicolas Sarkozy à Bernard Bajolet

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Paris, le 2 3 JUIL. 2008

Monsieur l'Ambassadeur,

Comme le Livre blanc en a souligné la nécessité et comme je l'ai moi-même annoncé, un effort massif doit être fait en faveur de la fonction « connaissance anticipation » dont le renseignement est un des piliers. A ce titre, j'ai décidé de créer un Conseil national du renseignement qui sera une formation spécialisée du Conseil de défense et de sécurité nationale et de vous nommer coordonnateur national du renseignement.

Vous voudrez bien veiller à la préparation des textes nécessaires à la mise en place de ce dispositif, en liaison avec le Secrétaire général de la Défense nationale. D'ores et déjà, et en attendant l'adoption de ces textes, vous exercerez vos fonctions dans les conditions suivantes :

Vous serez placé sous l'autorité du Secrétaire général de la Présidence de la République. Vous travaillerez en étroite liaison avec le chef de l'état major particulier, le conseiller diplomatique et sherpa et le conseiller intérieur.

Point d'entrée auprès de moi des services de renseignement relevant des ministres chargés de la sécurité intérieure, de la défense, de l'économie et du budget, vous coordonnerez et orienterez leur action.

Vous définirez et hiérarchiserez les priorités de recherche du renseignement et rendrez les arbitrages nécessaires notamment en ce qui concerne les relations avec les services étrangers. Vous vérifierez également la cohérence de l'action de nos services sur le territoire national comme à l'étranger. Vous leur transmettrez mes directives. Les services de renseignement vous rendront compte de leurs activités dans ce cadre.

Vous réunirez les directeurs de service en tant que de besoin et présiderez des réunions périodiques de renseignement associant le Cabinet du Premier ministre et les ministères concernés. Vous vérifierez l'adéquation entre la production des services de renseignement et les besoins de l'Etat, ainsi que la bonne circulation des renseignements les plus pertinents.

Monsieur Bernard BAJOLET
Ministre plénipotentiaire

Vous centraliserez les informations susceptibles d'être portées à ma connaissance, que vous communiqueront sans délai les services de renseignement et établirez les synthèses stratégiques qui me sont nécessaires. Vous serez également, dans les mêmes conditions, à la disposition du Premier ministre et exercerez vos fonctions en liaison étroite avec le cabinet de celui-ci.

Vous serez associé aux activités des ministères relatives au renseignement, notamment en matière de lutte contre le terrorisme.

Vous veillerez à l'adaptation des dispositions juridiques dans le domaine du renseignement ainsi qu'à l'élaboration de la planification des objectifs et des moyens humains et techniques des services de renseignement. Dans ce cadre, vous serez associé à la préparation et au suivi des programmes budgétaires. En tant que coordonnateur, vous présiderez les comités interministériels d'orientation des investissements techniques dans le domaine du renseignement.

Vous déciderez de la création ou de la suppression des groupes thématiques de l'actuel comité interministériel du renseignement. Le secrétariat général de la défense nationale en assurera l'animation et le secrétariat.

Vous serez consulté sur la nomination des futurs responsables des services de renseignement. De même, votre avis sera requis sur toute demande des services de renseignement relative aux crédits du chapitre 37-91 du budget des services généraux du Premier ministre dont vous pourrez également susciter la mise en œuvre en tant que de besoin.

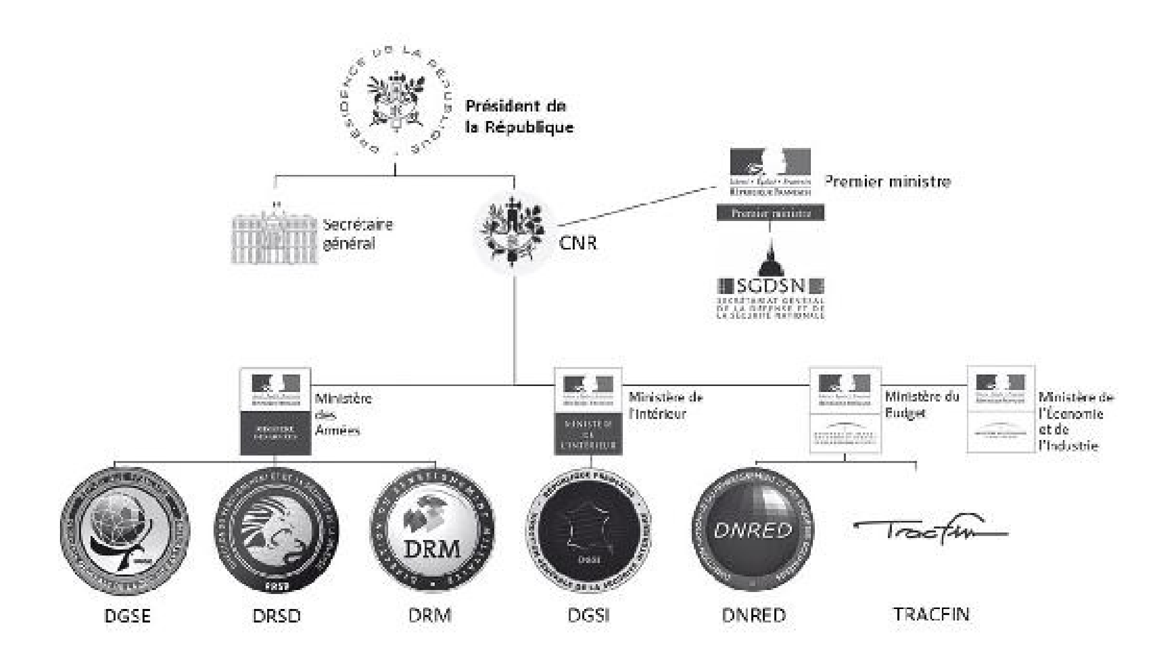
Afin de mener votre mission de coordination, vous vous appuierez sur une équipe légère que vous choisirez, avec l'accord du Secrétaire général et qui sera placée auprès de vous à la Présidence de la République.

Je souhaite que le dispositif décrit ci-dessus soit en mesure de fonctionner dès le mois de septembre, parallèlement à l'élaboration des textes qui permettront de le confirmer.

Soyez assuré, Monsieur l'Ambassadeur, de toute ma confiance.

Nicolas SARKOZY

La coordination nationale du renseignement (en 2019)



Dispositions du décret n° 2009-1657 du 24 décembre 2009 relatives au CNR introduites dans le Code de la défense

La lettre de mission signée par Nicolas Sarkozy aurait naturellement dû inspirer les dispositions réglementaires introduites en décembre 2009 dans le Code de la défense. Celles-ci consacrent l'existence du CNR de manière triomphante mais en limitent aussi la portée.

Article R.1122-6. Le Conseil national du renseignement constitue une formation spécialisée du Conseil de défense et de sécurité nationale.

Le Conseil national du renseignement définit les orientations stratégiques et les priorités en matière de renseignement. Il établit la planification des moyens humains et techniques des services spécialisés de renseignement.

Article R.1122-7. Siègent au Conseil national du renseignement, sous la présidence du président de la République, le Premier ministre, les ministres et les directeurs des services spécialisés de renseignement dont la présence est requise par l'ordre du jour ainsi que le coordonnateur national du renseignement.

Article R.1122-8. Nommé par décret en Conseil des ministres, le coordonnateur national du renseignement conseille le président de la République dans le domaine du renseignement.

Avec le concours du secrétaire général de la Défense et de la sécurité nationale, le coordonnateur national du renseignement rapporte devant le Conseil national du renseignement dont il prépare les réunions et il veille à la mise en œuvre des décisions prises par le conseil.

Il coordonne l'action et s'assure de la bonne coopération des services spécialisés constituant la communauté française du renseignement.

Il transmet les instructions du président de la République aux responsables de ces services, qui lui communiquent les renseignements devant être portés à la connaissance du président de la République et du Premier ministre, et lui rendent compte de leur activité.

Le coordonnateur national du renseignement peut être entendu par la délégation parlementaire au renseignement.

Liste des sigles et acronymes

ADIT
Agence pour la diffusion de l’information technologique

BCRP
Bureau central du renseignement pénitentiaire

CDSN
Conseil de défense et de sécurité nationale

CEMA
Chef d’état-major des armées

CEMP
Chef d’état-major particulier (du président de la République)

CIA
Central Intelligence Agency

CILAT
Comité interministériel de la lutte antiterroriste

CIR

Comité interministériel du renseignement

CNCT
Centre national du contre-terrorisme

CNCTR
Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement

CNIL
Commission nationale de l’informatique et des libertés

CNR
Conseil national du renseignement ou coordonnateur national du renseignement

CNRLT
Coordination nationale du renseignement et de la lutte contre le terrorisme ou coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme

CNRS
Centre national de la recherche scientifique

CNS
Conseil national de sécurité

COS
Commandement des opérations spéciales

CPCO
Centre de planification et de commandement des opérations
CPIDR

Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation

CSI
Conseil de sécurité intérieure

DCI
Director of Central Intelligence

DCNS
Direction des constructions navales systèmes et services

DCPJ ou **PJ**
Direction centrale de la police judiciaire

DCRG ou **RG**
Direction centrale des renseignements généraux

DCRI
Direction centrale du renseignement intérieur

DCSP
Direction centrale de la sécurité publique

DGPN
Direction générale de la police nationale ou directeur général de la police nationale

DGSE
Direction générale de la sécurité extérieure

DGSI
Direction générale de la sécurité intérieure

DIA
Defense Intelligence Agency

D2IE
Délégation interministérielle à l’intelligence économique

DNI
Director of National Intelligence

DNRED
Direction nationale de la recherche et des enquêtes douanières

DoD
Department of Defense

DPR
Délégation parlementaire au renseignement

DPSD
Direction de la protection et de la sécurité de la défense

DRM
Direction du renseignement militaire

DRSD
Direction du renseignement et de la sécurité de la défense

DST
Direction de la surveillance du territoire

DT
Directeur technique (de la DGSE)

EMOPT
État-major opérationnel de la prévention du terrorisme

EMP
État-major particulier (du président de la République)

FBI
Federal Bureau of Investigation

FLB
Front de libération de la Bretagne

GAM
Groupe d’action mixte

GCHQ
Government Communications Headquarters

GIC
Groupement interministériel de contrôle

GIGN
Groupe d’intervention de la gendarmerie nationale

GSPR
Groupe de sécurité de la présidence de la République

IC
Intelligence Community

IC ITE
Intelligence Community Information Technology Enterprise

IGA
Inspection générale de l'administration

IGF
Inspection générale des finances

ISR
Inspection des services de renseignement

MAE
Ministère des Affaires étrangères

MIP
Military Intelligence Program

MUSIS
Multinational Space-based Imaging System for Surveillance, Reconnaissance and Observation

NGIA
National Geospatial Intelligence Agency

NIP
National Intelligence Program

NRO
National Reconnaissance Organization

NSA
National Security Agency

OCRTIS
Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants

ODNI
Office of the Director of National Intelligence

PDB
President’s Daily Brief

PNOR
Plan national d’orientation du renseignement
PNR
Passager Name Record ou Plan national du renseignement

PP
Préfecture de police ou préfet de police

PR
Président de la République

RAID
Recherche assistance intervention dissuasion

REP
Régiment d’éléments parachutistes

RETEX
Retour d’expérience

RIM
Réunion interministérielle

SCRT
Service central de renseignement territorial

SDAO
Sous-direction de l'anticipation opérationnelle au sein de la Direction générale de la gendarmerie nationale

SDECE
Service de documentation étrangère et de contre-espionnage

SDIG
Sous-direction à l'information générale

SG ou SGE
Secrétaire général de l'Élysée

SGDN puis **SGDSN**
Secrétariat général de la défense nationale puis Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale

SIG
Service d'information du Gouvernement

SIS
Système d'information Schengen

SSCI
Senate Select Committee on Intelligence

Tracfin
Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins

UCLAT
Unité de coordination de la lutte antiterroriste

UMP
Union pour la majorité présidentielle

USD(I)
Under Secretary of Defense for Intelligence

ZAD
Zone à défendre

ZSP
Zone de sécurité prioritaire

Notices biographiques des principaux acteurs

Ayrault Jean-Marc. Né en 1950. Député, maire de Nantes, président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale entre 1997 et 2012. Nommé Premier ministre par François Hollande en mai 2012, il quitte Matignon en 2014, après la défaite du PS aux municipales. Entre 2016 et 2017, il est ministre des Affaires étrangères.

Bajolet Bernard. Né en 1949. En poste à l'ambassade de France en Algérie de 1975 à 1978, il œuvre ensuite en administration centrale et en cabinet ministériel. Après divers postes, il est nommé à l'ambassade de France en Syrie à partir de 1986. Il devient ambassadeur de France en Jordanie (1994-1998), en Bosnie-Herzégovine (1999-2003), en Irak (2004-2006) et en Algérie (2006-2008). De 2008 à 2011, il est CNR. En 2011, il est nommé ambassadeur en Afghanistan avant de prendre la tête de la DGSE en 2013. Il occupera cette fonction jusqu'en mai 2017.

Balladur Édouard. Né en 1929. Membre de cabinets ministériels sous la présidence de Charles de Gaulle, il devient secrétaire général adjoint de l'Élysée sous Georges Pompidou, puis secrétaire général en 1973. Ministre de l'Économie lors de la première cohabitation (1986-

1988), il est nommé Premier ministre par François Mitterrand lors de la deuxième cohabitation entre 1993 et 1995. Candidat malheureux à l'élection présidentielle, il est élu député entre 1997 et 2007. Nicolas Sarkozy lui confie la présidence du Comité de réflexion sur la modernisation et le rééquilibrage des institutions entre juillet et octobre 2007.

Barre Raymond (1924-2007). Vice-président de la Commission européenne entre 1967 et 1973, il devient Premier ministre de Valéry Giscard d'Estaing entre 1976 et 1981. Il est ensuite élu député et maire de Lyon.

Bérégovoy Pierre (1925-1993). Secrétaire général de l'Élysée en 1981, il devient en 1982 ministre des Affaires sociales puis de l'Économie et des Finances jusqu'en avril 1992. À cette date, il est nommé Premier ministre jusqu'à la défaite du PS aux élections législatives de 1993. Il met fin à ses jours le 1er mai 1993.

Bolelli Didier. Né en 1955. Officier de l'armée de Terre (général d'armée), il sert dans des unités de renseignement avant de devenir chef du Bureau réservé entre 1999 et 2001. Il occupe les fonctions de directeur des opérations à la DGSE de 2004 à 2008, date à laquelle il devient directeur de la DPSD jusqu'en 2010, puis directeur de la DRM jusqu'en 2013. Il passe alors dans le secteur privé.

Bosser Jean-Pierre. Né en 1959. Officier de l'armée de Terre (général d'armée), après diverses affectations, il est nommé DPSD à partir de novembre 2012, puis chef d'état-major de l'armée de Terre à partir de septembre 2014.

Bousquet de Florian Pierre (de). Né en 1954. Membre du corps préfectoral, il est conseiller à la présidence de la République

entre 1995 et 1999. Directeur de la DST entre 2002 et 2007, Emmanuel Macron l'appelle en juin 2017 pour assumer les fonctions de coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme (CNRLT).

Brochand Pierre. Né en 1949. Membre du corps diplomatique, il fut notamment ambassadeur en Hongrie, en Israël puis au Portugal. En 2002, Jacques Chirac lui confie la DGSE qu'il dirige jusqu'en 2008.

Calvar Patrick. Né en 1955. Dès sa sortie de l'école des commissaires, il intègre la DST et travaille au contre-espionnage. Entre 1997 et 2000, il est attaché de sécurité intérieure à l'ambassade de France à Londres. Adjoint du directeur de la DST puis de la DCRI entre 2007 et 2009, il devient directeur du renseignement à la DGSE jusqu'en 2012 où Manuel Valls lui confie la DCRI. Il conduira la réforme du service pour créer la DGSI en 2014. En 2017, il part en retraite et entame des activités privées.

Carpentier Jean-Baptiste. Magistrat, il occupe diverses fonctions juridictionnelles et en administration centrale jusqu'en 2002. De 2005 à 2007, il est conseiller juridique du ministre de l'Économie. Il devient directeur du service Tracfin entre 2008 à 2015. À cette date, il prend la tête de la D2IE puis crée en 2016 les fonctions de commissaire à l'information stratégique et à la sécurité économique. En 2018, il quitte la fonction publique pour devenir directeur de la conformité du groupe Véolia.

Cazeneuve Bernard. Né en 1963. Membre de cabinets ministériels entre 1991 et 1993, il est élu maire de Cherbourg en 1995 puis député en 1997 jusqu'en 2002. Battu en 2002, il est réélu député en 2007 et en 2012. François Hollande le nomme alors au Gouvernement. En

2014, il devient ministre de l'Intérieur puis Premier ministre en décembre 2016. À partir de 2017, il reprend sa profession d'avocat.

Coats Daniel Ray. Né en 1943. Membre du parti Républicain et diplomate américain. Il est élu à la Chambre des représentants entre 1981 et 1988. Il devient ensuite sénateur de 1989 à 1999, puis George W. Bush le nomme ambassadeur en Allemagne, poste qu'il occupe de 2001 à 2005. Après cinq années dans le secteur privé, il est réélu sénateur en 2010 avant d'être nommé DNI par Donald Trump en 2017.

Corbin de Mangoux Erard. Né en 1953. Militaire passé dans le corps préfectoral, en 2007, il devient conseiller aux affaires intérieures de Nicolas Sarkozy, président de la République. Entre 2008 et 2013, il dirige la DGSE. Il est par la suite nommé préfet des Yvelines puis, à compter de 2015, conseiller maître en service extraordinaire à la Cour des comptes.

Cresson Édith. Née en 1934. Élue députée en 1981, elle intègre le gouvernement de Pierre Mauroy puis de Laurent Fabius. Nommée ministre du gouvernement Rocard en 1988, elle démissionne deux ans plus tard. En 1991, François Mitterrand la désigne Premier ministre. Dix mois plus tard, elle quitte Matignon. Entre 1994 et 1999, elle est commissaire européen, adjointe au maire de Châtellerault jusqu'en 2008.

Debré Michel (1912-1996). Résistant, il est l'un des principaux rédacteurs de la constitution de la Cinquième République. Entre 1959 et 1962, il est Premier ministre du président de Gaulle. À nouveau ministre entre 1966 et 1973, il est candidat malheureux à l'élection présidentielle de 1981.

Delon Francis. Né en 1950. Membre du Conseil d'État, il occupe des fonctions en cabinet ministériel entre 1986 et 1988. Directeur de cabinet du ministre Bayrou entre 1995 et 1997, il est nommé à la tête du SGDN en 2004, et préside à la réforme de la structure en 2009 qui devient alors le SDGSN. En 2015, il est nommé par François Hollande à la tête de la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR) nouvellement créée par la loi.

Émié Bernard. Né en 1958. Membre du corps diplomatique, il est membre du cabinet du ministre des Affaires étrangères entre 1986 et 1988 puis entre 1993 et 1995. Il intègre alors les équipes du président Chirac jusqu'en 1998, date à laquelle il est nommé ambassadeur en Jordanie, puis au Liban, en Turquie, au Royaume-Uni puis en Algérie. En juin 2017, Emmanuel Macron lui confie la DGSE.

Fabius Laurent. Né en 1946. Député socialiste avant mai 1981, il devient alors ministre puis Premier ministre en juillet 1984. En 1988, il prend la présidence de l'Assemblée nationale, poste qu'il retrouve après la dissolution de 1997 avant d'entrer au Gouvernement en qualité de ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (2000-2002). Sous le quinquennat de François Hollande, il devient ministre des Affaires étrangères (2012-2016) avant d'être nommé président du Conseil constitutionnel.

Fillon François. Né en 1954. Il est élu député en 1981. En 1993, il entre au gouvernement d'Édouard Balladur puis, en 1995, dans celui d'Alain Juppé. Le retour de la droite au pouvoir en 2002 le voit à nouveau entrer au Gouvernement jusqu'en 2005. De 2007 à 2012, il est le Premier ministre de Nicolas Sarkozy. En 2017, il est candidat malheureux à l'élection présidentielle.

Garcia Jean-Paul. Né en 1955. Membre des services douaniers, il a dirigé la DNRED entre 2012 et 2017.

Gomart Christophe. Né en 1960. Officier de l'armée de Terre (général de corps d'armée). Il occupe diverses affectations avant de devenir chef du 13e Régiment de dragons parachutistes (RDP) entre 2003 et 2005. Il devient ensuite chef du Bureau réservé jusqu'en 2008. À cette date, il est nommé adjoint au coordonnateur national du renseignement puis commandant des opérations spéciales (COS) de 2011 à 2013. En 2013, il prend la tête de la DRM jusqu'en 2017. Il quitte alors l'armée d'active pour intégrer le secteur privé.

Guéant Claude. Né en 1945. Après avoir occupé divers postes en cabinets ministériels et dans l'administration préfectorale, Claude Guéant est désigné directeur général de la police nationale en 1994, jusqu'en 1998. À partir de 2002, il accompagne Nicolas Sarkozy en qualité de directeur de cabinet, notamment au ministère de l'Intérieur. Après l'élection présidentielle de 2007, il devient secrétaire général de la présidence de la République jusqu'en 2011. À cette date, il est nommé ministre de l'Intérieur et assume ces fonctions jusqu'en 2012. Il poursuit une carrière dans le secteur privé et en qualité d'avocat.

Guillaud Édouard. Né en 1953. Officier de la Marine (amiral). Après diverses affectations, il occupe les fonctions de commandant du porte-avion Charles-de-Gaulle. Nommé adjoint pour la marine du CEMP entre 2002 et 2004, il devient préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord jusqu'en 2006. À cette date, il est nommé CEMP du président Chirac, demeure en poste après l'élection de Nicolas Sarkozy qui le désigne chef d'état-major des armées en janvier 2010. Il occupe cette fonction jusqu'en 2014.

Hugues Jean-Pierre. Né en 1951. Membre du corps préfectoral, après diverses affectations, il devient directeur général de la Ligue de football professionnel entre 2005 et 2016. À cette date, François Hollande lui confie la direction de son cabinet à l'Élysée. Après les élections présidentielles de 2017, il continue d'assumer les mêmes fonctions auprès de l'ancien chef de l'État.

Jouyet Jean-Pierre. Né en 1954. Membre de l'Inspection générale des finances. Entre 1988 et 1991, il est directeur de cabinet du ministre de l'Industrie et de l'Aménagement du territoire. Entre 1991 et 1995, il est chef adjoint puis chef du cabinet de Jacques Delors, président de la Commission européenne. De 1997 à 2000, il est directeur adjoint du cabinet du Premier ministre Jospin, puis directeur du Trésor jusqu'en 2004. En 2007, il devient secrétaire d'état chargé des affaires européennes. En décembre 2008, il prend la tête de l'autorité des marchés financiers jusqu'en 2012, date à laquelle il devient directeur général de la Caisse des dépôts et consignations. En avril 2014, François Hollande l'appelle auprès de lui pour être secrétaire général de l'Élysée. Après les élections de 2017, il devient ambassadeur de France à Londres.

Juppé Alain. Né en 1945. Collaborateur de Jacques Chirac dès 1976 puis adjoint au maire de Paris en 1983. Il est ministre du Budget et porte-parole du Gouvernement de cohabitation entre 1986 et 1988. Député de Paris de 1986 à 1993, il est ministre des Affaires étrangères du gouvernement Balladur entre 1993 et 1995 puis Jacques Chirac l'appelle pour diriger le Gouvernement. Élu maire de Bordeaux en 1995, puis député de la Gironde en 1997, il préside l'UMP de 2002 à 2004. Sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy, il est brièvement ministre de l'Écologie en 2007, puis ministre de la Défense en 2010-2011 et ministre des Affaires étrangères jusqu'en 2012.

Lataste Thierry. Né en 1954. Membre du corps préfectoral. Entre 1983 et 1985, il occupe les fonctions de directeur du cabinet de Pierre Mauroy, maire de Lille. De 1991 à 1994, il est secrétaire général de la Nouvelle-Calédonie. En 1997, il dirige le cabinet du secrétaire d'État à l'Outre-mer puis devient haut-commissaire en Nouvelle-Calédonie de 2000 à 2002. Après diverses affectations en qualité de préfet, il dirige le cabinet du ministre de l'Intérieur de décembre 2012 à janvier 2015, date à laquelle il prend la tête du cabinet du président Hollande jusqu'en mai 2016. À cette date, il est à nouveau désigné haut-commissaire en Nouvelle-Calédonie.

Le Drian Jean-Yves. Né en 1947. Maire de Lorient de 1981 à 1998 et président du Conseil régional de Bretagne de 2004 à 2012 et de 2015 à 2017. Il est député du Morbihan de 1978 à 2012. Ministre de la Défense sous François Hollande (2012-2017), il prend la tête du Quai d'Orsay après l'élection d'Emmanuel Macron.

Lemas Pierre-René. Né en 1951. Membre du corps préfectoral, il est membre du cabinet du ministre de l'Intérieur entre 1983 et 1986. Directeur du cabinet du secrétaire d'État chargé des Collectivités locales en 1988, il est désigné l'année suivante directeur général des collectivités locales. Après diverses affectations en administration centrale et dans le corps préfectoral, il devient directeur du cabinet du président du Sénat en 2011. Un an plus tard, François Hollande lui confie le secrétariat général de l'Élysée. Il quitte ses fonctions en 2014 pour devenir directeur général du groupe Caisse des dépôts jusqu'en décembre 2017.

Levitte Jean-David. Né en 1946. Membre du corps diplomatique. Après des affectations en poste diplomatique et en administration centrale, il est directeur adjoint de cabinet du ministre des Affaires étrangères de 1986 à 1988. Nommé représentant permanent de la

France à l'Office des Nations unies à Genève (1988-1990), il devient par la suite conseiller diplomatique et sherpa du président Jacques Chirac de 1995 à 2000. Ce dernier le nomme représentant permanent de la France auprès de l'ONU (2000-2002) puis ambassadeur de France aux États-Unis (2002-2007). De 2007 à 2012, Nicolas Sarkozy lui confie à nouveau les fonctions de conseiller diplomatique et sherpa à l'Élysée.

Mallet Jean-Claude. Né en 1955. Membre du Conseil d'État. En 1991, il intègre le cabinet de Pierre Joxe, ministre de la Défense, puis devient directeur des Affaires stratégiques du ministère de la Défense de 1992 à 1998. À cette date, il est nommé SGDN jusqu'en 2004. Il préside la Commission du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* entre 2007 et 2008. À partir de 2012, il est conseiller spécial de Jean-Yves le Drian, successivement au ministère de la Défense puis au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères sous les présidences de François Hollande puis Emmanuel Macron. En 2019, il rejoint le secteur privé.

Mancini Ange. Né en 1944. Policier devenu préfet, il débute à 19 ans comme adjoint-administratif à la Préfecture de police. Il passe examens et concours pour devenir commissaire de police, au sein de la police judiciaire. Entre 1985 et 1990, il est le premier chef du RAID. En 1999, il est nommé préfet adjoint pour la sécurité en Corse. Il est par la suite préfet de Guyane (2002-2006), des Landes (2006) et de la Martinique (2007-2011). Il succède à Bernard Bajolet en février 2011 au poste de CNR jusqu'à son départ en retraite en juin 2013.

Marenches Alexandre (de) (1921-1995). Résistant et industriel, il est nommé par le président Pompidou à la tête du SDECE en 1970 et occupe ces fonctions jusqu'en 1981.

Mauroy Pierre (1928-2013). Maire de Lille et député du Nord en 1973, président du conseil régional à partir de 1974. En 1981, François Mitterrand le nomme Premier ministre, fonction qu'il occupe jusqu'en juillet 1984. Premier secrétaire du Parti socialiste en 1988 et 1992, puis de l'Internationale socialiste jusqu'en 1999, il est en parallèle sénateur du Nord de 1992 à 2011. Il quitte la mairie de Lille en 2001, la communauté de Lille Métropole en 2008.

Nuñez Laurent. Né en 1964. Membre du corps préfectoral, il est directeur de cabinet du préfet de police (2012-2015) puis préfet de police des Bouches-du-Rhône. Il devient DGSI en 2017. Un an plus tard, il est nommé secrétaire d'État auprès du ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner.

Puga Benoît. Né en 1953. Officier de l'armée de Terre (général d'armée), il appartient au 2e REP de 1978 à 1984 dont il prendra le commandement entre 1996 et 1998. En 2004, il prend la tête du COS jusqu'en 2007. Nommé DRM en juillet 2008, il devient CEMP de Nicolas Sarkozy en 2010 et sera maintenu dans ses fonctions jusqu'en 2016 par François Hollande. Il est alors nommé grand chancelier de la Légion d'honneur.

Raffarin Jean-Pierre. Né en 1948. Cadre du privé très impliqué dans les partis centristes et notamment l'UDF, il est président du conseil régional de Poitou-Charentes de 1988 à 2002. Entre 1989 et 1995, il siège au Parlement européen puis entre au gouvernement Juppé. En parallèle, il est élu sénateur et le restera jusqu'en 2017. En 2002, Jacques Chirac le nomme Premier ministre jusqu'en 2005. Entre 2014 et 2017, il préside la Commission des affaires étrangères et de la défense nationale du Sénat. Il quitte alors la vie politique et, en janvier 2018, il est désigné administrateur indépendant de la filiale chinoise du groupe Plastic Omnium.

Rocard Michel (1930-2016). Figure des mouvements de la deuxième gauche, il est notamment candidat malheureux à la présidence de la République en 1969 mais élu député. À partir de 1981, il est membre des gouvernements Mauroy puis Fabius. Après la cohabitation et les élections présidentielles de 1988, François Mitterrand lui confie l'hôtel de Matignon jusqu'en 1991. Député européen de 1994 à 2009, il est en parallèle sénateur entre 1995 et 1997.

Roussin Michel. Né en 1939. Officier de gendarmerie, il est le commandant militaire de l'hôtel de Matignon entre 1972 et 1974. Il intègre alors le corps préfectoral et, en 1977, devient directeur de cabinet d'Alexandre de Marenches au SDECE jusqu'en 1981. De 1984 à 1988, il est chef de cabinet de Jacques Chirac à la mairie de Paris puis à l'hôtel de Matignon puis directeur de cabinet à la mairie de Paris jusqu'en 1993. Élu député en 1993, il devient ministre de la Coopération du gouvernement Balladur. À partir de 1996, il entre dans le secteur privé et y exerce des postes à responsabilités.

Squarcini Bernard. Né en 1955. À partir de 1983, il occupe diverses fonctions au sein de la DCRG avant d'en devenir le directeur central adjoint entre 1999 et 2004. Nommé préfet, il prend la tête de la DST en 2007 et devient le premier directeur central du renseignement intérieur (DCRI) entre 2008 et 2012. Il intègre alors le secteur privé.

Strzoda Patrick. Né en 1952. Membre du corps préfectoral, après diverses affectations, il est nommé préfet en 2002. Préfet de Corse entre 2011 et 2013, il devient préfet de la région Bretagne de 2013 à 2016. À cette date, il est nommé directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur puis du Premier ministre. Après l'élection d'Emmanuel

Macron à la présidence de la République, il devient directeur du cabinet élyséen.

Urvoas Jean-Jacques. Né en 1959. De 1984 à 1998, il est collaborateur de Bernard Poignant à l'Assemblée nationale puis à la mairie de Quimper. En 1998, il devient maître de conférences en droit public. Il est élu député en 2007, réélu en 2012. Il devient alors président de la Commission des lois de l'Assemblée nationale entre 2012 et 2016. Dans le cadre de ces fonctions, il est notamment président de la Délégation parlementaire au renseignement (2014), membre de la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (2010-2015), rapporteur de la loi renseignement. Il est ensuite nommé garde des Sceaux entre 2016 et 2017.

Valls Manuel. Né en 1962. Collaborateur à l'Assemblée nationale puis au cabinet des Premiers ministres Michel Rocard (1988-1991) puis Lionel Jospin (1997-2002). Élu maire d'Évry en 2001, puis député en 2002, il est réélu en 2007 et en 2012. François Hollande lui confie alors le ministère de l'Intérieur jusqu'en 2014 puis l'hôtel de Matignon. Il démissionne en décembre 2016 pour se présenter aux primaires de la gauche, en vain. Réélu député en 2017, il démissionne en 2018 pour se présenter à la mairie de Barcelone, en vain.

Villepin Dominique (de). Né en 1953. Diplomate de carrière, il est directeur de cabinet d'Alain Juppé au Quai d'Orsay entre 1993 et 1995. Après l'élection présidentielle de 1995, Jacques Chirac le nomme secrétaire général de la présidence de la République. À partir de 2002, il devient ministre des Affaires étrangères (2002-2004) puis ministre de l'Intérieur (2004-2005) et enfin Premier ministre entre 2005 et 2007 sous le second mandat de Jacques Chirac.

Zabulon Alain. Né en 1955. Membre du corps préfectoral, il est nommé préfet en 2006. Préfet de Corrèze en 2008, il devient préfet des Landes en 2011. En 2012, François Hollande le nomme directeur adjoint de son cabinet puis, en 2013, coordonnateur national du renseignement. En 2015, il quitte ses fonctions pour rejoindre le groupe Aéroport de Paris jusqu'en 2018. À cette date, il intègre l'Inspection générale de l'administration.

Remerciements

Les auteurs tiennent à exprimer leur très vive gratitude au président François Hollande, à Bernard Bajolet, Christophe Gomart, Ange Mancini, Alain Zabulon, Didier Le Bret, Pierre de Bousquet de Florian et Daniel R. Coats. La confiance témoignée par ces acteurs nous honore.

Au-delà des entretiens, les auteurs ont bénéficié de l'aide de Pierre de Bousquet de Florian, de son conseiller Jean-François Gayraud, et de Jean-Pierre Hugues ; qu'ils en soient tous trois remerciés.

Nous savons gré à Kellie Wade et Barry D. Borie de l'ODNI ainsi qu'à nos interlocuteurs de l'ambassade des États-Unis en France pour leur grande disponibilité.

De même, l'ensemble des témoins cités dans les appendices a grandement contribué à notre compréhension de la coordination du renseignement ; nous leur en savons également gré.

Maxime Tremblay a apporté une aide décisive dans la réalisation de l'ouvrage, nous lui adressons nos plus vifs remerciements. Nous y associons Maxine Pouzet pour ses conseils, sa relecture et sa patience.

Blaise Moulin, Benoît Le Roy et Valentyn Baudemont nous ont également prêté leur très utile concours.

Enfin, les auteurs adressent une pensée particulière à Geneviève Risterucci, Annie Vadillo, Anne-Charlotte Hartmann-Bragard, Jean-

Jacques Urvoas, Sébastien-Yves Laurent, Jean-Pierre Dugué et Grégory Barazzutti.